



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014  
D - 2014/581**

***Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,  
*Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)*

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

## **Délégation au Développement Durable - Rapport sur la situation de développement durable à Bordeaux conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux conséquences de nos modes passés de développement, le Sommet de Rio a institué en 1992 le principe de l'Agenda 21, programme d'actions en faveur des Hommes et de l'environnement pour le XXIème siècle.

Approuvés en décembre 2008 par le Conseil municipal, l'Agenda 21 et son Plan Climat Energie Territorial (PCET) ont structuré la démarche de développement durable de la Ville et posé dès ce moment l'obligation d'un rapport annuel d'évaluation avant même que la loi ne l'impose.

Le dispositif de suivi a permis à la Ville d'expérimenter les 260 mesures qui les constituaient, de les évaluer et de les adapter, au bénéfice des Bordelais autant que pour ses propres services.

Dès 2012, après un nouveau bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la Ville n'étant pas sur la trajectoire de réduction d'un facteur 4 de ses émissions de CO2 à l'horizon 2050 sur son territoire, elle a élaboré un nouveau PCET. Reconnu par le label Européen Cit'ergie®, ce nouveau plan d'actions 2012-2016 a pour ambition d'inscrire la Ville sur la voie de la transition énergétique de façon encore plus volontaire.

En interne, l'amélioration permanente de la capacité de dialogue et de concertation de l'Agenda 21 en relation directe avec les services a enrichi la démarche, fait apparaître de nouvelles attentes et favorisé l'émergence de propositions inédites, en particulier dans ses liens avec le projet social et le projet d'aménagement urbain Bordeaux 2030.

La qualité de l'engagement de la Ville a permis à Bordeaux de devenir ville pilote du référentiel national des Agendas 21 puis ville-test du cadre européen de la ville durable. Les actions menées ont été reconnues à trois reprises par les Rubans du développement durable.

Après cinq années d'exercice, le premier Agenda 21 de Bordeaux arrive à son terme fin 2014. Il est apparu utile de réaliser un bilan exhaustif 2009-2013 (Annexe 1), préfigurant ainsi la refonte du nouvel Agenda 21 au travers de l'évolution régionale, nationale ou internationale de chacun de ses 7 thèmes.

Ce bilan propose en perspective de nouvelles orientations stratégiques susceptibles de nourrir une large concertation avec les services de la Ville, les services communautaires et les Bordelais dans un contexte nouveau, celui du passage à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui dans le domaine de la transition énergétique exerce des compétences élargies transférées par les communes.

De même et pour la première fois, il est proposé en Annexe 2 un baromètre du développement durable qui regroupe un certain nombre d'indicateurs significatifs et propose une comparaison de Bordeaux avec 1 panel fixe de 7 autres collectivités de niveau comparable à la nôtre.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Alain JUPPE**

**AGENDA 21**  
**PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL**  
**BILAN 2009/2013**



# Sommaire

---

Introduction.....	p 3
Historique de la démarche.....	p 5
Thème 1 : Lutter contre les causes et les effets du changement climatique.....	p 7
Thème 2 : Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau.....	p 41
Thème 3 : Agir pour un environnement respectueux de la santé.....	p 67
Thème 4 : Développer une économie et une consommation solidaires et durables.....	p 81
Thème 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie.....	p 107
Thème 6 : Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance.....	p 125
Thème 7 : Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud.....	p 153
Liste des figures.....	p 159
Bibliographie.....	p 160

# Introduction

---

Face aux conséquences de nos modes passés de développement, le temps est venu de réparer et corriger. Nous devons changer nos comportements individuels et collectifs et nous engager sur la voie du développement durable. Cette évolution indispensable de nos modes de consommation, d'habiter ou de nous déplacer ne peut se faire que grâce à une méthode, des engagements, une évaluation. C'est dans ce sens que le Sommet de la Terre de Rio a institué, en 1992, l'Agenda 21. Les pays, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations jusqu'aux familles, tous ont été invités à définir un programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Son objectif : préserver la planète, économiser ses ressources et offrir à chacun des conditions de vie dignes et équitables.

Pour être efficace, cette démarche doit être partagée et comprend trois étapes clés : un diagnostic à réaliser afin d'identifier les problématiques et les atouts sur lesquels s'appuyer, un programme d'action à élaborer et mettre en œuvre avec tous les acteurs concernés, des indicateurs précis à définir pour évaluer régulièrement l'efficacité des actions engagées.

Lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008, la Ville de Bordeaux a franchi ces trois étapes et a adopté son premier Agenda 21 et son premier Plan climat énergie territorial (PCET). Au moment de leur création, ces deux programmes s'appuyaient sur différents diagnostics (bilan carbone, bilan de la charte municipale d'écologie urbaine, etc.) et sur une large consultation/concertation avec les Bordelais (18 000 personnes issues du monde économique, associatif ou de la société civile).

Depuis l'adoption de l'Agenda 21 et du PCET en 2008, un bilan annuel de l'ensemble des mesures est présenté, chaque année, en Conseil municipal conformément à la loi<sup>1</sup>. Ce rapport de développement durable présente le bilan des actions conduites en interne par la collectivité, le bilan des opérations menées au service des Bordelais ainsi que les perspectives et recommandations pour les années suivantes.

Ville pilote pour l'élaboration du référentiel national des Agendas 21 depuis 2009, Bordeaux est également devenue ville pilote du cadre européen de la ville durable. Les actions menées ont été à trois reprises récompensées par les Rubans du développement durable mais également par l'obtention du label européen Cit'ergie® qui récompense pour 4 ans le processus de pilotage et de management de la politique climat énergie. Pour atteindre ces résultats remarquables, la Ville a consacré au développement durable une part importante de son budget d'investissement : celle-ci est passée de 20% en 2010 à 31% en 2014.

Pour autant, grâce au dispositif de concertation avec les partenaires extérieurs et de veille stratégique avec les services municipaux, la Ville a révisé en permanence son Agenda 21 et son PCET qui portent désormais deux dimensions complémentaires : le bilan du plan d'action initial et l'inscription de nouvelles mesures.

En 2011, un bilan triennal sur la question spécifique du climat et de l'énergie et un nouveau bilan carbone territoire et patrimoine montraient que si les émissions de gaz à effets de serre semblaient se stabiliser sur le territoire par rapport au premier bilan carbone réalisé en 2007, le point d'inflexion espéré à la baisse n'était pas encore atteint. A l'issue de cette nouvelle phase de bilans et diagnostics, Bordeaux décidait d'actualiser son PCET en réaffirmant l'engagement de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et, comme affiché par l'Union européenne, à atteindre 20% de réduction de ses émissions dès 2020.

Ainsi, de nouvelles attentes et de nouvelles exigences plaçant les différents axes de la politique de développement durable dans une ré-interrogation portant à la fois sur la pertinence des ambitions affichées et sur l'atteinte des objectifs fixés se font jour.

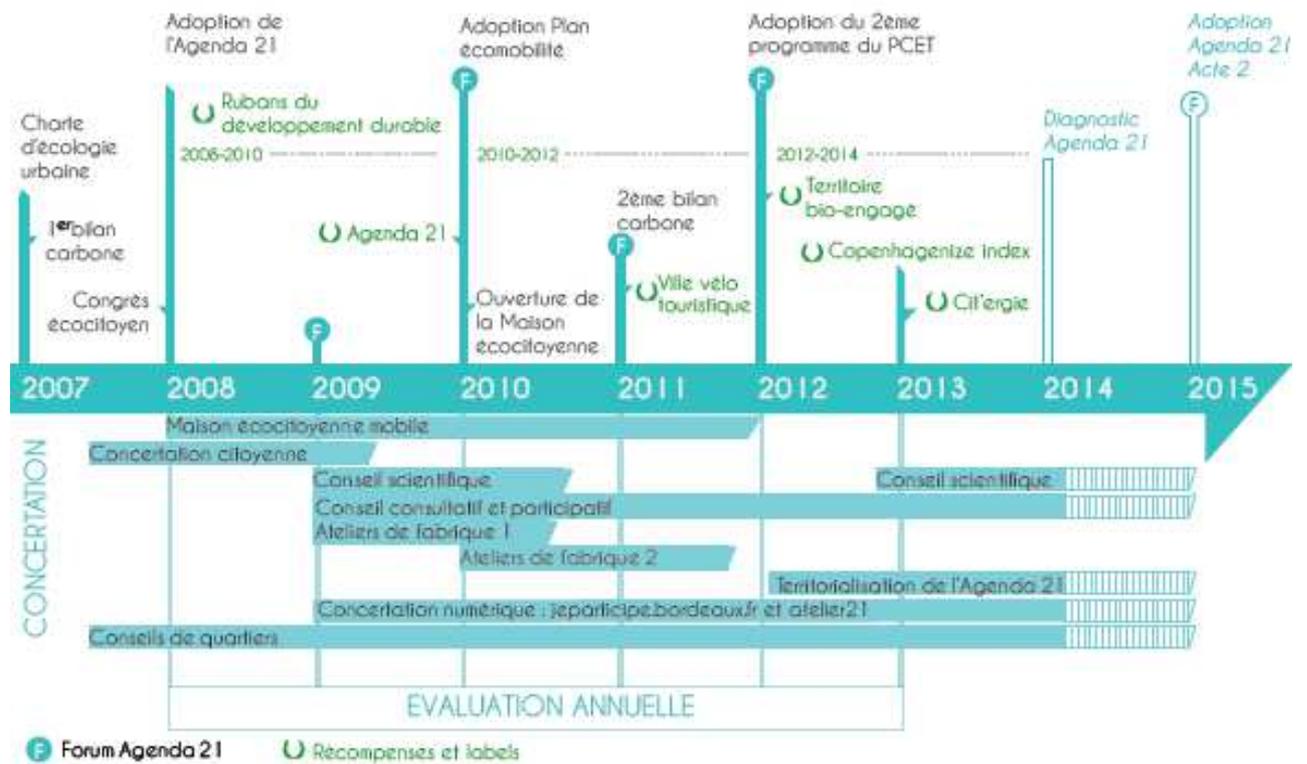
---

<sup>1</sup> Le présent bilan s'inscrit dans le cadre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoyant que les collectivités de plus de 50.000 habitants présentent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation préalablement au débat budgétaire

Le moment est venu après cinq années de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 d'en préparer la refonte. En resituant l'évolution nationale ou régionale depuis 2009 du contexte de chaque thème au regard des spécificités et des enjeux actuels du territoire, ce document dresse un bilan exhaustif des 260 mesures pluriannuelles et propose quelques perspectives de nouvelles orientations stratégiques et d'actions concrètes susceptibles de nourrir une large concertation avec les services de la Ville, les services communautaires et bien sûr les Bordelais.

# Historique

## Les étapes de la démarche





# THEME 1

## Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

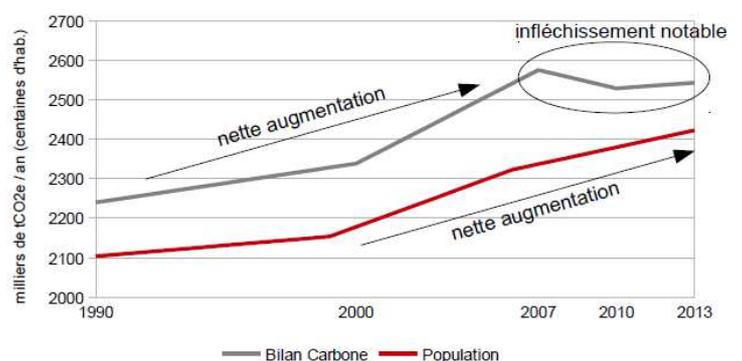
Le 5<sup>ème</sup> rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) publié fin 2013 porte sur l'évolution des aspects scientifiques du système climatique et de l'évolution du climat depuis 2007. L'influence humaine sur le changement climatique y est clairement établie. D'après le Giec, au rythme actuel d'émissions de gaz à effet de serre (GES), l'augmentation des températures serait de l'ordre de 4°C à la fin du siècle, avec des conséquences très importantes sur la fonte des glaces, le niveau des mers (hausse d'environ 60 cm). Le scénario le plus favorable estime, qu'à certaines conditions (émissions fortement réduites), il serait possible de limiter la hausse de la température moyenne à la surface de la terre à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

La France et l'Europe se sont engagées, d'ici 2020, à améliorer fortement l'efficacité énergétique, à développer la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques. Ces objectifs répondent aux défis environnementaux et climatiques actuels ainsi qu'à des enjeux d'indépendance énergétique, de sécurité d'approvisionnement et de coût d'accès à l'énergie. Ils s'accompagnent par ailleurs de réflexions stratégiques à l'échelle européenne et nationale sur le besoin d'adaptation au changement climatique, thématique que les territoires commencent à s'approprier via les démarches des Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et des Plans climat énergie territoriaux (PCET).

Le Grenelle de l'environnement, puis les conférences environnementales, initiées en 2012, ont fixé des objectifs ambitieux pour la France et permis la mise en place de politiques nationales volontaristes pour réduire les impacts de notre société sur l'environnement. L'année 2013 est une étape importante pour la définition d'orientations stratégiques, avec notamment la tenue du Débat National sur la Transition Énergétique ou encore le lancement de la politique publique pour la rénovation énergétique des bâtiments s'appuyant sur le Guichet Unique et les Points de Rénovation Info Service.

Alors que débutent les discussions pour établir les futurs objectifs européens 2030 en matière d'énergie et de climat, il apparaît de plus en plus nécessaire de disposer d'une connaissance détaillée de la progression de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de notre pays et plus localement à l'échelle des collectivités locales. Ces données sont par ailleurs indispensables pour évaluer le chemin parcouru vers l'atteinte des objectifs, suivre les effets des politiques mises en place et les ajuster lorsque cela est pertinent.

Les résultats exposés au travers de ce bilan de même que l'obtention du label Cit'ergie en 2013 montrent que Bordeaux agit concrètement sur les questions énergie climat. Ainsi, alors qu'entre 1990 et 2007, les émissions de GES augmentaient de 0,1 à 0,3% par an, on observe un infléchissement à partir de 2007 (fig.1). Cette période marque la mise en place d'une politique climat énergie au travers de la Charte municipale d'écologie urbaine, puis de l'Agenda 21 et de sa partie Plan climat (déc. 2008) et enfin de l'adoption du nouveau Plan climat en septembre 2012.



**Fig. 1: Evolution des émissions de GES entre 1990 et 2013 (Source Bilan carbone 2013 – BCO2)**

Avec l'adoption du nouveau plan climat énergie territorial pour la période 2012-2016, Bordeaux est résolument tournée vers le territoire afin de s'inscrire vers la transition énergétique et répondre à l'objectif ambitieux du facteur 4 à l'horizon 2050.

▶ **Réhabiliter les bâtiments de la Ville selon des critères de performance énergétique pour une réduction des consommations de 20% d'ici 2014**

Réaliser le programme de diagnostics énergétiques du patrimoine et définir une stratégie patrimoniale (Cessions, acquisitions, programmation de travaux) qui intègre les critères énergétiques et environnementaux.

- ▶ Les services ont réalisé près de 150 diagnostics énergétiques sur les bâtiments les plus consommateurs de la ville. Ces diagnostics ont permis d'intégrer les critères d'efficacité énergétique et de qualité environnementale pour définir et programmer une stratégie patrimoniale sur l'ensemble des propriétés de la Ville.

Diviser par 2 en moyenne les consommations d'énergie pour les restructurations lourdes et ainsi faire mieux que la réglementation thermique en cours.

- ▶ Plusieurs établissements ont fait l'objet de réhabilitations lourdes (école Beck Buisson, Montaud, maison écocitoyenne, Crèche Georges V, Salle, Saint Augustin, école élémentaire Henri IV, aile sud de l'Hôtel de Ville, marché de Lerme ...). Les économies annuelles réalisées varient entre 10 et 43% selon les bâtiments.
- ▶ Le label BBC rénovation est exigé pour chaque rénovation. Celui-ci prévoit une réduction des consommations de 40% par rapport à la réglementation thermique exigée.

Mettre en œuvre une programmation annuelle de travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâti existant et atteindre l'objectif « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) dès 2010 et celui de « Bâtiments à énergie positive » dès 2012 pour les constructions neuves.

- ▶ Les travaux réalisés sur les bâtiments existants ont porté sur **l'enveloppe thermique** d'une cinquantaine bâtiments. Pour les **constructions neuves** livrées fin 2013, un effort d'anticipation sur les échéances réglementaires a été conduit notamment sur les constructions suivantes: salles de danse rue Fieffé, bâtiment des jardiniers, groupe scolaire Barbey, Crèche Mirassou (ex Ginestous)... Conçue pour obtenir une compacité maximale et réduire les déperditions thermiques, cette dernière réalisation, est l'un des premiers bâtiments dit "passifs", réalisé par la Ville de Bordeaux. Ainsi, les besoins en énergie pour le chauffage y seront inférieurs à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an.
- ▶ Les 1<sup>ers</sup> bâtiments BEPOS (Bâtiments à énergie positive) sont en cours de réalisation : Cité municipale, groupe scolaire rue Bourbon des Bassin à Flots (phase étude) et l'école Albert Thomas.

Grâce à une politique conjuguant travaux d'économies d'énergie sur le bâti, amélioration des performances des installations techniques et actions sur le comportement des utilisateurs, la consommation des bâtiments a baissé de près de 30% en 6 ans (fig.2), en ligne sur l'objectif très ambitieux de réduction de 50% fixé par le nouveau Plan Climat énergie territorial à l'horizon 2016 (Action 6).

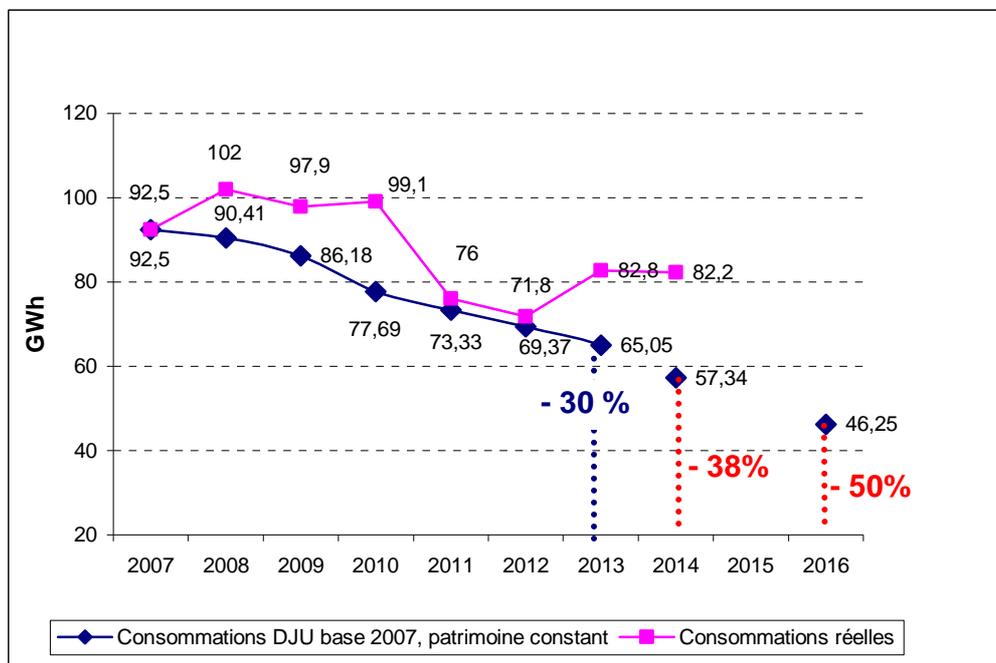


Fig. 2 : Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (2007-2013)

▶ **Améliorer la performance énergétique des installations techniques de la Ville pour une réduction des consommations de 15 % d'ici 2014**

**Instaurer une amélioration continue des installations d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation pour réduire les consommations d'électricité et de gaz des bâtiments municipaux.**

- ▶ Le renouvellement pour 5 ans des contrats d'exploitation de chauffage et de ventilation a permis la relance d'une dynamique vertueuse de la part des exploitants retenus, visant à la réduction des consommations. Une nouvelle étape de discussion s'ouvre pour la période 2015-2021 avec un objectif d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux.
- ▶ La Ville s'est dotée, dans le cadre de ses investissements numériques, d'un système de contrôle des consommations. Des expérimentations de pilotage à distance de 50 installations (gymnases, locaux associatifs, écoles, bâtiments culturels) sont en cours.
- ▶ Des travaux (remplacement de chaudières par des chaudières plus performantes, pose de robinets thermostatiques, amélioration des performances de l'éclairage des bâtiments) ont été réalisés. Des travaux tendant à remplacer les installations de climatisation anciennes et peu performantes (notamment sur la bibliothèque de Mériadeck) ont été engagées.

**Améliorer la performance énergétique de l'éclairage public : par exemple, changement des lampes fluorescentes par des sources à haut rendement, mise en place progressive des lampes à diodes électro luminescentes.**

- ▶ La consommation d'énergie associée à l'éclairage public a diminué de 21 % depuis 2007 (fig.3) en droite ligne vers l'objectif de réduction de 30 % fixé par le nouveau Plan climat 2012-2016 (action 7). Le programme de remplacement des quelques 9 120 lampes à basse performance subsistant fin 2008 est pratiquement terminé. Parallèlement, des dispositifs plus innovants (LED, réducteurs de tension, détecteurs de présence) sont introduits dans le parc pour être testés tant au niveau de leur performance que de leur durabilité et de leur fiabilité, compte tenu de la nature des réseaux préexistants.



Fig. 3 : Evolution de la consommation d'énergie totale de l'éclairage public (2007-2013)

**Réduire la consommation d'énergie des outils informatiques de la Ville par le renouvellement et le paramétrage des équipements.**

- ▶ Les consommations électriques du parc informatique ont diminué de 20 % grâce notamment au renouvellement et au paramétrage des postes informatiques. Dans le même temps, près de 363 tableaux numériques ont été installés dans les écoles.

## Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

### Objectif 1

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

### Action 3

#### ► Favoriser des comportements plus économes

**Plusieurs mesures sont traitées ici :**

**Réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de tous les bâtiments pour sensibiliser et communiquer à l'ensemble des services et des usagers les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> par usage.**

**Créer un réseau de correspondants énergie pour chaque bâtiment.**

- Le réseau des correspondants énergie et eau a été créé, en 2009, et est animé de façon régulière tant par des réunions thématiques que par la fourniture d'informations et de données pertinentes et adaptées. Ce réseau comprend 350 agents répartis dans chaque direction : il représente ainsi près de 10% de l'effectif permanent de la Ville. L'année 2012 a été consacrée à la création de "l'Académie Climat Energie". Les rencontres ont permis de définir les modalités de suivi des consommations des bâtiments.
- Ainsi, dans un premier temps, 15 bâtiments ont servi de sites test pour le déploiement du dispositif. Une étude de la consommation d'énergie du bâtiment est réalisée. Un audit auprès des agents est effectué afin de connaître plus précisément les usages. Des préconisations sont alors définies conjointement et des actions sont mises en œuvre.
- La consommation d'énergie a baissé selon les sites de 5 à 35% en un an. A fin 2013, le dispositif a été développé dans 40 bâtiments municipaux en complément d'un travail mené avec l'Education nationale pour la sensibilisation des élèves des écoles concernées.

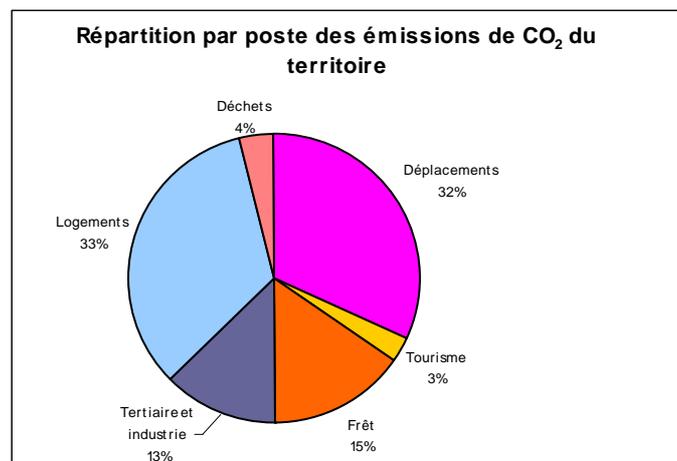
**Inciter les écoles à des comportements économes en énergie en les intéressant aux économies financières réalisées : Une partie des sommes économisées leur sera versée dès 2011 pour des actions d'éducation au développement durable.**

- En juin 2013, lors de la kermesse, l'école élémentaire Buisson a pu bénéficier de la première mallette pédagogique destinée à accompagner les enseignants pour la sensibilisation des élèves à la thématique de l'énergie.
- Grâce à ce dispositif, les consommations des bâtiments concernés sont affichées à l'entrée pour permettre à la fois au personnel mais également aux usagers d'en prendre connaissance. Cette action s'inscrit pleinement dans l'action 36 du nouveau plan climat 2012-2016 : "faire de chaque agent municipal un ambassadeur du Plan climat".

**Communiquer le Bilan Carbone® du territoire et des services de la Ville afin de sensibiliser les Bordelais et Bordelaises aux comportements économes en énergie.**

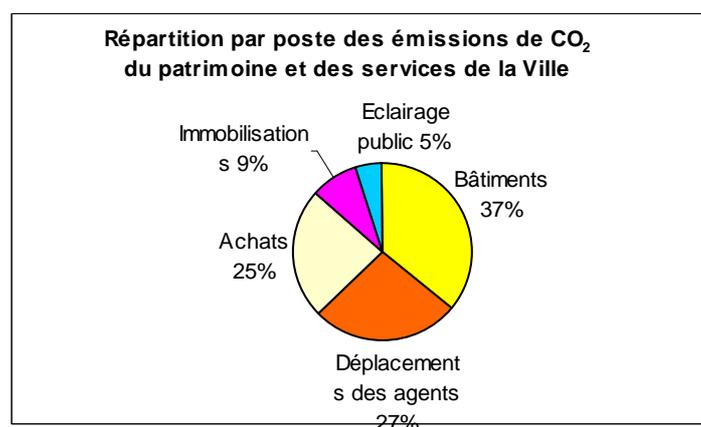
- En 2012, le bilan carbone du patrimoine, des services et du territoire a été actualisé sur la base des données 2011. Compte tenu des discussions méthodologiques sur l'élaboration de ce type de bilan, il a été demandé au cabinet extérieur mandaté de veiller à ce que la comparaison 2008/2012 soit faite sur une base identique.

Le bilan « **Territoire** » indique une baisse globale des émissions de 50 000 teqCO<sub>2</sub> soit 3,6% par rapport au bilan 2008 (de 1 352 600 teqCO<sub>2</sub> à **1 303 500 teqCO<sub>2</sub>**) (fig. 4). A défaut d'une inflexion nette des émissions susceptible d'inscrire la ville sur la trajectoire du Facteur 4, on peut conclure pour le moins à une **stabilisation des émissions du territoire**.



**Fig. 4 : Bilan carbone territoire actualisé en 2012 (Source Energies demain)**

Le bilan " **patrimoine et services** " indique une baisse globale des émissions de **1 300 teqCO<sub>2</sub> soit 3,6%** par rapport au bilan 2008 (fig. 5). Cette baisse est principalement due à celle de la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des locaux de la ville.



**Fig. 5 : Bilan carbone patrimoine et services actualisé en 2012 (Source Energies demain)**

- Ces bilans sont consultables sur le site [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).

### ► Lutter contre la précarité énergétique

- Afin d'optimiser et de coordonner les actions de lutte contre la précarité énergétique à Bordeaux, la Ville a constitué un groupe de travail regroupant les services municipaux travaillant sur cette thématique et l'ensemble des acteurs du territoire (FSL, Conseil Général de la Gironde, fournisseurs d'énergie, services de l'Etat...). Plus largement, dès 2010, la Ville a adhéré au réseau girondin préca énergie 33 d'échanges d'expérience sur les actions de lutte contre la précarité énergétique.

#### Promouvoir les dispositifs PRISE (Programme de Réduction des Impayés et Suivi Energétique) auprès des personnes en difficulté.

- Ce dispositif a été lancé en 2010 dans le quartier Bordeaux sud. Destiné à suivre les consommations d'énergie et à lutter contre les impayés des foyers fragiles, ce dispositif n'a pas connu le succès escompté. Forts de cette expérience, de nouveaux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique ont été développés.

#### Développer de nouveaux dispositifs d'aide aux personnes (Isolation et équipements plus performants) dans le cadre de la compensation des émissions incompréhensibles de carbone (patrimoine et services municipaux).

- Pour aider les propriétaires occupants modestes, la Ville a mis en place entre 2009 et 2012 un dispositif d'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements dans les quartiers Belcier et Chartrons Bacalan. L'isolation des toitures, la réfection des ouvrants et tout ce qui permet d'améliorer de manière significative la performance énergétique des logements font partie des travaux éligibles. L'aide financière, plafonnée à 5 500 €, a permis à une centaine de ménages de financer l'intégralité des travaux et de générer une économie moyenne de 27%, soit 320 € sur les charges annuelles des foyers concernés.
- Encouragée par ces premiers résultats, la Ville de Bordeaux a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 une opération similaire pour 50 logements par an, sur le centre ancien en complément de l'OPAH renouvellement urbain et Hôtels meublés animée par In Cité. D'une durée de 3 ans (2012-2014), financée par la Ville, la SACICAP de la Gironde et EDF, cette opération, animée par les Compagnons Bâisseurs et le CREAQ, vise à compléter le dispositif de requalification du territoire du PNRQAD "Bordeaux [Re]Centres". Plusieurs actions sont envisagées : l'auto réhabilitation accompagnée et la lutte contre la précarité énergétique. Ce dispositif étant désormais reconnu éligible par le Ministère du développement durable au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la Ville va pouvoir accentuer son aide aux propriétaires occupants sur ce territoire.



- En complément de ce dispositif, la Ville a lancé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, une opération multi partenariale d'accompagnement de 200 foyers modestes par an pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif appelé "Allo énergie" prévoit après signalement par des travailleurs sociaux (FSL, MDSI, CCAS...) une visite à domicile afin de réaliser un diagnostic, une pose de kits d'économie d'énergie et d'eau et un soutien financier des propriétaires (sous condition de ressources). Lorsque le foyer visité est locataire, un travail de médiation peut être engagé pour que le propriétaire bailleur réalise les travaux préconisés. A mars 2014, 120 foyers ont été visités.

**Réaliser une opération pilote en équipant 15 familles de kits d'économie d'énergie d'eau puis, selon les résultats, élargir à 800 familles en situation de précarité énergétique.**

- ▶ Grâce au développement d'un partenariat avec le CREAq, l'ACAQB et le CCAS, 807 ménages ont été équipés de kits d'économie d'énergie et d'eau entre 2009 et 2013. L'objectif des 800 foyers à l'horizon 2014 est dépassé un an avant la date fixée. Cette action se poursuivra dans le cadre du dispositif "allo énergie".

La lutte contre la précarité énergétique est une des actions prioritaires du plan climat énergie territorial 2012-2016. L'action 34 prévoit notamment de poursuivre les actions engagées en 2012 et d'accompagner financièrement les ménages fragiles.

**▶ Porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la Ville d'ici 2014**

**Poursuivre la campagne de mesure potentiel éolien sur le site de Labarde en vue, après concertation préalable, d'installer 4 à 5 éoliennes.**

- ▶ La campagne de mesure du potentiel éolien sur le site de Labarde réalisée entre septembre 2008 et septembre 2009 n'a pas permis de donner une suite opérationnelle à un projet d'implantation d'éoliennes. Les conditions économiques du tarif de rachat de l'électricité ainsi que la technologie disponible ne permettaient pas d'assurer la rentabilité du projet.

**Installer, après la réalisation d'études de faisabilité, des panneaux photovoltaïques sur la base sous marine, le site Labarde, et d'autres bâtiments pouvant être équipés et équiper, lorsque cela est pertinent, les bâtiments municipaux susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire solaire (ECSS).**

- ▶ L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la base sous marine n'a pu être réalisée en raison d'un problème d'étanchéité de celle-ci. La couverture argileuse du terrain de Labarde ne permet pas l'accès au site avant plusieurs dizaines d'années.
- ▶ Fin 2013, 15 bâtiments municipaux étaient équipés de panneaux solaires (617 m<sup>2</sup> de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et 80 359 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques). Des études d'implantation d'équipements solaires sont réalisées sur chaque projet et donnent lieu, sauf impossibilité technique avérée, à une décision d'équipement solaire.

**Valoriser l'eau géothermale en optimisant les installations existantes, notamment de l'Hôtel de Ville et les piscines Judaïque et Galin.**

- ▶ La valorisation de la ressource géothermale a été poursuivie, notamment par le lancement d'une étude sur l'optimisation de la ressource et par la réalisation de travaux sur le site de Mériadeck (piscine Judaïque en 2011 puis l'Hôtel de Ville, le Musée des Beaux arts (en 2012) et la future Cité municipale).

**Equiper la future maison éco-citoyenne d'un chauffage bois-énergie approvisionné localement.**

- ▶ Le chauffage de la Maison écocitoyenne est assuré, en base, par des panneaux solaires thermiques, le complément est fourni par une chaudière bois à pellets d'une puissance de 23 KW.
- ▶ Ginko, premier écoquartier de Bordeaux, dispose d'un réseau de chaleur bois (3 MW) depuis l'été 2012 (80% de biomasse bois et 20% de biomasse végétale) dont les ressources sont issues de forêts d'Aquitaine.

**Etudier le potentiel hydroélectrique de la Garonne au niveau du pont de pierre.**

- ▶ Après l'équipement du ponton d'honneur d'une hydrolienne de démonstration, le projet SEENEOH permettra, dès la confirmation par le Commissariat général à l'investissement de sa prise en compte financière, l'implantation d'un site d'essai d'hydroliennes, en aval du Pont de Pierre. Au niveau national, ce site est le 1<sup>er</sup> site d'essai d'hydroliennes en milieu estuarien. Son implantation à Bordeaux doit beaucoup au savoir-faire innovant d'une petite entreprise

bordelaise (Energie de la Lune) qui a pu bénéficier d'un hébergement dans la pépinière écocréative des Chartrons avant de s'installer à Darwin.

La **part d'énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal est passée de 6% en 2007 à 23% en 2013 (fig.6) grâce notamment à l'installation des panneaux photovoltaïques du Parc des expositions. L'objectif est donc atteint dans le patrimoine de la Ville. L'ambition du Plan climat 2012-2016 est désormais de développer les énergies renouvelables à l'échelle du territoire pour porter leur part à 10%. Cette part s'élève à fin 2013 à 9% (mix électrique national compris).

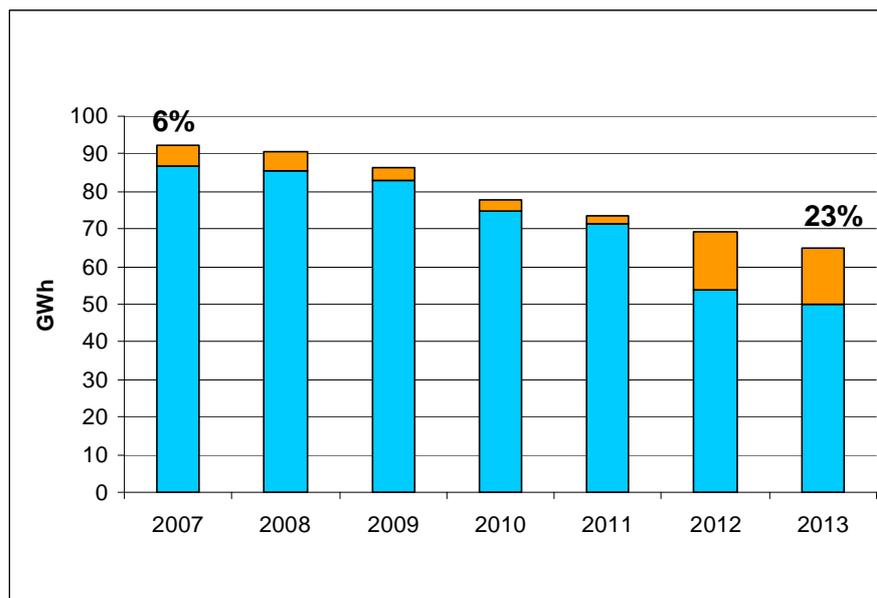


Fig. 6 : Part des énergies renouvelables dans la consommation du patrimoine municipal (hors éclairage public)

#### Les ombrières du Parc des expositions

78 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le parking

60 000 panneaux solaires

Puissance installée : 12 MWc

Production annuelle : 13 000 MWh soit 70% de la consommation d'électricité nécessaire à l'éclairage public.

#### La piscine Judäique – Jean Boiteux

Les travaux de récupération de l'eau géothermale issue du réseau de Mériadeck pour l'alimentation des bassins et le chauffage de la piscine Judäique ont été achevés à l'automne 2011.

##### **Bilan 2013 :**

Economies d'eau : 26 627 m<sup>3</sup> soit 88% des besoins en eau

Economies d'énergie : 798 MWh (valeur corrigée des données climatiques) soit la consommation annuelle de 544 personnes.

## Objectif 1 : Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

### Bilan et perspectives

#### Consommation d'énergie

Parmi les résultats les plus tangibles, sur la période 2007-2013, nous citons la réduction de près de 30% de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (fig.7), la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la ville portée à 23% ou encore la réduction de la consommation d'énergie pour l'éclairage public de 21%.

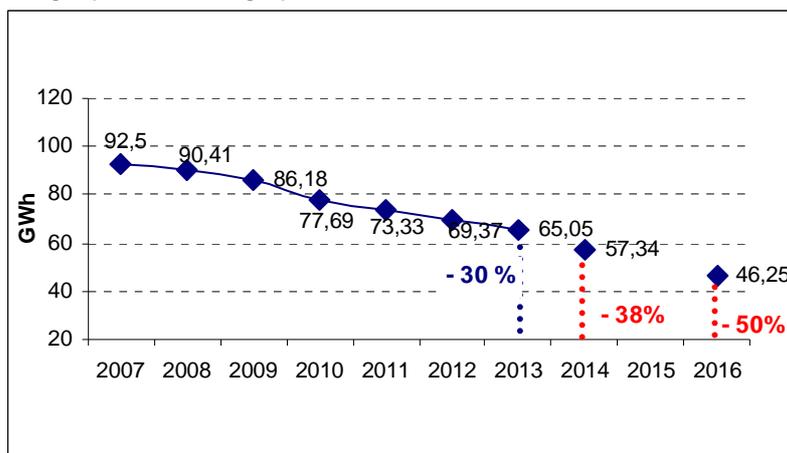


Fig. 7 : Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (2007-2013)

Au-delà de son patrimoine, avec l'adoption du Plan climat 2012-2016, la Ville a souhaité s'inscrire vers la transition énergétique dès 2012 et mobiliser l'ensemble de son territoire sur l'enjeu climatique.

L'observation de la consommation d'énergie à Bordeaux (tous acteurs confondus) entre 2005 et 2013 montre que si le territoire a connu une réduction de la consommation de gaz de près de 100 GWh, sur la même période la consommation d'électricité a augmenté de 100 GWh (fig.8). En d'autres termes, la consommation d'énergie totale hors transports est stable. Si on rapporte ces consommations brutes par habitant (+ 27.571 habitants), on observe une diminution de la consommation de gaz de 16% (certainement imputable aux données climatiques) et une stabilisation, voire une légère baisse de la consommation d'électricité (-5%).

Ceci montre l'intérêt de poursuivre la mise en œuvre d'actions volontaristes fortes de maîtrise des consommations à destination des particuliers qui, selon RTE<sup>2</sup>, représentent 50% de la consommation totale d'énergie (hors transports) en Aquitaine et pour lesquels on observe déjà une évolution démographique plus forte qu'au niveau national. Selon les estimations réalisées par RTE, la population en Aquitaine devrait croître de 15% d'ici 2030 contre 4% en France.

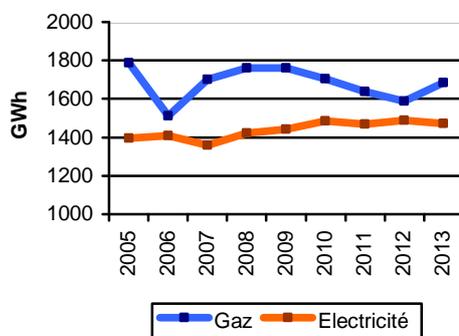


Fig. 8 : Consommations brutes d'électricité et de gaz sur le territoire de Bordeaux en GWh

Source : ERDF, Regaz et Gaz de Bordeaux, 2014 – Données ERDF disponibles en juin 2014

<sup>2</sup> Schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité – Edition 2013

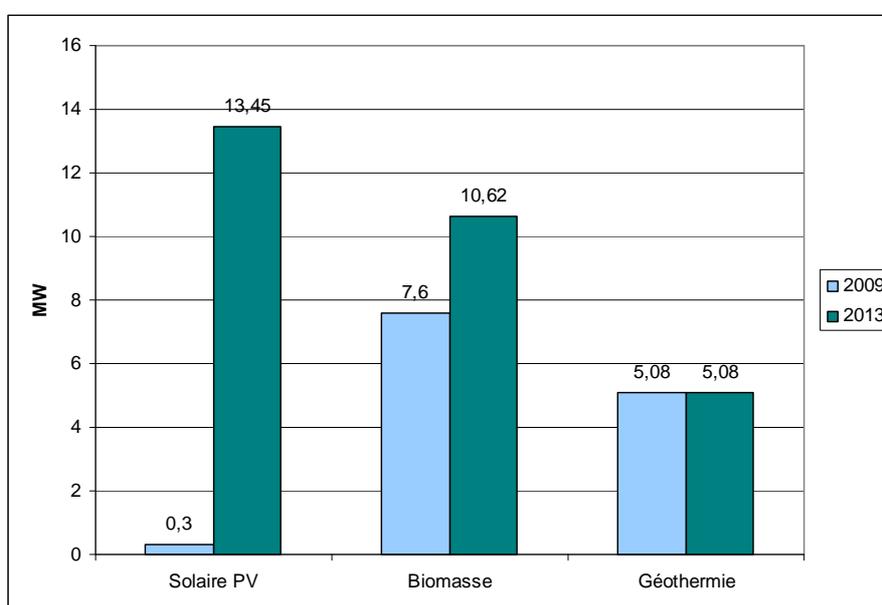
Pour accompagner la transition énergétique du territoire, la Ville s'est fixé dans le nouveau plan climat de nouveaux objectifs encore plus ambitieux de réduction de la consommation d'énergie de son patrimoine bâti à l'horizon 2016.

### **Energies renouvelables**

Dans le même temps, la puissance photovoltaïque installée à Bordeaux (établissements publics, entreprises et particuliers) est passée de 0,1 GW à 13,45 GW entre 2009 et 2013.

A fin 2013, la puissance des ENR installée représente 29 MW (fig.9). La part des ENR s'élève, sur l'ensemble du territoire, à 9% (mix électrique national compris).

Dans le souci d'atteindre le facteur 4 en 2050, toutes les sources d'énergies renouvelables, faisant appel aux technologies éprouvées (géothermie, biomasse, solaire...) et à des solutions plus expérimentales (hydroliennes, récupération de chaleur fatale...) devront être mobilisées. L'optimisation du recours à ces sources nouvelles, décentralisées, intermittentes, souvent à basse température pour la chaleur, le plus souvent décarbonées, doit s'accompagner d'opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents (Smart Grids).



**Fig. 9: Puissance ENR installée entre 2009 et 2013**

### **Perspectives**

- Poursuivre les actions de maîtrise des consommations d'énergie dans le patrimoine municipal
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur alimentés par ENRr sur les opérations de l'arc de développement durable de Bordeaux (après Ginko et Bassins à Flots, Saint Jean Belcier et les différentes opérations d'aménagement programmées sur la rive droite).
- Développer des solutions innovantes sur les réseaux intelligents (Smart Grids – Amédée Saint Germain)
- Rechercher de nouvelles sources d'énergie renouvelable : Microcogénération mais également chaleur fatale
- Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique avec le PIMMS (point information médiation multiservices) qui sera créé prochainement à Bordeaux afin d'orienter les demandeurs vers les dispositifs appropriés à leur situation.
- Accompagner la réhabilitation des logements des plus fragiles

**▶ Encourager la pratique du vélo**

En 2009, la Ville s'est engagée au travers de la Charte de Bruxelles à atteindre l'objectif d'une participation d'au moins **15% du vélo** dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020.

Selon une étude publiée en 2012 par l'INSEE et la DREAL Aquitaine, un résident bordelais émet en moyenne 299 kg de CO<sub>2</sub> par an pour se rendre sur son lieu de travail ou d'étude. C'est mieux que l'ensemble des autres communes de taille comparable (310 kg pour Strasbourg et Montpellier, 320 kg pour Rennes, 330 kg pour Toulouse par exemple).

*"Les Bordelais privilégient des modes de transport doux et se distinguent surtout par leur propension à se déplacer à pied ou à vélo. Ils sont 25 % à pratiquer ces types de déplacements "propres", et jusqu'à 35 % pour les trajets intra-muros. Près de 11% des Bordelais utilisent le vélo lorsqu'ils restent en ville pour travailler ou étudier. Dans les villes de taille comparable, seule Strasbourg atteint ce chiffre. Par ailleurs, un navetteur bordelais sur quatre utilise les transports en commun pour ses déplacements quotidiens. C'est plus qu'à Lille, mais autant qu'à Toulouse, Nantes, Montpellier ou Rennes. Les émissions de CO<sub>2</sub> dans Bordeaux intra-muros s'élèvent à seulement 69 grammes par personne et par km. C'est quasiment deux fois moins que les liaisons qui concernent le reste de l'aire urbaine (les autres communes du pôle urbain et les communes de la couronne)".*

**Lancer un nouveau plan cyclable avec un travail prioritaire sur la continuité du réseau et les aménagements sécurisés.**

- ▶ Le plan écomobilité a été adopté en 2010. L'objectif de ce plan réalisé en concertation avec les associations d'usagers de la rue était d'identifier des actions qui n'auraient pas été intégrées à l'Agenda 21, notamment celles impulsées ou accompagnées par la Ville dans le domaine de l'écomobilité. Défini pour une période de 2 ans, ce plan écomobilité a été intégré au nouveau PCET 2012-2016 (objectif 5).
- ▶ La résorption des discontinuités cyclables et l'implantation du mobilier de stationnement font l'objet de reconnaissances sur le terrain dans les quartiers avec les élus, les services de la Ville, la CUB et l'association Vélocité.

**Renforcer l'action de la Maison du vélo et développer une offre de proximité dans les mairies de quartier.**

- ▶ Des points de distribution de vélo de la Maison du vélo ont été installés dans les mairies de quartiers. Les contrats conclus hors de la Maison du vélo représentent 12% des contrats en cours. La Mairie de Caudéran devance largement les autres quartiers avec 174 contrats conclus en 2013 sur les 254 contrats conclus hors Maison du vélo.

**Multiplier le prêt de vélos pour faciliter la circulation en ville des particuliers venant en transport en commun, des touristes et lors d'événements ou de manifestations ponctuelles, afin de relier les divers points d'animation.**

- ▶ Dans ce cadre la Maison du vélo, créée en 2003, permet chaque année à plus de 6 000 Bordelais d'emprunter gratuitement un vélo y compris dans les mairies de quartiers. En 2013, 338 vélos ont été gravés, 366 vélos prêtés pour des manifestations et 54 diplômes délivrés. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la CUB participe financièrement, sous conditions de ressources, à hauteur de 25% maximum à l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants.

### **Participer au déploiement de l'opérateur de vélos en libre service dans le cadre de la politique de transport communautaire.**

- ▶ Pour mémoire, en 2011, la Ville a également accompagné le déploiement du VCUB et défini en partenariat avec la CUB les lieux d'implantation des quelque cent stations d'emprunt.

### **Poursuivre le développement de stationnements pour les vélos en ville par la pose d'arceaux et la création de locaux sécurisés, par exemple à la gare St Jean.**

- ▶ Le nombre d'arceaux se développe avec 12 188 places de vélos créées entre 2009 et 2013. Près de 1 000 places supplémentaires sont offertes aux cyclistes chaque année.
- ▶ En complément des stationnements sur voirie, les parkings relais et les parkings souterrains offrent 770 places et une bicycletterie de 48 places a été créée en 2009 rue Bouquière.

### **Etendre les doubles sens cyclables, expérimenter puis généraliser l'autorisation de tourne-à-droite des vélos au feu rouge.**

- ▶ 48 carrefours équipés de "tourne à droite", 49 km de double-sens cyclables, 51 km en zone 20 et 30. Bordeaux offre aujourd'hui 186,8 km de linéaires cyclables dont 24 km hors voiries (parcs et jardins).

### **Développer les aménagements pour vélos dans les crèches et les écoles de la Ville.**

- ▶ 50% des écoles sont équipées de stationnement vélos.

### **Développer le pool de vélos à disposition des agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels.**

- ▶ Près de 300 vélos de service sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. La Cité municipale accueillera un pool de vélos mutualisés afin que les utilisateurs occasionnels puissent en disposer après réservation via la plateforme de réservation des véhicules.

Lors de la 2<sup>ème</sup> édition de Cyc'lab, les Bordelais étaient invités à participer à la conception d'un "vélo urbain idéal" sur le site de consultation [jeparticipe.bordeaux.fr](http://jeparticipe.bordeaux.fr). Avec l'aide de plusieurs centaines de contributions, Philippe Starck a dessiné le "Pibal", un vélo-patinette au concept inédit dont le premier prototype a été présenté officiellement le 19 février 2013, puis testé par 20 volontaires.  
500 vélos Pibal seront mis à la disposition des Bordelais à la Maison du Vélo d'ici fin 2014.

## Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

### Objectif 2

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

### Action 7

#### ► Créer un nouvel usage de la voiture en ville

**Assurer la promotion du dispositif de stationnement préférentiel pour les véhicules propres (disque vert) et créer des places de stationnement supplémentaires réservées pour soutenir la politique d'auto partage.**

Afin d'inciter les Bordelais à utiliser des véhicules mutualisés et les véhicules dits "propres", la Ville met à disposition 31 places de stationnement dont 5 nouvelles en 2013, réparties dans chaque quartier réservées à l'autopartage. Dès février 2008, le conseil municipal de Bordeaux a voté l'expérimentation du disque vert qui permet d'accorder la gratuité de stationnement pendant 1h30 aux véhicules : véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, GPL (gaz de pétrole liquide), ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés. Chaque année, ce sont plus de 50 disques verts qui sont ainsi accordés. Depuis 2012, ce dispositif a été développé sur l'ensemble de la France sous l'appellation "Disque bleu". Depuis juin 2013, ces mêmes véhicules peuvent bénéficier d'une tarification préférentielle dans sept parkings de la ville soit 50% de réduction sur un abonnement et 30% sur un stationnement occasionnel. Le dispositif est élargi aux petites voitures de moins de trois mètres émettant moins de 120 g/km de CO<sub>2</sub>.

**Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de bornes de rechargement pour véhicules électriques.**

La Ville a été signataire le 13 avril 2010 de la Charte pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques. Elle est à ce titre ville pilote aux côtés de constructeurs automobiles et de l'Etat. La Ville a donc déployé un plan d'actions, cofinancé dans le cadre du programme Ecocités, qui permettra d'installer une vingtaine de bornes sur l'espace public d'ici 2015 (5 ont d'ores et déjà été installées). Chaque borne de recharge rapide peut desservir deux voitures mais également des vélos ou des scooters électriques.

Depuis fin 2013, 36 stations Blue Cub ont été installées à Bordeaux. Chaque station comporte une borne de recharge lente accessible à tout utilisateur.

**Accompagner des démarches type « Pédibus » pour les déplacements domicile-école.**

La Ville accompagne depuis 5 ans les parents d'élèves dans la mise en place de lignes de carapatte en finançant des associations relais et en assurant le soutien logistique (voirie, communication). Chaque année, les écoles sont sollicitées pour participer à ce dispositif. En 2013, 9 lignes fonctionnaient, 10 nouvelles sont attendues pour le printemps 2014.

**Promouvoir le site de co-voiturage inter-administratif [moijecovoiturage.com](http://moijecovoiturage.com) dédié aux 15 000 agents concernés puis l'ouvrir à l'ensemble des Bordelais.**

Un système de covoiturage a été développé en 2008 en partenariat avec la Préfecture de la Gironde, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la CUB et la Ville de Bordeaux. Dans un premier temps destinée aux agents de ses structures, la plateforme de covoiturage inter-institutionnelle a été élargie en 2012 à la Chambre de commerce et d'industrie et aux entreprises ayant un PDE. Cette extension a pour objectif de redynamiser le covoiturage dont le nombre d'utilisateurs stagnait depuis 2010. A ce jour, près de 680 utilisateurs en bénéficient.

### Former 5% des agents à la conduite économique de véhicules légers et utilitaires.

Une dizaine d'agents des services de la Propreté et du Centre d'entretien et d'exploitation ont été formés à l'écoconduite. Une des mesures prévues dans le cadre du Plan de déplacement d'administration élaboré en 2013 prévoit notamment de tester un dispositif de formation.

### Inciter les agents de la Ville à l'utilisation des transports en commun par la poursuite de la prise en charge de 50% des frais de déplacements.

La Ville accompagne également les agents municipaux pour leurs déplacements domicile-travail par la prise en charge de 50% du coût du transport en commun pour les déplacements domicile – travail ; 40% des agents en bénéficient. L'enquête déplacement réalisée en été 2013 auprès des agents municipaux indique que les transports en commun (tram, bus, train) sont le mode de déplacement le plus utilisé pour les trajets « Domicile-Travail » avec 35%. La voiture individuelle arrive en deuxième position avec 30% des réponses, suivie par le vélo avec 20%, la marche à pied 10%, les deux-roues 3% et le covoiturage 1%. La formalisation du Plan de déplacement d'administration de la Ville est attendue pour l'été 2014 sur la base de l'enquête déplacement, de diagnostics et des ateliers de travail organisés.

### Tester des véhicules utilitaires innovants et renouveler le parc selon les opportunités et poursuivre le renouvellement des véhicules légers de la Ville par une gamme moins énergivore et moins émettrice de CO<sub>2</sub> et réduire encore la flotte de véhicules.

- ▶ La Police municipale s'est engagée progressivement dans une démarche de remplacement d'une partie de son parc de motos par 6 gyropodes plus écologiques et mieux adaptés au cœur de la ville.
- ▶ A ce jour, 51 véhicules utilitaires électriques sont utilisés quotidiennement essentiellement par les agents de la propreté et des parcs et jardins.
- ▶ Le parc de voitures a été réduit de 15% passant de 250 véhicules en 2007 à 211 en 2013. Dans le même temps, les 3 pools mutualisés ont été équipés d'une cinquantaine de véhicules dont 5 électriques, de modèles différents, actuellement en test. Les efforts de rationalisation se poursuivent par l'introduction de 18 véhicules supplémentaires dans le pool mutualisés et par la définition d'un plan de rationalisation pour les véhicules utilitaires.
- ▶ Concernant le renouvellement du parc, les critères environnementaux liés à la consommation de carburant et aux émissions de CO<sub>2</sub> représentent 40% des critères d'attribution des marchés publics. Les véhicules légers du parc n'émettent pas plus de 100 g de CO<sub>2</sub> au km. Les dernières acquisitions présentent une consommation moyenne théorique de 4l/100 km pour 95 g de CO<sub>2</sub>. La Ville a fait le choix d'équiper son parc majoritairement en véhicules essence plutôt que diesel.
- ▶ Grâce notamment au développement de la mutualisation, le nombre de véhicule du pool a été réduit et la consommation du parc a diminué de 3,5% depuis 2007 (fig.10) contrairement à celle des camions et des véhicules utilitaires qui est stable malgré l'accroissement de la charge de travail des services (augmentation de la surface d'espaces verts gérés, intensification des passages du service propreté en centre ville, augmentation du nombre de manifestations...).

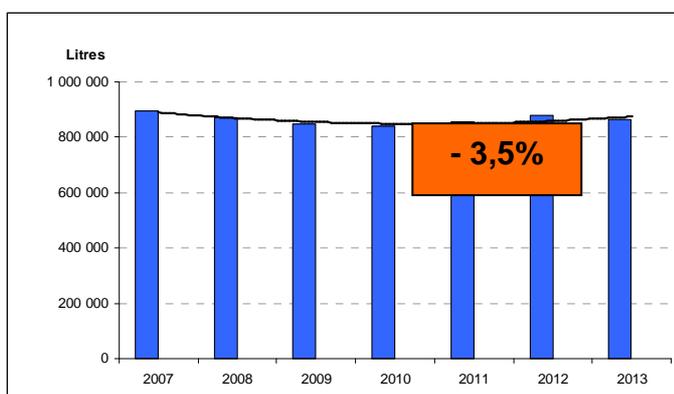


Fig. 10 : Consommation de carburant des véhicules municipaux (2007-2013)

► Organiser le partage de la rue pour toutes les formes de mobilité alternatives



L'arrivée du tramway, la création de couloirs de bus (22 km) ainsi que le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de Bordeaux ont généré de plus en plus de visiteurs sur le territoire. La gestion des espaces va devenir un facteur d'attractivité du territoire. Ainsi tout ce qui contribue à l'apaisement de la circulation y participe.

**Poursuivre l'action de la commission « Code de la Rue » pour améliorer la sécurité et garantir une place à tous les modes de déplacements doux.**

- La commission du code de la rue composée de tous les acteurs de la rue (cyclistes, motards, piétons, personnes handicapées...) se réunit deux fois par an. Une nouvelle édition du code de la rue a été réalisée en 2011.

**Inciter les écoles à utiliser les transports en commun pour les sorties sportives et culturelles.**

- Chaque année la Ville accompagne les déplacements des écoles en transports en commun par l'attribution de tickets de groupe. Près 1 800 titres de transport permettent chaque année aux élèves d'effectuer des sorties pédagogiques.

**Étendre les secteurs à vitesse modérée au bénéfice des piétons et poursuivre la mise en contrôle d'accès des quartiers ainsi que le périmètre des dimanches « Bordeaux sans voiture » et accompagner de nouveaux aménagements de *Rue jardin* sur le modèle des cours urbaines.**

- A fin 2013, 115 hectares sont réservés aux dimanches sans voiture, 75 hectares en contrôle d'accès et 51 km de voies à vitesse modérée (zones 20 et 30) (+ 8 km depuis juin 2012). Grâce aux nouvelles réglementations, la Ville souhaite développer les zones de rencontre dans lesquelles les piétons sont prioritaires.
- Ces actions ont permis, dès 2009, à la marche de devenir le mode de déplacement le plus utilisé à Bordeaux (40%) devant la voiture (37%). En 2013, une trentaine de mâts de jalonnement piétons ont été installés. L'encouragement des déplacements piétons devient une des actions prioritaires du PCET 2012-2016 (action 17).

**Étudier la possibilité de créer des stationnements adaptés aux véhicules à petits gabarits et de faible émission de CO<sub>2</sub>.**

- Les véhicules de faible gabarit bénéficient d'une tarification préférentielle dans sept parkings de la ville soit 50% de réduction sur un abonnement et 30% sur un stationnement occasionnel.

## Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

## Objectif 2

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

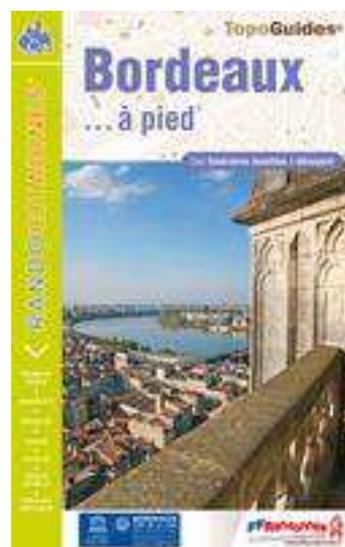
## Action 9

### ► Favoriser l'éco-mobilité pour un tourisme responsable

Bordeaux est désormais la 4<sup>ème</sup> destination de congrès et accueille chaque année près de 2 millions de nuitées. Le tourisme responsable est donc un enjeu important pour Bordeaux puisqu'il s'agit d'inciter les visiteurs à utiliser des modes de déplacements doux (vélos, jalonement piétons, transports en commun).

**Développer des parcours de balades à pied sur l'agglomération (topoguide, chemin de St. Jacques, itinéraire UNESCO) et en tramway ainsi qu'un réseau de découvertes à vélo de Bordeaux et sa proche région.**

- Le topo-guide "Bordeaux... à pied" réalisé en 2008 et réactualisé en 2013 est le fruit d'un partenariat entre la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, son Comité départemental de Gironde, la Mairie de Bordeaux, la CUB, le Conseil Général de la Gironde et le réseau TBC. Il bénéficie du concours des communes de Lormont, Bouliac, Gradignan, Canéjan, Blanquefort, de l'association de l'écosite du Bourgailh, de l'Office de Tourisme de Bordeaux et de Gaz de France. Il propose plus de 100 km de promenade dans Bordeaux et ses proches alentours. Inédits, les 17 circuits de ce topo-guide s'adressent à tous : passionnés de culture ou amateurs de verdure, pour les sorties entre amis ou les familles en promenade. Chaque itinéraire, de 2 à 29 km, est facilement accessible en transport en commun et découpé en différentes étapes pour s'adapter à la foulée de chacun. Les descriptifs sont tous accompagnés de cartes en couleur. Ils sont entrecoupés de nombreux encadrés thématiques et photos.
- Un circuit de vélo de 260 km entre Bordeaux et Toulouse a été réalisé.
- Ces efforts ont permis à la Ville de recevoir, en octobre 2011, le **label Ville Vélotouristique**.



**Mettre à disposition des pass vélo pour les touristes à la Maison du Vélo.**

- Compte tenu de l'arrivée du VCUB, cette mesure n'a pas été mise en place.

**Etudier la mise en circulation de bateaux « propres » (tourisme fluvial et navettes), sous réserve de la réalisation des infrastructures nécessaires.**

- Afin de favoriser les déplacements doux sur le fleuve, les pontons de Bordeaux ont fait l'objet de réhabilitations (Yves Parlier, Benauge, Port Bastide...). Le Ponton d'Honneur de 155 mètres de long, quai Richelieu, a été réalisé.
- Depuis mai 2013, les Bordelais peuvent emprunter des navettes fluviales pour traverser la Garonne. Les 3 itinéraires desservent Bas-Lormont, Claveau, Stalingrad et Quinconces avec deux catamarans. Longues de 19 mètres et dotées de doubles coques en aluminium, les navettes bordelaises sont alimentées par un moteur hybride diesel / électricité, une formule déjà utilisée par les navettes de Paris et La Rochelle.  
Le prix de la traversée est équivalent à celui d'un ticket de bus. Pour les abonnés, il est inclus dans leurs abonnements transport. Avec ces navettes fluviales, les Bordelais disposent d'un nouveau mode de déplacement urbain, écologique, performant et complémentaire à l'offre de transport de TBC.

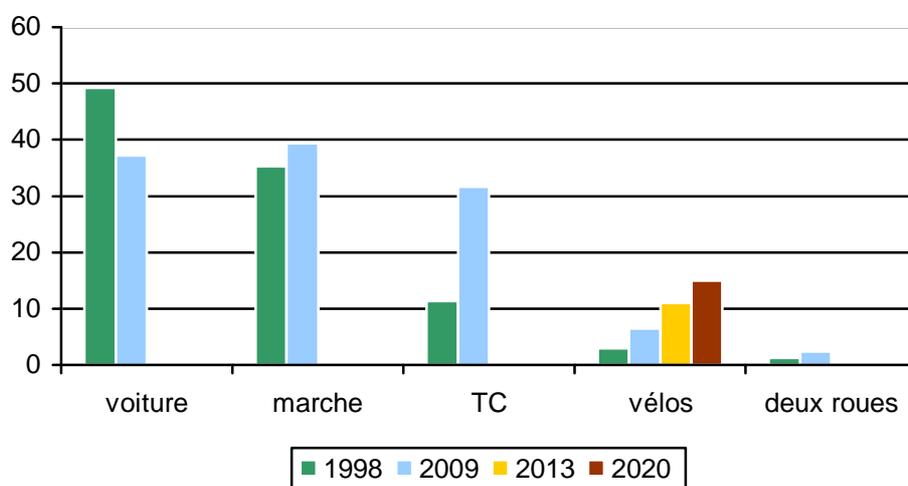
## Objectif 2 : Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

### Bilan et perspectives

Grâce à l'ensemble des efforts déployés, Bordeaux a été classée, selon une étude danoise récente, 4<sup>ème</sup> ville mondiale pour les cyclistes après Copenhague, Utrecht (Pays Bas) et Séville (Espagne). Le « Copenhagenize index 2013 » salue le double système de prêt de vélos (Maison du vélo et VCUB) et son réseau de pistes réservées.

Entre 1998 et 2009 les modes de déplacements ont considérablement évolué. Ainsi la marche devient le 1<sup>er</sup> mode de déplacement, la voiture est en recul de 12 points et la part modale vélo a été multipliée par 3 (fig.11). Cette enquête est réalisée tous les 10 ans. Une réflexion sur l'actualisation des modes de calcul des déplacements doit être menée en partenariat avec la CUB.

En attendant, plusieurs études permettent d'actualiser les modes de déplacements vélo sans toutefois actualiser les autres parts modales. Ainsi, selon une étude menée en 2012 par l'INSEE et la DREAL et selon les résultats de l'observatoire des vélos de la CUB publié en 2013, la part modale des vélos peut être estimée à 11% en 2013 à Bordeaux.



**Fig. 11: Parts modales des moyens de transport à Bordeaux**

Source : enquête ménage, 2009. Le chiffre 2013 part modale du vélo (11%) est fondé sur une estimation faite à partir de l'Observatoire des vélos de la CUB (2013) et d'une enquête INSEE Dreal

## Perspectives

- **Faciliter l'usage du vélo** (15% en 2020) en développant les infrastructures adaptées (réseau express vélos, résorption des discontinuités, généralisation des tourne-à-droite, implantation d'arceaux vélos et de stations VCUB...), en développant les services (Maison du Vélo) et les animations (écoles, centres d'animation...) et en favorisant l'émergence d'innovations (Cyc'lab, vélo urbain...).
- **Réduire la part modale de la voiture pour les déplacements domicile travail**
- **Poursuivre la politique de sites réservés aux transports en commun** (3<sup>ème</sup> phase du tramway, bouclage des lignes TCSP prévues au SDODM, développement des couloirs de bus avec priorité aux feux...), faciliter l'autopartage et le covoiturage et favoriser le développement des voitures propres en centre-ville (disque verts, bornes de recharge pour véhicules électriques).
- **Encourager les déplacements à pied**

La marche à pied connaît de plus en plus d'adeptes qui en recueillent les bienfaits : apaisement, plénitude, santé...

La part modale de la marche est en augmentation constante à Bordeaux (selon l'enquête ménage réalisée en 2009, elle est passée de 35% en 1998 à 39% en 2009) grâce au développement des zones piétonnes en centre ville et au développement des cheminements piétons.

Les mesures concrètes :

- Poursuivre la politique de jalonnement piéton
- Résorber les discontinuités piétonnes
- Rendre accessibles aux personnes handicapées des itinéraires prioritaires
- Relancer la politique carapattes.

- **Formaliser le Plan de déplacements d'administration (PDA)** et développer les actions définies telles que la création d'un pool vélo à la cité municipale
- **Disposer d'un outil simplifié de suivi d'évolution des parts modales sur le territoire de la Ville.**

**► Soutenir et encadrer les projets d'aménagement durable**

**Plusieurs mesures sont exposées au travers de ce paragraphe :**

- **Contribuer avec la Communauté Urbaine et le SYSDAU (structure porteuse du SCOT bordelais) à l'évolution du Schéma de Cohérence et d'Organisation des Territoires (SCOT).**
- **Contribuer aux modifications et révisions des documents de planification stratégique en matière d'aménagement urbain durable, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan de Déplacements Urbain (PDU), et le Plan Local de l'Habitat (PLH).**

L'objectif "facteur 4" en 2050 à Bordeaux a conduit la Ville, la CUB et l'ADEME à cofinancer une étude de planification réalisée par l'ALEC (Agence Locale Energie Climat) et l'A'Urba. Les premières préconisations ont été rendues et vont constituer la base technique des propositions de modifications et de révisions de l'ensemble des documents d'urbanisme. Les phases 2 et 3 réalisées en 2012 et 2013 ont été consacrées aux déclinaisons pré-opérationnelles sur plusieurs sites communautaires.

Le recensement du paysage architectural et urbain engagé en 2004 s'est poursuivi afin de pouvoir inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU) des dispositions assurant la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. A ce jour, 80% de l'aire d'étude est recensée.

En complément, le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) du centre ancien créé en 1967, approuvé en 1988, est en cours de révision afin de le mettre en adéquation avec le PLU et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'y intégrer notamment les grandes politiques nationales liées à la mixité sociale et fonctionnelle ou encore au développement durable, et d'actualiser les connaissances patrimoniales sur ce secteur à enjeux.

**Plusieurs mesures sont exposées au travers de ce paragraphe :**

- **Agir pour la requalification des quartiers d'habitat existants sur les principes de développement durable (la Benauge, les Aubiers).**
- **Développer des projets d'éco-quartiers (secteur Bastide Niel)**
- **Encourager le développement d'initiatives citoyennes ou d'entreprises en faveur des éco-quartiers (Darwin).**
- **Valoriser le patrimoine bâti des quartiers anciens et l'adapter au nouveau mode d'habiter au travers de la mission *Ville de pierre*.**



Elaboré en 2009, le projet urbain "Bordeaux 2030" définit les orientations d'aménagement et de construction de la Ville durable de demain afin d'accueillir 100 000 habitants supplémentaires et d'assurer une solidarité entre quartiers anciens et quartiers nouveaux.

Dans ce cadre, plusieurs opérations d'aménagement et de réhabilitation (Benauge, Aubiers et bien entendu Bordeaux [Re]Centres) sont engagées avec le soutien de l'ANRU. La

qualité et la cohérence de cette démarche urbaine sur l'arc de développement durable ont permis l'obtention du **label Ecocité** par l'Etat. Des opérations innovantes (aménagement du Parc aux Angéliques, groupe scolaire et structure petite enfance sur le secteur Lucien Faure, aménagement d'un îlot Smart Grids, aménagement énergétique des Bassins à Flot...)... ont, ainsi, obtenu en 2012, le soutien de l'Etat à travers le programme des investissements d'avenir.

- ▶ Une stratégie de recherche de "mix énergétique" est développée dans les opérations d'aménagement :
  - Dans le **quartier GINKO** (labellisé éco quartier) dont les 1<sup>er</sup> logements ont été livrés en 2012, un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois (3 MW) permet d'assurer le chauffage des logements et des équipements publics (crèche, école...)
  - Dans le quartier **des Bassins à Flots** où les promoteurs ont créé une ASL (Association Syndicale Libre) afin de confier l'exploitation d'un réseau de chaleur à un opérateur (Biomasse et récupération de calories dans la STEP : 41 MW).
  - Dans la **ZAC Bastide Niel** (livraison en 2012 des premiers espaces de Darwin) où une démarche exemplaire de stratégie de desserte énergétique a été menée par la CUB et la Ville, associées à l'Agence Locale de l'Energie et une société d'ingénierie spécialisée.
  - Dans le cadre de l'**OIN Bordeaux Euratlantique** où une réflexion sur les choix énergétiques est conduite via plusieurs AMO Energie : réseau de chaleur (Belcier) alimenté par l'UIOM Clos de Hilde, smart grids (Amédée Saint Germain) sont à l'étude.

## Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

## Objectif 3

Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable

## Action II

### ► Favoriser l'éco-construction dans le parc privé et les logements sociaux

Elaborer et signer une charte pour une construction durable avec l'ensemble des acteurs de la promotion/construction.

## CHARTRE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

- La Charte de la construction durable a été signée le 19 février 2010 entre la Ville, les

bailleurs sociaux et les promoteurs privés. Le secteur du bâtiment représente environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre, le développement de l'éco-construction constitue un enjeu prioritaire. Par sa démographie croissante et le dynamisme de son projet urbain, Bordeaux se développe et construit toujours plus. La charte définit la construction durable à Bordeaux. Ce texte est le fruit d'une série de rencontres avec les promoteurs et bailleurs qui bâtissent Bordeaux. Il doit participer à faire de Bordeaux une métropole durable avec des réalisations exemplaires pour nos habitants d'aujourd'hui et de demain.

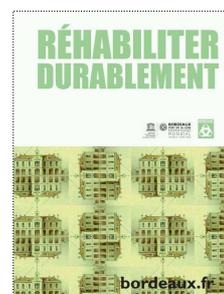
- **Sont actuellement signataires** : Chambre Aquitaine-Poitou-Charentes de la fédération des promoteurs constructeurs, Aquitanis, Bouygues immobilier, Clairsienne, Cogedim Aquitaine, Coligny, Domofrance, Eiffage immobilier Aquitaine, Gironde habitat, Groupe ICF Atlantique, Groupe Pichet, Groupe Thierry Oldak, Icade promotion, In cité, Logevie, Mesolia habitat, Groupe TG, Nexity appolonia, Nexity George V, Severini, Société Kaufmann and Broad, Vinci immobilier promotion.

Elaborer une grille de lecture développement durable à renseigner aux différentes phases des projets urbains par les organismes sociaux de l'habitat et les promoteurs privés.

- La grille de lecture de la Charte de construction durable est renseignée par les constructeurs pour chaque projet. Elle intègre notamment des critères sur l'insertion du projet dans son environnement, la qualité d'usage du bâtiment ou sa performance énergétique. Elle fait l'objet d'un examen particulier par la Ville et son architecte conseil afin de répondre aux exigences de la charte de construction durable.

Diffuser le guide de l'éco-construction.

- La Ville a également réalisé **des guides** pour accompagner les projets de construction ou de réhabilitation des particuliers (construire durablement, réhabiliter durablement, panneaux solaires, changer vos portes et fenêtres dans une ville de pierre). Ils sont diffusés avec les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme. En complément, sur demande, la Ville propose des conseils architecturaux.



**Eco-conditionner une partie des aides accordées aux organismes sociaux de l'habitat sur la surcharge foncière et éco-conditionner la vente d'un terrain communal à la réalisation d'un projet exemplaire sur les principes du développement durable.**

- ▶ Les aides accordées aux bailleurs sociaux pour la construction ou la réhabilitation de logements sont conditionnées à des performances énergétiques réglementaires examinées dans la cadre de la commission d'avant projet.

### ▶ Développer l'offre de logements éco-réhabilités dans les quartiers centraux de la Ville

#### Diffuser la carte thermique de l'habitat des quartiers de Bordeaux.

En collaboration avec la Ville et avec le soutien de ADEME, la thermographie aérienne de Bordeaux a été réalisée par la Jeune chambre économique, de manière à identifier l'origine des déperditions énergétiques des habitations particulières, ainsi que des bâtiments collectifs. Les cartes consultables sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr), à la Maison écocitoyenne ou dans un espace info énergie donnent une première idée de la qualité de l'isolation des habitations. Pour produire des images infrarouges fiables, la thermographie aérienne s'effectue sous des conditions atmosphériques et techniques précises. Un vol à basse altitude (500 mètres) effectué le matin, un temps froid et sec, une température de zéro degré au sol, font partie des prérequis. Plusieurs passages ont été nécessaires pour couvrir la totalité de Bordeaux : en 2007 (Grand Parc), 2008 (91% de la ville) puis mars 2009 (partie ouest de Caudéran).

#### Plusieurs mesures sont traitées ici :

- **Agir pour la rénovation thermique du patrimoine privé existant en incitant les propriétaires et les accédants à réaliser des travaux (candidature pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).**
  - **Développer une offre diversifiée de logements (locatifs sociaux, intermédiaires, libres, accession sociale à la propriété, etc.).**
  - **Préserver ou recomposer différentes typologies de logements moyens ou grands par remembrement.**
  - **Réhabiliter et remettre sur le marché des logements vacants.**
- ▶ Une décennie de transformations urbaines a marqué un renouveau de la ville-centre avec, en premier lieu, l'amélioration de la mobilité grâce à la mise en place du tramway en 2003 qui a non seulement réduit les distances, mais également permis de rétablir une certaine égalité de traitement dans l'offre de transports collectifs à l'échelle de l'agglomération. Le tramway, en ramenant la circulation automobile à une juste place, a contribué à l'amélioration évidente du cadre de vie, en lien avec la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement d'espaces publics au premier rang desquels les quais rive gauche qui sont devenus un formidable lieu de convivialité. La politique de renouvellement du centre historique de Bordeaux lancée en 2002 a également produit des résultats, notamment une amélioration significative de l'habitat l'état des logements dans le cadre de l'**OPAH RU** de 2003 à 2008 : relogement de 141 ménages, réhabilitation de 1 400 logements privés, création de 334 logements privés conventionnés (dont 95 intermédiaires) et de 124 logements locatifs sociaux publics, restructuration urbaine d'îlots et création/requalification de 2 600 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux.
  - ▶ Depuis 2011, les propriétaires bailleurs bénéficient aussi d'un régime d'aide pour engager la rénovation de leurs logements. La nouvelle **OPAH RU** pilotée par In Cité court jusqu'en 2016. Elle devrait permettre, sur 5 ans, de moderniser 535 logements – dont 300 en location à un tarif conventionné – et 13 hôtels meublés, principalement dans les quartiers anciens de Saint-Michel et Sainte-Croix. Les premiers résultats sont encourageants avec 135 appartements rénovés dans 28 immeubles. 57 d'entre eux sont des logements conventionnés qui ont bénéficié d'améliorations ou de travaux lourds pour un montant moyen de 68 820 € et une

subvention moyenne de 30 792 €. Ainsi, 1 € de subvention attribué entraîne en moyenne 2,2 € de travaux. L'étiquette énergétique de l'ensemble des logements réhabilités indique désormais un classement de B à D.

- ▶ Deux ans et demi après son lancement officiel, le projet urbain Bordeaux [Re]Centres a pris ses marques. Le **plan guide** est devenu le document de référence pour le secteur. Il s'articule autour de deux objectifs majeurs: offrir dans le centre ancien de **nouvelles manières d'habiter** et y recréer des **espaces à vivre**. Pour atteindre ces ambitions, le programme répond à plusieurs enjeux notamment lutter contre la précarité énergétique et réhabiliter les logements les plus dégradés.

L'année 2013 a constitué un tournant avec le passage de la phase de réflexion/ définition à une phase plus opérationnelle et technique. Après les phases de concertation et de mise en valeur des projets, plusieurs chantiers ont été lancés ou sont en passe de l'être : la place Saint-Michel, le jardin des remparts ouvert en décembre 2013, la maison associative des Douves (les travaux ont commencé courant janvier), l'îlot Carpenteyre (logements sociaux et théâtre de la Lucarne) et l'îlot Saint-James (travaux en cours), la rue Kléber, la place André Meunier (2014), le site de Santé Navale (le permis de construire devrait être bientôt déposé), le palais des Sports et le gymnase Victor Hugo (début 2014 et début 2015), la place Francis de Pressensé et la place Mabit (2<sup>ème</sup> semestre 2014).



#### **Bordeaux [Re]Centres en chiffres**

Coût global du programme : 93 millions € financés par : Etat (19,1 M€), Ville (16 M€), CUB (8,7 M€), Région et Département (environ 5 M€ dans le cadre du droit commun), bailleurs sociaux et opérateurs de logement privé (environ 44 M€)

#### **Objectifs à l'horizon 2016 :**

300 logements sociaux publics, 300 logements locatifs conventionnés privés, 155 logements de propriétaires occupants ou accédants, 145 chambres d'hôtels meublés, 2 500 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ou artisanaux

## Objectif 3 : Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable

### Bilan et perspectives

Sur une large part de son territoire bénéficiant d'un patrimoine classé patrimoine mondial de l'humanité et disposant d'un important foncier mutable, Bordeaux souhaite construire une ville des « courtes distances », maillée d'écoquartiers et solidaire, qui permette de favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs. Telle est l'ambition de l'axe 2 du PCET 2012-2016.

Une faible densité et l'absence de mixité fonctionnelle engendrent en effet l'éloignement des activités (emplois, loisirs, commerces, services publics...) et empêchent la mise en place de transports collectifs efficaces. Encourager un aménagement durable permet, en revanche, d'agir sur la longueur des trajets à parcourir pour accéder aux activités et donc sur le mode de transport utilisé.

L'arc de développement durable offre une opportunité sans précédent de mettre en œuvre sur le territoire des principes de planification fondés notamment sur le recours à des réseaux d'énergie intelligents, interfaces entre écoquartiers efficaces au plan énergétique et quartiers anciens en réhabilitation progressive (fig.12).

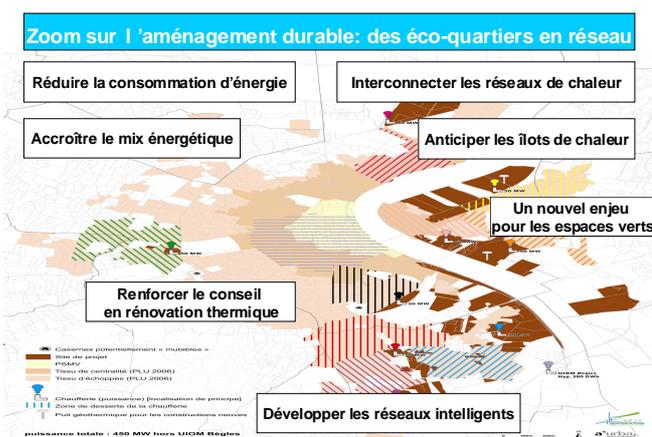


Fig. 12: Principes d'aménagement durable<sup>3</sup>

Aménager durablement la Ville, c'est également prendre en compte l'adaptation au changement climatique (objectif 8 du PCET 2012-2016) et notamment réserver une place importante au végétal afin de lutter contre les îlots de chaleur. La figure 13 fait apparaître l'élévation des températures moyennes et notamment celles supérieures à 35°C à Bordeaux.

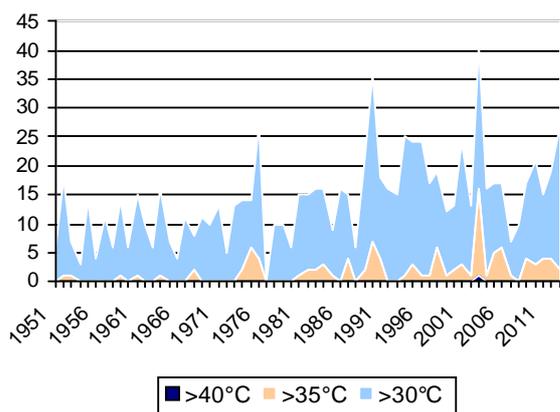


Fig. 13: Evolution des températures à Bordeaux

A Bordeaux, le parc bâti (habitat/tertiaire) est le premier secteur consommateur d'énergie (66%), devant celui des transports (24%) puis de l'industrie (10%)<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Etude de planification énergétique – ALEC – A'Urba

<sup>4</sup> Source : ALEC – bilan énergétique de Bordeaux – mars 2014

Le secteur de l'habitat consomme essentiellement du gaz naturel (50%) et de l'électricité (42%). La part des énergies renouvelables est d'environ 6%<sup>5</sup> (hors énergies renouvelables comprises dans le mix électrique national).

Le bilan carbone réactualisé en 2013 indique une diminution des émissions de GES de 5% dans l'habitat entre 2007 et 2013 (fig.14). Les réglementations thermiques successives (RT 2005, RT 2012) ne permettent pas encore de peser de manière significative sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Sur la période considérée (2007-2013) la part des constructions répondant à cette réglementation thermique ambitieuse, dans le parc total, est faible. Par conséquent, cette relative diminution peut s'expliquer par la rénovation thermique des logements et le changement de comportements.

Compte-tenu du poids du bâti dans les émissions de gaz à effet de serre, une collectivité se doit de mettre en place des dispositifs d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, afin de favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux :

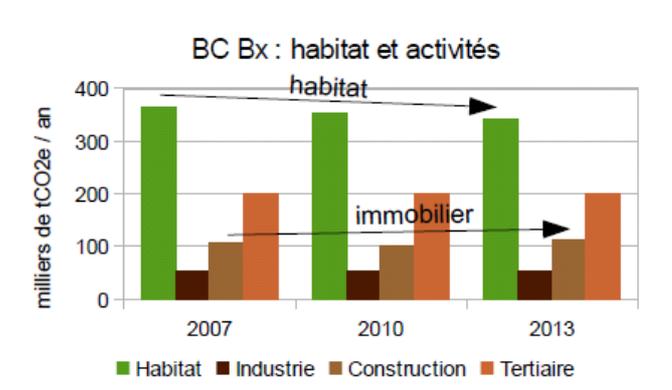


Fig. 14 : bilan carbone "Bordeaux habite et travaille (Source Bilan carbone 2013 – BCO2)

## Perspectives

- Veiller à la mise en œuvre effective d'une ambition énergétique forte dans les opérations d'aménagement (action 13 du nouveau PCET 2012-2016)
- Inventorier et tester des opportunités de solidarité énergétique entre quartiers anciens et nouveaux quartiers (développer les réseaux de chaleurs, réserver, dans la mesure du possible, des espaces fonciers pour l'implantation de sites de production d'ENRr – action 15 du nouveau PCET 2012-2016)
- Mettre en cohérence les stratégies de rénovation des logements sociaux avec une planification territoriale de maîtrise de l'énergie et de déploiement des ENRr (action 23 du nouveau PCET 2012-2013)
- Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement et dans les documents d'urbanisme (retraits gonflement des argiles, risque d'inondation, lutte contre les îlots de chaleur...) (objectif 8 du nouveau PCET 2012-2016).
- Innover sur le conseil en maîtrise de l'énergie en expérimentant des visites à domicile dans des quartiers (Caudéran-St Augustin) durablement éloignés des sites de projets amenés à développer des réseaux de chaleur (action 25 du nouveau PCET 2012-2016) et poursuivre l'accompagnement des copropriétaires et le financement des projets de réhabilitations notamment par le biais des dispositifs du PNRQAD, du FIG.....(action 25 du nouveau PCET 2012-2016)

<sup>5</sup> Source ALEC – bilan énergétique de Bordeaux – mars 2014

#### ► Réduire les déchets à la source

**Poursuivre le projet « e-administration » par la dématérialisation des échanges de documents avec les partenaires institutionnels et le public.**



- L'e-administration s'est développée avec 34 342 cartes (culture, crèches et restauration, bornes et stationnement payant et autres) et l'installation de 363 tableaux numériques dans les écoles. Près de 78% des familles payent en ligne pour un montant moyen de 114 € contre 41% en 2007 pour un paiement moyen de 80€.

- La dématérialisation des procédures a été développée pour les actes transmis à la Préfecture (740 délibérations en 2013 et 1083 arrêtés contre 576 en 2010) ainsi que pour 304 procédures de marchés publics en 2013. Les dossiers de demandes de subvention sont désormais téléchargeables.

**Conduire une réflexion inter-partenaires pour la réduction des emballages dans les achats de la ville.**

- Les cahiers des charges des différents marchés publics de fournitures imposent aux prestataires de mener une politique de réduction de leurs déchets d'emballage.

**Réduire le volume des déchets des marchés de plein air.**

- Le volume des déchets collectés par les services de la Ville sur les différents marchés de plein air a été divisé par 2 entre 2010 et 2013 passant de 450 tonnes en 2010 à 257 tonnes en 2013 alors même que le nombre de marchés ou la surface proposée ont augmenté (Place des Martyrs de la Résistance et nouveau marché biologique de Saint Augustin).

**▶ Renforcer le tri sélectif et valoriser les déchets****Développer le tri sélectif du papier dans les services administratifs en équipant tous les bâtiments municipaux (bannettes de tri, containers,...).**

- ▶ L'ensemble des bâtiments municipaux est passé au tri sélectif (papier/carton et ordures ménagères). Depuis 2008, la Ville a réduit et a amélioré le tri sélectif des déchets municipaux avec une moyenne de 9 tonnes de papiers et de cartons recyclées par mois (103 t de papier en 2013 contre 200 t en 2008). Le tri dans les bâtiments municipaux a permis de réaliser une économie de 163 tonnes de bois, 5 549 m<sup>3</sup> d'eau (soit la consommation annuelle moyenne de 136 personnes) et de 1 200 MWh (soit la consommation énergétique annuelle de 136 personnes).
- ▶ Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets, la Ville a mis en place une collecte des déchets fermentescibles. Ainsi, 47 écoles, dont 10 nouvelles depuis la rentrée scolaire 2013-2014, participent au tri sélectif des produits fermentescibles. Ce sont plus de 45 000 tonnes qui sont ainsi valorisées en compost depuis 2010 soit 1,3 kg par semaine et par personne.
- ▶ A cela s'ajoute la collecte des encombrants, des déchets verts des marchés de plein air et des déchets industriels dangereux ou encore des déchets industriels non dangereux inertes depuis 2011 (3 sites municipaux de collecte pour 8 tonnes collectées en 2012 et 8,9 tonnes en 2013 parmi lesquelles les emballages souillés, les huiles de vidanges ou encore les plastiques durs).

**Accompagner le déploiement du tri sélectif en porte à porte dans le centre historique.**

- ▶ Des actions renforcées de gestion urbaine de proximité ont également été mises en places dans le secteur de Bordeaux [Re] Centre : développement du tri sélectif (porte à porte et bornes de collecte) et encouragement à l'installation systématique de locaux de poubelles dans les immeubles, mise en place d'une brigade verte et d'actions spécifiques sur la sécurité et la propreté.

**Multiplier le mobilier urbain de propreté (Corbeilles, cendriers, etc.)**

- ▶ Sur la période 2009-2013, près de 3 000 corbeilles à papier ont été installées et plus de 200 cendriers de rue.
- ▶ En 2013, à titre expérimental, une corbeille à compactage solaire a été installée place de la Comédie. Ce dispositif permet de réduire de 80% le volume des déchets et pourrait être étendu à d'autres secteurs à forte fréquentation.

**Poursuivre le soutien à l'achat de composteurs individuels.**

- ▶ La Ville a subventionné, pendant 3 ans, l'achat de 575 composteurs et 555 récupérateurs d'eau de pluie par des particuliers ou des associations. Depuis 2012, dans le cadre du plan de prévention des déchets, 15 000 composteurs ont été distribués dans l'agglomération.

### Tester dans quelques parcs et jardins la mise en place de composteurs partagés.

- ▶ En 2011, deux composteurs collectifs ont été installés : l'un, par les services de la Ville, au jardin de la Béchade, l'autre à Bacalan en pieds d'immeuble en partenariat avec Mésolia, l'ADEME et la Régie de quartier habiter Bacalan. L'installation d'un nouveau composteur dans le Square Jean Mermoz est à l'étude.

#### **Composteur du Jardin de la Béchade**



#### **Aire de compostage de Bacalan**



Ces efforts municipaux s'inscrivent dans la stratégie communautaire de réduction des déchets et de développement du recyclage. En 2012, la production d'ordures ménagères et assimilées est tombée à **329 kg/an/habitant contre 352kg/an/habitant en 2008**. Le taux de recyclage s'élevait en 2013 à 35%. La collecte du verre en points d'apports volontaires a augmenté de 2,53% entre 2012 et 2013<sup>6</sup> (15,58 tonnes contre 15,18 tonnes).

<sup>6</sup> Source : CUB rapport d'activité déchets ménagers 2013

## Objectif 4 : Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets

### Bilan et perspectives

La Grenelle de l'environnement préconisait de réduire les poids des ordures ménagères de 7% par habitant afin d'atteindre 363 kg/an/habitant à l'horizon 2015 (collecte en porte à porte des particuliers et des professionnels, apports volontaires). Cet objectif est atteint depuis 2008. Les volumes collectés continuent à baisser régulièrement pour atteindre en 2013, 329 kg/an/habitant, l'ambition est désormais d'atteindre un ratio de 327 kg/an/habitant (fig.15). Il est à noter cependant qu'après un an de mise en place de la redevance incitative dans le Grand Besançon, la production de déchets a baissé de plus d'un quart, chaque Bisontin n'ayant produit en 2013 que 168 kg/an/habitant.

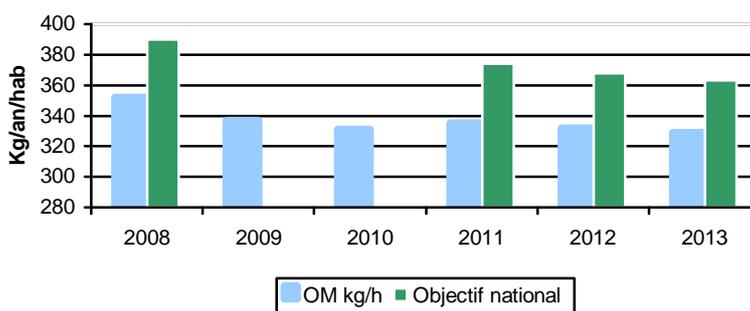


Fig. 15 : Poids des ordures ménagères et assimilés par habitant en kg sur le territoire de la CUB

Source : CUB

Le poids des ordures ménagères sélectives (en porte à porte, déchèteries et apports volontaires) collectées est passé de 26 551 à 54 932 tonnes entre 2002 et 2013<sup>7</sup> (fig.16).

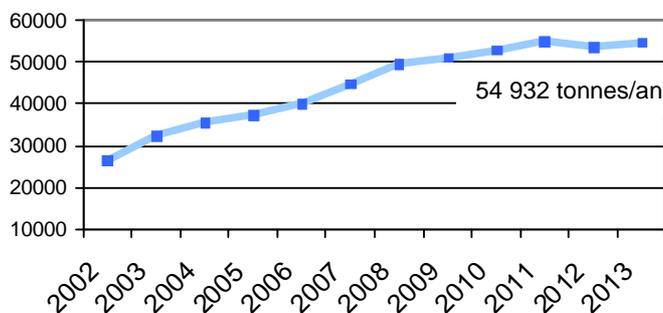


Fig. 16. Evolution de la collecte sélective sur la CUB depuis 2002

Source : CUB

<sup>7</sup> Source rapport d'activité déchets ménagers 2013 – CUB

Sur les 54.932 tonnes de déchets collectés, le bac vert représente 38.553 tonnes, les bornes quant à elles représentent un peu plus de 16 300 tonnes réparties ainsi : 95% pour le verre et 5% pour le papier carton, emballages. Ainsi, en 2013, le tri sélectif représente 76,14 kg/an/habitant contre 75,82 kg/an/habitant en 2012.

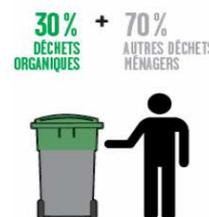


Extrait du rapport d'activité déchets 2013 – CUB

Une corbeille à compactage solaire a été installée place de la Comédie. Ce dispositif permet de réduire de 80% le volume des déchets et pourrait être étendu à d'autres secteurs à forte fréquentation.

## Perspectives

- Les efforts de réduction des déchets doivent être poursuivis afin d'accompagner les Bordelais sur le tri des déchets organiques qui représentent 30% du volume des bacs individuels (source : ADEME) notamment en développant le nombre de composteurs collectifs, en accompagnant la distribution de composteurs individuels et en poursuivant la sensibilisation des habitants.
- La réduction du volume des déchets d'ordure ménagères et assimilées passe également par le développement des bornes de tri, des bornes textiles avec l'objectif de détourner 50% des textiles des bacs d'ordures ménagères, des structures de réemploi (recyclerie, ressourceries) et la valorisation des activités de réparation.
- Poursuivre la démarche « zéro déchets » sur les marchés avec notamment l'extension au nouveau marché St Michel, aux marchés des quais et à celui de Calixte Camelle
- Installer des corbeilles à compactage solaire dans des secteurs à forte fréquentation.
- Etudier la mise en place d'une redevance incitative d'ordures ménagères calculée sur la base des volumes collectés et du nombre de ramassages.



## THEME 2

# Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau

---

### La biodiversité :

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel : notre pays, avec la métropole et les territoires d'outre mer, est présent sur deux continents et dans trois océans (c'est le 2<sup>ème</sup> espace maritime du monde avec 11 millions de km<sup>2</sup>).

Les experts ont défini, en Europe, plusieurs zones principales de répartition des êtres vivants, appelées zones bio-géographiques. Le territoire métropolitain abrite des écosystèmes très variés au sein de quatre de ces zones européennes : alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne.

L'engagement de la France pour la protection de la biodiversité est d'autant plus important que sur l'ensemble du territoire national, environ 165 ha de milieux naturels et terrains agricoles sont détruits chaque jour, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités. Cela équivaut à plus de 60 000 ha par an, soit un département comme la Savoie tous les 10 ans.

La France se situe au 5<sup>ème</sup> rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (soit 983 espèces) selon la *Liste rouge* 2012 de l'UICN (par exemple, le dugong, la tortue luth, l'albatros d'Amsterdam...). Sur 119 espèces de mammifères se reproduisant sur le territoire français (y compris les mammifères marins), 11 ont été recensées comme menacées à divers degrés. De même, 74 espèces d'oiseaux nicheurs sur 277 et 27 espèces d'orchidées sur les 160 présentes sur le territoire sont également menacées, à divers degrés. A l'échelle européenne, la France métropolitaine est au 4<sup>ème</sup> rang avec 215 espèces mondialement menacées (par exemple le scarabée pique-prune, le vison d'Europe...) après l'Espagne, la Grèce et l'Italie.

La Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) précise que "la résilience et la fonctionnalité des écosystèmes doivent être maintenues voire renforcées afin de préserver les processus évolutifs nécessaires à leur adaptation et au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, dans un contexte de changements planétaires, les espèces doivent pouvoir se déplacer afin de trouver les meilleures conditions environnementales pour vivre. La définition, la préservation et la remise en état de la Trame verte et bleue (TVB) sont prioritaires, tout en étant vigilant quant à son impact sur les déplacements des espèces exotiques envahissantes et des vecteurs de maladies".

Les grandes villes européennes distinguent la trame verte paysagère et la trame verte écologique. L'une portant sur l'aménagement paysager, l'autre sur la préservation des corridors écologiques comme sur les bords de la Garonne.

Il existe également une 3<sup>ème</sup> trame verte : la trame verte sociale et sensible. Elle est issue de la participation citoyenne pour la reconquête et l'appropriation des espaces publics par les habitants. Elle se veut créatrice de lien social. Il s'agit des jardins partagés et des rues végétalisées.

### La ressource en eau :

Le SAGE nappes profondes de la Gironde a été adopté pour la période 2003-2013. Sa révision a été lancée en 2011. A l'issue de la consultation publique, le SAGE a été publié par arrêté préfectoral en juin 2013. Selon le diagnostic élaboré dans le cadre de cette révision, à l'inverse des autres ressources en eau, et en dehors des zones où elles affleurent, les nappes profondes sont préservées des pollutions superficielles par les couches géologiques imperméables qui les isolent et les maintiennent sous pression. Leurs eaux, âgées de plusieurs milliers d'années, sont ainsi naturellement d'excellente qualité. Les nappes profondes représentent des volumes d'eau très importants (plusieurs centaines de milliards de mètres cube pour le département de la Gironde) et se renouvellent lentement (de quelques dizaines de millions de mètres cube par an). Ce renouvellement très lent, qui explique la stabilité de leur composition chimique, est assuré par des échanges avec les nappes qui les encadrent, dont les eaux sont aussi très âgées, ou par infiltration des eaux de pluies sur des zones d'affleurement d'extension très limitée. Du point de vue sanitaire, la qualité des eaux des nappes profondes et leur très faible vulnérabilité aux pollutions sont des atouts indéniables pour la production d'eau potable. Plus des trois quarts des prélèvements dans les nappes profondes sont ainsi destinés à l'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Bordeaux adopte et généralise les techniques de gestion raisonnée de ses espaces verts. Cette démarche permet de mieux gérer la ressource en eau, de valoriser les déchets verts et de préserver la biodiversité et les milieux écosensibles.

### ▶ Renforcer les corridors écologiques et mettre en valeur les espaces intermédiaires

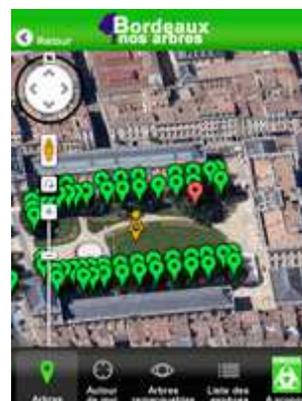
Avec 12% de son territoire recouvert d'eau et près de 10% par les seules zones boisées et espaces verts gérés par les services municipaux, la Ville de Bordeaux a une responsabilité particulière dans l'établissement de continuités écologiques (trame verte, trame bleue) dans l'agglomération bordelaise. Au-delà du travail de reconquête progressive des berges de Garonne (quai rive gauche, parc aux angéliques) incluses dans un site Natura 2000, il devenait nécessaire de mettre à jour le plan guide des espaces verts élaboré en 2001 et de l'actualiser en tenant compte d'une part, du développement des opérations d'urbanisme engagées dans le cadre de Bordeaux 2030, d'autre part, de la montée des exigences environnementales actées notamment par les lois Grenelle I et II. Cette mise à jour est engagée.

#### Réaliser une étude sur la mise en place d'un maillage écologique à l'échelle du territoire et créer des zones de biodiversité positive.

- ▶ Les premiers résultats sur la préservation et le développement de la biodiversité sont encourageants au bois de Bordeaux et sur les berges rive droite : des **zones en gestion naturelle** (prairies humides du bois de Bordeaux) et des **zones de biodiversité positive** (tontes ou fauches tardives de certaines pelouses) ont été créées au bois de Bordeaux, au parc bordelais, au Jardin public et au Grand Parc et un inventaire exhaustif de la biodiversité est en cours de réalisation sur 6 sites prioritaires. Plusieurs espèces réapparaissent dont certaines non-observées depuis plus de 50 ans en Gironde (*Apion detritum*, *Baris morio*, *Ceutorhynchus euphorbiae*).

#### Réaliser un état des lieux de la biodiversité sur les espaces naturels, en particulier sur les sites prioritaires, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la commune.

- ▶ Un partenariat avec la ligue de protection des oiseaux (LPO) est en place depuis 2009, la Ville réalise l'inventaire et le suivi régulier de l'évolution des équilibres naturels notamment grâce au suivi des oiseaux nicheurs, espèce indicatrice dont la présence reflète les effets des bonnes pratiques mises en œuvre.
- ▶ L'application mobile "Bordeaux nos arbres" a été lancée en 2012 à l'occasion de la remise du label "Arbres remarquables de France" (Cf. action 19). Elle permet de localiser chacun des 36 000 arbres gérés individuellement dans l'espace public, d'identifier leur essence, leur hauteur, leur âge..., d'en savoir plus sur l'histoire de chaque espèce.



**Transformer des friches en prairies écologiques pour développer leur rôle de réservoir biologique (friches Bastide 2 par exemple) et sensibiliser le public à cette problématique**

- ▶ Le Jardin botanique a établi en 2012 une carte des espaces de nature urbains de Bordeaux, délaissés ou en friches avec le concours d'un jeune paysagiste. Chaque parcelle est identifiée et se voit attribuer une valeur de biodiversité. L'objectif de ce travail est de valoriser les parcelles et d'aider à la prise en compte de la biodiversité dans la perspective d'une réhabilitation de ces parcelles.



Angélique de l'Estuaire



Cistude d'Europe du bois de Bordeaux

### ► Communiquer, former et informer sur la biodiversité

Cette action comportait plusieurs mesures :

- **Renseigner le public sur les pratiques de conservation des milieux naturels et des espèces locales par la pose de panneaux dans les parcs et relayer ces informations sur le portail Internet de la ville.**
  - **Organiser des animations grand public et des visites sur site autour du thème de la biodiversité locale (Maison du jardinier, Jardin botanique, bois de Bordeaux, etc.).**
  - **Sensibiliser le personnel des parcs et jardins à la richesse de la biodiversité locale et à la conservation des espèces patrimoniales.**
- Afin de sensibiliser et d'informer les Bordelais sur la gestion des espaces verts, la Ville s'est dotée de trois outils complémentaires (Maison du jardinier, Jardin botanique et Lycée horticole) et le personnel des espaces verts a pu bénéficier de cycles de formation dispensés par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique, la Sepanso et la Société Linéenne. Un sentier pédagogique a été créé en 2013 sur la section Queyries du parc aux angéliques; il se poursuivra sur les autres séquences.
  - **Le lycée professionnel horticole Camille Godard** assure la formation de futurs professionnels chargés de la conception, de l'aménagement ou de la gestion des espaces verts urbains ou naturels. Les élèves profitent des dynamiques engagées par la Ville et participent aux actions de la Ville : développement de projets dans le cadre des relations de coopération nord-sud, soutien de la réalisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires par la production de 3 000 végétaux par an. Le taux de réussite aux 4 diplômes préparés (CAPA, BEPA, Bac professionnel, diplôme national du brevet) s'élève à 94,75% en 2013. Les élèves se sont distingués lors des championnats 2013 de reconnaissance des végétaux à Bergerac où le lycée a terminé 1<sup>er</sup> toutes catégories confondues.
  - **Le Jardin botanique**, implanté sur la rive droite en 2003 pour le jardin et 2007 pour la partie bâtie, assure à la fois une mission éducative et une mission scientifique. Quelque 10 000 enfants sont reçus chaque année au Jardin botanique ou au parc floral (classes vertes). La serre méditerranéenne accueille 25 000 visiteurs par an. Les expositions accueillent de nombreux visiteurs. Le Jardin botanique est l'un des 17 partenaires du **programme européen Inquire**. Intitulé *Biodivers'idées, pour un futur durable*, ce programme de formation, sur les thèmes de la biodiversité et du réchauffement climatique, est destiné aux enseignants de primaire, de collège et aux éducateurs à l'environnement. Cette formation est dispensée par le Jardin botanique avec le soutien de la Direction départementale des services de l'Education Nationale (DSDEN), du Rectorat et de Graine d'Aquitaine (réseau d'éducation à l'environnement en Aquitaine). Le Jardin botanique prévoit de former, à terme, 30 animateurs et enseignants de premier et second degrés.
  - **La Maison du jardinier et de la nature en ville**, implantée depuis 2005 au parc Rivière, accueille chaque année 4 000 personnes. Les animations réalisées auprès du public scolaire permettent d'appréhender le rythme des saisons et son influence sur la végétation et de s'initier au jardinage en serre et à l'extérieur.



Maison du jardinier et de la nature en ville



Jardin botanique



Lycée horticole Camille Godard

## Objectif 5 : Préserver et développer la biodiversité

### Bilan et perspectives

L'observatoire national de la biodiversité (ONB) créée en 2011 (loi Grenelle I) informe de manière synthétique sur l'état et l'évolution de la biodiversité ainsi que sur les interactions entre biodiversité et société. À ce titre, il est chargé de proposer des indicateurs de suivi notamment pour la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) adoptée en 2004.

Selon l'ONB, les objectifs de stopper ou ralentir l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010, pris aux niveaux international, européen et national sont considérés comme non atteints par la grande majorité des acteurs. Pourtant, tous concèdent la grande difficulté à mesurer les progrès ou dégradations de la biodiversité, en l'absence de système complet et organisé de suivi continu de la biodiversité, d'état de référence et de tableaux de bord permettant de suivre les évolutions et réorienter l'action.

Suivant les espèces, les habitats naturels doivent occuper des surfaces d'une taille minimum pour que les populations y soient viables. La possibilité de franchir des obstacles d'origine anthropique entre les espaces naturels est importante pour les déplacements au cours de la vie, les échanges entre populations et les changements d'aires de répartition en réponse au réchauffement climatique.

En France, la fragmentation des espaces naturels a augmenté régulièrement. Or celle-ci est défavorable à la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le suivi de l'occupation des sols montre une diminution persistante de la surface des milieux semi naturels. Ils représentaient 53,1% du territoire terrestre métropolitain en 1990 et 52,7% en 2006. Les obstacles entre les milieux naturels sont constitués d'espaces artificialisés ou dédiés à une agriculture intensive, de grandes infrastructures linéaires de transport terrestre, de grands cours d'eau particulièrement lorsqu'ils sont aménagés ou canalisés.

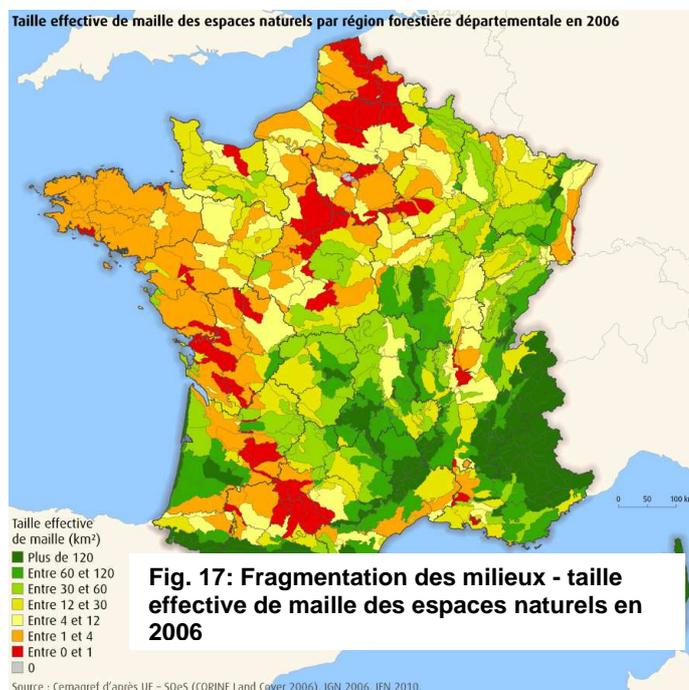
En milieu urbain, la limitation de la fragmentation des habitats passe par des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux naturels associés à la constitution d'une trame verte et bleue (loi Grenelle 1 art 24).

L'illustration cartographique (fig.17) indique qu'en 2006 la majorité des aires urbaines métropolitaines avaient entre 1 et 4 km<sup>2</sup> de maille effective. La donnée actualisée tous les 6 ans n'est pas disponible à ce jour. Néanmoins, cet indicateur et sa représentation cartographiée souligne que Bordeaux, son agglomération et l'ensemble de la Vallée de la Garonne constituent un enjeu en matière de renforcement des continuités écologiques du territoire.

Le PLUI en cours de modification devra intégrer davantage cet aspect en réservant une place à l'espace dit "de pleine terre" notamment grâce au travail déjà engagé d'inscription de servitudes de protections patrimoniales et paysagères d'espaces verts bordelais publics ou privés (art L123-1-5-7 du code de l'urbanisme).

De la même manière, le projet communautaire

"55.000 ha" qui a pour objectif de multiplier les projets "nature" et de faire de la nature un des grands chantiers de la décennie bordelaise traitera des cœurs de ville, des espaces agricoles et forestiers, des zones humides et inondables, de la trame verte et bleue et de friches et espaces en mutation. Pour Bordeaux, deux sites ont été retenus : il s'agit du "sillon humide" de Bordeaux nord situé entre le



**Fig. 17: Fragmentation des milieux - taille effective de maille des espaces naturels en 2006**

lac et la zone industrielle de Bordeaux nord et le site intercommunal des berges de Garonne entre Braza et Bassens (Bordeaux, Lormont et Cenon).

## Perspectives

- Développer le maillage écologique et le développement d'une trame verte reliant progressivement les différents quartiers de la ville (Action 26 du nouveau PCET 2012-2016).
- Accompagner le projet communautaire "55 000 ha" notamment sur les 2 sites pilotes bordelais retenus
- Participer à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité afin de mieux appréhender les enjeux liés à la biodiversité communautaire.
- Poursuivre le travail de préservation des espaces verts privés
- Poursuivre la formation sur la préservation des milieux des 30 animateurs et enseignants de premier et second degrés dans le cadre du programme européen Inquire. A terme, ce sont environ 900 élèves par an qui seront initiés à la méthode pédagogique dite "d'investigation".

## ▶ Gérer et maîtriser les espèces envahissantes

**Repérer les espèces envahissantes sur le territoire de la ville et mettre en œuvre des moyens de contrôle des espèces envahissantes.**

- ▶ Depuis 2008, la Direction des parcs, des Jardins et des Rives lutte chaque année contre les espèces invasives, en consacrant notamment 15.000 € à la lutte contre la jussie au bois de Bordeaux. Cette plante aquatique nécessite l'intervention de spécialistes extérieurs.
- ▶ De même, la direction procède également à l'arrachage sélectif de certaines plantes invasives telles que le baccharis ou le phytolacca americana appelé communément raisin d'Amérique.

**Réaliser un cahier de préconisations à l'attention des jardiniers et du public.**

- ▶ Plusieurs documents cadres ont été élaborés en 2013 afin de sensibiliser les Bordelais aux enjeux et aux écogestes du jardinier. Ainsi au guide de la végétalisation des rues de Bordeaux s'ajoutent la Charte écologique du jardinier et celle des jardins partagés. Les Bordelais peuvent y découvrir les principes de la gestion raisonnée des espaces verts et apprendre à reconnaître et à lutter contre les espèces invasives :

*"Les plantes épineuses ou urticantes, végétaux ligneux (arbres, arbustes et grimpantes à fort développement type glycine) et les plantes exotiques envahissantes (verge d'or, séneçon du Cap, buddleia, raisin d'Amérique, phytolacca, herbe de la pampa, renouée du Japon, bambous...) ne sont pas tolérées sur l'ensemble des aménagements".*

**Baccharis****Phytolacca americana**

## ▶ Préserver les espèces locales et leur habitat

Cette action comportait plusieurs mesures :

- **Communiquer et participer à la conservation d'espèces domestiques locales (bois de Bordeaux, parc bordelais, autres).**
- **Augmenter la proportion des essences locales dans les parcs et jardins.**
- **Installer en ville et favoriser le développement des ruches, des nichoirs à oiseaux, des abris à chauve-souris, à insectes et autres espèces.**
- **Utiliser des moyens de gestion extensive correspondant à l'entretien écologique des milieux (Exemples : fauches tardives des prairies ou de certaines zones de pelouse, entretien par pâturage extensif, non entretien de certaines zones pour les laisser évoluer naturellement).**
- ▶ De nombreux abris, installés dans les parcs et jardins de la ville, permettent à de nombreuses espèces animales d'y trouver refuge (jardin de la Béchade, parc Bordelais, jardin Brascassat, jardin des dames de la foi, parc floral, parc rivière...). Il s'agit de tas de bois refuges pour les hérissons, les écureuils, ou les insectes xylophages comme le lucane cerf-volant, de nichoirs pour les oiseaux, de gîtes pour les chauves-souris. Tous participent à l'équilibre biologique du site : limitation des ravageurs, des insectes indésirables, recyclage de la matière organique, dispersion des graines...
- ▶ Avec le concours de la LPO (convention signée en 2009), la Ville a posé 212 nichoirs à oiseaux dans les arbres de ses principaux parcs afin de favoriser la nidification de plusieurs espèces qui sont autant de précieux auxiliaires dans la lutte biologique intégrée : mésanges, rouges-queues, sittelles, grimpeurs, rouges-gorges, gobes mouches, etc. Elles permettent l'abandon des produits chimiques contre les insectes ravageurs et participent au maintien de la biodiversité dans les parcs et jardins de la ville.
- ▶ Plusieurs actions en faveur du retour des abeilles en milieu urbain sont initiées, en collaboration avec des apiculteurs. 10 ruches ont été installées au parc bordelais, deux sur le toit de la Maison écocitoyenne, quatre au lycée horticole Camille Godard et deux enfin au parc Rivière.
- ▶ Les prairies humides du bois de Bordeaux et le parc bordelais accueillent des animaux grâce à une convention passée avec le Conservatoire des races d'Aquitaine permettant ainsi de sensibiliser le public à la sauvegarde des races domestiques locales (mouton landais, cochon landais, vache bordelaise, chèvre des Pyrénées). Les animaux se reproduisent sur ces deux sites, la progéniture est réintroduite dans les programmes de sauvegarde et de sélection du Conservatoire.
- ▶ Dans le cadre de la gestion extensive des espaces verts, une convention est en cours de préparation avec le Port Autonome de Bordeaux pour que la Ville soit chargée de la gestion des berges de Garonne au dessus du Pont d'Aquitaine.
- ▶ Des essences locales ont été plantées dans le parc aux Angéliques et plus de 3 000 arbres.

## Communiquer et informer sur les dangers de l'invasion du frelon asiatique.

- ▶ Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, les services municipaux (espaces verts et hygiène) suivent les différents protocoles préconisés par l'INRA. Des tests sont effectués fréquemment pour observer l'évolution de leur comportement.



Ruches sur le toit de la Maison éco citoyenne



Abris pour la faune



Prairies mellifères pour les abeilles, bourdons, papillons et tous les insectes pollinisateurs aux abords de voirie à Caudéran.

**► Protéger les milieux sensibles et les espèces patrimoniales**

Cette action comportait plusieurs mesures :

- **Réaliser des plans de gestion de l'ensemble des zones sensibles de la Ville en intégrant les sites du lac de Bordeaux et les rives de la Garonne.**
- **Créer des zones de refuges (zones de quiétude, à l'écart de la fréquentation du public) dans les espaces sensibles : bois de Bordeaux, lac de Bordeaux, berges de la Garonne.**

La zone sensible créée au bois de Bordeaux représente 11 hectares inaccessibles aux promeneurs avec installation d'un portail et réalisation de mares pour les batraciens. Elle est observée et suivie par le comité scientifique du Bois de Bordeaux.

Cette action comportait plusieurs mesures :

- **Renouveler le patrimoine arboré et arbustif à partir d'espèces indigènes dans les espaces sensibles : bois et lac de Bordeaux, berges de la Garonne.**
- **Inventorier les espèces patrimoniales et les habitats sensibles en tant que témoins de la richesse ou de l'évolution du milieu.**

Bordeaux possède quelque 45 000 arbres : séquoia géant, arbre à sept fleurs, tilleul, magnolia, zelkova du Japon... Il s'agit là d'un véritable patrimoine que la ville souhaite entretenir et faire fructifier. Ainsi depuis 2008, près de 1 000 arbres sont plantés chaque année selon une stratégie spécifique. La rédaction d'une charte de l'arbre est en cours avec les différents partenaires de la Ville, pour définir la place de l'arbre et le rôle de l'arbre en ville pour les vingt prochaines années. Sept grands enjeux tels que le renforcement de la présence du végétal, l'intégration de la nature en ville, l'innovation ou le perfectionnement des techniques pour pérenniser le patrimoine doivent guider demain les projets urbanistiques, les aménagements et la gestion des arbres. Parmi ces enjeux figure l'intégration de la nature en ville et le rôle de l'arbre urbain dans un contexte de changement climatique. Dans la continuité de 2010, "année de la forêt", la Ville a consacré 2012, "année de l'arbre".

7 arbres ont été récompensés "Arbre remarquable de France" par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) en 2012 : 2 situés au Jardin public, un pacanier et un taxodium mucronatum, 2 arbres de Judée à l'hôpital Charles Perrens, 1 peuplier au parc Chantecrit, la glycine rue du Loup et le cyprès chauve du parc Rivière.

Le label "Arbre remarquable de France" engage la Ville à l'entretien de ces arbres, à leur sauvegarde et à leur mise en valeur, en tant que patrimoine naturel et culturel. Les critères se fondent sur l'âge avancé de l'arbre, sa hauteur, sa circonférence, son historique et les croyances qui s'y réfèrent, son esthétisme et ses caractéristiques biologiques. Il a permis à ces arbres bordelais de rejoindre les arbres les plus extraordinaires de France tels que le chêne d'Allouville, l'olivier de Roquebrune-Cap-Martin ou, plus proche de Bordeaux, le chêne de Tombeboeuf dans le Lot et Garonne.



L'orchidée du bois de Bordeaux



Plantations d'arbres au Jardin public

## Objectif 6 : Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels

### Bilan et perspectives

Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2020 est un objectif clé de la stratégie européenne pour la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, les territoires disposent d'outils européens et nationaux tels que Natura 2000 ou le classement en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).

A l'échelle de Bordeaux, la Garonne est classée Natura 2000 et le bois de Bordeaux ainsi que le Lac sont identifiés comme ZNIEFF.

Sur ces espaces ainsi que dans les sites pilotes maillant le territoire (parc bordelais, Jardin public, parc aux angéliques...), la Ville protège la faune et la flore en favorisant leur installation (abris pour oiseaux, niche écologique...) en luttant contre les espèces envahissantes et en gérant durablement ces espaces.

L'arbre en ville, bien connu pour son rôle paysager et reconnu comme habitat écologique, devient aujourd'hui un moyen de lutte contre le changement climatique notamment de lutte contre les îlots de chaleur. En effet, l'arbre a prouvé sa capacité à atténuer les fortes chaleurs lors de la canicule de 2003. Un écart de température de huit degrés a ainsi été relevé entre le bois de Boulogne et le centre-ville de Paris.

Une étude prospective sur le rôle de l'arbre en ville a d'ailleurs été lancée par la Région Nord-Pas de Calais et l'ADEME en 2012. Ses objectifs sont de savoir dans quelle mesure l'arbre peut agir contre les îlots de chaleur, de connaître sa capacité à stocker le carbone et à soutenir la biodiversité. Deux communes de la région, Lille et Grande Synthe, serviront de territoires test aux scénarii proposés. L'outil de modélisation mis au point et testé sur les deux communes permettra à n'importe quelle collectivité de connaître, en fonction d'un scénario de plantation, la quantité de CO<sub>2</sub> stockée et évitée (dues au stockage naturel du carbone et à l'usage ultérieur du bois), ainsi que les effets de la couverture végétale sur la température. L'outil permettra de faire varier la densité, l'âge des arbres, leurs espèces, la surface plantée et le mode de gestion des plantations pour opérer les meilleurs choix.

Avec la carte vitale des quelque 36.000 arbres faisant l'objet d'un suivi individuel, la Ville est en capacité de connaître l'ensemble des essences plantées, leur âge et leur hauteur. L'outil développé dans le Nord-Pas de Calais pourrait être appliqué au patrimoine arboré de Bordeaux.

### Perspectives

- Poursuivre le développement des sites pilotes et les généraliser à l'ensemble des espaces verts de Bordeaux
- Sensibiliser le public à la découverte de nouvelles pratiques écologiques et leur permettre d'observer leurs effets sur le milieu. (installation de panneaux d'information, parcours de découverte...).
- Réfléchir à une évolution de la politique de développement et de protection du patrimoine arboré menée à Bordeaux, en intégrant de nouveaux critères tels que l'adaptation au changement climatique (capacité à stocker du CO<sub>2</sub> ou lutte contre les îlots de chaleur) (objectif 8 du PCET 2012-2016).

### ► Poursuivre le développement des zones vertes

**Développer la surface globale d'espaces verts dans le sens du Plan vert, valoriser le patrimoine existant et protéger le patrimoine urbain et renouveler le patrimoine arboré d'alignement.**

En 12 ans (depuis l'adoption du Plan vert), 123 hectares d'espaces verts ont été créés auxquels il convient d'ajouter 45 hectares de plantations d'accompagnement de voiries réalisés parallèlement aux travaux d'installation du tramway. Dans la même période, les réhabilitations ont concerné 43 hectares avec le parc bordelais (26 ha). Au total ce sont 166 hectares qui ont été créés ou réhabilités<sup>8</sup>.

**Poursuivre l'aménagement du Parc aux angéliques comme entrée du futur éco-quartier Bastide Niel.**

Dans le cadre de l'opération Bastide, suite à l'acquisition des terrains du Port Autonome, la Ville de Bordeaux a lancé la réalisation du parc aux angéliques sur la rive droite de la Garonne. Afin de préserver l'écosystème propre à ce territoire, le paysagiste Michel Desvigne, assistant au Maître d'ouvrage, a prévu la réintroduction de 4 500 arbres d'espèces indigènes : frêne, érable, merisier, charme... Ce sont aussi de vastes prairies rustiques ou fleuries qui accueilleront les promeneurs aux beaux jours. Les eaux de ruissellement seront directement renvoyées vers ces parties plantées pour éviter de venir surcharger le réseau d'assainissement. La voie pavée existante reste en l'état, elle sera simplement doublée d'une piste plane apte à recevoir les personnes à mobilité réduite et les cyclistes.

Enfin, les pontons restent accessibles dans l'hypothèse où une navette fluviale viendrait assurer le lien avec la rive gauche. En continuité, des premières séquences ont déjà été réalisées, les travaux d'aménagement du parc aux angéliques se poursuivent au fur et à mesure de la libération des terrains par les entreprises, au terme de leur Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). L'arbre est l'élément clé de la structure du parc et est positionné selon des bandes plus ou moins denses, perpendiculaires à la Garonne, accompagnées par des cheminements verts afin de préserver la vue sur le fleuve pour les riverains. Ces lignes serviront d'ancrage pour des continuités plantées qui viendront structurer les futurs quartiers vers les zones à urbaniser au-delà des quais.

La mise en place de cette trame s'inscrit dans une vision globale et durable du projet. Notons que la voie pavée, traversant le futur parc, sera conservée et jouera le rôle de colonne vertébrale. Le parc aux angéliques va progressivement conquérir les berges en aval et en amont du Pont de pierre.

Le parc aux angéliques se veut exemplaire en termes de développement durable dans sa gestion et dans sa réalisation (Charte de chantier vert). Il intégrera naturellement le site classé Natura 2000, les berges seront préservées, certains bâtiments existants seront démontés, l'espace rendu à la végétation contribuera à la prévention des risques d'inondations en créant des



zones permettant un stockage provisoire de l'eau, la gestion de l'eau sera optimisée, une désimperméabilisation maximale des sols est prévue (+2ha) de façon à favoriser l'infiltration sur le site. L'utilisation de végétaux indigènes adaptés au sol et au climat ne nécessitera, une fois la reprise assurée, que très peu d'arrosage en évitant l'utilisation de produits phytosanitaires. Une partie de ce parc recevra un financement de l'Etat dans le cadre du programme Ecocités.

<sup>8</sup> Chiffres issus des indicateurs des dossiers stratégiques de la Ville 2013

► Labelliser les principaux parcs et jardins de la Ville

Cette action comportait plusieurs mesures :

- Adopter un label de certification de la gestion écologique des espaces verts et obtenir dans chaque quartier la labellisation d'un espace vert
- Intégrer dans les projets de création et d'entretien des nouveaux espaces verts les conditions de leur future labellisation.



- Suite à des audits réalisés en juin 2013, douze parcs de Bordeaux ont obtenu pour trois ans la labellisation Ecojardin pour la qualité écologique de leur gestion. Cette labellisation prend la suite de la labellisation **Espace Vert Ecologique** obtenue en 2010 pour ces mêmes lieux. Les douze sites bordelais labellisés représentent 236 hectares soit un peu plus de la moitié de la superficie des parcs et jardins de la ville : jardin

public, parc Rivière, parc Monséjour, parc bordelais, jardin de la Béchade, berges du Lac, parc des berges du nord, bois de Bordeaux et parc floral, parc aux angéliques, square Brascassat, jardin des Dames de la foi et jardin de la Visitation.

Créé en 2012 par Plantes et Cité, le **label Ecojardin** répond aux principes suivants : un label par site avec une démarche globale de gestion écologique sur la ville, des audits réalisés par des organismes externes compétents et indépendants, l'engagement dans une démarche d'amélioration continue. Une centaine de sites sont labellisés Ecojardin à ce jour en France.

- Le label "**Refuge LPO**" est un agrément mettant en valeur des espaces publics ou privés (de particuliers ou de personnes morales) qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une meilleure qualité de vie. Dix sites de la Ville, gérés de façon écologique et ayant fait l'objet d'études diagnostic et de recommandations de gestion par la LPO, ont reçu cette labellisation en décembre 2012. Il s'agit du parc bordelais, du jardin public, du parc Rivière, du jardin de la Béchade, du square Brascassat, du jardin de la visitation, du jardin des dames de la Foi, du Parc Monséjour, du parc des berges, du parc du Nord et du parc aux angéliques.
- Le Jardin Public et le Parc Bordelais ont reçu le label **Jardin remarquable de France** en 2011. Ils rejoignent ainsi les 102 plus beaux jardins publics de France qui bénéficient de cette labellisation parmi lesquels les jardins de la Villa Ephrussi de Rothschild ou encore ceux de Versailles. Ce label créé en 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication avec le concours du Conseil national des parcs et jardins, est attribué aux jardins ouverts au public qui se distinguent en raison de leur composition, de leur intérêt botanique et historique, de leur intégration dans le site, de la présence d'éléments remarquables, de leur entretien et de leur mode de gestion.
- La Ville a obtenu sa **2<sup>ème</sup> fleur** dans le cadre du concours des Villes et villages fleuris.
- La Ville de Bordeaux a obtenu **les rubans du développement durable** pour l'ensemble de ses actions relatives à la participation et à l'implication des citoyens dans la politique du développement durable sur le thème du jardin, de l'espace vert et de la nature en ville. Cette distinction a été décernée pour la **1<sup>ère</sup>** fois en 2008 puis a été renouvelée pour les périodes 2010-2012 et 2012-2014.



▶ Étendre la gestion raisonnée et optimisée des parcs et jardins de la Ville

**Mettre en place un système de management environnemental dans la direction des Parcs et Jardins et l'orienter vers une démarche de certification.**

- ▶ La démarche de certification ISO 14001 initiée en 2009 par la Direction des parcs, des jardins et des rives est en cours. Le système de management environnemental (SME) mis en place pour la gestion de ses espaces verts permet de réduire son impact sur l'environnement. Cette démarche implique la mise en place d'un dispositif d'évaluation et d'amélioration continu dans une perspective de développement durable. L'implication du personnel, les dispositions prises et les moyens développés depuis 2009 (tri, collecte et valorisation des déchets, protection des surfaces par absorbants, transport et utilisation de fluides dangereux...) ont permis de faire évoluer les priorités d'intervention entre 2009 et 2012. L'objectif visé est une certification ISO 14001 pour début 2015.

**Généraliser d'ici 2011 la gestion raisonnée des espaces verts selon les usages après application de la typologie ad hoc.**

- ▶ La gestion raisonnée s'étend avec comme modèle les 236 hectares d'espaces verts labellisés Eco jardin (cf. page 56). Ainsi la typologie adoptée pour la gestion du patrimoine vert est en cours d'adaptation progressive sur l'ensemble des espaces.

**Recycler les déchets des espaces verts sur site par du paillage et du compostage (hors mise en décharge sanitaire obligatoire).**

- ▶ Pour l'entretien des parcs et jardins, la Ville utilise près de 30 véhicules utilitaires électriques dans les parcs, réduisant ainsi les émissions de CO<sub>2</sub> et le bruit. D'autres changements moins visibles sont également en cours, tels que le remplacement de toutes les huiles minérales par des huiles végétales biodégradables ou le broyage in situ de la totalité des résidus de taille et leur réutilisation sur place en paillage.
- ▶ La Ville remplace actuellement le matériel d'entretien portatif à moteur deux temps, bruyant et polluant et peu ergonomiques, par du matériel d'entretien portatif électrique alimenté par des batteries.



## Objectif 7 : Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

### Bilan et perspectives

Les Bordelais disposent de 20 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant soit 5 m<sup>2</sup> de plus qu'en 2008. L'OMS recommande un minimum de 12 m<sup>2</sup> par habitant situés à moins de 300 mètres du logement, en zones urbaines.

La représentation du nombre de m<sup>2</sup> par habitant à l'échelle communale est insuffisante car elle ne tient pas compte de l'occupation du sol. Une zone dite carencée en espace vert peut être exempte de population car elle couvre une zone d'activité par exemple. Ainsi au-delà de la notion quantitative, le maillage du territoire doit être pris en compte. L'objectif d'une ville durable est bien d'offrir des espaces verts gérés durablement et accessibles au plus grand nombre. L'action 26 du PCET 2012-2016 répond à cet objectif.

Depuis 2009, la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des espaces verts bordelais a été largement récompensée notamment par l'obtention du prix des Ecoactions pour les actions d'économies d'eau réalisées mais également par le label EVE puis par le label Ecojardin. En s'engageant dans la démarche de certification ISO 14001, la Direction des parcs et des jardins s'inscrit résolument dans un système de management environnemental permettant de limiter l'impact de son activité sur l'environnement dans un processus d'amélioration continue.

### Perspectives

- Finaliser les études sur l'adaptation au changement climatique en cours : le végétal comme régulateur thermique et de lutte contre les îlots de chaleur (action 27 du PCET 2012-2016)
- Renforcer la sélection des essences d'arbres selon plusieurs critères : qualité de l'air, capture du CO<sub>2</sub>, infiltration des eaux de pluie et de ruissellement... (Action 26 du PCET 2012-2016)
- Obtenir la certification ISO 14001 de la Direction des parcs et jardins
- Réaliser le plan de gestion du parc floral
- Renforcer la végétalisation participative des rues pour favoriser le lien social et la solidarité, embellir l'espace public et modifier les comportements des habitants à l'égard d'un patrimoine mieux protégé. (action 26 du PCET 2012-2016)
- Compléter la couverture de la ville par des jardins de proximité (objectif : un jardin à moins de 400 mètres de chaque Bordelais (action 26 du PCET 2012-2016)

**Réduire la consommation d'eau des parcs et jardins**

**Réhabiliter les grands bassins des parcs et jardins pour réduire l'appoint en eau de forage, améliorer le recyclage de l'eau et permettre une utilisation secondaire. Installer des cuves de récupération des eaux pluviales sur certains bâtiments des parcs et jardins.**

- ▶ Les bassins du Parc Bordelais et du Jardin public ont été réhabilités en 2009 et 2010 pour réduire l'appoint en eau de forage, améliorer le recyclage de l'eau et permettre une utilisation secondaire. Des systèmes de réutilisation de l'eau des bassins pour l'arrosage ont été installés, et ont été tous rendus opérationnels fin 2012, grâce à l'installation complémentaire de variateurs électriques de vitesse sur les circulateurs (réalisée en mars 2012). Des aérateurs ont été installés mais des progrès restent à faire concernant l'amélioration de l'oxygénation de l'eau afin de faciliter la minéralisation des matières organiques et d'espacer la fréquence des vidanges des boues.

Dans ces deux parcs, des points de remplissage des citernes ont été créés en 2009 pour l'arrosage.

**Optimiser l'arrosage des espaces verts par l'instauration de zones « zéro arrosage » ainsi que des zones en goutte à goutte. Le choix portera, en outre, sur une gamme de végétaux peu consommateurs d'eau.**

- ▶ 40 zones "zéro arrosage" ont été définies en 2009 en fonction de la ressource en eau disponible sur les sites (eau potable et eaux en nappes profondes). L'instauration de ces zones concourt aux économies d'eau réalisées par les espaces verts malgré le déficit de pluviométrie observé jusqu'en 2013.

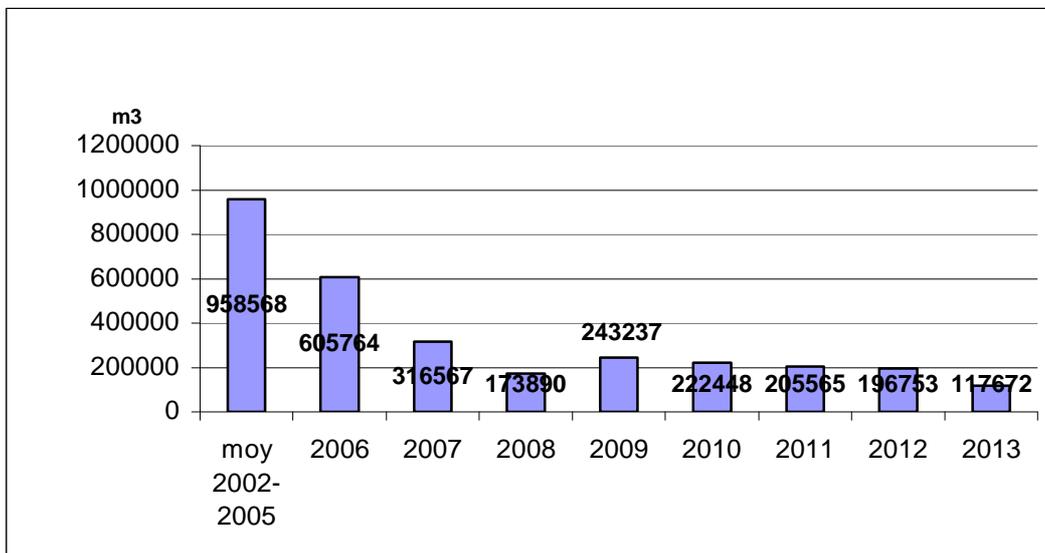
**Equiper les grands parcs en « gestion centralisée de l'arrosage ».**

- ▶ La gestion centralisée de l'arrosage envisagée dans un premier temps est réorientée vers l'utilisation de sondes tensiométriques et de stations météorologiques afin d'apporter une aide à la décision pour le pilotage manuel ou semi-automatique de l'arrosage.

**Appliquer lors des jours de forte demande d'eau potable la « Convention d'écrêtement Jour De Pointe Collectivité » en suspendant l'arrosage.**

- ▶ La convention "d'écrêtement jour de pointe collectivité" a été signée en 2009. Un exercice de simulation est effectué à chaque début de saison d'arrosage. A ce jour, aucune demande d'écrêtement, c'est-à-dire de suspension d'arrosage en jour de forte demande, n'a été formulée auprès de la Direction des parcs, des jardins et des rives.

L'ensemble des efforts réalisés ont permis une réduction de la consommation d'eau des espaces verts de **88% entre la période de référence 2002/2005 et 2013** passant ainsi de 958 568 m<sup>3</sup> à 117 672 m<sup>3</sup> (fig 18). Le chiffre 2013 est cependant particulièrement bas en raison de la forte pluviométrie constatée.



**Fig. 18 - Evolution de la consommation d'eau des parcs et jardins (2002-2013)**

### ▶ Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments et infrastructures de la Ville

#### Réduire les consommations d'eau sur les infrastructures et les équipements sportifs.

- ▶ La démarche visant à réduire significativement les consommations d'eau des équipements sportifs s'articule autour de 2 grands axes d'intervention : l'amélioration qualitative des infrastructures (substitution progressive de l'eau potable par l'eau issue de forage, lutte contre des déperditions liées de la distribution) et le suivi précis de l'irrigation par la mise en place d'un bilan hydrique, le suivi météorologique et la chasse à la surconsommation.
- ▶ La consommation d'eau (forages compris) dans **les établissements sportifs** (gymnases, terrains de sport et piscines) a été réduite de 58 % **entre la période de référence 2002/2006 et 2013** passant ainsi de 546.566 m<sup>3</sup> à 231 119 m<sup>3</sup> (fig 19). Les consommations d'eau issue du réseau d'eau potable ont été réduites de 47% entre 2009 et 2013.

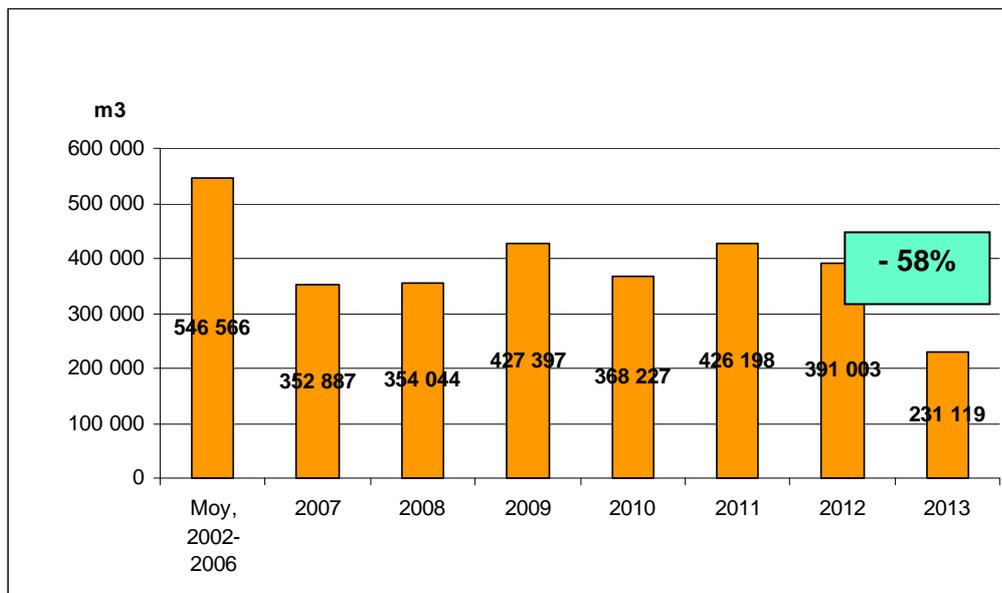


Fig. 19 - Evolution des consommations d'eau dans les équipements sportifs

#### Organiser une opération pilote pour diminuer la consommation d'eau dans les 50 bâtiments de la Ville les plus consommateurs (représentant 30% de la consommation globale) puis généraliser à l'ensemble des bâtiments.

- ▶ La Ville a organisé une opération pilote dans une quarantaine de bâtiments représentant un tiers de la consommation d'eau de la Ville. Ainsi, 6 000 points d'eau (robinets, douches, toilettes) ont été équipés de matériels hydroéconomiques. Les résultats montrent une économie pouvant atteindre 40% dans les bâtiments les plus récents (ex: bibliothèque de Mériadeck). L'économie s'élève en moyenne à 18%. Cette opération pilote a surtout permis de sélectionner les choix techniques les plus pertinents. Il s'agit désormais de déployer ces installations sur les 270 bâtiments de la Ville et de mettre au point les procédures de maintenance et d'entretien de ces dispositifs pour stabiliser la consommation d'eau sur le long terme.

### Sensibiliser le personnel municipal par une signalétique spécifique sur chaque point de puisage.

- Afin de sensibiliser le personnel municipal et les visiteurs à la préservation de la ressource en eau, une signalétique "l'eau est précieuse, économisons-la" a été apposée sur chaque point d'eau par les 350 correspondants énergie et eau.

### Mettre en place les moyens de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales.

- Afin de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales, les services municipaux ont développé une Gestion technique centralisée (GTC) permettant, par le biais du réseau informatique, de connaître en temps réel la consommation des fluides (énergie et eau) et de mettre en place des alertes sur l'augmentation de la consommation. Une expérimentation a été menée sur 2 bâtiments (Bibliothèque Mériadeck et groupe scolaire Raymond Poincaré) afin de tester le dispositif. L'ensemble des bâtiments devrait, à terme, être supervisé parallèlement à la supervision des installations de chauffage comme évoquée page 10.

Les efforts réalisés ont donc permis de réduire de **26 %** des consommations d'eau dans **les bâtiments municipaux** (fig.20).

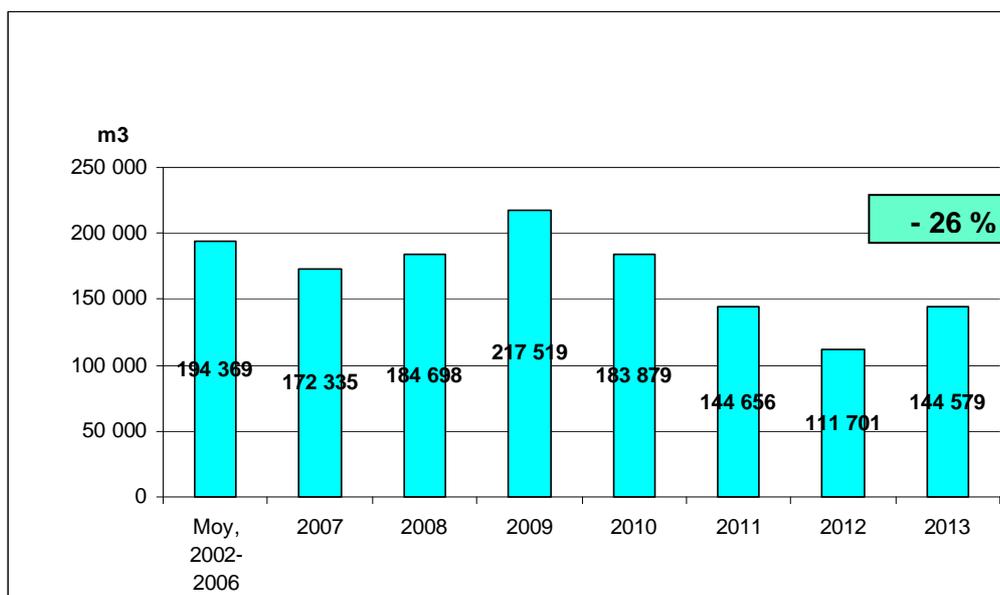


Fig. 20 : Evolution des consommations d'eau dans les bâtiments de la Ville

## Thème 2

Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau

### Objectif 8

Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources

### Action 25

#### ► Rechercher des ressources de substitution mieux adaptées aux usages

- L'enjeu prioritaire est d'économiser l'eau issue des nappes profondes à partir desquelles est produite l'eau potable. Cet enjeu s'inscrit dans le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde adopté en 2003 (en cours de révision) qui fixe un objectif de réduction des prélèvements de 20% à l'horizon 2013.
- Sur cette période, la Ville a réduit sa consommation totale de 70% et ses prélèvements en nappes profondes de 63% dépassant largement les objectifs du SAGE (fig. 21) ainsi que l'objectif fixé en 2012 dans le nouveau Plan climat 2012-2016 (Action 9 : réduire de 60% la consommation d'eau totale d'ici 2016).

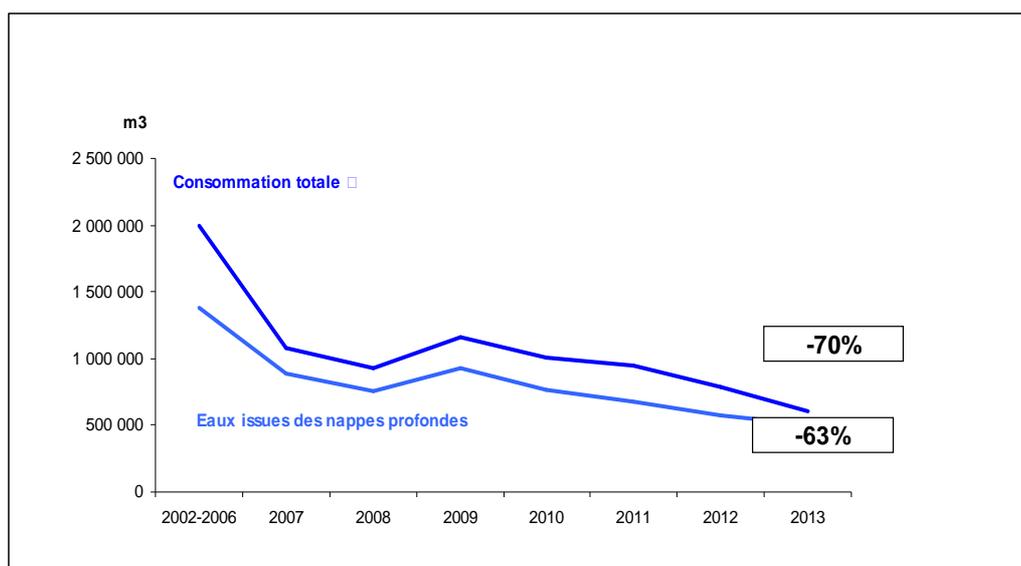


Fig. 21 : Evolution des consommations d'eau de la Mairie de Bordeaux entre 2002 et 2013

#### Réaliser des forages dans les nappes superficielles.

- Il s'agit bien de substituer l'eau issue des nappes profondes par d'autres ressources et d'une qualité adaptée à l'usage qui en est fait. C'est pourquoi, la Ville a fait réaliser dans un premier temps une pré-étude sur l'identification de projets de substitution des forages en nappes profondes par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde) puis une étude de faisabilité pour la réalisation de 2 forages sur des terrains de sport et sur les quais. Les forages pour l'arrosage des stades Suzon et Treguey ont été réalisés. Ils permettent de substituer 14 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Le forage des quais est à l'étude.

**Utiliser l'eau de vidange et de débordement des piscines ainsi que les sources géothermiques pour le lavage de la voirie et utiliser l'eau des forages géothermiques pour le remplissage des piscines Judaïque et Galin.**

- ▶ La récupération de l'eau de débordement de la piscine du Grand Parc pour le nettoyage de la voirie et l'arrosage des espaces verts de la piscine est opérationnelle depuis décembre 2009 (20 m<sup>3</sup>/jour).
- ▶ Le raccordement de la piscine Judaïque au réseau de géothermie de Mériadeck est effectif depuis l'automne 2011 ce qui a permis d'économiser, en 2013, 88% des besoins en eau potable de la piscine (près de 27 000 m<sup>3</sup>). La tri-valorisation de l'eau géothermale permet d'entretenir les espaces verts (60.000 € d'économie par an).

**Accorder une aide financière pour les particuliers, ainsi que les associations faisant l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.**

- ▶ Entre 2008 et 2010, la Ville a subventionné l'achat de 555 récupérateurs d'eau de pluie par des particuliers ou des associations. Selon le SMEGREG, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie représente, pour un particulier, une économie de l'ordre de 3 m<sup>3</sup> par an.
- ▶ Sur sollicitation du SMEGREG et dans le cadre d'un programme européen, la Ville a commencé à distribuer aux Bordelais volontaires 16 500 kits d'économie d'eau sur les 80 000 disponibles à l'échelle de la Gironde. Ce projet appelé Mac'Eau "MAîtrise de la Consommation d'eau" permettra aux foyers équipés de réaliser une économie de l'ordre de 30%.

## Objectif 8 : Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources

### Bilan et perspectives

La Gironde connaît depuis 1980 une diminution globale des volumes des précipitations de l'ordre de 4 millions de m<sup>3</sup> avec néanmoins des années plus ou moins pluvieuses (fig.22). Selon le Giec, cette tendance va se confirmer dans les années à venir en raison du changement climatique. La préservation de la ressource en eau reste un véritable enjeu pour l'avenir.

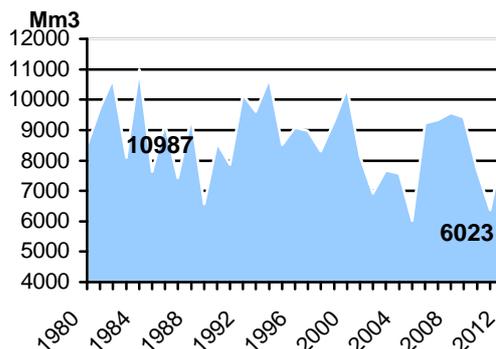


Fig. 22 : Volume des précipitations totales sur le territoire de la Gironde en millions de m<sup>3</sup>

Source : MEDDE (CGDD/SOeS), MEDDE (DGALN), METEO FRANCE  
<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do#>

La consommation moyenne par habitant est en nette diminution depuis 2006 (fig.23). Elle est passée de 72 m<sup>3</sup> d'eau par an et par habitant à un peu moins de 60 m<sup>3</sup>. En 2013, les volumes consommés sont en retrait de -2,41% par rapport à 2012, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels, contrairement à 2012 où les évolutions étaient inversées. Ainsi, en 2013, les volumes consommés par les particuliers ont connu une diminution de -2,6% et ceux des professionnels ont diminué également, enregistrant un recul de -3,1%. Ces résultats s'expliquent par la forte pluviométrie de l'année 2013. Des efforts d'accompagnement des Bordelais au changement de comportement sont nécessaires pour les maintenir ce qui justifie la campagne de distribution des kits d'économie d'eau.

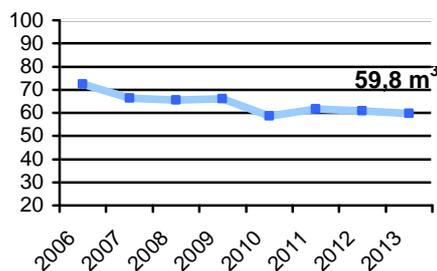


Fig. 23 : Consommation d'eau par habitant en m<sup>3</sup> sur le territoire de Bordeaux

Source CUB, 2013

## Perspectives

- Poursuivre, dans les services municipaux, les efforts de réduction de la consommation issue des nappes profondes les gisements d'économie se concentrant aujourd'hui sur les équipements sportifs (terrains, gymnases, piscines) et sur les bâtiments municipaux non encore équipés de matériels hydroéconomiques. (action 9 du PCET 2012-2016 – réduire de 60% la consommation d'eau : objectif atteint !)
- En fonction des résultats de l'étude Adapta Climat, étudier la possibilité d'arroser les espaces verts en période de canicule pour permettre le rafraîchissement de la Ville grâce à l'évapotranspiration des arbres
- Accompagner les Bordelais pour réduire la consommation d'eau sur l'ensemble du territoire notamment par la distribution de matériels hydroéconomiques permettant de réaliser une économie pouvant atteindre 40% (opération MACeau, point info eau en partenariat avec le SMEGREG...).
- Relancer les projets de substitution de l'eau issue des nappes profondes (gisement de 148.000 m<sup>3</sup> d'eau/an) par d'autres sources (forages superficiels avec notamment le prélèvement dans la nappe d'accompagnement de la Garonne pour l'arrosage des quais, la récupération des eaux de ruissellement des parkings (14 000 m<sup>3</sup> substituables dans 4 parkings de la société ParCub), la récupération d'une partie de l'eau rejetée dans la Garonne par la station d'épuration Lucien Faure,...) (action 9 du PCET 2012-2016)

## THEME 3

# Agir pour un environnement respectueux de la santé

---

Un premier plan national santé environnement a été lancé en 2004 par l'Etat. Puis conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement et à la loi de santé publique du 9 août 2004, le gouvernement a élaboré un deuxième Plan national santé environnement pour la période 2009-2013. Avec l'élaboration de ce deuxième plan, la santé environnementale constitue l'une des cinq préoccupations majeures de santé publique. La santé environnementale se définit comme l'ensemble des interactions entre l'homme, son environnement et les effets sur sa santé qu'ils soient attribués à son mode de vie (expositions liées à la vie privée et/ou professionnelle...) ou à la contamination des milieux (eau, air, sol...).

La qualité de l'environnement a une influence sur la santé même s'il est souvent difficile de faire la part de ce qui relève des causes génétiques, sociales et environnementales dans l'apparition des pathologies. Toutefois, certaines d'entre elles ont un lien direct avec l'environnement : le saturnisme, certains troubles neurologiques liés à l'exposition répétée aux pesticides, les maladies cardiovasculaires et respiratoires (pollution atmosphérique, pollens et moisissures) et 7 à 20% des cancers<sup>9</sup>.

En ce qui concerne les pathologies liées à l'environnement, l'Aquitaine ne se démarque pas des autres régions françaises, même si les caractéristiques régionales se traduisent par des expositions plus fortes à certains éléments tels que pesticides, nitrates dans les eaux superficielles, nuisances sonores et pollution de l'air liés aux grands axes routiers, poussières de bois en activité industrielle...

Concernant la **pollution atmosphérique**, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a publié, en septembre 2012, un rapport sur 9 agglomérations françaises intégrées dans le Programme de surveillance air et santé (Psas) dont l'agglomération de Bordeaux. Les résultats montrent que les niveaux de pollution actuellement observés dans ces villes ont un impact important sur la santé des habitants. Ils confirment que les efforts dans la mise en œuvre de politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air doivent être poursuivis. Ainsi, l'espérance de vie à 30 ans pourrait augmenter de 3,6 à 7,5 mois selon la ville, près de 360 hospitalisations cardiaques, plus de 630 hospitalisations respiratoires et près de 60 décès pourraient être évités chaque année.

Le 17 octobre 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'OMS, classait pour la première fois, dans la catégorie des cancérogènes certains, les particules fines diesel.

C'est dans ce contexte que l'Europe et les Etats membres travaillent actuellement à la révision de la directive européenne sur la qualité de l'air pour une meilleure prise en compte des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé publique et aboutir à une réglementation plus protectrice pour la santé de la population.

Concernant la **qualité de l'air intérieur**, de nombreuses études montrent que les particules et polluants chimiques de nos logements nuisent gravement à notre santé. Selon un rapport commun publié le 9 avril dernier par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), la pollution de l'air intérieur engendrerait un coût socio-économique d'environ 20 milliards d'euros par an en France. Elle causerait 19 884 décès par an, notamment des leucémies (dus au benzène), des cancers du rein (trichloréthylène), des cancers du poumon (radon), des infarctus, des accidents vasculaires cérébraux (tabac, particules)...

Pour répondre à cette question sanitaire, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains ERP accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, comme les

---

<sup>9</sup> Source : Commission nationale du plan de santé environnement 2004

crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes handicapées ou encore les établissements pénitentiaires pour mineurs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le choix des matériaux de construction, celui du mobilier et le traitement du renouvellement de l'air sont autant de questions qui vont se poser. Des réflexions vont devoir être engagées pour garantir aux usagers les plus fragiles une qualité d'air intérieur conforme aux attentes de l'OMS.

La lutte contre toutes les formes de **pollution** notamment celles liées aux usages de produits phytosanitaires reste une nécessité pour la santé publique et la protection de l'environnement. En effet, malgré l'adoption du plan Ecophyto en 2008, prévoyant d'en réduire l'usage de 50% d'ici 2018, la France reste le 1<sup>er</sup> consommateur de pesticides en Europe et seulement 40% des communes ont mis en œuvre une gestion raisonnée sans produits phytosanitaires.

Pour donner un nouvel élan à cette ambition, le Parlement a adopté, en janvier dernier, une proposition de loi visant à interdire à l'horizon 2020 l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts et forêts. La détention et la commercialisation de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Enfin, le **changement climatique** constitue une nouvelle menace importante pour la santé publique et modifie la façon dont nous devons envisager la protection des populations vulnérables (inondations, lutte contre les îlots de chaleur, canicules...).

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'acte 2 de l'Agenda 21 de Bordeaux. Les problématiques de l'aménagement urbain et des déplacements, des modes de chauffage des habitations et de la sensibilisation des Bordelais devront y être traitées.

Prévenir les risques industriels, technologiques ou naturels et réduire les nuisances sonores

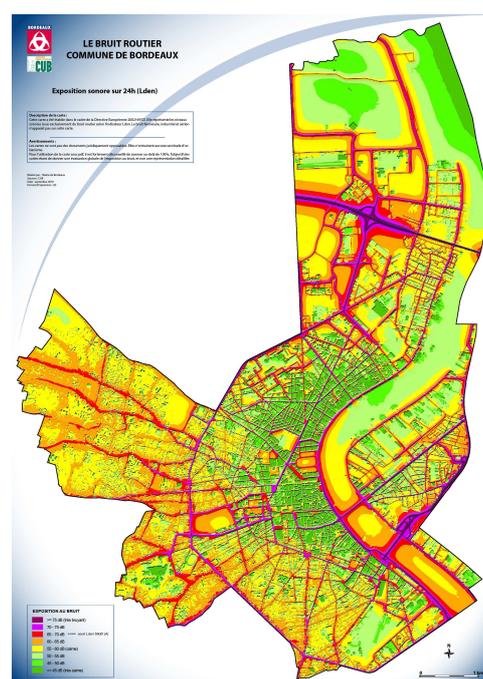
Le Plan Communal de sauvegarde a été adopté début 2014. Le processus d'actualisation engagé dès février 2013 a permis de refondre entièrement le document réglementaire. Ce plan a été déclenché lors des épisodes pluvieux et tempétueux du début d'année 2014.

Plusieurs mesures sont traitées :

- Inventorier sur une carte, par canton, les relais de téléphonie mobile installés. L'étude sera réalisée sur la base des demandes d'autorisation d'émettre déposées par les opérateurs auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)
  - Réaliser des campagnes annuelles des mesures de champs électromagnétiques.
  - Saisir le Conseil Scientifique de Développement Durable notamment concernant les risques liés aux antennes relais.
- ▶ Conformément aux travaux menés en 2009 par le Conseil scientifique du développement durable sur la question des antennes relais, la Ville a souhaité définir une stratégie de déploiement raisonné des antennes-relais notamment par la prise d'une mesure de précaution interdisant la pose d'antennes émettrices de radiofréquences près des établissements fréquentés par des enfants et par la mise en place d'une commission de concertation chargée d'examiner les projets d'implantation.
  - ▶ La commission s'est réunie en séance extraordinaire suite à l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté du 12 février 2010. Il a été décidé de constituer en son sein un groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau protocole Ville/opérateurs relatif à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.
  - ▶ La Ville effectue une surveillance régulière du niveau de champs électromagnétique à l'intérieur des écoles et des crèches situées à moins de 100 m d'un relais.

Développer des plans de prévention du bruit des transports en ville, grâce à l'analyse de la cartographie sonore qui sera disponible début 2009.

- ▶ Plus de 200 études sonométriques sont effectuées par an et plus de 300 plaintes pour nuisance sonore sont traitées chaque année. Des campagnes de mesures des niveaux sonores dans les bâtiments de la Ville (écoles notamment) sont réalisées régulièrement. La question du bruit est prise en considération systématiquement pour l'achat de matériels d'entretien des espaces verts ou pour la propreté.
- ▶ Les cartographies sonores réalisées avec le concours de la CUB ont été mises lignes en 2011. Dans la perspective de la définition d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), un inventaire des actions concourant à l'amélioration du niveau sonore a été réalisé pour la période 2003-2013. Deux zones de bruit « critiques » (ZBC) ont été identifiées selon différents critères (exposition à un bruit nocturne élevé, densité importante de population, zones urbaines sensibles...). Il



s'agit de du boulevard Joliot Curie, de la partie nord des boulevards ouest (Président Wilson, Godard et Pierre 1<sup>er</sup>). Ces zones bénéficieront d'un accompagnement financier de l'ADEME et de la CUB.

Le plan d'action 2014-2018, dont l'adoption est prévue courant 2014, exposera également les actions prévues dans le cadre de la planification urbaine (SCOT, le PLU...), des déplacements et des aménagements de voirie (zone 30, revêtements de voirie...).

### **Prendre en compte dans les opérations nouvelles le risque inondation par des solutions adaptées (non imperméabilisation des espaces publics, gestion de l'eau, parkings en silo).**

- ▶ La prise en compte de ce phénomène climatique est primordiale eu égard aux épisodes d'inondation du début 2014. Dans l'attente de l'adoption du PPRI révisé, la Ville applique le principe de prévention sur la base des cartes actualisées du risque inondation. Ainsi, tous les bâtiments sur les bassins à flots sont surélevés de 80 cm.
- ▶ Le PPRI est en cours de révision : il devrait intégrer cette norme de construction.

### **Tester des dispositifs écologiques de dépollution industrielle des sols.**

- ▶ La Ville de Bordeaux, comme toutes les métropoles européennes, est confrontée, dans le cadre de son développement et de sa densification, à la reconquête des friches et sols industriels pollués.  
La phytoremédiation (dépollution des sols par les plantes et microorganismes associés) constitue une alternative au décapage des terres polluées et à leur confinement par mise en décharge spécialisée, solution lente mais intéressante au point de vue écologique et économique dans le cas de terrains sans affectation d'usage public sur plusieurs décennies.
- ▶ Plusieurs zones du futur parc aux angéliques (le site dit Borifer et le terrain de la zone de chantier du pont Jacques Chaban-Delmas en particulier) renfermeraient des éléments traces potentiellement toxiques (étaux lourds ou hydrocarbures). Face à cette pollution et de par la volonté de faire du parc aux angéliques un projet exemplaire, la Ville a sollicité une équipe de l'INRA pour apporter son expérience en matière de phytotechnologies et de solutions de phytoremédiation sur ce site. Un post-doctorant assurera le suivi et la coordination de ce projet.

► Eradiquer l'habitat insalubre et indigne

Instruire et assurer le suivi des plaintes déposées au Service Communal d'Hygiène et Santé et proposer des actions d'information auprès des locataires et des propriétaires afin d'améliorer les conditions d'occupation dans le respect des critères de développement durable.

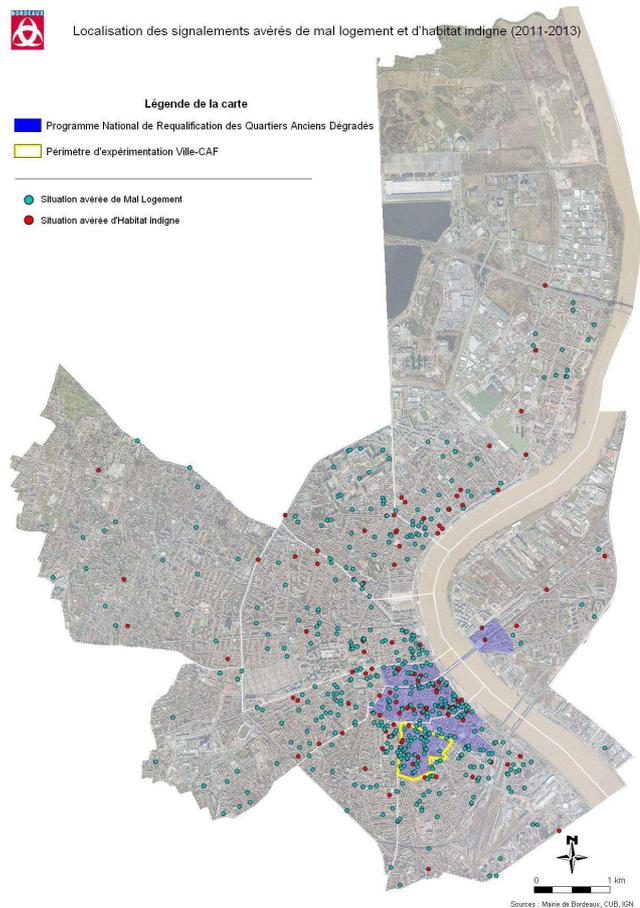
La lutte contre le mal logement et l'habitat indigne s'inscrit dans la stratégie de traitement de l'habitat dégradé. Sur la totalité du territoire communal :

- La mise en place du dispositif de signalements dès 2010 permet de mieux quantifier le mal logement et l'habitat indigne et de localiser les situations sur le territoire communal.
- Après 3 ans de centralisation des signalements, 810 signalements sont parvenus à la Mission Mal Logement et Habitat Indigne, avec près de 68% en provenance du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), dont l'expertise a permis de définir que 501 relevaient du mal logement et 134 de l'habitat indigne, 90 étant en attente de visites par le SCHS.
- Le SCHS a pris 5 arrêtés d'insalubrité et 40 arrêtés pour locaux impropres à l'habitation (soit 28 immeubles).

Un dispositif spécifique a été défini sur le secteur Marne/Yser. Il s'agit du dispositif " Vivre dans un logement décent "

- Ce dispositif expérimental mis en place avec la CAF de la Gironde a permis après deux années de fonctionnement de traiter une cinquantaine de situations représentatives de situations permettant de mieux cerner les mécanismes de la non-décence.
- Cette connaissance permet d'envisager la mise en place d'un dispositif de traitement des secteurs d'habitat dégradés à l'échelle communale, qui sera facilité par les outils de la loi ALUR.

Enfin, une cartographie des signalements avérés de mal logement et d'habitat indigne entre 2011 et 2013 a été réalisée.



## Objectif 9 : Renforcer la prévention et la lutte contre les nuisances et l'insalubrité

### Bilan et perspectives

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové, dite "ALUR" a été publiée le 26 mars dernier. Au-delà des questions relatives au logement (accès au logement, lutte contre l'insalubrité) et à l'urbanisme, cette loi contient des mesures novatrices en matière de **gestion des sites pollués**. La loi vise à faciliter la reconversion des sites industriels en prévoyant notamment la possibilité pour l'exploitant de transférer l'obligation de remise en état du site à un tiers. Elle vise ensuite à améliorer l'information des populations sur l'état de la pollution des sols par la création de zones de vigilance et d'études de sols et par la création d'une cartographie des sites pollués intégrée dans le PLU.

La densification urbaine est au cœur des préoccupations de la Ville pour accueillir à l'horizon 2030 près de 50.000 logements supplémentaires. L'arc de développement durable (de la gare aux Bassins à flots) se situe sur des friches industrielles en reconversion. Les activités économiques ont cessé avec le temps et certains établissements se sont installés sur d'autres sites plus adaptés à une activité industrielle. Les séquelles environnementales de ce passé sont indéniables. Par le transfert à un tiers de l'obligation de remise en état, la loi ALUR va contraindre les acheteurs des sites (promoteurs, aménageurs) à présenter des garanties techniques et financières sérieuses afin de justifier de leur capacité à remettre le site en état pour un nouvel usage.

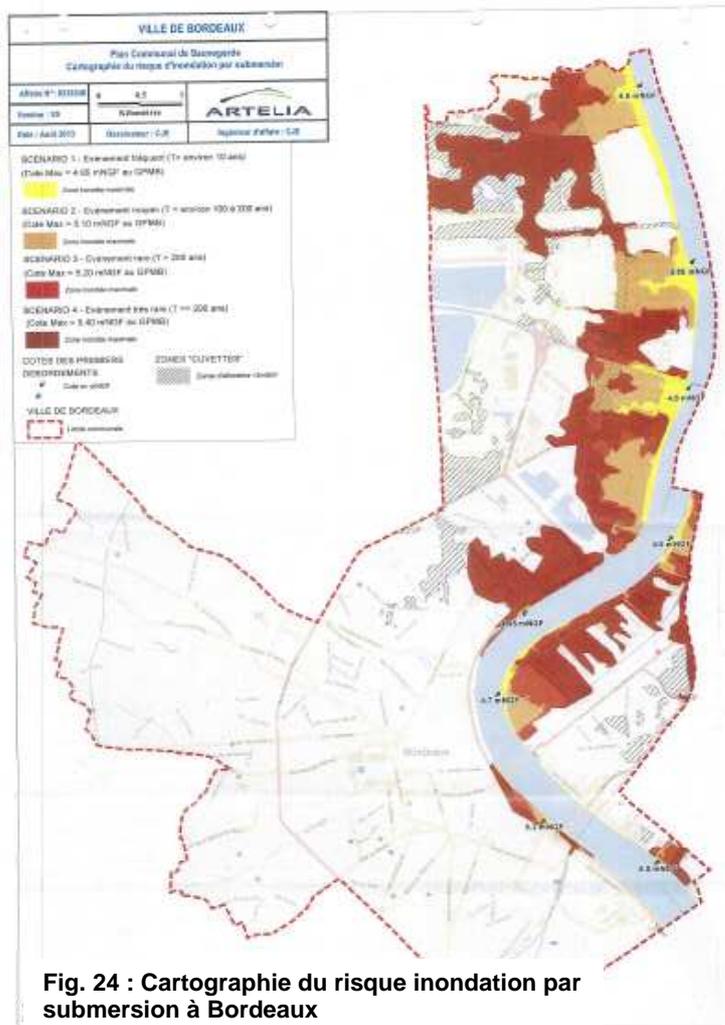
De même, la Ville, la CUB et la Préfecture vont devoir identifier les sites pollués afin de les communiquer au public via le futur PLUI en cours de modification.

Le **risque d'inondation**, risque naturel prépondérant en France, touche la moitié des communes à des degrés divers.

Le service de l'observation et des statistiques (SOEs) estime qu'en 2009, 11% de la population française est située en zone inondable par cours d'eau, soit 6,7 millions de personnes. Douze départements sont particulièrement exposés puisque plus de 20% de leur population est située en zone inondable. Pour la Gironde ce taux est de 11%. Cette évaluation sous-estime la réalité, car seulement 75% des communes soumises à un risque d'inondation font l'objet d'une cartographie numérisée des zones inondables.

La maîtrise de l'urbanisme et la vulnérabilité des populations situées en zone inondable constituent un enjeu fort à Bordeaux si l'on considère que les projets d'aménagement en cours sont situés sur des friches industrielles situées en bordure de Garonne (fig.24).

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est en cours de révision. Il devra intégrer les scénarii d'adaptation au changement climatique définis par le Giec ainsi que les épisodes d'inondation qui ont touché Bordeaux en 2013 et début 2014.



Conformément à la loi du 13 août 2004 dite " Modernisation de la Sécurité Civile", la Ville de Bordeaux couverte par un PPRI et soumise au risque naturel de "retrait gonflement" des sols argileux a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En dehors des risques précédemment cités, Bordeaux est également exposée aux risques climatiques (tempêtes, orages, canicule, grand froid, neige...), aux risques associés aux sinistres, mouvements de foule (grands rassemblements) ou accidents divers de transport (tramway, gare, aéronef, matières dangereuses...). A ces risques, doivent s'ajouter le risque nucléaire (centrale nucléaire du Blayais), les risques sanitaires tels que la pandémie grippale, les épizooties et ceux liés à la coupure ou à la défaillance des réseaux (alimentation en eau, gaz, électricité...).

Des mesures d'adaptation au changement climatique devront être adoptées pour protéger la population.

## Perspectives

- Sensibiliser les agents municipaux en charge de la mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde (PCS) et réaliser des exercices d'alerte et de mise en situation.
- Compléter le PCS par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Finaliser l'étude de vulnérabilité de Bordeaux au changement climatique engagée en 2013.
- Contribuer à la révision du PPRI
- Etudier la possibilité d'étendre le dispositif " Vivre dans un logement décent " à l'ensemble du territoire.

► Agir et informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur

**Réaliser des diagnostics, études et enquêtes sur la qualité de l'air intérieur, au domicile de personnes sensibles (en logement insalubre, cas d'allergies, de troubles respiratoires ou bronchites asthmatiformes).**

- Deux diagnostics de qualité de l'air intérieur ont été réalisés, en 2010, par l'AIRAQ (Air Aquitaine, réseau de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) dans l'école Montaud et la crèche « La courte échelle », tels que recommandés par le Ministère de l'Ecologie. Les résultats indiquent que les formaldéhydes présents dans les établissements bordelais présentent une concentration moyenne très inférieure à la valeur cible de 30 microgramme/m<sup>3</sup>. Pour le benzène, on observe des teneurs inférieures ou égales à 2 microgrammes/m<sup>3</sup> correspondant à la valeur cible à atteindre en 2015.

**Editer un guide des bonnes pratiques et organiser des opérations de sensibilisation pour le public en partenariat avec AIRAQ (Association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) pour renforcer la communication sur la qualité de l'air intérieur.**

- Les guides édités par l'ADEME sur la qualité de l'air ont été diffusés notamment à l'occasion de l'organisation de 2 conférences en 2013 à la Maison écocitoyenne.

**Réaliser des campagnes de mesures spécifiques de la qualité de l'air extérieur afin de proposer des plans d'actions adaptés aux polluants identifiés.**

- Suite au premier Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de 2007, des dépassements des normes européennes ont été constatés dans l'agglomération bordelaise sur deux stations de proximité automobile en particulier vis-à-vis des particules fines PM10 et des dioxydes d'azote. Un nouveau projet de PPA a été élaboré par les services de l'Etat en liaison avec les représentants des collectivités afin de répondre au contentieux européen généré par la mauvaise qualité de l'air. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 30 avril 2012. L'amélioration attendue pour 2015, grâce à la mise en œuvre des mesures fixées, est très significative (diminution de 10 % des PM10 et 21,6 % des NOX sur la pollution de fond). Le PPA a été validé par le Préfet le 17 décembre 2012.
- Les services ont participé à la définition en 2012 et 2013 et au suivi d'une étude, diligentée par la CUB et subventionnée par l'ADEME, visant à mieux identifier et comprendre les mécanismes responsables des épisodes de pollution de l'air. Pour Bordeaux, les enseignements de ces travaux sont les suivants : 60% de la contribution au dépassement des taux en particules sur la station Gambetta seraient d'origine régionale, 23% liée à une pollution urbaine et 17% associée au trafic local. Cette étude, après d'autres réalisées sur d'autres territoires, montre que la qualité de l'air relève d'actions conjuguées des différents acteurs, publics ou privés, agissant sur une zone géographique très large.
- Grâce aux aménagements réalisés Place Gambetta et sur les cours adjacents en collaboration avec les services de la CUB, les concentrations en PM10 mesurées par AIRAQ ont respecté les valeurs seuil réglementaires lors des 3 dernières années. La Ville est donc sortie du contentieux européen. Il apparaît cependant que la modélisation des pics de pollution par les PM10 est multiparamétrique et complexe. A titre d'exemple, un seuil d'information et de recommandation a été atteint Place Gambetta, le 5 mars 2014, lors d'un dimanche sans voiture.

- ▶ La Ville relaie les procédures d'information et d'alerte lors de leur déclenchement par le Préfet. Si aucune alerte n'a été lancée en 2013 sur les PM10 sur la station Gambetta, 13 jours d'informations et de recommandations ont été signalés par les services de l'Etat sur cette même station.

La valeur moyenne annuelle de la concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) enregistrée sur la station Gambetta pour l'année 2013 dépasse cependant légèrement le seuil fixé par l'Union européenne et pourrait entraîner à son tour une situation de contentieux (41 µg/m<sup>3</sup> en 2013 pour un objectif de 40 µg/m<sup>3</sup>)<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Voir figure 25 page 81

**▶ Supprimer l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2012**

**Poursuivre les techniques de désherbage raisonné en ville, dans les parcs et les cimetières et mettre en œuvre des alternatives à l'utilisation insecticides et de fongicides comme par exemple la lutte biologique intégrée.**

- ▶ L'objectif zéro phyto a été atteint dans les parcs et jardins dès octobre 2009. L'utilisation de produits phytosanitaires est quasiment nulle sur les espaces publics et plus particulièrement dans les espaces sportifs permettant à la Ville de recevoir le label "pelouse sportive écologique" pour la gestion de 9 stades et 21 pelouses (Stéhélin, Bel Air, Maginot, Monséjour, Promis, Trégey, Alfred Daney, la plaine des Sports Colette Besson et le stade Jacques Chaban Delmas). Bordeaux s'inscrit parmi les communes les plus engagées dans cette démarche d'exemplarité car 60% des communes n'ont pas atteint cet objectif.
- ▶ Les agents municipaux chargés de l'entretien des espaces publics ont été formés à plusieurs pratiques de désherbage adaptées aux surfaces concernées :
  - le désherbage manuel des allées et des massifs qui associé au désherbage thermique ou au paillage, pour les massifs, permet de limiter le développement des adventices.
  - le désherbage manuel sélectif qui permet de gérer les sous bois de manière évolutive. Les jardiniers choisissent les plantes utiles (plantes non toxiques et/ou peu envahissantes) qui peuvent se développer et retirent celles non souhaitées. La sélection des plantes évolue avec les saisons. Cette technique favorise également la biodiversité en milieu urbain car le développement naturel du sous-bois est assuré grâce à une régénération naturelle. Les espèces sont ainsi choisies pour éviter une colonisation des plantes trop compétitrices et pour favoriser une richesse et une diversité végétales.
  - Le désherbage thermique des allées notamment dans les cimetières,
  - L'utilisation de plantes couvre-sol qui est une technique innovante et écologique pour limiter le développement des adventices. L'épais feuillage constitue une barrière qui empêche la lumière d'atteindre le sol limitant ainsi la germination des adventices.

**Diversifier les palettes végétales arborées et arbustives afin d'éviter la concentration (10% maximum pour chaque espèce) et donc limiter les risques de perte d'espèces en cas de maladies.**

- ▶ La palette arbustive a été diversifiée pour limiter les risques de propagation des maladies et donc l'abattage d'arbres. Cette gestion est facilitée grâce à la réalisation de la carte vitale de l'arbre. L'objectif, à terme, est que chaque espèce ne représente pas plus de 10% du patrimoine global.

**Renforcer la campagne de communication stop au désherbage chimique par une charte pour inciter le public à suivre cet exemple et supprimer l'utilisation de produits nocifs.**

Les différentes chartes réalisées par la Direction des parcs, des jardins et des rives sensibilisent les Bordelais à la question de l'utilisation des produits phytosanitaires. A titre d'exemple on peut citer la Charte du jardinier écologique bordelais :

Extrait du paragraphe 2 : *Parce que le jardin particulier est un endroit à vivre ; il est possible d'y avoir facilement des pratiques naturelles respectueuses de la santé et de l'environnement :*

- *J'utilise du paillage au sol pour prévenir la levée des plantes non-désirées ;*
- *Je désherbe manuellement ou en utilisant de l'eau chaude de cuisson, pour éviter la pollution de l'eau ;*
- *J'ai recours de manière réfléchie aux produits de traitements et uniquement à ceux autorisés en agriculture biologique. L'intervention ne doit pas être systématique mais devenir l'exception ;*
- *Je favorise l'implantation des auxiliaires en réservant un coin de jardin à la flore spontanée et en aménageant des refuges, abris ou nichoirs ;*
- *Je m'engage à désherber sans herbicide ou à fleurir les trottoirs ; en effet, 35% des pesticides appliqués sur les trottoirs en zones urbaines vont directement dans les eaux par ruissellement.*

## Objectif 10 : Lutter contre les pollutions

### Bilan et perspectives

#### Air intérieur

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé environnement. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (appareils à combustion), matériaux de construction, mobiliers, revêtements divers... De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, d'enseignement, des moyens de transport, ...) en fait une préoccupation de santé publique. Afin d'améliorer la connaissance des polluants présents dans l'air intérieur et d'apporter aux pouvoirs publics les éléments nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques, un Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a été créé en 2001.

Les études sur les effets de la pollution intérieure sur la santé, notamment les liens entre l'exposition aux polluants et le développement d'une maladie ou d'un symptôme, doivent être poursuivies. Toutefois, la base des connaissances permet dès aujourd'hui d'entamer des actions de prévention, notamment dans les lieux clos.

A ce titre, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains ERP accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, comme les crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes handicapées ou encore les établissements pénitentiaires pour mineurs.

La Ville soumise à cette obligation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les crèches et maternelles (2018 pour les écoles élémentaires) devra engager une réflexion globale sur ses bâtiments, des matériaux en passant par le choix du mobilier et le contenu de la trousse des élèves.

La priorité donnée aujourd'hui à la rénovation thermique des bâtiments met l'accent sur l'étanchéité de l'enveloppe et un renouvellement de l'air contrôlé et efficace. L'aération et les systèmes de ventilation jouent donc un rôle primordial afin que ne soit pas oubliée la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments économes en énergie.

La feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence Environnementale de septembre 2012, prévoit que " le plan de rénovation thermique des logements s'accompagnera d'une vigilance particulière sur la qualité de l'air intérieur " et que " les ministres de la santé et de l'écologie présenteront au prochain Conseil national de la transition écologique des propositions de mesures concernant la qualité de l'air intérieur ".

#### Air extérieur

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 retient l'adoption d'un plan particules et l'objectif de réduction de 30 % des particules fines dans l'air d'ici 2015.

A Bordeaux, le nombre de jours d'information et de recommandations en matière aux PM10 et PM2,5 est en diminution depuis 2007 (fig.25).

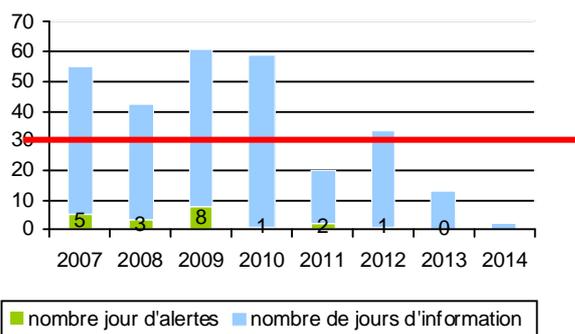
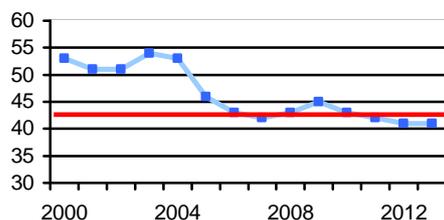


Fig. 25 : Nombre de jours d'alerte ou d'information PM10 sur la station de Gambetta (Bordeaux) au dessus du seuil (50 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) au 14 avril 2014.

Source : Airaq

Bien qu'en diminution sensible depuis 2000, la concentration moyenne en NO<sub>2</sub> relevée sur les stations de mesures bordelaises reste cependant légèrement supérieure au seuil autorisé (fig.26) : cette situation pourrait entraîner à terme un contentieux européen.



**Fig. 26 : Moyenne annuelle des concentrations NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) de 2000 à 2013**

Source : Airaq

Au-delà des phénomènes associés aux pics de pollution, les concentration en NO<sub>2</sub> et en particules en suspension (PM10 et PM2,5) posent la nécessité de traiter le problème de fond sur le moyen et long terme par des actions volontaristes : stationnement, développement des zones apaisées (zone 20, zone 30, extension du périmètre du secteur en contrôle d'accès), réduction de la vitesse, la poursuite d'actions volontaires sur le changement de mode de chauffage...

Concernant l'**usage des produits phytosanitaire**, si la Ville de Bordeaux a atteint l'objectif "Zéro Phyto" un nouveau chantier devra être engagé avec les propriétaires privés d'espaces verts (bailleurs, entreprises, particuliers...) pour que l'ensemble du territoire respecte les recommandations nationales.

Enfin, le **Contrat local de santé de Bordeaux** a été signé en octobre 2013. Ce contrat permet à tous les acteurs responsables de la santé sur le territoire (l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, la Ville de Bordeaux, le Centre communal d'action sociale de Bordeaux, le Préfet de région, le Conseil général de la Gironde, la CPAM de la Gironde, le Rectorat de Bordeaux et le CHU de Bordeaux) d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires, pour mieux répondre aux besoins des Bordelais. Son plan d'action sera finalisé en 2014.

## Perspectives

- Appliquer les dispositions de la loi du 12 juillet 2010 portant obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans crèches et les maternelles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et en 2018 pour les écoles élémentaires
- Traiter le problème de fond de la qualité de l'air extérieur par des actions volontaristes : stationnement, développement des zones apaisées (zone 20, zone 30, extension du périmètre du secteur en contrôle d'accès), réduction de la vitesse, développement d'actions volontaristes sur le changement de mode de chauffage...
- Poursuivre la diffusion des différentes chartes et poursuivre les animations de la Maison du jardinier sur la gestion raisonnée des jardins.
- Accompagner les propriétaires d'espaces verts privés vers le "zéro phyto"
- Obtenir le label "pelouse écologique" pour l'ensemble des sites sportifs (33 pelouses)
- Finaliser le plan d'action du contrat local de santé engagé en 2013



# THEME 4

## Développer une économie et une consommation solidaires et durables

---

Comme jadis la planification, l'économie verte est aujourd'hui une "ardente obligation". Nos sociétés butent sur l'épuisement des ressources et le réchauffement climatique, ce qui impacte les ménages, les modes de vie et la vie économique.

Face au double enjeu de l'aggravation de la dégradation environnementale et des inégalités sociales, s'affirme aujourd'hui la notion « d'emploi vert et décent », un emploi qui réduit à des niveaux soutenables les impacts environnementaux des entreprises et des secteurs économiques, tout en garantissant à toute personne intervenant dans la production des conditions décentes de vie et de travail, et le plein respect de ses droits<sup>11</sup>.

Les recherches économiques menées par le Millenium Institute dans 12 pays montrent que l'investissement de 2% du PIB dans l'économie verte pourrait suffire à créer près de 28 millions de nouveaux emplois en cinq ans dans les pays à hauts revenus, y compris ceux affectés par la crise européenne de l'emploi.

En Allemagne, dans le cadre du projet Concept Énergétique 2050 du gouvernement fédéral, le programme de modernisation de bâtiments a placé parmi ses objectifs la réalisation d'un « parc immobilier climatiquement neutre » à l'horizon 2050. Il prévoit que chaque euro d'investissement public (notamment, l'octroi de prêts avantageux pour la rénovation énergétique du bâti) pourrait « induire » quatre euros d'investissement privé. Un milliard investi dans le parc immobilier permettrait ainsi de préserver ou de créer près de 25.000 postes de travail<sup>12</sup>.

En Aquitaine, ces mutations concernent les filières de l'environnement (gestion des déchets, traitement des eaux, énergies renouvelables et protection du patrimoine naturel) ainsi que les secteurs en lien avec la protection de l'environnement (bâtiment, transport, agriculture, filière bois, tourisme, biocarburants, chimie verte et réseaux électriques intelligents). Cependant, même si la possibilité de créer de nouveaux emplois reste plausible, une enquête réalisée en 2010 par le Pôle Emploi Aquitaine montre que, pour les entreprises du bâtiment, il s'agit à 50% de former ses salariés en interne en faisant appel pour 43% à une assistance externe ; seules 12% envisagent de recruter. Il s'agit donc plus d'une adaptation des compétences des salariés que d'un besoin en compétences radicalement différentes<sup>13</sup>.

Parallèlement, en dehors du périmètre de définition de l'économie verte, des valeurs du travail et de l'emploi inédites émergent en Europe :

- la responsabilité sociétale des entreprises/des organisations (RSE-RSO), reflet de l'engagement d'une entreprise quant à l'impact de ses décisions et activités sur la société et l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent. Elle est définie par la norme internationale ISO 26 000.
- L'économie sociale et solidaire (ESS) qui œuvre à la construction d'une société plus équitable, préférant la coopération à la concurrence, le partage des richesses à l'enrichissement individuel ; elle est constituée de coopératives, de SCOP ou de SIAE (société d'insertion par l'activité économique).
- L'économie circulaire qui vise à la récupération et à la régénération des matériaux en fin de vie, qui pourrait permettre de réaliser en Europe une économie nette annuelle de 274 milliards d'euros en matières premières lors d'une période de transition initiale, et jusqu'à 454 milliards d'euros en phase d'adoption complète du modèle (CRDD – Economie circulaire et déchets août 2013).

---

<sup>11</sup> Vers une croissance de l'emploi vert et décent – analyse économique ITUC Confédération syndicale internationale IGB – du Millénum Institut - avril 2012

<sup>12</sup> Source: Ministère fédéral allemand du Transport, du Bâtiment et du Développement urbain 2010

<sup>13</sup> Métiers de la croissance verte – mars 2011 – Aquitaine Cap métiers

Ces pistes apparaissent dans le contexte de la transition énergétique indispensable par obligation écologique, économique et solidaire. Passer d'une économie de stock (charbon, pétrole, gaz) à une économie de flux suppose une mutation considérable sur les plans culturel, politique et technologique et met en évidence pour la première fois la dimension territoriale de la politique énergétique en soulignant l'importance de ce secteur sur l'économie locale et l'emploi.

► **Inciter les entreprises à l'éco-responsabilité dans leurs activités et leurs modes de production**

Poursuivre son soutien à l'Association Ronde des quartiers pour la promotion et la diffusion du label « Commerçant artisan éco-citoyen »



La Ronde des quartiers de Bordeaux fédère depuis 2010 près d'un millier de commerçants-artisans. Plusieurs de ses initiatives ont été soutenues par l'OUC (Opération Urbaine Collective), programme de développement mis en œuvre par la Ville, l'État, les chambres consulaires et la Ronde des Quartiers (1,45M€ pour 2010-11. 1,1M€ pour 2011-12)

- Depuis 2007, près de 400 commerçants-artisans se sont engagés au travers d'une charte éco responsable dans des actions de sensibilisation de leur personnel et de leur clientèle et dans la mise en œuvre de mesures de développement durable. Fin 2011, 38% des commerçants artisans avaient réussi à mettre en place au moins 1 des 10 recommandations de la charte.

En avril 2012, la Ronde des Quartiers de Bordeaux a présenté la nouvelle **charte des éco-commerçants/artisans de Bordeaux**, qui poursuit et amplifie les engagements de 2007 au travers de 3 ambitions : renforcer les actions en faveur de l'environnement, permettre aux adhérents de répondre à la nouvelle « demande verte » des consommateurs et faire de Bordeaux un exemple national. Les mesures phares concernent l'éclairage, le tri sélectif et l'adaptation aux handicaps. La mobilisation organisée par la Ronde des Quartiers souligne également l'intérêt financier des mesures liées à l'éclairage.

Les efforts des adhérents sont récompensés par un label autocollant apposé sur la vitrine du magasin qui signale le niveau d'engagement.

- Parmi les exemples de nouvelles actions, la Ronde des quartiers de Bordeaux a initié son premier guide du handicap à l'usage des commerçants et des artisans en 2013. Le **Guide « Parlez la langue des signes »** a été réalisé avec le concours de l'Institut régional des Sourds et des Aveugles (IRSA) ; il a été distribué à tous les adhérents de la Ronde des Quartiers. D'autres sont en préparation. Il montre à tout commerçant-artisan comment communiquer avec une personne mal-entendante dans des situations habituelles d'exercice de son métier.
- **Forum des métiers du commerce et de l'artisanat.** La Ronde des Quartiers de Bordeaux et le Pôle Emploi Aquitaine ont organisé pour la troisième fois consécutive le 23 septembre 2013, avec l'appui de la Ville de Bordeaux, le Forum des métiers du commerce et de l'artisanat. Proposées par les 5 500 commerces actifs et 3 500 artisans de Bordeaux, plus de 1000 offres d'emploi ont trouvé preneurs en une seule journée.
- **Le Bon Goût d'Aquitaine.** En 2013, pour les 20 ans de cette manifestation établie Avenue Thiers, la Ronde des Quartiers de Bordeaux a pris l'initiative d'organiser pour la première fois un Pôle de Développement durable avec un éco-village Développement durable et des débats, notamment sur le gaspillage alimentaire, les circuits courts ou le réchauffement climatique. Installés Allées de Serr, des stands étaient réservés à des sujets tels que les ENR, l'éco-construction, le tri des déchets, le recyclage, la maîtrise de l'eau, l'isolation, les transports doux, .... Pour la première fois également, priorité a été donnée aux exposants aquitains et aux produits locaux.

## Co-élaborer une charte avec les clubs d'entrepreneurs pour la mise en place d'actions éco-responsables

Lors du Forum Agenda 21 en octobre 2012, une vingtaine d'entreprises bordelaises majeures ont signé avec l'ADEME et la Ville, la Charte d'engagement climat énergie dans l'objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'adoption de modes de fonctionnement, de production et de consommation responsables et innovants (actions 31 et 32 du PCET 2012-2016) .



Une nouvelle signature a été organisée le 25 novembre 2013 autour de 38 partenaires.

Réunis en Club, les signataires échangent, mutualisent leurs réflexions et s'engagent sur des sujets liés au climat et à l'énergie.

Le Club climat énergie représente plus de 25% de la population active bordelaise, occupe 2 millions de m<sup>2</sup> et consomme 240 GWh, soit 1/8<sup>ème</sup> de la consommation d'énergie de l'ensemble du territoire.

La montée en puissance de l'écoresponsabilité des entreprises se mesure également au travers de la **norme ISO 26000 ou RSE-RSO**, responsabilité sociétale des entreprises / organisations.

L'enquête sur la perception et l'intégration de la RSE dans les PME, réalisée en 2013 par CCI France, la CGPME, l'Observatoire des achats responsables (*ObsAR*) et la Médiation inter-entreprises, confirme que les PME ont compris que la RSE et les achats responsables sont de véritables leviers de compétitivité et de motivation des salariés. L'engagement reste très dépendant de la vision personnelle stratégique du chef d'entreprise.

Sur 313 entreprises de moins de 250 salariés interrogées, 27% sont engagées dans la démarche tandis que 18% n'ont jamais entendu parler de RSE ; 36% considèrent qu'elles n'ont pas le temps, 32,5% pas de budget dédié et 24,6% pas le personnel compétent.

## Contribuer à l'implantation d'un pôle d'entreprises innovantes et éco-responsables sur le quartier de la Bastide, dans le futur éco-quartier Bastide-Niel (projet DARWIN)

**Darwin Eco-système** a ouvert ses portes en décembre 2012. Ce cluster éco-créatif traduit une stratégie collective et une ambition partagée; il repose sur 4 piliers : coopération et mutualisation - gouvernance collective incarnée par l'association des « darwiniens » - bien-être social et transition écologique (climatisation naturelle, récupération des eaux pluviales, tri des déchets, ...) - innovation. C'est à la fois un outil et un état d'esprit, une vision du partage d'expériences et de ressources perçu comme un véritable investissement qui met en application la devise de Charles Darwin: « Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements ».



Fin 2013, plus de 80 structures sont installées dans les espaces de la caserne Niel qui compte 5 700m<sup>2</sup> de bureaux rénovés écologiquement. Un guide d'occupation environnementale et un mode d'emploi écolo du bâtiment Darwin est remis à chaque nouvel arrivant.

## Développer le système de pôle logistique urbain non polluant par un accompagnement en logistique et en infrastructure (par exemple, la livraison par des triporteurs)

Créé en 2004 et fort de 190 membres (soit 18 000 salariés), le **Club des Entreprises Bordeaux maritime** s'étend depuis juillet 2012 à tout le territoire bordelais. Il associe des entreprises de toute envergure, de grands groupes (Auchan, BNP, Bouygues, ...) comme des structures plus modestes telles que l'Atelier d'éco-solidaire, Yaal ou On Air Agency. Parmi les thématiques prioritairement

investies par le Club figure le Développement durable. Ce Club, signataire de la Charte d'engagement climat énergie, a contribué à la validation de la candidature de Bordeaux pour l'accueil du ITS World Congress en 2015 (voir le paragraphe *Perspectives*)

## Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

### Objectif II

### Action 3I

#### Promouvoir la formation et les métiers du Développement Durable

**Promouvoir les activités de l'IFPEB (Institut Français Pour la Performance Energétique du Bâtiment) qui développera des programmes, opérés par les associations locales, permettant à l'ensemble des professionnels de la construction de se former aux objectifs du Grenelle**

**L'IFPEB** (Institut français pour la performance énergétique du Bâtiment) a été fondé fin 2008 par un groupe d'entreprises. C'est le maillon français du réseau international World Green Building Council. Outil de collaboration technique, sa mission est d'aider les entreprises à répondre efficacement aux objectifs du Grenelle, notamment au " Facteur 4 ", en mutualisant des solutions pratiques, inventives et innovantes. Parmi les actions réalisées ou en cours, on peut citer :

- Etude / veille des financements disponibles et soutien aux entreprises pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (2009 et 2010)
- Etude / veille Ecoquartiers « acteurs et ressources » (2009 et 2010)
- Actualisation du guide *Comment prescrire à base d'ACV*<sup>14</sup> (2010 puis 2011)
- Etude *Certifications environnementales* internationales (HQE, BREEAM, LEED, DGNB): *retour d'expérience* (2011-2012)

**Promouvoir les cycles d'animations de la CDPEA (Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine), centre de ressource et d'accompagnement régional**

Aux côtés de la **CDPEA**, la Ville accompagne de nombreuses autres initiatives de formation des professionnels sur la construction et la réhabilitation, par exemple le Centre de formation des architectes d'Aquitaine ou Renaissance des Cités d'Europe dont le cycle de conférences en lien avec le développement durable se poursuit depuis 3 ans.

**Former l'ensemble des agents de la Ville à l'intégration du développement durable dans leurs activités**

Dans le cadre du transfert de 800 agents vers la Cité municipale, le réseau des **Ambassadeurs du développement durable** est en train de se constituer sur le modèle des Correspondants Energie, au profit, en premier lieu, de la performance énergétique du bâtiment et, en deuxième lieu, pour la promotion des bonnes pratiques en général (régulation des fournitures, limitation des photocopies, approvisionnements de proximité, usage des escaliers, ...).

En 2011, 300 agents avaient été formés, notamment à la gestion raisonnée des espaces verts, à la réglementation thermique RT 2012, aux éco quartiers ou à l'éco conduite.

**Accompagner la mise en place du forum « NEED » (nouvelle Economie de l'Environnement et du Développement) en collaboration avec la maison de l'Emploi**

Le **Forum NEED**, forum de l'énergie et de l'économie verte, a été accompagné par la Ville à chacune de ses éditions, de 2009 à 2012, années durant lesquelles on a enregistré une progression de la fréquentation cohérente avec l'accroissement de la population bordelaise : 800 participants en 2009, 860 en 2011 et 912 en 2012.

<sup>14</sup> Analyse du cycle de vie

**Promouvoir les filières d'études en partenariat avec les acteurs universitaires et les écoles afin que Bordeaux puisse devenir le terrain d'expérimentation des métiers et techniques du développement durable**

- ▶ L'institut polytechnique de Bordeaux a ouvert une 5<sup>ème</sup> école d'ingénieurs, **I'ENSEGID**, spécialisée dans les géo-sciences de l'environnement. Ce nouveau cursus d'ingénieurs concerne un large éventail de métiers allant de la prospection des ressources au recyclage.
- ▶ L'IUFM d'Aquitaine Ecole interne de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV propose à Agen depuis 2010 un **Master de Formateur de Développement durable**, avec lequel la DDD a engagée une collaboration (stages et études) depuis 3 ans.
- ▶ Le **Master professionnel d'écologie urbaine de l'université Montaigne-Bordeaux III** forme au diagnostic et à la gestion des incidences des nouveaux modes de vie et de la pression démographique sur les éco-systèmes. Des sujets d'études très concrets sont confiés chaque année à ce Master par la Délégation au développement durable.

## Thème 4

Développer une économie et une consommation solidaires et durables

### Objectif II

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

### Action 32

#### ► Eco-conditionner les manifestations organisées sur le territoire de la Ville d'ici 2011

**Diffuser le tout récent guide des éco-manifestations de Bordeaux auprès des organisateurs d'événements, en s'appuyant le plus possible sur la diffusion dématérialisée via le portail de la Ville (le guide est téléchargeable)**

Deux guides ont été édités en 2009 : le guide des éco-manifestations et le guide éco-sportif. Mis à disposition de tout organisateur d'événement et téléchargeables sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr), ils ont également fait l'objet d'une promotion directe, notamment auprès du monde du sport pendant l'année 2010. En complément, chaque dossier de demande d'occupation de l'espace public était accompagné de la consigne de lecture de ces deux guides.

**Appliquer la démarche des manifestations éco-responsables pour toute manifestation organisée par la Ville**

En 2011, afin d'étendre l'application des conseils des deux guides, un groupe de travail réunissant les services Sport, Cellule Evénement, Culture et Délégation au développement durable a été créé. Deux formulaires ont été élaborés afin d'être intégrés aux dossiers de demande de subventions et d'occupation de l'espace public. Téléchargeables sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr), ces formulaires reprennent de manière simplifiée les principaux items d'une éco-manifestation : le premier formulaire liste les engagements que souhaite prendre l'organisateur, le deuxième fait le bilan de l'opération.

En 2012, le principe d'intégration de la démarche et d'obligation de suivi a été validé et présenté à l'ensemble des directions de la Ville. Ces formulaires intègrent une dimension pédagogique qui oblige les organisateurs à s'interroger sur leurs engagements et à prendre en compte toutes les éco-données d'un événement dans une logique d'économie budgétaire, pour eux-mêmes et pour la Ville. A terme, dans le cadre du calcul du coût réel d'une manifestation, l'objectif est de donner aux organisateurs des idées d'économie et ainsi d'évaluer l'impact d'une éco-attitude.

**Rendre le guide opposable à travers la réalisation de chartes adaptées aux types de manifestations**

Depuis 2013, ces documents font partie des éléments dont l'absence bloque l'instruction de la demande d'occupation de l'espace public (« éléments bloquants »). Une nouvelle version, qui sépare les items relevant du fonctionnement de ceux qui relèvent de l'événementiel, vient d'être rédigée pour les demandes de subvention. Elle devient « élément bloquant » pour les demandes de subventions à partir de juillet 2014.

En 2013, les Adjointes au maire en charge du Tourisme, de la Culture, de la Vie associative, du Sport et de la Politique de développement durable ont validé le principe de mise en œuvre de solutions mutualisées (prêt de gobelets, de vaisselles, de toilettes sèches, ...) et de promotion des opérateurs régionaux spécialisés dans ces prestations auprès des organisateurs d'événements. Lors de Cap Asso 2013, une première campagne d'information auprès de plus de 300 associations participantes a été menée, en présence des prestataires réunis sur le site [www.manif-responsable.fr](http://www.manif-responsable.fr) (Aggelos, Unikeco, Aremacs, Elise, Bellibulle et les Ateliers Ioland).

En 2014, deux séances de formation des associations sont prévues en avril par la Vie associative; une deuxième campagne de promotion des associations et un atelier spécialement dédié à cette question sont prévus pendant Cap Asso 2014.

## Objectif 11 : Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

### Bilan et perspectives

La norme ISO 26000 invite les organisations à articuler leur démarche autour de 7 questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les loyautés des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les Communautés et le développement local.

Cette prise de conscience des enjeux du développement durable progressent à Bordeaux. Dans les grandes entreprises (Club Climat Energie de Bordeaux et Club des entreprises de Bordeaux), chez les commerçants-artisans (Charte de la Ronde des quartiers de Bordeaux) ou au sein de nouveaux formats économiques tels que Darwin, l'éco-responsabilité est passée de l'état de concept à l'état de réalité quotidienne partagée.

Ce progrès est confirmé par le baromètre national 2013 de la RSE-RSO, enquête réalisée par l'Observatoire des Achats responsables, la CCI France, la CGPME et le cabinet Médiation Inter-Entreprises (100 PME d'Aquitaine sur les 313 répondantes !).

Les PME ont compris que la RSE et les achats responsables sont un véritable levier de compétitivité et de motivation des salariés, notamment sous l'angle de l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social (67%). Par contre, il existe un besoin important d'accompagnement des chefs d'entreprises, principalement en termes de budget, de disponibilité et de formation/compétence.

### Perspectives

- Repenser l'accompagnement des très petites et petites entreprises : structurer des formations DD adaptées, valoriser les entreprises engagées, promouvoir l'image qualitative du savoir-faire local.
- Intégrer l'économie circulaire
- Œuvrer à un positionnement transversal du DD dans les grandes écoles
- Affirmer la notion d'éco-manifestation dans le monde associatif (culturel et sportif), accroître l'écoresponsabilité des grandes manifestations bordelaises.

▶ **Promouvoir l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce aux conditions de la commande publique**

**Renforcer et valoriser la prise en compte d'exigences sociales par les clauses d'insertion dans l'achat public de la Ville**

Jusqu'à présent, les fondements juridiques de la passation des marchés publics dans l'Union européenne avaient été exposés dans les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE. Désormais révisés, modernisés et simplifiés dans une nouvelle directive qui entre en vigueur en 2014, ces fondements juridiques constituent une base solide pour appréhender, entre autres, l'approche communautaire de l'achat socialement responsable.

Les SIAE, sociétés d'insertion par l'activité économique, font parties des structures d'emploi dont les recrutements ne cessent d'augmenter.

La commande publique dispose de 3 articles pour favoriser l'insertion par l'activité économique :

- l'article 14 "conditions d'exécution du marché", qui permet de mentionner l'obligation de réserver un pourcentage d'heures de travail et de coût de main d'œuvre à des personnes en difficulté d'emploi
- l'article 30 "marchés d'insertion et de qualification", dont l'objet même est l'insertion professionnelle
- et l'article 53 "critères d'attribution", qui permet aux acheteurs d'inclure les questions sociales et environnementales parmi les critères de l'offre.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Bordeaux (**PLIE**) promeut les clauses d'insertion auprès de toute organisation et comptabilise le nombre d'heures correspondant à ces dispositifs. Parti de 11 500 h en 2009, ce chiffre est en constante progression : il a plus que doublé en 2010, pour atteindre 56 734 h en 2011, 94 908 h en 2012 et **199 600 h en 2013**.

A elle seule, **la Ville de Bordeaux représente 130 643 heures** du total 2013, réparties comme suit :

1 - 50 804 heures correspondent à des emplois municipaux directs :

- 41 564 heures au titre du recours à la prestation d'insertion
- 9 240 heures réalisées via les contrats uniques d'insertion et emploi d'avenir recrutés par la Ville.

Soit :

- 100 salariés en clauses d'insertion via BIC (Bordeaux inter challenges), en poste d'entretien ou de restauration notamment dans les écoles
- 6,69% de personnes handicapées.

2 – Près de 80 000 heures sont générées par les marchés publics de la Ville au travers du soutien financier des associations et régies de quartier.

340 emplois ont été créés via les clauses d'insertion intégrées dans tous les grands chantiers de la Ville. En 2012, ces chantiers correspondent à 280 emplois dont 39% de sorties en CDI.

La Direction des parcs, des jardins et des rives prend une part active à l'emploi en insertion, notamment au travers de l'apprentissage avec, en 2013, 13 apprentis jardiniers (9 de niveau CAP et 4 de niveau Bac Pro), 41 stagiaires non rémunérés de différents niveaux dans le domaine des travaux paysagers contre 23 stagiaires accueillis en 2012.

De même, la DEPDU recense 5 930 heures effectuées par le Garage moderne, structure d'insertion à laquelle est confié l'entretien des vélos de la Maison du vélo.

Sur le plan qualitatif, la Ville poursuit ses efforts en faveur des personnes éloignées de l'emploi, en organisant des formations rémunérées au sein des services municipaux. Environ 130 métiers sont concernés (jardiniers, agents de propreté urbaine, auxiliaires de puériculture, gardiens de police municipale, animatrices de clubs senior....).

Le budget 2013 de plus de 1,5 M€ se répartit comme suit :

- 30 nouveaux apprentis et 8 emplois d'avenir supplémentaires dans les services municipaux accueillis en 2013.
- 55 apprentis, du CAP au diplôme d'ingénieur (1 jeune sur 4 en formation dans une collectivité d'Aquitaine est à la mairie de Bordeaux avec un taux de réussite proche de 100%)
- plus de 40 stagiaires en fin d'études
- 34 en service civique
- 20 emplois d'avenir recrutés via la Mission locale (250 signés au total) et affectés à la surveillance de la voie publique, au service de crèches, à la signalétique, aux jardins, à la menuiserie, ...
- 6 emplois aidés.

Parmi les initiatives originales à souligner, on note :

- Emploi-Bordeaux, à travers le PLIE de Bordeaux qui pilote et orchestre ce dispositif municipal, a réalisé une vidéo qui présente les modalités de mise en œuvre des Clauses d'Insertion et valorise leur apport<sup>15</sup>.
- Sillon Solidaire vise à soutenir les associations actrices de la lutte contre l'exclusion sur les territoires traversés par le chantier de la ligne à grande vitesse LGV SEA Tours-Bordeaux (Indre-et-Loire, Vienne et Deux Sèvres, Charente, Charente Maritime et Gironde).
- Le Lycée horticole qui développe avec le soutien de la Direction des parcs, des jardins et des rives, des actions pédagogiques innovantes permettant à ses élèves de tout niveau le développement de leurs savoir-faire professionnels et de leur insertion dans le tissu social bordelais.

(voir également Action 41).

### **Participer à la coordination de la démarche avec les acheteurs publics sur le bassin de l'emploi bordelais**

(cf.§ sur le réseau 3AR)

### **Signer une charte pluriannuelle avec le GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique) dans le cadre du développement des clauses dans les marchés de la Ville**

Le GARIE, Groupement aquitain des réseaux d'insertion par l'activité économique, fait partie des entités qui regroupent les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), au même titre que l'AAI (Aquitaine Associations Intermédiaires), le CNLRQ (Comité national de liaison des Régies de quartier), l'UREI (Union régionale des Entreprises d'insertion en aquitaine), ....

Pour cette raison, la Ville a renoncé à soutenir plus particulièrement le GARIE plutôt que les autres structures.

---

<sup>15</sup> [http://www.dailymotion.com/video/x1evgby\\_emploi-bordeaux-clauses-insertion\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x1evgby_emploi-bordeaux-clauses-insertion_news)

**Promouvoir les projets d'auto-réhabilitation****Développer les actions d'auto réhabilitation dans plusieurs secteurs de la Ville (tout comme Saint Jean et Chartrons)**

Les mesures relatives à cette action sont communes à l'Agenda 21 et au Projet social n°3. Elles correspondent dans la base Sevalpro aux mesures 7d, 7b et 7a.

L'objectif d'un projet d'auto réhabilitation accompagnée (ARA) est de participer à la "reconstruction" de son occupant au travers de l'amélioration technique de son logement, l'essentiel se situe au niveau de la personne ou de la famille, c'est un levier de valorisation personnelle. Deux expériences sont suivies à Bordeaux :

- A Saint Jean – Belcier – Carle Vernet, l'action engagée s'est relocalisée en 2012 sur le périmètre de Bordeaux [Re]Centres.
- Au Grand Parc Chartrons, l'action se poursuit depuis 2012 uniquement sur le parc public en lien avec les bailleurs sociaux partenaires (Logévie, Aquitanis, Domofrance,..)

Les deux actions ARA ont avancé avec difficulté en 2013, dont le bilan fait état d'une cible de 30 familles non atteinte. Des problématiques d'orientation et de circuit de validation des entrées des bénéficiaires nécessitent des réglages qui devraient permettre d'optimiser les résultats en 2014. Ces difficultés de mise en œuvre ajoutées à celles du montage financier interrogent l'avenir de ces actions sur le territoire. La décision d'arrêt ou de poursuite dépend du bilan intermédiaire 2014.

**Donner les moyens techniques et logistiques aux habitants du quartier des Aubiers pour le fleurissement des espaces publics**

Les expériences de végétalisation collective ou individuelle par des riverains, des associations ou des collectifs, accompagnées ou non par la Ville, se multiplient sous diverses formes dans la ville (voir détail action 38).

**Poursuivre la création d'ateliers modernes du bricolage (Bordeaux sud et place André Meunier)**

Les ateliers de bricolage ont pour objectif d'encourager le développement de toute action de nature à favoriser l'autonomie et l'entraide au travers de l'autoproduction et de l'échange de savoir-faire. Ils renforcent les réseaux de solidarité et les liens entre les habitants. Les principaux partenaires sont de cette opération sont : les Compagnons bâtisseurs d'Aquitaine, Récup'R, l'Atelier d'Eco-solidaire, le Garage moderne et les Ateliers associatifs. 6 ateliers ont été menés en 2013 ; 8 sont prévus pour 2014.

**Programmer un nouveau projet de réhabilitation avec le secteur associatif d'insertion rue des Faures**

L'opération de rénovation du 72 rue des Faures, y compris le local associatif, a été menée par la DGA, qui a lancé en 2013 un chantier école mené par les Compagnons bâtisseurs dans le cadre de Bordeaux [Re]Centres. Le chantier d'insertion prévu initialement a été reporté sur le Village St Michel. Le PNRQAD prévoit en effet de dédier à l'insertion 5% du nombre d'heures travaillées dans toute opération publique ainsi que 10% des embauches (soit 23 000h sur 7 ans).

► Favoriser la création d'entreprises d'insertion et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire

### Développer le dispositif de micro-crédit par le financement de la Caisse Sociale de Développement Local

On estime à plus de 5 millions le nombre de personnes exclues du système bancaire en France, principalement les personnes en situation de précarité. Reconnu par la réforme du Code monétaire et financier de 2002, le micro-crédit personnel garanti se présente comme une alternative, un "coup de pouce" à un projet de vie ou d'insertion. Il permet au bénéficiaire de renouer des relations apaisées avec les organismes bancaires et de mieux gérer son budget. La garantie allège les risques et sécurise les transactions effectuées par les organismes bancaires.

La Ville de Bordeaux est l'un des principaux partenaires de la Caisse sociale de Développement Local (CSDL) aux côtés du Crédit Municipal de Bordeaux (qui l'héberge), de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente, de la CUB et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), la CSDL soutient la création d'activité en répondant aux besoins de financement des porteurs de projet. Les prêts vont de 1 500 euros à 12 000 euros sur une période de 5 ans (taux de 0 à 5%) pour la CSDL jusqu'à 5 500 euros sur 24 mois (taux de 7,43%).

Les nouveaux entrepreneurs sont tutorés gratuitement dans les premières années par le Réseau Entreprendre en Aquitaine composés de chefs d'entreprises bénévoles.

Le taux de pérennité des entreprises aidées est de 80% après 3 ans.

Au-delà de l'accroissement général du nombre de dossiers financés, on note une hausse proportionnellement plus élevée du nombre de crédits "de dépannage" (tableau 1).

Tableau 1 : Evolution des micro-crédits (2011-2013)

Micro-crédit	2011	2012	2013
Nombre de prêts	226	252	332
- dont prêts professionnels	154	144	197
- dont prêts de dépannage	72	108	135
Montants (en euros)	928 340	906 228	980 846

### Favoriser l'activité économique des secteurs à faible valeur ajoutée (encombrants, vêtements, etc.)

Le taux de chômage des jeunes est de l'ordre de 23% mais 52% d'entre eux se disent tentés par la création d'entreprise. Afin de mieux les soutenir, l'ADIE, premier opérateur du micro-crédit en France, a fait des jeunes de moins de 32 ans une de ses priorités et mis en place depuis 2008 le dispositif de formation CréaJeunes. Des campagnes de communication en font régulièrement la promotion lors des « semaines du micro-crédit » (par exemple, en février 2012 aux Aubiers).

Dix SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) sont situées à Bordeaux sur les 75 recensées en Gironde (13 690 salariés répartis sur 29 secteurs d'activité pour un chiffre d'affaires de 43,6 M€) : Aquitaine Interim Insertion, ARE33, Association Bordeaux Bastide, BIC, Club Services Sud-

Ouest, Compagnons Bâisseurs, EIPF, Garage moderne, Relais Gironde et Régie de quartier Habiter Bacalan.

La Ville fait régulièrement appel à ces structures dans le cadre des marchés publics ou soutient leurs activités par la mise à disposition d'espaces.

A titre d'exemple, on peut citer l'activité du **Relais Textile Gironde** qui croît chaque année permettant, ainsi la création d'emplois durables en apportant une réponse concrète aux enjeux environnementaux (tableau 2).

Depuis 2009, Bordeaux représente en moyenne 55% de la collecte totale de la Communauté urbaine ; le potentiel communautaire annuel est estimé à 1,64Kg par habitant et le potentiel national annuel à 11kg par habitant (source ADEME).

En 2011, le Relais Textile a ouvert Ding-Fring, boutique de revente des vêtements collectés en bon état, en plein centre ville, cours Victor-Hugo.

**Tableau 2 : Evolution de la collecte du Relais Textiles Gironde de 2009 à 2013 à Bordeaux**

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de tonnes	559	613	633	625	664
Nombre de containers	106	111	106	104	103
Nombre de kg /habitant			2,6	2,62	2,76

A l'échelle nationale :

- 2 200 emplois nets ont été créés en 30 ans
- la marque Métisse, gamme d'isolation thermique et acoustique particulièrement adaptée aux ERP, a été créée à partir de vêtements de seconde-main issus de coton recyclé
- de même que la solution écologique Eko Baffle pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ...

**L'Atelier d'Eco Solidaire**, créé en 2010, est une recyclerie créative à la fois centre de récupération, de réemploi, de valorisation, de revente mais aussi outil d'éducation à la préservation de l'environnement et à l'acquisition de comportements économes en ressources. Son activité a généré cinq emplois dont quatre emplois aidés ; elle est soutenue par la Ville de Bordeaux, la CUB, l'ADEME, le Conseil général, la Fondation Veolia ainsi que des enseignes de bricolage.

### Développer son partenariat avec les associations œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire



**Le Garage Moderne** est un atelier associatif dédié à la réparation mécanique des véhicules et à l'accueil régulier de manifestations culturelles. Depuis 2010, la Ville de Bordeaux lui confie la réparation des vélos de la Maison du vélo et lui donne au recyclage les vélos usés. Le Garage moderne est soutenu par la Ville, le CG33, le Conseil régional d'Aquitaine, l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et le programme européen Leonardo da Vinci.

**Parmi les autres initiatives** de la Ville de Bordeaux en faveur de l'emploi, du développement économique et de l'insertion, on peut citer :

- Le recrutement en 2011 d'un chargé de mission **économie durable** à la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur afin de suivre particulièrement les projets de création d'entreprises relevant d'une activité éco-responsable.
- Le **Mois de l'Economie Sociale et Solidaire**<sup>16</sup> (6<sup>ème</sup> édition en 2013). Deux associations bordelaises ont reçu en 2012 le Prix Coup de Cœur de l'initiative sociale et solidaire : H'Nord pour un projet d'écoquartier coopératif situé Ilot Dupaty et Yakafaucon pour le café associatif le Petit Grain installé place Dormoy.

<sup>16</sup> Avec plus de 13 000 salariés dans plus de 1000 structures bordelaises, l'Economie Sociale et Solidaire est secteur en constante progression. Depuis octobre, un Comité Bordelais de l'Innovation Sociale et Solidaire a été mis en œuvre.

- Le **Village de la création d'entreprise** (3<sup>ème</sup> édition en 2013) organisé par la Ville et [Emploi Bordeaux](#) avec l'appui de leurs partenaires afin de mettre en relation les prestataires et les porteurs de projet (en 2012, à la Mairie de quartier du Grand Parc ; en 2013, salle Son Tay à Belcier)
- L'édition du **Guide de la recherche d'emploi**. 6ème guide après Petite enfance, Seniors, Clubs Senior, Sports et Etudiant, ce livret propose 32 conseils et bons plans pour faciliter le quotidien du Bordelais en recherche d'emploi. Il est distribué dans les 4 agences Pôle Emploi de Bordeaux et dans les 8 mairies de quartier.
- Le **Salon du Recrutement en Alternance** a réuni, pour sa 6<sup>ème</sup> édition en 2013, 35 entreprises, collectivités et organismes issus de divers secteurs d'activités (énergie, services, BTP, artisanat, industrie...) qui ont proposés plus de 600 postes. Des espaces d'aide à la réalisation du CV, d'information et d'orientation professionnelle, de découverte des métiers étaient également accessibles, en accès libre et gratuit.
- Les **Rencontres territoriales de l'Emploi**, organisées depuis 2008 par la Maison de l'Emploi et ses partenaires, qui favorisent le recrutement de proximité en faveur des personnes peu qualifiées et en fonction des quartiers classés prioritaires. En 2013, par exemple, une place particulière a été faite au commerce de gros en lien avec le marché d'Intérêt nationale de Brienne.

### Soutenir la Régie *habiter à Bacalan*, dans ses activités de nettoyage/propreté et développer le volet insertion

La **Régie de Quartier Habiter Bacalan** a été créée dans le cadre du volet participatif de la Politique de la Ville. Cette expérience, encore unique à Bordeaux, joue un rôle important en matière de médiation et de lien social : elle offre aux habitants la possibilité de s'insérer socialement et économiquement en participant à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier (propreté des rues, débroussaillage des venelles, ...). Le documentaire "Bacalan Journal" réalisé par l'association Périphéries Productions en décrit l'activité ([www.mavillechange.com](http://www.mavillechange.com)).

### Créer une couveuse d'activités en soutenant financièrement son fonctionnement

Bordeaux compte **trois pépinières d'entreprises**, en constante progression, et une 4<sup>ème</sup> en préparation :

- ▶ La pépinière **Sainte Croix**, dédiée à la redynamisation de l'artisanat, fait partie du plan de maintien et de développement de l'artisanat de centre ville. Portée par la Ville de Bordeaux et la section Gironde de la CMARA (Chambre des métiers et de l'artisanat de région Aquitaine), elle a reçu près de 30 entreprises depuis 2006 et affiche un taux de pérennité de 85 %. Deux véhicules électriques sont à disposition des entreprises pour leurs déplacements urbains. Une charte éco-citoyenne engage les bénéficiaires dans des actions éco-responsables au quotidien (gestion des énergies, limitation des gaz à effet de serre, réduction des déchets, économie d'eau, lutte contre les nuisances sonores et olfactives, action contre la démesure, communication éco-responsable, sécurisation des locaux, qualité des relations humaines).
- ▶ La **pépinière éco-créative des Chartrons** accueille une vingtaine d'entreprises et a créé plus de 80 emplois depuis son ouverture en 2010. Point de rencontre entre les arts, la culture, la technologie et le monde économique, cette initiative de la Ville de Bordeaux gérée par l'association Emploi Bordeaux, concerne 3 secteurs à fort potentiel : l'économie créative (arts visuels, musique, jeux vidéo, BD, spectacle, architecture, mode,...), les technologies de l'information (web TV, télécommunication, applications mobiles, ...) et les éco-activités (conseils en développement durable, énergies renouvelables, éco-conception,...). La pépinière a hébergé près de 40 projets et permis la création de 60 emplois.



- ▶ **La 3<sup>ème</sup> pépinière d'entreprises**, dédiée aux métiers de l'économie verte et du développement durable, a ouvert ses portes le 28 janvier 2014 au cœur de l'éco-système Darwin, lauréat national en 2013 du Projet citoyen. **Le Campement** est un lieu de développement et de recherche pour la transition vers des modèles économiques plus responsables, sociaux et solidaires. La vingtaine de *jeunes pousses* déjà installées œuvrent dans les domaines de l'innovation sociale et sociétale (microcrédit, circuits courts, commerce équitable, ..) et du développement durable (lutte contre la pollution, revalorisation des déchets, ..). Ces secteurs représentent un gisement d'emploi dont la croissance en France est évaluée à 5% sur 10 ans.
- ▶ Une 4<sup>ème</sup> **pépinière** est annoncée pour 2014-15 aux Bassins à flots, autour des métiers de la ville (architecture, urbanisme, paysage, environnement, ..). Avec un programme de 4 millions de m<sup>2</sup> de construction à l'horizon 2030, soit 10 500 emplois salariés à Bordeaux, designer la ville de demain devient l'enjeu principal de cette filière.
- ▶ Bordeaux fait partie des villes qui disposent d'une « couveuse » **Anabase** permettant à un porteur de projet de tester son idée en grandeur sans s'immatriculer tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Anabase est portée par **la Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE)**.

### **Favoriser l'éco mobilité des salariés en mettant des vélos à disposition des structures d'insertion**

Depuis 2010, des vélos de la maison du Vélo ont été attribués à la Maison relais Martin Videau (logement pour des personnes en rupture sociale) afin d'aider les résidents dans leurs démarches de resocialisation et de ré-insertion.

## Objectif 12 : Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés

### Bilan et perspectives

L'économie sociale et solidaire (ESS) ne cesse de s'étendre et de créer des emplois.

En 2013, sur le plan national, elle représente :

- 10,3% de l'emploi français, soit 2,33 millions de salariés
- 13,8% de l'emploi privé
- 222 800 établissements employeurs pour 57,9 Md€ de rémunérations brutes<sup>17</sup>

Cette forme économique naissante correspond à une conception inédite du travail, conséquence de la perception plus précise des effets d'une économie mondialisée et de son corolaire, la délocalisation des emplois.

Les perspectives de développement de ce secteur sont intéressantes autant pour les cadres, qui forment déjà 16% des salariés de l'ESS, que pour les jeunes que 43% des employeurs souhaitent recruter dans les 5 années à venir afin de remplacer les 600 000 postes libérés d'ici 2020 par les départs à la retraite.

22 régions françaises ont déjà formalisé un plan de développement de l'ESS, dont l'Aquitaine<sup>18</sup> qui travaille sur 4 axes :

- soutien à la création d'associations, de SCOP (Sociétés Coopératives de Production) de SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)
- soutien aux couveuses d'entreprises et aux coopératives d'activité et d'emploi
- appel à projets pour la mutualisation de fonctions ou d'actions
- constitution d'outils de financement dédiés à travers Aquitaine Active, financeur solidaire pour l'emploi<sup>19</sup>.

A Bordeaux fin 2012, l'ESS regroupe 1 747 structures, soit plus de 18 000 emplois. Cette progression de plus de 3% par an s'enregistre sur un territoire qui vit depuis une quinzaine d'années une métamorphose urbaine exceptionnelle. Bordeaux est la deuxième ville de France en matière de création d'entreprises et la 1<sup>ère</sup> ville française en investissement immobilier.

Aux côtés de grands secteurs tels que l'artisanat (1<sup>ère</sup> entreprise d'Aquitaine) et le bâtiment en général, l'ESS offre, par conséquent, un fort potentiel d'intégration de demandeurs d'emploi et de multiples possibilités de formation, notamment au travers du Projet Local Urbain (2030 : *Bordeaux, du croissant de lune à la pleine lune*).

### Perspectives

- Conforter la part de l'ESS dans la commande publique, notamment dans le cadre des grands chantiers de la Ville
- Participer à la structuration du milieu de l'ESS (favoriser l'installation de SIAE à Bordeaux, accompagner le micro-crédit, informer les porteurs de projet)
- Penser la transition énergétique à Bordeaux comme une source d'emplois de toutes les catégories d'emplois, du chaudronnier à l'ingénieur.

<sup>17</sup> Source: Observatoire national de l'ESS / CNCRES – Octobre 2013

([www.cncres.org/accueil\\_cncres/observatoire\\_de\\_less/publications?mode=brouillon](http://www.cncres.org/accueil_cncres/observatoire_de_less/publications?mode=brouillon))

<sup>18</sup> [www.aquitaine.fr/actions/innovation-et-developpement-economique/economie/l-aquitaine-terre-d-avenir#solidaire](http://www.aquitaine.fr/actions/innovation-et-developpement-economique/economie/l-aquitaine-terre-d-avenir#solidaire)

<sup>19</sup> [www.aquitaineactive.org](http://www.aquitaineactive.org)

**► Favoriser et systématiser les achats éco-responsables de la Ville****Introduire un critère à hauteur de 15% afin d'apprécier le caractère durable des produits et prestations des fournisseurs**

Les deux acheteurs de la Ville, recrutés pour optimiser les coûts d'achat, ont depuis 2011 également la mission d'intégrer les clauses portant sur le développement durable dans les marchés publics. Leur action a permis d'améliorer la performance économique et environnementale de la Ville, en rationalisant les achats des services et en développant le nombre de produits labellisés respectueux de l'environnement.

Pour chaque nouvelle consultation de la Ville, une note est systématiquement intégrée aux critères d'attribution afin de juger des démarches des soumissionnaires en faveur du développement durable sur l'ensemble de la chaîne logistique du traitement des commandes (transport, conditionnement, dématérialisation, insertion sociale...).

A titre d'exemple, le marché des aliments distribués aux enfants dans les crèches municipales est confié depuis mars 2012 à une société bordelaise spécialiste des produits bio depuis plus de 40 ans (Vitagermine).

**Poursuivre la participation de la Ville au réseau Aquitain des Achats Publics Responsables Co-animé par l'ADEME et le Conseil régional**

La Ville a fait partie du Réseau Aquitain des Achats que l'ADEME a animé pendant 3 ans sous le nom de RAA. Depuis décembre 2012, ce réseau est devenu l'association 3AR, Association Aquitaine des Achats Publics Responsables. La Ville de Bordeaux siège à son conseil d'administration. La Délégation au Développement durable aux côtés de l'APESA et de l'ADEME a activement participé à la création de cette nouvelle association, notamment pour l'élaboration de ses statuts et le remaniement de son site Internet ([www.achatsresponsables.com/aquitaine](http://www.achatsresponsables.com/aquitaine)). La Ville (acheteurs et développement durable) participe aux groupes de travail, aux conférences et aux formations.

**Atteindre 20% d'achats éco-responsables pour les produits proposés à l'horizon 2012**

Parti de 0,82% en 2008, le taux d'intervention des acheteurs dans l'ensemble des marchés de la Ville augmente régulièrement. Il a atteint 15,75% en 2013 et concerne 179 marchés.

En 2013, sur ces 179 marchés d'un montant total de 12,6 M€ :

- la rationalisation des achats a généré une économie théorique de 11,24%(près de 1,5 M€)
- 22 marchés ont débouché sur des achats durables pour un montant de 2,145 M€ (12,3% du montant total contre 5,48% en 2009).

Dans la perspective du déménagement de 800 agents vers la Cité municipale, un inventaire des fournitures dans les services municipaux concernés est en cours. Ces fournitures seront regroupées dans un économat qui va centraliser la totalité des achats et permettre d'en accroître la performance économique.

## **Introduire le critère « produit issu du commerce équitable » à hauteur de 15% dans la politique d'achat de la Ville**

La Ville adhère au Conseil local du Commerce équitable créé en juin 2012 par la CUB. Parallèlement, face à la difficulté de répondre aux marchés publics des collectivités, les opérateurs du secteur ont créé *La Place*, plateforme collective de regroupement de l'offre. Ces deux initiatives matérialisent un engagement à long terme en faveur des achats publics issus du commerce équitable ; elles participent de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux. L'adhésion de Bordeaux au Conseil local du Commerce équitable correspond à un engagement de longue date puisque ARTISANS DU MONDE, réseau associatif militant, organise depuis 17 ans le Marché de Noël équitable et solidaire à la halle des Chartrons.

► **Intensifier les actions en faveur d'une consommation raisonnée dans les services de la Ville**

**Privilégier l'usage de produits d'hygiène et d'entretien écologiques ou éco-labellisés (papier et lessives)**

Exception faite des produits désinfectants jamais labellisés, tous les produits lessiviels achetés par les 2 acheteurs de la direction des Achats et Marchés sont au minimum respectueux de l'environnement. La baisse du budget des produits éco labellisés en 2013 correspond à la nécessité d'épuiser les stocks constitués les années précédentes (tableau 3).

**Tableau 3: Evolution des achats de produits éco-labellisés**

Années	2011	2012	2013
Budgets produits labellisés (en €)	310 656	315 190	290 728

**Remplacer les lampes de bureau par des lampes basse consommation dans les services de la Ville**

Afin de réduire la consommation électrique du matériel de bureau, l'intégralité des lampes de bureaux a été changée pour des lampes basse consommation.

La DGINSI poursuit une politique efficace en termes d'économie d'énergie dans les services et pour son propre fonctionnement ; elle a enregistré, en 2013, une diminution de 20% de la consommation électrique du Datacenter principal.

Elle a procédé au changement des écrans CRT (cathodiques) des 2 389 postes de travail par des écrans TFT (plats) moins énergivores.

**Rationaliser l'impression des documents par le remplacement et/ou le paramétrage des outils informatiques**

Lancées en 2008, l'optimisation et la rationalisation des moyens d'impression ont progressé grâce à la mise en place de 170 copieurs-multifonctions dans les services administratifs et de 100 dans les écoles, avec une réduction de 60% du parc d'imprimantes individuelles. Le paramétrage par défaut en recto verso a permis de réduire l'impression de près de 1,5 millions de pages entre 2008 et 2011.

**Développer des marchés d'achats groupés en interne sur les achats de fournitures puis selon les marchés avec les partenaires (collectivités, entreprises, associations)**

Le projet de regroupement des achats de fournitures se poursuit. Précédé du recensement en cours des stocks de fournitures actuellement dans les services municipaux, il va être optimisé par la création d'un économat à la Cité municipale.

## Remplacer les équipements de l'information et de la communication par des équipements plus performants sur le plan énergétique tout en permettant parallèlement de réduire le gaspillage de papier et les déchets d'emballage

D'autres opérations se poursuivent, notamment :

- La consolidation des serveurs et la mise en œuvre de serveurs à technologies à lames moins énergivores (19 serveurs décommissionnés en 2013)
- le changement de l'onduleur principal de la salle informatique par un onduleur vert pour une meilleure régulation de la distribution électrique
- l'achat d'ordinateurs moins énergivores et la mise en œuvre opérationnelle d'une politique dite de « clients légers »
- le lancement de pilotes, en 2013, dans quelques services de la Ville afin de vérifier la diminution de la consommation énergétique des infrastructures IT dans les bâtiments. Un marché public sur l'efficacité énergétique a été lancé début 2014
- la dématérialisation d'un grand nombre de documents papivores, notamment le conseil municipal
- une attention particulière sur les télé-maintenances et télé-distributions afin d'éviter des déplacements avec la mise en œuvre d'outillages spécifiques
- le suivi du démantèlement et le recyclage des matériels.

Les outils de communication favorisant la dématérialisation de l'information sont systématiquement privilégiés. Toutes les invitations, notamment celles à la signature du maire, sont envoyées par Internet, affichées sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) et ventilées dans les réseaux sociaux. L'impression d'affichettes ou de flyers est réduite à la stricte nécessité. On constate ainsi une baisse significative et régulière du papier utilisé par le service de la Reprographie (tableau 4) :

**Tableau 4: Consommation de papier au service de la Reprographie**

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Consommation de A4*	17265	19530	18505	16370	16535	16160

\* en nombre de ramettes de 500 feuilles

► **Privilégier la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction**

### Développer les marchés paysans et de proximité dans la Ville



Une vingtaine de manifestations sous le label **Marché de Producteurs de Pays** ont été organisées depuis 2010 en partenariat avec les **Chambres régionale et départementale d'Agriculture** afin de soutenir la production agricole locale respectueuse de l'environnement et de promouvoir les circuits courts. Malgré le soutien des maires-adjoints de quartier, cette expérience menée dans tous les quartiers de la Ville fait apparaître un décalage entre l'offre et la demande. La large palette de produits de qualité proposés par les commerçants, les marchés de plein air ainsi que les AMAP répondent suffisamment à la demande des bordelais.

Cette expérience inédite est valorisée sur le plan européen par la Chambre régionale d'Agriculture, au sein de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, dans le cadre de la phase pilote du **programme Anatole** (Atlantic Networks' Abilities for Towns to Organise Local Economy).

De plus, quatre quartiers de Bordeaux (Saint Augustin, les Quais, Saint Amand et Saint Seurin) accueillent **des marchés biologiques**.

### Utiliser dans la restauration scolaire des fruits et légumes crus de saison

Cet axe figure au **Contrat local de Santé** de Bordeaux. Bordeaux est signataire de la charte des villes actives du PNNS (programme national de nutrition santé).

**Le SIVU** (syndicat intercommunal à vocation unique Bordeaux-Mérignac) prépare plus de 20 000 repas par jour. Les crudités sont exclusivement des légumes et des fruits de saison, sans OGM et issus de la filière durable. Parallèlement, l'opération « un fruit à la récré » fonctionne dans 29 écoles bordelaises.

Ce programme ministériel coordonné par la DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) permet la distribution d'un fruit par semaine et par enfant dans les établissements scolaires qui le souhaitent. La distribution est accompagnée d'une séance pédagogique obligatoire par trimestre.

Chaque année, Bordeaux accueille la semaine de la *Fraîch'Attitude !* organisée par l'Interprofession des fruits et légumes frais Interfel).

### Assurer la promotion des produits locaux, bio ou issus de l'agriculture raisonnée, en restauration scolaire

La part des produits bio dans les approvisionnements du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) a évolué de façon très positive dépassant en 2011 l'objectif de 20% fixé à 2014 (tableau 5).

Tableau 5 : Evolution du volume d'achats bio du SIVU Bordeaux Mérignac

Années	2009	2011	2012	2012
Volume d'achats Bio (en %)	9,91	20,00	27,33	28,01



En Octobre 2012, Bordeaux a reçu le Prix Territoire Bio Engagé de la part de l'association ARBIO Aquitaine, interprofession bio régionale. Ce prix récompense le taux de **27,3%** de produits bio atteint, en volume, dans les achats du SIVU Bordeaux-Mérignac, syndicat intercommunal chargé de la préparation de 21 500 repas/jour.

Cet événement a mis en évidence l'importance de la commande publique dans le développement de la filière bio régionale, dont le poids a entraîné la création de la **plateforme de distribution BIO Sud-Ouest France**, lors des 2<sup>èmes</sup> Rencontres professionnelles de la restauration collective organisées le 1<sup>er</sup> février 2013 à Bordeaux par ARBIO Aquitaine.



A l'initiative d'ARBIO Aquitaine et de l'INTERBIO Midi-Pyrénées, cette structure inter-régionale réunit désormais des groupements de producteurs, transformateurs et fournisseurs de bio des deux régions, soit près de 4600 agriculteurs cultivant plus de 175 000 ha.

**Manger Bio Sud-Ouest** est la marque promotionnelle de ce regroupement créé pour faire face à l'accroissement de la demande et à la difficulté des producteurs de répondre à la commande publique.

### Promouvoir la démarche des associations de maintien de l'agriculture paysanne en soutenant les réseaux de distribution dans la Ville

On dénombre une dizaine d'AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) à Bordeaux, un chiffre en accroissement régulier depuis 2009 à l'échelle de la région mais dont la réalité doit être nuancée en termes d'activité (tableau 6).

Tableau 6 : Évolution du nombre AMAP en Aquitaine de 2009 à 2012<sup>20</sup>

Années	2009	2010	2011	2012
Nombre d'Amap	108	132	139	160
Nombre de familles adhérentes	6330	6850	7900	8400
Nombre de producteurs	287	318	364	436

Suite à la constitution en septembre 2013 du Collectif des consommateurs en Amap d'Aquitaine, la rencontre des AMAP de la CUB en octobre a réuni adhérents (*amapiens*), producteurs, élus et agents territoriaux afin de faire le point sur les principes fondamentaux des AMAP, notamment la préservation des terres agricoles fertiles, l'installation et le maintien d'agriculteurs en périphérie et dans les villes.

L'une des Amap les plus actives à Bordeaux est celle de Nansouty. Créé en 2011 par un adhérent de l'Amap saturée de Bordeaux Centre, cette association « de fait » a réussi en 2 ans à fédérer 90 adhérents, soit l'équivalent de 300 personnes. Elle fait vivre 3 agriculteurs qui livrent légumes, fromages, volailles, viandes et fruits. Comme dans la majorité des Amap, c'est l'engagement de son administrateur qui fait perdurer l'activité en l'adaptant à la demande; 2 sortes de paniers ont ainsi été créés (10€ et 15€) et, en 2014, des fruits issus du commerce équitable vont arriver de Sicile.

### Fournir une épicerie solidaire à partir de la production du Jardin Botanique

Le Jardin botanique collabore depuis 2008 avec l'Épicerie solidaire. Les adhérents effectuent eux-mêmes les récoltes de fruits et légumes (pastèques, tomates, courgettes, choux, carottes, blettes potimarrons ou oignons. Ces récoltes sont utilisées par la suite pour des ateliers cuisine.

On peut également citer l'exposition *Légum'Attack* organisée en 2013 par le Jardin botanique afin de présenter aux Bordelais près de 200 légumes différents selon les saisons.

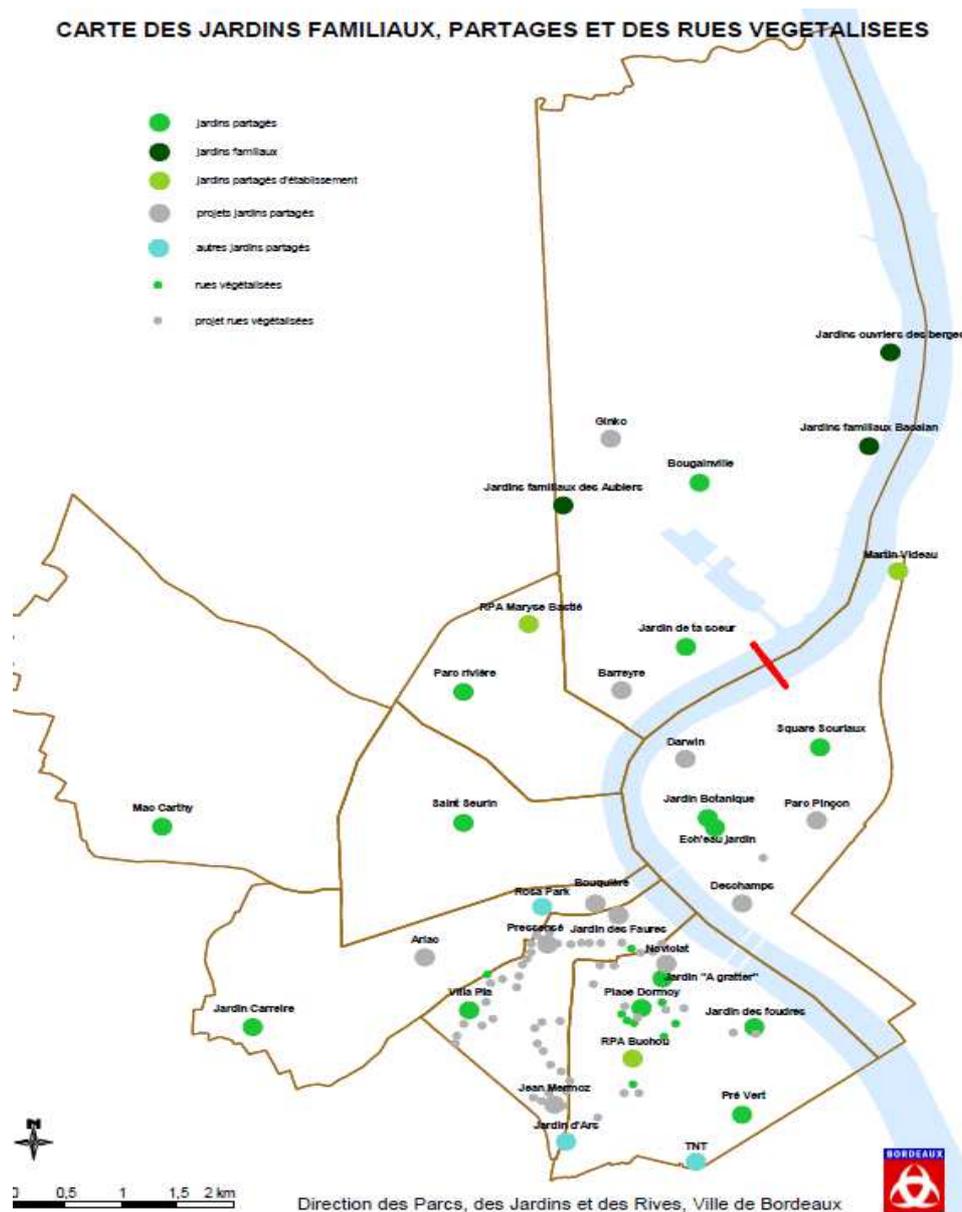
<sup>20</sup> Source site internet : [www.amap-aquitaine.org](http://www.amap-aquitaine.org)

## Etendre les jardins familiaux et les jardins partagés à d'autres quartiers de la Ville – (grand Parc par exemple)

Aux côtés des 94 parcelles de jardins familiaux à Bacalan et aux Aubiers, on dénombre 15 jardins partagés en service : Jardin botanique, Jardin de ta sœur aux Chartrons, Jardin Prévert à Carle Vernet, Parc Rivière, Jardin des Foudres à Belcier, Jardin de St Seurin, Villa Pia à St Genès, l'Ech'eau jardin derrière l'église Ste Marie Bastide et les Jardins Mac Carthy et Poincaré à Caudéran, Jardin Carreire à St Augustin, jardin de la Place André Meunier et, livrés en 2013, le jardin caché de la rue Barreyre, le jardin Alphonse Dupeux et le jardin de la Croix du Sud. De nombreux autres projets sont à l'étude. L'animation de ces jardins est confiée à des associations : Jardins d'aujourd'hui, Friche & Cheap, 5 de cœur, Village St Seurin, Ateliers bains Douches, les Coquelicots, Yakafaucon, Cap Carreire et l'Epicerie solidaire.

A ces aménagements « nourriciers » s'ajoutent des espaces « verts » qui permettent aux bordelais de se familiariser à l'entretien des plantes. Il s'agit notamment des rues végétalisées (rue Faidherbe, rue Camelle, rue Montfaucon, rue Ambroise, rue Guépin, rue Francin, rue Vauquelin et rue Tanesse) et des fosses végétalisées (plus d'une centaine de fosses réalisées en 2013 sur 240 en attente !).

Pour parfaire la sensibilisation des habitants et des associations, le Conseil municipal a adopté 3 chartes en 2013 : la Charte du jardinier écologique, la Charte des jardins partagés et la Charte de végétalisation des rues (bonnes pratiques, modalités de création, espèces interdites, ...).



## Objectif 13 : Promouvoir la consommation responsable

### Bilan et perspectives

Le Grenelle de l'environnement a fait de la consommation un enjeu de la politique environnementale et le Code des marchés publics de 2006 a rendu obligatoire l'intégration d'objectifs de développement durable. Devenu instrument de politique publique, le droit des marchés publics vise ainsi non seulement la mise en concurrence mais produit également des effets concrets sur la société en termes de coopération, d'innovation et de réduction des coûts.

Condition première de l'émulation des partenaires et de la population, les collectivités doivent adopter pour elles-mêmes un comportement exemplaire, dont la conséquence est de générer d'importantes économies financières ré-injectables dans de nouveaux projets. Considérée sous l'angle de la mutualisation et de la solidarité, la sobriété des politiques budgétaires publiques est un gisement de points positifs : emploi, santé, intergénérationnel, concertation, insertion, ...

Les circuits courts, le commerce équitable, les produits éco-labellisés, le développement du bio ou la réduction du gaspillage alimentaire sont autant de leviers d'intervention des collectivités, que Bordeaux doit investir plus encore.

Il en va de même pour son approvisionnement alimentaire ou le recyclage des déchets. Le flux de matières premières, les distances parcourues et la multiplicité des acteurs de la chaîne d'approvisionnement entraînent une production toujours plus lourde de déchets qui doivent être reconsidérés. Dans une approche « verte », la totalité du cycle de vie d'un produit quel qu'il soit est intégrée; cette prise en compte peut définir les modalités d'une complémentarité intelligente entre la ville et la campagne, entre entreprises ou entre villes proches. Ainsi, organiser une gouvernance alimentaire de proximité confère à la Ville une mission de solidarité territoriale avec des communes agricoles voisines et réfléchir à la revalorisation de ses déchets ou à l'usage de *recyclats* lui offre une source potentielle de richesse.

Si le 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC confirme l'aggravation des phénomènes climatiques dans les zones tempérées, il confirme également que s'adapter aux dérèglements, c'est organiser la dépendance des conditions de vie urbaine en favorisant les comportements responsables en termes de conception, production et consommation.

### Perspectives

- Amplifier la politique d'achat de produits éco-labellisés
- Eco-conditionner tous les marchés publics municipaux
- Mesurer la sobriété des comportements des agents
- Soutenir les recherches dans le secteur de la revalorisation des déchets / recyclats
- Faire de Bordeaux une ville pilote de la gouvernance alimentaire
  - soutenir la politique d'achats bio et/ou de proximité du Sivu, des cuisines du pôle technique, du restaurant et de la cafétéria de la Cité municipale
  - engager des communes rurales voisines dans une expérimentation
  - animer un pôle de réflexion avec d'autres grandes villes sur ce sujet.



## THEME 5

# Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

---

Depuis 2008, de nombreux indicateurs de la santé économique mondiale ont prouvé leur incapacité à indiquer l'état réel de l'économie internationale. Le PIB n'est plus considéré aujourd'hui comme la meilleure façon de mesurer la richesse d'un pays. La montée du chômage et des exclusions en a changé les données d'analyse. **A l'inverse, l'éradication de la pauvreté, l'équité et la solidarité sociale sont les priorités d'une posture** nouvelle appelée à prendre le relais des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ainsi, début 2009, le rapport de la *Commission Stiglitz* sur « la mesure des performances économiques et du progrès social » a commencé à encourager l'évaluation des progrès de la France par la soutenabilité du développement et par le bien-être de la population, au delà du PIB.

En 2009, les réseaux de la société civile ont créé le collectif FAIR, Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse, pour travailler sur de nouveaux indicateurs de progrès au-delà du PIB.

Fin 2009, l'INSEE s'est également engagé dans cette voie, en publiant des données sur les inégalités et en avançant, pour la première fois, l'hypothèse d'une évaluation subjective du bien-être.

En 2011, le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011<sup>21</sup> pose *l'épanouissement de tous les êtres humains* parmi les 5 finalités principales de développement durable dont les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent rendre compte. Dans le même temps, la Fabrique Spinoza, *think-tank* politique créé fin 2011<sup>22</sup>, a fait du bien-être citoyen son sujet central et s'est fixé pour objectif de le réintroduire au cœur du débat démocratique.

Enfin, dernier élément prospectif, en préparation de la COP 21, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de l'après 2015<sup>23</sup> affirme parmi ses grands axes de travail la nécessité de : *ne laisser personne de côté et de transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif.*

Dans son rapport de développement durable 2011, la Ville de Bordeaux a retenu pour indicateur l'IDH2 (Indicateur de Développement Humain) qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie, défini par le PNUD. Même complété par l'association des Régions de France<sup>24</sup>, l'IDH reste une moyenne parfois peu lisible à des échelles infrarégionales.

Cependant, la prise en compte de ce paramètre permet de porter davantage attention aux données de la récession économique européenne et, par conséquent, d'encourager le changement de paradigme de référence.

---

<sup>21</sup> Article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

<sup>22</sup> <http://fabriquespinoza.fr>

<sup>23</sup> Communiqué du Groupe de personnalités de haut niveau à Monrovia, 1er février 2013, Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015

<sup>24</sup> ARF – Développement durable : les nouveaux indicateurs – janvier 2012

## Thème 5

Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

### Objectif 14

Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

### Action 39

#### ► Lutter contre les situations d'exclusion

#### Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile fixe, notamment par le soutien aux chantiers d'insertion mis en place par l'association Insert'net sur le secteur de Bordeaux sud

Agir au plus près des Bordelais dans leur quartier et leur quotidien est le cadre d'intervention que s'est fixé le CCAS face à l'aggravation de la vulnérabilité de ses publics. Son action, pluri-partenaire et concertée, intègre l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement dans un processus d'aide à la personne, en faveur notamment des allocataires du RSA et des jeunes en recherche d'autonomie. En janvier 2012, le CCAS a signé un protocole de partenariat avec la Mission locale, **le programme local d'action auprès des jeunes (PLAJE)**, puis en février 2012, une **convention triennale pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en errance (PAPE)** avec le CAIO, l'Etat et le CG 33 ; cette convention concerne particulièrement l'insertion sociale des jeunes. 653 jeunes ont été accompagnés en 2012 dans le cadre du PLAJE et 472 jeunes par la PAPE.

On compte en moyenne 80 personnes sans domicile fixe à Bordeaux depuis plusieurs années. Le Centre d'Etudes et d'Information sur la Drogue (CEID) suit particulièrement les jeunes en errance. Sur les 320 jeunes reçus en moyenne par an, 190 ont bénéficié en 2013 d'un suivi socio-éducatif plus approfondi et 95 ont fréquenté les ateliers proposés par les éducateurs.

#### Soutenir le travail de rue, les ateliers culturels et le projet d'hébergement adapté proposés par les éducateurs du Comité d'Etude et de l'Information sur les drogues (CEID) en direction des jeunes en errance

Le CEID a mis en œuvre depuis juin 2012 le projet **TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée)** dont l'objectif est de réinsérer des jeunes en situation de très grande précarité. Ce dispositif incitatif venu du Canada offre à des jeunes en errance la possibilité d'un travail à effectuer dans la journée; le salaire est empoché le soir même. Le partenariat avec la SNCF, Auchan Mériadeck et la Mairie de Bordeaux (espaces verts et propreté) confirme le bien-fondé de l'initiative pour les bénéficiaires dont la majorité envisage de quitter la rue et de poursuivre leur insertion professionnelle. TAPAJ fait partie des actions soutenues par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) au titre des priorités du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le Centre d'hébergement **Prodomo** dans le quartier Bordeaux Sud est ouvert depuis janvier 2013. Avec l'aide de 3 éducateurs, Prodomo a pour mission d'accueillir une dizaine de jeunes qui souhaitent volontairement réorienter leur vie vers l'insertion et le logement. Les jeunes sont hébergés avec leurs chiens jusqu'à l'aboutissement du projet.

Grâce à l'extension livrée en 2012, le **Foyer du Levain** propose désormais à des jeunes de 16 à 30 ans 115 logements (chambres et T1) accessibles aux personnes handicapées.

Ouverte depuis 2011 et gérée par le CIAO, la **bagagerie** met à disposition des sans abri 50 casiers sécurisés occupés en totalité; elle reçoit en moyenne 80 personnes par jour et propose également un espace de repos.

Les travaux d'humanisation du **Foyer d'urgence Leydet** se poursuivent. La 2<sup>ème</sup> phase a débuté en avril 2013 et prévoit notamment la création d'espaces individualisés.

## Coordonner l'action des acteurs sur le territoire communal en contribuant à la mise en place d'un système de veille partagé

Début 2010, la Direction de l'Insertion du CCAS a mis en place le CORIST, Coordination du Réseau des Interventions Sociales Transversales, dispositif visant à résoudre toute question liée à la prise en charge des publics en grande marginalité, notamment sur l'espace public et en squat.

En relation avec la MOUS (action 42), la surveillance administrative, les services d'hygiène, la Police municipale et le DSU, les deux médiateurs du CORIST ont effectué plus de 300 visites et traité plus d'une centaine de situations (tableau 7).

**Tableau 7 :- Accompagnements et situations réglées par le Corist de 2010 à 2012**

<b>CORIST</b>	2010	2011	2012
Nombre d'accompagnements	47	43	400
Nombre de situations réglées		16	234

La veille sociale repose également sur un accueil efficace, immédiat et de proximité, notamment au travers de permanences initiées en 2010 par la Direction de l'Insertion du CCAS (tableau 8).

**Tableau 8 : Accompagnements et situations réglées par la Ville de 2010 à 2012**

<b>Nombre de permanences en ville</b>	2010	2011	2012
Nombre de permanences	215	495	460
dont en mairies de quartier		31	46
Nombre de personnes reçues	764	1851	1 887

## Coordonner l'accueil et l'aide alimentaire pendant les week-ends et les vacances sur la Ville

Par son soutien aux associations humanitaires et caritatives, le CCAS intervient toute l'année sur la distribution alimentaire. En 2010, à l'échelle de la ville, pendant les WE et les vacances scolaires, 5800 repas ont été distribués grâce à l'aide de plusieurs associations ; en 2011, 8831 repas; en 2012, 8751 repas et en 2013, 7331, principalement avec l'aide du Coffee Bus, de la Croix Rouge, du Pain de l'Amitié, de St Vincent de Paul, de la Banque alimentaire et du Couscous de l'Amitié. En 2013, via St Vincent de Paul.

## ▶ Accompagner les populations ne maîtrisant pas la langue française

**Typologie des populations étrangères et évolution.**

L'immigration d'origine étrangère (UE et hors UE) constitue une réalité bien ancrée dans l'évolution de la population régionale et continue d'alimenter l'accroissement démographique de l'Aquitaine. Elle concerne au total plus de 180 nationalités, migrants européens pour près des deux tiers (par ordre décroissant, le Portugal, la Bulgarie, l'Espagne, la Roumanie et la Pologne). L'afflux de population en provenance de l'espace Schengen ne cesse d'augmenter.

Les nouvelles générations d'immigrés européens sont plus diplômées que les précédentes, surtout parmi les femmes, malgré d'assez larges disparités de niveaux de formation selon les pays d'origine, selon le sexe, l'âge et le statut.

Pour les pays extra-communautaires, on constate que les ressortissants des pays du Maghreb et de Turquie sont moins diplômés (constat encore plus flagrant pour la population féminine) que ceux des autres régions du monde (Amérique, Asie). Ces ressortissants, notamment les femmes, né(e)s en France ou ayant acquis la nationalité française parviennent à des niveaux de formation plus élevés que leurs homologues né(e)s à l'étranger. Pour ces dernières, l'immigration a favorisé, par la formation, l'acquisition d'une plus grande autonomie<sup>25</sup>.

Face à cet afflux de population, les structures d'accueil sont à la fois saturées et en difficulté car l'accueil des ressortissants européennes ne fait pas partie des actions que l'Etat peut financer.

**Soutenir les structures qui développent des actions d'acquisition de savoirs de base dans les quartiers prioritaires de la Ville.**

Il existe début 2014 quatre structures qui développent un système d'échange local (SEL) dans 4 quartiers. Il s'agit de l'Amicale du SEL (Chartrons), du SEL de Rosa Parks (Victor Hugo – St Augustin), du SEL du Levain (St Michel – Nansouty) et enfin du SEL des cressonnières situé au grand parc.

Le SEL se définit comme un système d'échange de produits ou de services qui se font au sein d'un groupe généralement associatif. Le SEL permet à tout individu d'échanger des compétences, des savoir-faire et des produits avec les autres membres du groupe. Pour comptabiliser les échanges, le SEL crée sa propre monnaie, appelée unité d'échange, le plus souvent basée sur le temps.

**Relancer et soutenir le métier d'écrivain public**

Depuis 2009, l'activité d'écrivain public n'a cessé de se développer, soutenue financièrement par la Ville (fonds CUCS) et le FIL puisqu'elle concerne tous les quartiers (excepté Caudéran).

4 structures proposent cette prestation début 2014 : l'Atelier graphite, l'ASTI (association de soutien aux travailleurs émigrés), DEFI (association de Défense des Exclus par la Formation et l'Information) et le Centre d'animation St Michel.

Devant l'afflux de populations aux demandes très hétérogènes, l'Atelier Graphite met à disposition sur son site depuis 2013 des lettres-type afin de simplifier l'accès à des courriers d'usage courant.

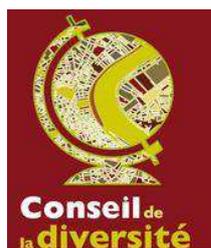
Cependant, malgré l'importance déterminante de cette activité dans l'insertion des populations émigrées (et française), cette prestation reste en difficulté car dépendante de fonds non pérennes.

<sup>25</sup> Ceser Aquitaine - Rapport immigration - Aquitains d'ici et d'ailleurs

### Mobiliser et sensibiliser les communautés d'origine étrangère au développement durable

Deux postes de médiateurs avec les populations roumaine et bulgare ont été créés à Bordeaux. Les missions sont nombreuses et se coordonnent aux objectifs de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et Sociale mise en œuvre par la CUB et l'Etat - voir action 42) : scolariser les enfants, vérifier les soins de santé, inciter au respect de l'environnement, apprendre le français, amener vers l'emploi, ... Même si cette population estimée à 600 personnes à Bordeaux est tombée à 80 durant l'été 2013, cette opération se poursuit compte tenu du mouvement des squats à l'échelle de l'agglomération.

### Organiser un séminaire de réflexion avec les acteurs concernés sur le thème de la diversité dans la Ville



Depuis 2008, les principaux axes de réflexion du Conseil bordelais de la Diversité sont l'inter-culturalité, l'engagement individuel et l'intergénérationnel. Le premier Forum interculturel a été organisé lors de la Journée mondiale du dialogue interculturel et de la diversité culturelle Unesco en mai 2011.

Parmi les nombreuses réunions et manifestations organisées par le Conseil de la Diversité, on peut citer en 2013, *Regards croisés, destins bordelais* exposition photographique (6 photographes dans 5 espaces différents) ainsi que l'appel à projet « Bordeaux pour l'égalité » destiné à encourager les projets associatifs contre les discriminations (9 projets primés).

### Créer avec le Conseil de la Diversité une manifestation sur le thème « Diversité et Développement Durable »



Le Conseil de la Diversité s'est saisi des questions développement durable dès 2009, en se fixant pour objectif de favoriser l'engagement individuel et collectif des communautés d'origine étrangère.

Des **guides du développement durable traduits en wolof, en arabe, en bulgare, en turc et en créole** ont ainsi été rédigés en partenariat avec les diverses communautés étrangères de Bordeaux et édités. Leur diffusion s'est organisée lors de rencontres et de manifestations telles que *Diversiterre*, fête interculturelle qui a réuni en juin 2009 au Jardin botanique de nombreuses associations.

## ► Renforcer les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

**Soutenir l'insertion professionnelle des femmes avec le centre social de Bordeaux Nord**

La Ville finance **la Maison des Femmes**, lieu anonyme et gratuit d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation exclusivement réservé aux femmes. Il possède un centre de documentation et de ressources sur le féminisme et les droits des femmes. Il organise des débats, des rencontres régulières, des ateliers, ....

Alors que la population active compte 46% de femmes, ces dernières ne représentent que 29% des créations d'entreprise et seulement 15% des entreprises accueillies en incubateur ou en pépinière d'entreprises. Pour améliorer cette situation, l'association **Bordeaux Aquitaine pionnière** a été lancée fin 2011 à Bordeaux. Une quinzaine de projets en moyenne est accompagnée par an.

**Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes issus de la diversité**

Les **Missions Emploi Bordeaux Nord et Saint Michel**, gérées par Emploi-Bordeaux, ont pour mission de :

- favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier
- conseiller les entreprises sur le plan des ressources humaines
- promouvoir l'ingénierie partenariale autour des clauses d'insertion et de la cohésion sociale

Elles accueillent de manière privilégiée les personnes en situation de handicap ainsi que les bénéficiaires du PLIE de Bordeaux.

**Promofemmes**, association située dans le quartier St Michel, intervient dans tous les domaines d'aide aux mères d'origine étrangère. Sur 500 bénéficiaires en 2012, 68 nationalités sont recensées. Les formations confirment l'amélioration de l'employabilité. Le taux d'emploi temps partiel ou temps plein après formation dépasse 50%. Parmi des raisons du non-suivi de formations, on note principalement: garde d'enfants, problème de santé, situation administrative en cours d'évolution (bulgare et roumaine), niveau de français.

Promofemmes intervient à deux niveaux en faveur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) : le suivi individuel et la formation (tableau 9).

- Le suivi individuel interne comprend des entretiens et des ateliers, notamment des ateliers de découverte des métiers (355 entretiens sur l'année 2013)
- La formation professionnelle (avec un module obligatoire d'apprentissage de la langue française) et un suivi post-formation de 6 mois, en partenariat avec des entreprises d'insertion. Deux nouveautés sont à noter : une convention avec la fondation ACCOR pour les métiers de l'hôtellerie, *Energies au féminin*, et une formation d'aide aux personnes âgées, *Ensemble pour le bien-être des personnes âgées*.

**Tableau 9 : Nombre de personnes d'origine étrangère selon les formations**

Origines et niveaux des stagiaires	Entretien en hôtellerie	Entretien de domicile privé	Aide aux personnes âgées	Agents spécialisés AS2	Totaux
Afrique subsaharienne	7	1	8	9	25
Maghreb	1	1	2	2	6
UE et Europe de l'Est	1	8		1	10

### Participer au financement du permis de conduire pour les personnes en situation d'insertion

La Mission locale finance le permis de conduire de personnes en situation d'insertion. Une cinquantaine a pu valider le permis depuis 2011 (tableau10).

Depuis 2009, sur 326 demandes, 267 aides ont été accordées. Parmi les jeunes ayant bénéficié d'une aide au permis de conduire, 68% ont obtenu leurs examens ou sont entrés en formation. 32% seulement ont échoué.

**Tableau 10 : Permis de conduire pour les personnes en situation d'insertion de 2009 à 2013**

Situation professionnelle	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre total de jeunes *</b>	<b>33</b>	<b>78</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>34</b>
Contrat en alternance	4	8	6	5	1
Emploi	21	59	45	42	21
Formation	11	27	14	15	16
Immersion en entreprise	2	4	4	7	3

\* certains bénéficiaires traversent des situations différentes au long de l'année

▶ **Construire des parcours d'insertion durable dans le logement  
et l'habitat**

**Diversifier et améliorer son offre en matière d'hébergement et de logement.**

*Contexte général*

Sur les 60 000 logements à construire d'ici 2030 à Bordeaux, la Ville prévoit 1 000 logements sociaux par an.

Les dispositifs d'hébergement gérés à Bordeaux par le CCAS et les partenaires associatifs représentent les ¼ de l'offre disponible en Gironde :

- les structures d'hébergement : 80% des hébergements d'urgence, 70% des hébergements classiques et 90% des structures d'accueil
- les Résidence Habitat Jeunes pour les jeunes travailleurs en formation ou en mobilité
- les pensions de famille (ex-maison-relais).

La Ville de Bordeaux, la CUB et l'Etat ont décidé fin 2009 le lancement d'une **Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)** visant la résorption de l'habitat précaire, notamment des squats.

Sur la base d'un état des lieux global, le projet consiste à :

- réaliser un diagnostic individuel des ménages concernés (situation sociale et économique)
- proposer un accompagnement social aux familles volontaires pour une insertion
- proposer à ces ménages des solutions adaptées et pérennes, mettant fin aux situations de squat et visant à l'hébergement et/ou au relogement des ménages.

A fin 2012, la MOUS a permis de diagnostiquer et traiter la situation de 4 squats à Bordeaux.

Cette action est à mettre en lien avec les 2 postes de médiateurs cités en action 40.

L'objectif de la Ville est d'inscrire les personnes en situation très précaire dans une **dynamique de parcours résidentiel** facilitant l'insertion. Pour ce faire, la lutte contre l'exclusion menée par le CCAS s'organise en priorité avec la Direction du logement de la Ville et aux côtés de partenaires tels que l'Etat, le CG33, les bailleurs sociaux et les associations.

En 2013, parmi les attributaires, 23 hébergés sociaux ont pu bénéficier d'un logement autonome (contre 40 en 2012). 78 personnes bénéficiaires du RSA Activité et 53 personnes bénéficiaires du RSA Socle ont pu être relogées.

En 2012, 900 logements sociaux avaient été livrés dont 200 très sociaux (PLAI).

Cette baisse des relogements en 2013 provient du faible nombre de logements de type PLAI mis à disposition de la Ville dans les opérations livrées; par conséquent, peu de commissions de pré-attribution (instaurées par la Ville pour les PLAI neufs mis à sa disposition) avec appel à candidatures auprès du CCAS et des MDSI ont pu être organisées. Le chiffre devrait sensiblement augmenter en 2014 avec un prévisionnel consolidé de 301 PLAI livrés sur 1180 logements locatifs sociaux.

**Avec Incité**, la Convention Publique d'Aménagement pour le renouvellement du Centre historique sera clôturée fin 2014. Fin 2013, plus de 2200 logements ont été réhabilités, soit plus de 92% de l'objectif de 2400 logements, dont un tiers à loyer maîtrisé (intermédiaire, social, très social). Après enquête publique, de nouvelles DUP ont été lancées sur le quartier Saint-Michel, de part et d'autre de la rue des Faures, avec plus de 450 logements faisant l'objet d'obligations de travaux.

## Accompagner les parcours d'insertion durable.

**En 2011**, sur les 656 demandes, 91 ont obtenu un logement auprès d'organismes privés et 565 ont été attributaires d'un logement auprès d'un bailleur social (35% de personnes seules, 30% de familles monoparentales et 35% de couples avec ou sans enfants). L'accompagnement social lié au logement réalisé par les équipes du CCAS a permis à 85 personnes en situation de précarité d'accéder à un logement durable.

**En 2012**, sur les 1513 logements attribués, 32% l'ont été par Aquitanis (471 attributions), 26% par Domofrance (377), 13% Gironde Habitat (198) et 9% par Clairsienne (197). 36% des logements sont attribués à des personnes seules.

900 logements sociaux ont été livrés à Bordeaux dont 200 logements très sociaux (PLAI). Aquitanis a également réaménagé une petite maison pour les gens du voyage (PLAI adapté).

**En 2013**, sur les 1879 logements attribués par les bailleurs sociaux, 38% l'ont été par Aquitanis (727 attributions), 16% par Domofrance (316), 13% Gironde Habitat (242) et 10% par Mésolia (182). 37% des logements sont attribués à des personnes seules et 27% à des familles monoparentales. L'objectif municipal de reloger 600 familles a été atteint en 2013 avec 688 demandes faites en mairie, notamment grâce à la présence de la Ville aux commissions d'attribution.

Les bailleurs étant soumis à leurs propres obligations de relogement (loi MOLLE), à celles envers leurs réservataires (Action logement...) ainsi qu'à leurs objectifs liés au contingent prioritaire et au droit au logement opposable, les possibilités d'évolution semblent être limitées.

A l'ouverture et/ou l'agrandissement de lieux d'accueil tels que Prodomo et le Foyer du Levain (cf. Action 39), s'ajoutent les **pensions de famille** (ex-maisons relais). Ces structures de taille réduite comportent 15 à 20 logements alliant privatif et collectif. Axées sur le logement pérenne, elles offrent 110 places en tout à des résidents accompagnés dans un projet d'insertion sociale et économique.

L'objectif est que chaque quartier de la ville dispose d'une structure; quatre sont déjà ouvertes :

- la Maison Sichem ouverte en 2005 comporte 15 places
- la Maison Martin-Videau livrée en décembre 2007 comporte 17 logements
- la Cité ouverte en février 2011 comporte 11 logements
- la Maison St Fort inaugurée en novembre 2012, offre un ensemble de 21 studios et 2 logements très sociaux gérés par l'association Habitat et Humanisme.

A noter qu'à ce jour, compte tenu de l'existant, aucune autre structure n'est prévue dans le quartier Bordeaux maritime afin d'éviter toute forme de concentration de populations en demande.

Deux nouvelles pensions de famille seront livrées en 2015 à Caudéran (avec Domofrance et la Croix Rouge, 18 logements pour 20 places) et rue des Treuils (avec le COS, 18 logements pour 25 places).

Un autre projet est à l'étude rue Amédée St Germain dans le quartier de l'OIN en partenariat avec le CEID ; il s'agit de la 2<sup>ème</sup> phase de Prodomo prévue pour 2017-18.

La réhabilitation d'un **hôtel meublé** cours de la Somme a permis en 2012 d'ajouter 15 chambres au dispositif d'accueil d'urgence.

## Objectif 14 : Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

### Bilan et perspectives

L'Etat a lancé en 2012 une concertation sur la réforme de la politique de la ville afin de faire évoluer la géographie prioritaire, la gouvernance intercommunale et les projets de territoires globaux (*contrat unique*). Dans le contexte d'une dépense publique contrainte, cette réforme peut conduire à la sortie de certains quartiers de la qualité de « prioritaire », donc à la baisse des aides de l'Etat auprès des associations. A Bordeaux, cette baisse correspond à +/- 60 emplois aidés et 700 K€ de subventions, qui peut être compensée en partie par un travail partenarial accru et la mutualisation des efforts entre public et privé

Bordeaux, ville centre de la CUB, concentre les populations en difficulté, notamment celles en errance. La précarité s'y exprime de façon plurielle, ce qui a conduit la Ville à créer la mission dite « des nouvelles précarités ». Le suivi de ces populations dépend selon les cas du CCAS et du DSU, dont l'objectif commun est de réduire les écarts entre les territoires et les populations.

Le maillage des quartiers est la trame territoriale de l'action municipale sociale; la proximité en est la clé afin de pouvoir adapter l'accompagnement à la diversité des situations. La 2<sup>ème</sup> condition est de pouvoir y intégrer de nouveaux enjeux croisés tels que l'accès au droit pour tous, la mixité, la sécurité ou le bien-être.

Sur le plan de l'habitat, face aux problèmes liés aux risques d'embourgeoisement des centres villes, la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), promulguée en janvier 2014, doit venir « réguler les dysfonctionnements du marché... et permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires». Elle fixe 3 axes d'intérêt général complémentaires : réguler, protéger et innover. Couplée à la carte de l'habitat indigne élaborée par la Ville, elle peut permettre de mieux répartir l'offre de logement social et très social dans le cadre des rapports public-privé.

Par ailleurs, l'élan économique de l'ESS et le développement de la RSO-RSE, évoqués dans le chapitre précédent, offrent également des possibilités originales de solidarité et d'intégration : apprendre le français dans le partage, valoriser la flexibilité du travail (Tapaj), développer les espaces de co-working pour libérer le temps d'un bénévolat, amplifier l'action des maisons relais.

### Perspectives

- Renforcer l'action au niveau des quartiers avec un balisage territorial de la Ville pour éviter la stigmatisation de certains quartiers et prévenir les ruptures (suppression probable du RSA)
- Mesurer et promouvoir le bien-être au travers des Commissions permanentes dans les quartiers (équipements, activités, engagements, .....
- Elaborer des réponses adaptées aux typologies de populations (jeunes, seniors, femmes seules, immigrés, ..)
- Ré-interroger l'offre de logement social à Bordeaux sous le prisme de la loi ALUR

### Favoriser l'accessibilité physique et intellectuelle des établissements de la Ville

#### Contexte général.

La loi du 11 février 2005, dite *Handicap*, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit :

- sur le plan de l'emploi, une pénalité financière pour les collectivités de plus de 20 agents employant moins de 6% de personnes handicapées dans leur effectif total et création du statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
- sur le plan de l'accessibilité, la mise en conformité de la totalité des ERP ainsi que des transports publics à compter du 1er janvier 2015.

Le rapport Campion, premier bilan national d'avancement publié le 1<sup>er</sup> mars 2013, fait apparaître que, en dépit des efforts, la France ne sera pas au rendez-vous de 2015, notamment en raison de la complexité des règles à respecter et de la difficulté à apprécier correctement les coûts et les délais de réalisation de l'ensemble des travaux. Le rapport préconise de maintenir l'échéance 2015 mais d'autoriser l'allongement de la durée de mise en œuvre.

#### Poursuivre les actions de la commission communale d'accessibilité

La Commission communale d'accessibilité a été créée à Bordeaux en 2008. Présidée par le Maire, elle est composée de représentants des associations, des acteurs locaux et des acteurs institutionnels. Sa mission consiste à :

- Effectuer le diagnostic de l'accessibilité sur le territoire (espaces publics, voirie et cadre bâti)
- Analyser les insuffisances dont le diagnostic fait état et identifier les priorités
- Programmer et suivre les travaux de mise en accessibilité
- Assurer le suivi et l'évaluation des aménagements.

Le diagnostic de 259 bâtiments communaux en ERP a été achevé fin 2010 et le coût de la mise en conformité évalué à 35 M€. Avec le co-financement du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), un budget pluriannuel a été adopté et un *Schéma directeur de mise en accessibilité* établi.

Pour la période 2010-11, priorité a été donnée aux établissements sportifs et culturels recevant du public (1,328 M€ en 2011) et, pour la période 2012-2014, aux établissements scolaires, à l'hôtel de Ville, aux mairies de quartier, aux clubs Senior,.....pour un montant de 4,383 M€.

Les travaux ont déjà été effectués dans près de 40 structures; un programme de travaux sur 29 sites est prévu en 2014.

En 2012, la Ville de Bordeaux est ainsi passée de la 12<sup>ème</sup> place (2011) à la 7<sup>ème</sup> sur 96 chefs-lieux français en termes d'accessibilité.

#### Développer l'offre de visites culturelles accessibles aux publics empêchés (langage des signes, etc.).

Le guide « Mieux accueillir les personnes handicapées » a été réalisé à l'usage du personnel municipal : 12 pages de règles simples et de conseils de comportement destinés à simplifier les relations avec l'usager handicapé.

La DRH met en œuvre des formations internes de sensibilisation au langage des signes.

## Augmenter le nombre d'itinéraires labellisés Tourisme et Handicaps

Le label **Tourisme & Handicap**, créé en 2001, a pour ambition d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques à l'usage des 4 types de handicap : auditif, mental, visuel et moteur.



44 sites bordelais sont labellisés à Bordeaux ([www.tourisme-accessible.bordeaux.fr](http://www.tourisme-accessible.bordeaux.fr)).

Désigné site pilote de mise en œuvre du label **Destination pour Tous** depuis janvier 2011 par les Ministères du Tourisme, des Solidarités et de la Cohésion sociale, Bordeaux vient d'être labellisé pour l'accueil des personnes en situation de déficience mentale ou motrice.

Bordeaux est la 1<sup>ère</sup> ville française labellisée. Ce label, attribué pour une période 3 ans, vient compléter le label *Tourisme et Handicap* ; il met en synergie les différents acteurs locaux, publics et privés, autour d'un projet territorial de tourisme pour tous.

Dans ce cadre, des initiatives exemplaires ont été prises par l'Office de Tourisme et la Ville :

- l'accueil des **journées nationales Tourisme & Handicap** organisées par l'association éponyme les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2012
- l'installation de **3 plans-relief** accessibles à tous les publics dans trois quartiers (Hôtel de Ville, Comédie et St Pierre) en partenariat avec l'UNADEV et le GIHP. Un 4<sup>ème</sup> est en projet.
- la labellisation d'**itinéraires jalonnés** d'une signalétique spécifique pour un public à mobilité réduite (Palais Galien de 2 km, Centre historique de 3,6 km et Jardin botanique-Bastide de 2,8 km)
- l'édition en braille du "**plan-guide du patrimoine**" de 4 circuits de visite à pied ou en tram, avec l'aide de l'UNADEV.

Les quais sont labellisés ainsi que la Maison écocitoyenne, qui propose le prêt gratuit d'un tandem ou d'un vélo mono-pousseur.



Depuis janvier 2012, la Ville offre un service de « **géolocalisation du tourisme accessible** » aux possesseurs de smartphone. Bordeaux est l'une des 1<sup>ères</sup> villes de France à proposer une offre touristique globale et adaptée aux personnes en situation de handicap<sup>26</sup>.

### Le stationnement en réalité augmentée

Via l'application gratuite Layar sur smartphone, la Ville propose aux personnes handicapées de repérer les places de stationnement disponibles et l'itinéraire le plus court pour y parvenir. 2% des places en parcs aériens leur sont réservées (1,5% en 2009).

## Inciter les personnes handicapées à participer à des ateliers de découverte et de sensibilisation, à la pratique sportive et à la vie associative

La manifestation estivale Quai des Sports accueille spécifiquement les personnes auxquelles elle dédie de nombreuses activités.

Outre cette manifestation, la Ville soutient les courses relais **Spécial Olympic's France**, première organisation mondiale qui favorise l'épanouissement des personnes déficientes intellectuelles par le sport, les loisirs et la santé (160 manifestations sur l'année ouvertes à tous les niveaux de pratique).

<sup>26</sup> [www.tourisme-accessible.bordeaux.fr](http://www.tourisme-accessible.bordeaux.fr).

### **Expérimenter dans les établissements, accueillant du public, la mise en place d'aides techniques et de nouvelles technologies pour les personnes handicapées.**

**Trois boucles magnétiques**, dispositif d'amplification des signaux pour les malentendants, installées à l'Athénée et à la Maison écocitoyenne (+ une itinérante), se révèlent porteuses de problèmes d'interférences de champs électro-magnétiques. Le projet reste en test.

Par ailleurs, il est important de souligner que la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire demeure une priorité des rectorats. Chaque enfant fait l'objet d'un **PPS, projet personnalisé de scolarité**; accompagné d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS), il peut suivre une scolarité en milieu ordinaire. Au sein de l'Académie de Bordeaux, 7 enfants handicapés sur 10 sont scolarisés dans des classes ordinaires

### **Renforcer les activités du Jardin des 5 sens avec le Jardin Botanique.**

Conçue en 2008, le jardin des 5 sens est une plate bande spécialement aménagée pour les handicapés moteurs et visuels. Depuis 2011, la Maison du Jardinier a également mis en place des bacs adaptés et propose des animations.

## ► Favoriser l'emploi des personnes handicapées



Le **Conseil Ville et Handicaps** a été créé en février 2000 dans l'objectif de réfléchir aux moyens d'améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes handicapées à Bordeaux.

Ce Conseil réunit 40 associations de personnes handicapées de la région, des partenaires institutionnels et les directions de la ville ; ses propositions et ses apports techniques sont déterminants dans la mise en œuvre de la politique Handicap de la Ville. L'un des premiers projets réalisés fut la rédaction de guides pratiques, tel celui à l'usage des personnels recevant du public : "Mieux accueillir les personnes handicapées".

En concertation avec le Conseil Ville et Handicaps, la première **Charte Ville et Handicaps** a été signée le 9 mai 2011 avec 18 associations. Cette charte concernait tous les types de handicaps et comportait 7 thèmes de travail : Gouvernance, Communication, Information / Sensibilisation, Vie quotidienne, Enfance / Jeunesse / Education, Emploi / Formation, Accessibilité et Accès à la vie sociale.

En octobre 2012, une centaine de personnes réunies en ateliers a évalué les résultats et réfléchi à la poursuite de ce programme d'actions.

La 2<sup>ème</sup> **Charte Ville et Handicaps** a ainsi été signée le 21 février 2013 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

### Réserver certains lots ou marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et structures d'aide par le travail employant des personnes handicapées

**Le taux d'emploi** des personnes en situation de handicap dans l'effectif total de la Ville était de 3,66% en 2008. Il est passé à 4,16% en 2009, puis à 4,74% en 2010 et à 6,10 % en 2011, au-delà de l'objectif de 6% fixé à 2011.

Pour l'année 2012-13, il est de **7,35%** dans les services de la Ville.

Plusieurs partenariats ont été noués, notamment avec l'ESAT de Pessac pour la blanchisserie et celui de Bègles pour l'entretien des locaux de la Délégation au développement durable.

### Soutenir les actions et manifestations ayant pour objectif de renforcer les actions de sensibilisation aux différences

Dans l'esprit de la Loi "Handicap" du 11 février 2005, **la Ronde des quartiers de Bordeaux** a édité en juin 2013 un guide permettant à chaque commerçant de faire l'évaluation de l'accessibilité de son magasin. En plus des conseils des chambres consulaires et de la Ville, il explique de façon simplifiée les règles qui concernent les principaux équipements.

En mai 2011, Bordeaux a accueilli les 1 100 participants du **Congrès national de l'Association des Paralysés de France**.

### **Installer au sein de la Maison de l'Emploi un référent pour les entreprises en matière de développement de l'emploi des travailleurs handicapés**

Les **Missions Emploi Bordeaux Nord et Saint Michel**, gérées par Emploi-Bordeaux, offrent aux bordelais et aux entreprises locales un ensemble de services liés à l'emploi et à la formation, en mettant en relation l'offre de main d'œuvre et les besoins des employeurs. Elles accompagnent de manière privilégiée la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap, notamment dans leur rôle de plateforme d'ingénierie partenariale pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics ou de chantiers d'insertion.

### **Soutenir l'organisation de forums emploi portés par les partenaires tels la Maison de l'Emploi**

Les **Rencontres Emploi-Handicap** ont été créées en 2007 par Emploi-Bordeaux et ses partenaires pour répondre à l'enjeu majeur de la Loi "Handicap" du 11 février 2005, le recrutement des personnes handicapées. La 8<sup>ème</sup> édition sera organisée à l'automne 2014.

400 à 500 offres réservées aux travailleurs handicapés sont proposées chaque année par une cinquantaine d'entreprises bordelaises, auxquelles s'ajoutent des services adaptés (interprétariat, accompagnateurs, etc.), des espaces aide à la rédaction de CV, des simulations d'entretien, du coaching et un espace particulier « Bourse aux stages ».

### **Augmenter les embauches de personnes handicapées, notamment au sein des Parcs et Jardins**

La DPJR travaille avec des ESAT depuis 2010. Chaque année le taux de budget dédié à l'insertion (embauche et formation) de personnes en situation de handicap s'accroît (tableau 11).

**Tableau 11 : Montants annuels des budgets alloués par la DPJR à l'insertion**

<b>Insertion socio-économique (en €)</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Total ESAT	0	0	36 330	81 500	83 415	75 400
Total	90 400 €	140 000	220 730	267 500	271 232	277 400

## Objectif 15 : Favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées

### Bilan et perspectives

La loi du 11 février 2005, dite *Handicap*<sup>27</sup>, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit :

- sur le plan de l'emploi, une pénalité financière pour les collectivités de plus de 20 agents employant moins de 6% de personnes handicapées dans leur effectif total et création du statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
- sur le plan de l'accessibilité, la mise en conformité de la totalité des ERP ainsi que des transports publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

1 - Sur le plan de l'emploi, l'Observatoire des Inégalités constate que, en France, en 2011, le taux de chômage des travailleurs handicapés s'élève à 21% contre 9% en moyenne pour l'ensemble de la population en âge de travailler (15-64 ans). Plus le niveau de handicap est élevé, plus l'est aussi le taux de chômage. 44% des plus handicapés exercent une activité professionnelle contre 71% de l'ensemble de la population, tous âges confondus. Selon l'AGEFIPH<sup>28</sup>, en Aquitaine, en 2013, près de 26 600 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits, soit une progression de 11% en un an. Cette hausse s'accompagne d'une forte ancienneté d'inscription au chômage avec 51% de chômeurs de longue durée.

Dans cette conjoncture difficile, parmi les initiatives originales, on peut citer l'APF Entreprises<sup>29</sup>, dont l'objectif est de promouvoir l'emploi des personnes handicapées et qui a réussi à créer 300 emplois nets en trois ans (3 700 salariés et usagers en 2012). Son chiffre d'affaires a progressé de 50% en 2 ans en passant de 40 M€ à 60 M€ (2010- 2012).

Cette structure réfléchit aujourd'hui à plusieurs propositions pour se développer :

- passer de la sous-traitance à des produits propres, tels que les toilettes autonomes sèches ou les brasseurs de compost déjà commercialisés sous la marque APF Entreprises
- étendre sa présence à tous les départements français (30 départements seulement) afin de créer de nouvelles Entreprises Adaptées.

Bordeaux, avec un taux de 7,35% et 263 BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) recrutés, figure à la 7<sup>ème</sup> place du baromètre de l'Association des Paralysés de France (96 villes) et multiplie les initiatives de promotion de l'emploi auprès des entreprises, qui restent principalement dans le secteur de la sous-traitance. Dans le cadre de la convention avec le FIPHFP, l'objectif est de poursuivre et d'amplifier toute action en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

2 - Sur le plan de l'accessibilité, le rapport Campion, premier bilan national d'avancement publié en mars 2013, fait apparaître que, en dépit des efforts, la France ne sera pas au rendez-vous de 2015, principalement en raison de la complexité des règles à respecter et de la difficulté à apprécier correctement les coûts et les délais de réalisation des travaux. Le rapport préconise, dans un plan en 3 phases, de maintenir l'échéance 2015 mais d'autoriser l'allongement de la durée de mise en œuvre :

- déployer sur l'ensemble du territoire des agendas programmés de mise en accessibilité (Ad'AP)
- mettre en œuvre les Ad'AP grâce à une impulsion politique de nature à mobiliser l'ensemble des acteurs et déployer les mesures liées au fonctionnement des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité
- examiner les points réglementaires et les procédures susceptibles de pouvoir être modifiés pour les différents secteurs mentionnés dans la lettre du Premier ministre (logement, établissements recevant du public, transports, voirie et espaces publics).

<sup>27</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000147/>

<sup>28</sup> AGEFIPH tableau de bord – chiffres emploi et chômage des personnes handicapées n°23

<sup>29</sup> [www.apf-entreprises.fr](http://www.apf-entreprises.fr)

Le tableau 12 montre une progression régulière de la note moyenne d'accessibilité de Bordeaux, établie sur 96 chefs lieux français par l'Association des Paralysés de France (baromètre annuel - 4<sup>ème</sup> édition) :

**Tableau 12 : Evolution de la note moyenne d'accessibilité des équipements municipaux (APF)**

<b>Années</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Note moyenne d'accessibilité (sur 20)	10,60	11,60	12,00	13,50

Ces bons résultats encouragent la Ville à poursuivre ses efforts principalement en faveur des équipements municipaux mais également des commerces, des restaurants et des cabinets médicaux de la ville historique qui ne sont que 32% à être accessibles. Pour ces métiers, le coût des travaux et le bâti ancien labellisé Unesco sont la 1<sup>ère</sup> difficulté, c'est pourquoi la Ville, la Ronde des quartiers de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la Chambre des Métiers Gironde Aquitaine et d'autres partenaires accompagnent les intéressés dans les dossiers de mise aux normes.

Au-delà des 4 formes de handicap, l'accessibilité représente également aujourd'hui un enjeu en regard du vieillissement de la population.

## Perspectives

- Multiplier les rencontres Emplois Handicaps
- Collaborer avec tout organisme susceptible de favoriser la création d'emploi pour personnes handicapées
- Promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans les services municipaux
- Poursuivre le plan d'accessibilité en accord avec la Commission d'accessibilité
- Décliner un plan de mesures spécifique à la ville classée
- Créer un centre d'accueil et de loisir mixte handi-valide avec la fédération Handi-Loisir
- Travailler sur la question de *l'handi-parentalité*



## THEME 6

# Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance

---

" Imaginez une marmite remplie d'eau froide ; dans laquelle nage tranquillement une grenouille. Le feu est allumé sous la marmite. L'eau chauffe doucement. Elle est bientôt tiède. La grenouille trouve cela plutôt agréable et continue à nager.

La température commence à grimper. L'eau est chaude. C'est un peu plus que ce qu'apprécie la grenouille mais elle ne s'affole pas pour autant, surtout que la chaleur tend à la fatiguer et à l'engourdir.

L'eau est vraiment chaude, maintenant. La grenouille commence à trouver cela désagréable mais elle est aussi affaiblie, alors elle supporte, elle s'efforce de s'adapter et ne fait rien.

La température de l'eau va ainsi continuer de monter progressivement, sans changement brusque, jusqu'au moment où la grenouille va tout simplement finir par cuire, sans jamais s'être extraite de la marmite.

Plongée d'un coup dans une marmite à 50°, la même grenouille donnerait un coup de patte salutaire et se retrouverait en dehors. " (Martin Rubin, *The Boiled Frog Syndrome*)

" Il en va ainsi aujourd'hui de la tendance irréversible de la non-prise en compte des avertissements écologiques : une détérioration suffisamment lente échappe à notre conscience et ne suscite la plupart du temps, pas de réaction, ..... " (Olivier Leclerc, *La Grenouille qui ne savait pas qu'elle était cuite et autres leçons de vie*)

En 1992, le principe 21 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement annonçait : *"Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur"*.

En 2012, le Sommet Rio + 20 affirme la gouvernance comme l'un des deux thèmes principaux<sup>30</sup> : *"Les piliers social, économique et environnemental du développement durable sont complémentaires mais le cadre institutionnel existant peine à mettre en œuvre les synergies nécessaires..... Il faut doter le développement durable d'un socle solide et pérenne pour affronter les défis futurs et arriver à un résultat ambitieux sur le cadre institutionnel du développement durable ..... le pilier environnemental est trop faible : il est indispensable de le doter d'une capacité d'impulsion politique et de pilotage à la hauteur des enjeux. "*

Début 2014 en France, une consultation publique est lancée par le Ministère sur la stratégie nationale de transition écologique de développement 2014-2020. Parmi les 9 axes prioritaires figurent les questions de l'éducation, de la gouvernance et de la mobilisation<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> l'autre thème est l'économie verte et inclusive (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/environnement-et-developpement/actualites-et-evenements/sommet-rio-20/les-10-grands-themes-du-sommet/article/economie-verte-et-inclusive>)

<sup>31</sup> <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-nationale-de-a354.html>

### ► Favoriser la mobilité et les échanges des acteurs culturels

#### Développer les résidences d'artistes étrangers

La Ville soutient en fonctionnement les dispositifs de résidences mis en œuvre par le milieu associatif culturel, notamment Pola (6 ateliers), l'Espace 29 (35 ateliers) et les Vivres de l'art (10 ateliers) (tableau 13).

Ces résidences concernent plusieurs disciplines artistiques, parmi lesquelles on peut citer :

- Pour la BD, l'accueil par l'association 9-33 en 2013 des auteurs oranais Mohammed Benabdelhamid, El Amine Bachir Habib et Mibarki Toufo
- Pour la littérature, en 2012, les résidences croisées de Yumi Sonoda et Jean-Michel Espitalier avec le Japon, ainsi que, avec St Pétersbourg, les Requins Marteaux (François Ayroles) et Boomfest (Varvara Pomidora)
- Pour la musique, l'accueil en 2013 des musiciens Yosi Horikawa (Japon) par Organ Phantom et de l'espagnol Peret Reyes par le collectif Mascarets ou du chanteur canadien Fred Bobin par Bordeaux Chanson
- Pour la chorégraphie, en 2011, l'Engagement féminin avec Ouagadougou (participation de la Compagnie Paul les Oiseaux et du TnBA) et Medea avec Fukuoka (participation de la chorégraphe Carlotta Ikeda et de l'écrivain, Pascal Quignard).

**Tableau 13 : mobilité et échanges des acteurs culturels de 2010 à 2013**

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre d'artistes étrangers accueillis	2	5	12	32
Nombre d'artistes bordelais à l'étranger	2		3	24
Nombre de workshops	4			2

#### Dynamiser les projets de partenariats internationaux

90% des projets d'échanges culturels sont menés **dans le cadre des jumelages de la Ville** (tableau 14).

A titre d'exemples, le jumelage avec **St Pétersbourg** a été mis à l'honneur en 2010 dans le cadre de l'Année croisée France-Russie. En 2011 et 2012, c'est avec **Fukuoka** et **Québec** que des échanges ont été organisés dans le domaine du théâtre, de la danse, de l'écriture, de la musique et de l'illustration ; et avec **Oran** en 2013, année de commémoration du 10<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage. Pour faciliter ces échanges, en plus d'un soutien financier, elle met deux appartements à disposition des associations qui reçoivent des artistes à Bordeaux.

**Tableau 14 : Echanges et co-financements avec l'Institut français de 2010 à 2013**

Années	2010	2011	2012	2013
Accueil hors saison culturelle à Bordeaux	5	7	6	7
Budget dédiés en €	30 000	30 000	35 000	35 000

## **Promouvoir la mobilité des artistes, notamment via le réseau CulturesFrance**

La convention avec l'Institut français donne au soutien de la mobilité des artistes une visibilité internationale. Le programme FLARE établi avec Los Angeles depuis 2011 a permis de recevoir à Bordeaux Richard Hawkins, Patricia Fernandez Carcedo et Pauline Shaw, tandis que Benoît Maire, Laurent Le Deunff et Sabrina Soyer étaient reçus à Los Angeles.

En dehors des Saisons orchestrées par l'Institut français, la dotation annuelle de la Ville a permis de multiplier les échanges, notamment en 2011 avec Fukuoka (David Prudhomme et la galerie Zéphir), en 2012 avec Québec (Banzaï Lab et Smokey Joe & the Kids) ou avec Oran (Anne Safore et les Drôles Madaïres) et Riga (DJ IRB) en 2013.

## **Créer un pôle de compétences autour des arts du cirque, permettant de promouvoir la formation, les échanges de savoir-faire et de personnes, et l'inscription dans les réseaux professionnels internationaux**

Le projet de Pôle de compétences autour des arts du cirque a évolué vers la mise en place d'une zone d'accueil de cirque livrée en juin 2013 au sein du Parc aux angéliques. Le premier cirque, la *Compagnie Les Têtes en l'Air*, a été accueilli en octobre ; 2600 spectateurs ont assisté au spectacle. Un deuxième cirque, le Bazar Forain est attendu en mars-avril 2014 en lien avec l'Ecole du Cirque.

Plusieurs projets d'échanges sont programmés en 2014 par des associations, entre autres :

- Eclats avec la résidence de création du compositeur allemand Friedmann Brenneke
- Monoquini avec les musiciens américains Steve Roden et Stephen Vitiello

De même dans le cadre des jumelages, par exemple :

- avec Ramallah, les musiciens palestiniens Y.Hbeich, Y.Zayed et M.Nejem, et les bordelais Y.Abado, N.Auger et S.Pourbaix
- avec Ouagadougou, les burkinabais Mama J, Numa et Art Melody et les bordelais N.Guibert, Joey le Soldat
- avec Los Angeles, l'Indépendant Film Festival avec le Festival international du film indépendant de Bordeaux
- avec Oran, la résidence du chorégraphe bordelais Hamid Ben Mahi

## ► Élargir l'accès de tous à la culture

### Créer une carte culture à l'attention des jeunes et des familles

La Carte Culture, créée en 2008, fédère environ 16 000 bordelais et réunit près de 50 partenaires. En 2013, de nouvelles opérations de promotion ont été développées, notamment :

- la mise en place de permanences (CIJA, missions locales, CCAS)
- la participation aux salons étudiants, Bordeaux Accueil, Journée petite enfance, accueil des nouveaux bordelais avec système de délivrance de carte sur place
- la distribution de dépliants
- le renforcement et l'élargissement des partenariats

Une réflexion est en cours sur l'élargissement des partenariats en faveur de l'offre pour les tout-petits.

### Elaborer un rendez-vous artistique biennal « urbi et orbi » : Evento

La biennale **EVENTO** a été déployée en 2009 et en 2011 avec, respectivement, pour commissaires Didier Faustino et Michelangelo Pistoletto, et des budgets municipaux de 3 M€ pour un total 4,5 M€ en 2009, puis de 3 M€ pour un total de 4 M€.

Autour d'une personnalité artistique internationale, l'objectif était de mettre en avant les liens entre développement urbain et création contemporaine; au travers de l'implication des structures artistiques locales, il s'agissait également de multiplier les échanges d'idées.

Les deux épisodes de ce festival artistique urbain font l'objet d'études attentives quant à l'avenir de la manifestation, au nombre desquelles on peut citer la réflexion collaborative **Enquête/En quête** ([www.digitalenquete.com](http://www.digitalenquete.com)), qui a souligné l'intérêt pour ce type de manifestation de renforcer le lien avec le tissu culturel local et le maillage territorial.

### Développer la formation artistique de qualité à l'attention des amateurs via les écoles d'enseignement artistique (Ecole des Beaux-arts et Conservatoire)

Comme au Conservatoire national de Région, le nombre d'**Auditeurs libres** inscrits à l'Ecole des Beaux-arts s'est stabilisé depuis 5 ans à une moyenne annuelle de 130 personnes. Chaque année d'étude aux Beaux-arts s'achève sur la présentation des travaux réalisés. En 2012, par exemple, l'exposition a été conduite par Matthieu Le Breton. Des modules de formation à la photo, au son et à la vidéo ont été ajoutés à l'offre de l'école en 2013.

### Mettre en œuvre une politique d'animation culturelle du patrimoine architectural bordelais

Chaque année, les Journées du Patrimoine sont co-organisées par la Ville avec la Direction régionale des affaires culturelles et d'autres partenaires, afin de découvrir "la ville d'art et d'histoire" classée au patrimoine mondial de l'Unesco (tableau 15). L'édition 2013 était associée aux Cent ans de Protection du Patrimoine.

Tableau 15 : Evolution du nombre de visiteurs aux Journées du Patrimoine, Bordeaux de 2009 à 2013

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de visiteurs	132 000	120 000	118 000	131 000	95 000

De même, chaque année, Bordeaux participe à la **Nuit européenne des Musées**. En 2013, 30 000 visiteurs ont profité à ce voyage nocturne dans une dizaine de lieux culturels. Ils avaient été 43 000 en 2012 et 33 000 en 2011.

Bordeaux, ville aux 150 hectares de secteur sauvegardé et 1 810 hectares classés au patrimoine mondial, a inauguré début 2014 son **Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine**, instrument de médiation et de sensibilisation aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère. Cette structure, fortement recommandée par le ministère de la Culture et négociée dans le cadre des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire, existe dans la plupart des villes classées Unesco. Le CIAP est porté par les directions du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine.

L'association **Renaissance des Cités d'Europe** a mis en œuvre depuis 2009 un cycle d'interventions professionnelles ouvertes gratuitement au public sur le rapport Patrimoine - Développement durable. Les sujets abordés vont des techniques de restauration de façades à l'emploi d'artisans locaux, en passant par la reconversion patrimoniale. Cette association a ouvert en 2013 le Kiosque Information Patrimoine, lieu d'orientation d'habitants en recherche de solutions de réhabilitation respectueuse.

**► Structurer une « nouvelle économie de la culture »****Dynamiser les politiques de soutien aux lieux de fabrique et de diffusion**

En 2011, sur le plan de l'aide à la création, on recensait 37 projets soutenus pour un montant total de 108 000 €. En outre, 22 structures culturelles avaient bénéficié des appartements gérés par la Ville dont la mise à disposition avait été évaluée à 34 290 €.

En mai 2013, proposition issue de la réflexion collaborative Enquête/En Quête (Action 46), le **Fonds d'aide à la création artistique** est passé d'un montant de 150 K€ /an à 500 K€ /an pour favoriser l'émergence de nouveaux créateurs. La gestion de ce fonds a été confiée à un comité de pilotage indépendant formé de personnalités représentatives des forces culturelles du territoire. Deux appels à projet sont lancés par an. 49 projets ont été entérinés par le Conseil municipal en janvier 2014 pour un montant de 161 400 €, complément des 338 600 € affectés lors de la 1<sup>ère</sup> session de 2013 (131 dossiers déposés).

En 2014, on constate que la **politique de soutien des lieux de fabrique et de diffusion** se pérennise notamment en faveur de plusieurs lieux qui s'imposent en tant qu'éléments structurants du centre urbain et métropolitain :

- la Manufacture atlantique a bénéficié de plusieurs subventions : 60 K€ en 2012 pour les travaux et 190 K€ de fonctionnement en 2013 assorti d'un prêt de 100 K€ remboursable en 3 ans à partir de 2015
- le Glob Théâtre a bénéficié d'une dotation de 85 K€ en 2010; reconduite en 2011, elle a atteint 100 K€ en 2012. Une réflexion multi-partenariale portant à la fois sur le foncier et un plan pluriannuel de fonctionnement est en cours
- le Théâtre de La Lucarne est en cours de réhabilitation (livraison été 2015); géré par Incité, les travaux sont estimés à 620 K€ pour un coût total de 1 080 K€
- POLA, en attente de son installation à la caserne Niel, est relogé au Tri postal de Bègles ; la subvention de 15 K€ / an est maintenue
- l'Espace 29 est soutenu à hauteur de 20 K€ depuis 2010
- le collectif INOX, installé dans un ancien théâtre transformé en lieu de diffusion dédié à la chanson française et à la littérature, est soutenu à hauteur de 7000€ / an, aide à laquelle s'ajoute en 2014 14 000 € de travaux divers et 20 000€ de travaux d'insonorisation
- la Rock School Barbey bénéficie depuis 2010 d'une subvention de 220 K€ à laquelle se sont ajoutées des aides supplémentaires liées notamment à des projets internationaux
- constituée en 2009 par l'important milieu de la BD installé à Bordeaux, l'association 9-33 coordonne un programme de résidence d'auteurs reçus dans 5 ateliers mis à disposition par la Ville depuis 2012.

**Systématiser l'intégration de la dimension culturelle et/ou des lieux de fabrique dans les projets d'aménagement urbain**

L'intégration de la dimension culturelle dans les projets d'aménagement urbain concerne plusieurs quartiers de la Ville :

- La Bastide avec la poursuite des aménagements de la zone Cirque et l'étude du projet de relocalisation de Pola à la caserne Niel
- Ginko avec la livraison en 2015 de la Maison des Danses

- Le Centre ville ([Re]-Centres / PNRQAD) avec la livraison en 2015 des travaux du théâtre L'Oeil-La Lucarne
- Les Bassins à flots avec le lancement d'une étude de faisabilité de la réhabilitation de la base sous marine (ascension et belvédère sur le toit)
- Caudéran avec la recherche foncière en cours pour la construction d'une bibliothèque
- Brazza avec le projet de centre de réserves mutualisées.

### Favoriser la mutualisation des moyens entre les équipes artistiques, mais aussi entre les collectivités territoriales, les acteurs économiques et universitaires pour les projets artistiques



Indépendamment des collectivités, le milieu culturel tend à se regrouper en pôles afin de partager idées, capacités de production et frais structurels. La **Fabrique Pola**, lieu dédié à la création contemporaine, à la production et à la diffusion artistique, a été la première structure bordelaise à mettre en œuvre ce nouveau format de travail. Pola regroupe aujourd'hui 19 structures, 9 artistes résidents, une équipe mutualisée de 5 salariés et 3 ateliers de production. Ce modèle d'économie créative se retrouve également à Darwin.

### Renforcer le soutien en ingénierie aux acteurs culturels (mise en œuvre d'assises de la Culture, développement des missions de la cellule communication culturelle et cellule mécénat)

En termes de soutien en ingénierie, Bordeaux s'est associée en 2009 au colloque « Pratiques et enjeux de la mobilité artistique » aux côtés de la DRAC, de la Région et du Conseil général de la Gironde (200 participants). Pour la communication, le cabinet Claudine Colin, mandaté en 2009, a organisé 5 voyages de presse en 2009 pour 27 journalistes, puis 2 voyages en 2010 pour 18 journalistes et enfin 2 voyages en 2013.

### Soutenir l'insertion professionnelle des étudiants en enseignement artistique (Ecole des Beaux-arts)

2011 a été l'année du changement statutaire de l'école des Beaux-arts. En devenant EPCC (établissement public à caractère culturel), elle a pris son autonomie et intensifié sa politique d'information. Son action en faveur de l'insertion professionnelle des diplômés se caractérise par le renforcement des échanges internationaux et des partenariats avec les entreprises et les milieux professionnels ; on peut citer, par exemple, le workshop Vini, Vidi, Vinci avec le Politecnico de Milan et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

### Développer l'implication de la Ville dans l'accueil des tournages cinématographiques

Le nombre de tournages a tendance à se stabiliser (tableau 16). Les sujets vont du clip, au reportage pour les télévisions françaises et étrangères, en passant par les séries (majoritairement, *Famille d'Accueil* ou *Section Recherches*), les films publicitaires et autres documentaires.

Tableau 16 : Evolution du nombre de tournages à Bordeaux de 2009 à 2013

Années	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de tournages	47	60	55	75	60

## Objectif 16 : Inscrire la culture dans la vie et dans la ville

### Bilan et perspectives

Comme le souligne la stratégie nationale (SNDD), le développement durable est aussi l'avènement de la société de la connaissance, l'accès aux savoirs et à l'information.

Pour les collectivités, donner sa place à la culture au sein des Agendas 21 est un enjeu de diversité, d'éducation et d'encouragement à partager une vision du futur.

Avec, en moyenne annuelle, 62 millions de visiteurs de musées en France, quelque 1 000 représentations lyriques qui attirent plus d'1,4 million de spectateurs par saison, 16 000 lieux de lecture publique, la culture représente 40 Md€ de valeur ajoutée « directe » selon les indicateurs resserrés établis au niveau européen, 57,8 Md€ selon la récente étude conjointe IGAC/IGF.

Les activités culturelles économiques sont multiples, certaines s'exportent très bien (jeux vidéo, marché de l'art, tournages, etc.); le Grenelle de l'environnement a souligné le rôle majeur des équipements culturels dans l'aménagement durable des territoires.

Enfin, par l'image de notre société qu'elle véhicule, la Culture peut contribuer à un changement de regard et à la prise en compte des enjeux du développement durable par l'ensemble des publics.

A Bordeaux, la partie internationale de la politique culturelle s'exprime essentiellement au travers des jumelages et de la convention avec l'Institut français, ce qui permet aux artistes bordelais de voyager et de rencontrer leurs homologues étrangers. Sur le plan local, on peut retenir le succès de la Carte Culture, l'intérêt économique des tournages et la constance de la fréquentation des structures municipales ainsi que la mise en œuvre du Fonds de soutien à la création artistique, géré par une commission indépendante, qui revitalise la production d'œuvres et ouvre sur les champs de la " fabrication technique " donc de l'économie et de l'emploi.

### Perspectives

- Maintenir la diversité culturelle et la qualité de l'offre éducative
- Elargir et diversifier les publics de la culture en favorisant l'équité territoriale
- Affirmer la dimension économique de la Culture et son rôle dans l'aménagement du territoire
- Encourager les capacités d'expression et l'accessibilité à la culture pour tous les publics, des jeunes aux personnes âgées
- Appliquer les principes du développement durable aux équipements et événements culturels (exemple FEDDS en Bretagne)
- Participer à l'émergence d'activités culturelles à vocation économique

► Développer des actions de sensibilisation au développement durable sur le principe de l'inter-générationnalité

### Créer des jardins pédagogiques dans les Résidences pour Personnes Agées (RPA) et les écoles

Bordeaux compte environ 46 000 personnes de plus de 60 ans. 25 Clubs Senior leur sont ouverts dans tous les quartiers ainsi que 15 résidences seniors, 2 Ehpad et 1 Ehpa gérés par le CCAS. Plus de 100 activités de loisir leur sont proposées par an de même qu'un service de portage de repas à domicile. 10 000 sont déjà détenteurs du Pass Senior.

L'opération « **jardin pédagogique** » a été lancée dès 2009, avec l'aide de la Direction des Parcs et Jardins et l'association SalutTerre. Elle concerne les RPA Billaudel, Dubourdieu et Reinette. Ce cadre particulier permet d'amplifier les rencontres enfants-seniors, en partenariat avec les écoles et/ou les centres d'animation riverains.

### Poursuivre les rencontres avec les enfants et les seniors dans des ateliers sur la mémoire du quartier pour faciliter la transmission et la cohabitation entre générations

Avec l'aide du Lycée horticole, l'**Ehpad et la RPA Maryse Bastié** ont mis en œuvre en 2011-12 un **jardin thérapeutique** en partenariat avec la Mairie de quartier, la DPJR, l'atelier D'éco solidaire, le centre social culturel GP Intencité et la Délégation au développement durable. Ce jardin accessible à toute personne (résidents, familles, personnel, bénévoles, intervenants extérieurs, ...) répond à 3 objectifs : sensibiliser aux questions environnementales notamment aux éco-gestes, transmettre la mémoire du quartier et améliorer ainsi le quotidien des seniors. C'est un outil de stimulation intellectuelle et un repère spacio-temporel pour des seniors désorientés qui doivent s'organiser pour l'entretien du jardin. Débuté en septembre 2011, le jardin a été inauguré en juin 2012.

### Elaborer un agenda 21 pilote dans une RPA avec un stagiaire étudiant de l'université Bordeaux3 - Michel de Montaigne

Deux projets d'**Agenda 21** ont été lancés en 2009 par les clubs seniors *Armand Faulat* et *Magendie*, en partenariat avec le Pôle Senior. L'Ehpad *Maryse Bastié* est engagé depuis 2010 et l'Ehpad *Les Jardins de Gambetta* à Caudéran depuis 2011.

En 2010, des « **ateliers de fabrique** » ont été organisés par la Ville dans 8 Clubs Senior; pendant 4 mois, plus de 150 personnes ont été réunies autour des 7 thèmes de l'Agenda 21. Destinés à présenter la démarche Développement durable de Bordeaux, ils proposaient aux seniors de s'exprimer sur les résultats et leurs attentes. Le compte rendu de ces ateliers a été présenté lors du Forum Agenda 21. Ces ateliers ont confirmé l'intérêt que porte le 3<sup>ème</sup> âge à tous les sujets d'actualité développés par l'Agenda 21 de la Ville.

D'autres initiatives soutiennent la progression de la démarche partagée de l'Agenda 21 auprès des Seniors ; on peut citer :

- La **Semaine Bleue**, manifestation annuelle nationale, durant laquelle chaque année 150 événements en moyenne sont organisés
- La nomination d'une **correspondante Développement durable** parmi les conseillers de secteur du Pôle Senior
- Des animations culturelles spécifiquement dédiées aux Seniors sont proposées par le Capc Musée.

### **Tester la faisabilité d'une ligne de pédibus pour l'accompagnement scolaire en partenariat avec des bénévoles de club seniors, des résidents et des associations**

Après étude de la faisabilité de « **car-à-pattes** » accompagné par des seniors, il apparaît que les parents préfèrent en conserver la maîtrise. Ils ne souhaitent pas confier leurs enfants à des personnes à la fois inconnues et âgées, craignant, par exemple, la baisse d'acuité visuelle ou le manque de réactivité physique.

## ► Sensibiliser les jeunes générations au développement durable

**Soutenir la mise en place d'agenda 21 scolaires (en partenariat avec la CUB) ou de dispositifs équivalents.**



Les 134 établissements éducatifs (écoles et instituts) répartis sur le territoire de la ville forment la majorité des participants au dispositif Juniors du Développement Durable (JDD) animé par la CUB. Ce dispositif permet aux enseignants de développer des projets concrets autour du développement durable (jardin, gestion et réduction des déchets, mobilité...) et de la philosophie (tableau 17).

**Tableau 17 : Nombre d'écoles et d'élèves en JDD de 2009 à 2013**

Années	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Nombre d'écoles	19	19	30	18	25
Nombre d'enfants	1 338	769	1 662	791	1 280
Hors Philosophie	NC	NC	1 389	566	1 101

Depuis 2008, **4 écoles** seulement se sont engagées dans une démarche Agenda 21 : **Montgolfier, Saint Gabriel, Saint Louis-Sainte Thérèse et Saint Ferdinand**. Le temps nécessaire à l'élaboration puis à la mise en œuvre et à l'évaluation est une difficulté majeure car ces projets supposent un suivi permanent dans la durée difficilement compatible avec le principe de mobilité des enseignants.

La participation des écoles aux différentes propositions qui leur sont offertes (Convention éducative, Maison écocitoyenne, Juniors du développement durable, ...) dépend essentiellement de l'engagement des enseignants et des directeurs des établissements, ce qui explique les variations annuelles.

### Augmenter la fréquentation des classes vertes municipales

Depuis 5 ans, le Jardin botanique apporte son expérience en éducation à l'environnement dans le cadre des "**classes vertes**". Située au Parc Floral, à proximité du Bois de Bordeaux, cette école de la nature est un outil pédagogique majeur pour l'apprentissage des sciences naturelles. En sortant simplement les enfants du milieu urbain pendant une semaine, il favorise la compréhension de l'environnement au travers d'une grande variété de découvertes.

Le nombre de classes vertes, **de classes de neige et de découverte et d'écoles engagées dans le tri des fermentescibles** organisées par la Ville est en accroissement permanent (tableau 18).

**Tableau 18 : Nombre de classes vertes, de découverte, de neige et en tri fermentescible**

Années	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Classes vertes	44	NC	52	
Classes de découverte	46	46	53	
Classes de neige	21	NC	23	
Tri fermentescible	NC	NC	42	49

## Créer des jardinières ou des jardins pédagogiques dans les écoles primaires

La Ville a aménagé dans plusieurs écoles des jardins pédagogiques dont la maintenance s'est avérée difficile en période de vacances. Les difficultés d'accès au jardin ajoutées à la difficulté d'identification d'un référent en charge de l'entretien a conduit à suspendre cette opération.



En 2010, l'école primaire Ferdinand Buisson s'est vu attribuer le **label Eco-Ecole**, programme international d'Education au Développement Durable (EDD) développé en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

D'autres activités d'éveil et de sensibilisation sont proposées dans le domaine du développement durable, notamment des **parcours d'orientation**. 16 nouveaux espaces sportifs ont été inaugurés en 2012 lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre scolaire de courses d'orientation.

## Sensibiliser les enfants dans les écoles par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens à l'école ou à la maison

En 2007, la Ville de Bordeaux avait signé sa 1<sup>ère</sup> convention pédagogique avec l'Inspection académique. La 2<sup>ème</sup> **convention éducative** a été signée le 9 juillet 2012 avec la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale** (DSDEN) qui a renouvelé son engagement pour une durée de 3 ans. L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des 6 domaines prioritaires d'enseignement fixés par l'Education nationale. Parmi les activités développées dans ce cadre, on peut citer les programmes "Mon école, comme outil d'éducation au développement durable", "Durable des villes, durable des champs" ainsi que, pour les élèves de cycle III (CM1 et CM2), le calcul de l'**empreinte écologique**; 500 élèves ont été formés depuis 2009.

## Equiper de récupérateurs d'eau et de composteurs les écoles qui souhaitent soutenir un projet pédagogique de développement durable

Tout comme les jardins pédagogiques, l'équipement de certaines écoles en composteurs et récupérateurs d'eau a été assuré par la DPJR. La difficulté d'assurer la maintenance des composteurs pendant les vacances et le risque de noyade lié au stockage de l'eau ont conduit à stopper ce projet qui dépend également de l'engagement des enseignants.

## Accompagner l'agenda 21 du Lycée Horticole de la Ville

Malgré l'intérêt de plusieurs enseignants du Lycée horticole et du lancement de nombreuses actions pédagogiques sur le développement durable, le projet d'Agenda 21 n'a pas pu être formalisé.

### Actions nouvelles :

- Depuis 2010, le Collectif *L'Oiseau fait son nid* s'est donné pour objectif d'organiser des temps forts d'échanges et de rencontres pour les enfants et leurs familles autour des questions environnementales, en particulier sur la biodiversité. Créé en 1999, ce collectif réunit le Jardin botanique, le Centre d'animation du Lac, Jeunes Science, la Maison des enfants, le CPA Tauzin et Astrolabe. En plus des manifestations régulières qui regroupent les enfants des Centres de Loisirs, des actions de formation sont menées en interne.
- Près de 250 enfants des Centres de loisirs participent depuis plusieurs années à la journée Fraîch'attitude au travers d'une quinzaine d'ateliers ludiques et pédagogiques.
- Véritable outil de la démocratie et espace de citoyenneté, le Conseil municipal des enfants permet aux jeunes élus d'élaborer et mettre en œuvre des projets pour « améliorer la vie de tous les Bordelais ». Porte-parole des enfants de leur âge, ils sont les interlocuteurs privilégiés de la Ville et participent à ce titre à des événements et des projets municipaux, notamment ceux qui relèvent du développement durable

► Sensibiliser le mouvement sportif et la jeunesse au Développement Durable

Réaliser et diffuser un guide des bonnes pratiques sportives durables



Le **Guide Eco-sportif** a été réalisé en 2009 en concertation avec les acteurs du milieu sportif et associatif. Dans l'objectif de faire appliquer les principes proposés, dès 2011, le dispositif de la fiche d'engagement applicable aux manifestations ayant lieu à Bordeaux a été étendu à l'ensemble des manifestations sportives (cf. action 32).

Ce guide fait l'objet d'une promotion permanente auprès des associations sportives organisatrices d'événements afin de mettre en œuvre une démarche éco-responsable. La Traversée de Bordeaux à la nage, le championnat de France de BMX, le tournoi de rugby et de tennis, les compétitions de GR, de badminton, d'escrime, de tennis de table et bien d'autres font l'objet d'un accompagnement. Ainsi, la Ville a primé en 2013 deux organisations internationales pour leur éco-exemplarité : les Championnats du monde scolaire de football organisés par l'UNSS régional et les Championnats d'Europe d'Ultimate organisé par le Stade Bordellais

Garantir à chacun l'accès aux sports et aux loisirs (plaine des sports, Quai des sports...)

Le **Parc des sports Colette Besson**, espace de 5,5 hectares situé à Saint-Michel en bord de Garonne, a été inauguré en 2010. Il fait partie du réseau d'espaces sportifs d'orientation coordonné par la Ville (Direction des Sports et Direction de l'Education et de la Famille) et la DSDEN pour permettre au public et, en particulier, aux enfants de pratiquer une activité physique de pleine nature.

Organiser le Quai des sports chaque année et accueillir des ateliers de développement durable

Lancée en 2008, la manifestation Quai des sports accueille chaque année un public toujours plus nombreux (15000 personnes en 2008 - 49 000 en 2013). A titre d'exemple en 2012, Quai des Sports a représenté 2500 h d'animations sportives, 80 acteurs du sport, 40 associations sportives. En complément des activités sportives, des stands d'information et de sensibilisation ainsi que des animations sur le développement durable sont proposés aux visiteurs. L'organisation-même de Quai des Sports tend vers l'exemplarité au travers du **village éco-citoyen** qui propose des ateliers interactifs sur le tri sélectif, l'eau, la nutrition, la santé, l'électricité, les abeilles, la découverte des plantes aromatiques ou un travail plastique à partir d'emballages recyclables.



Chaque année de nouvelles idées sont mises en œuvre ; à titre d'exemples, on peut citer :

- Un panneau sur lequel les enfants écrivent une action en faveur de l'environnement (2010)
- Des activités tournées vers les Seniors depuis 2011
- La découverte du littoral aquitain (forêt, zones humides, dunes, plages et océan) au travers de moyens ludiques (dessin, jeux de groupes...) et d'une mallette pédagogique *Surfez Nature* (2011)
- Un atelier sur la vie des abeilles avec le syndicat des apiculteurs de Gironde et d'Aquitaine (2011)
- *La boîte à légumes mystère* avec la Maison du jardinier et de la nature en ville
- Et, en 2013, 7 excursions sur les côtés girondines pour 42 jeunes de 8 à 25 ans organisées par l'association Surf Insertion.



Pour les deux prochaines années, le Marathon de Bordeaux Métropole, la Solitaire du Figaro et l'Euro 2016 tendront également vers des organisateurs éco-responsables.

### **Renforcer et mettre en valeur les actions de sensibilisation au développement durable de la Ferme Pédagogique au Lac**

Fondée dans les années 70, la Ferme pédagogique propose aux enfants et aux écoles du quartier des Aubiers des activités autour de la ferme, de la biodiversité, de la cuisine et du développement durable. C'est un pôle environnemental d'excellence, qui intègre les énergies renouvelables (panneaux solaires, éolienne, chauffage bois, photovoltaïques, récupération d'eaux de pluie). Parmi les activités proposées aux enfants et aux habitants du quartier, on peut citer : la découverte des races animales locales, le jardinage, l'écriture, la production sans produit chimique, le compost ou le partage des savoirs autour des cultures du monde, .... En mars 2014, par exemple, la Ferme présente l'exposition Secrets d'animaux à la ferme<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> [www.centres-animation-quartiers-bordeaux.eu](http://www.centres-animation-quartiers-bordeaux.eu)

## Objectif 17 : Eduquer toutes les générations au développement durable

### Bilan et perspectives

Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable est l'objectif de l'éducation au développement durable (EDD) qui permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement et s'élargit à tous les âges de la vie.

Pour répondre à ces enjeux, l'Education nationale a généralisé l'éducation au développement durable<sup>33</sup>. De 2004-2007, elle en a posé les principes transversaux et mobilisé les académies. De 2007-2010, elle a intégré les problématiques du développement durable dans les programmes d'enseignement et créé des comités académiques d'éducation au développement durable pour promouvoir la démarche auprès de tous les élèves, en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires.

Depuis, trois orientations majeures prévalent :

- le renforcement de la gouvernance et du pilotage
- l'élargissement des partenariats
- une meilleure diffusion des informations et du partage des réussites.

Des enfants aux seniors, le champ de l'EDD concerne la totalité de la population et couvre la totalité des sujets sociétaux.

Côté Jeunes, 6,718 millions d'élèves étaient inscrits en 1<sup>er</sup> degré en France en 2012 contre 6,647 en 2009. A Bordeaux, 98 écoles accueillent quelque 15 400 enfants pour l'année scolaire 2013-14.

D'ici 2040, la population senior va augmenter de 15% et l'âge moyen passer de 39,2 ans à 43,6. Bordeaux compte aujourd'hui 48 000 personnes de plus de 60 ans; elles seront 55 000 en 2020.

Les 3<sup>èmes</sup> Assises de l'EEDD organisées à Lyon en mars 2013 ont souligné la nécessité de favoriser la transdisciplinarité. Dans le contexte d'une transition énergétique incontournable et d'un devenir sociétal soutenable, l'enjeu pour une ville contemporaine est donc aujourd'hui :

- de multiplier les collaborations avec la communauté éducative
- d'organiser une continuité de l'éducation tout long de la vie
- de favoriser le travail de terrain au plus près des habitants
- d'ouvrir vers plus de partenariats
- de qualifier les démarches participatives et la concertation.

De même, l'EDD s'affirme comme un axe important des projets de coopération et de solidarité internationale dans la prise en compte des enjeux du local au global.

### Perspectives

- multiplier les collaborations avec la communauté éducative
- organiser une continuité de l'éducation tout au long de la vie
- favoriser le travail de terrain au plus près des habitants
- ouvrir vers plus de partenariats
- qualifier les démarches participatives et la concertation.

<sup>33</sup> Circulaire n° 2011-186 du 24 octobre 2011- Ministère de l'éducation nationale

### ► Développer les actions, les supports, les lieux d'information

#### Créer, organiser et animer la maison éco-citoyenne de Bordeaux (quai Richelieu) ouverte à tous, en partenariat avec les associations engagées

La **Maison écocitoyenne** a ouvert ses portes en octobre 2010. Lieu d'exposition et d'animations sur le développement durable à Bordeaux, elle propose une programmation annuelle pour tous les publics. Cet espace inédit de partage et d'échange autour de l'Agenda 21 et du Plan climat énergie territorial, se veut exemplaire dans ses missions didactiques, informatives en regard de l'ensemble des domaines couverts par le développement durable.

Depuis son ouverture, elle a accueilli près de 90 000 visiteurs et fédère plus d'une soixantaine de partenaires.



Dés 2012, elle a renouvelé sa scénographie, revu son identité graphique et diversifié ses outils de médiation afin de mieux répondre aux attentes de ses publics, en termes de pédagogie, d'animation, de coordination, d'information et de montage de projets.

On peut citer notamment les cycles de conférences, les ateliers santé, nutrition ou herboristerie ainsi que les espaces Info-Energie et Info-Archi, permanences complétées par des visites et des interventions sur la réhabilitation en milieu urbain ou sur la réglementation thermique (RT 2012).

Depuis 2012, le blog (<http://maisoneco.blog.bordeaux.fr>) et le programme mensuel sont disponibles à tout moment ; un questionnaire de satisfaction est proposé aux visiteurs.

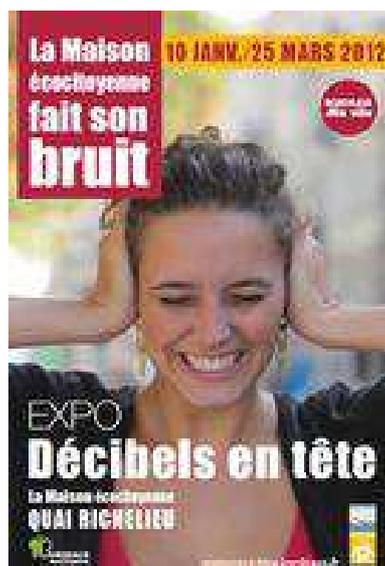
Parmi les moments forts de l'année 2012, on peut citer **Décibels en tête**, exposition inédite sur la question du bruit qui a drainé 4 500 visiteurs, et l'émission la **Fibre verte**, événement de la Semaine digitale.

2012 et 2013 ont été marquées par la redéfinition de l'exposition permanente conçue autour de trois volets (habitat durable, écosystèmes et écocitoyenneté) et par la formulation d'outils numériques de visualisation.

En 2013, la thématique de l'énergie a été largement traitée, notamment sous la forme de conférences et de rencontres valorisées dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, et sous la forme d'expositions sur la question de l'écomobilité.

Des ateliers de découverte sont proposés à tous les publics sur des sujets très divers tels que :

- *Cuisine vitalité* pour apprendre à cuisiner sainement
- *Pur ménage !* pour fabriquer des produits nettoyants naturels
- *Herbo Story* pour découvrir les principes actifs des plantes aromatiques
- *Eau et nature en ville*, balade en vélo autour des sciences et l'histoire des environnements
- *Au bout du fil*, atelier couture et recyclage.



L'accueil du public scolaire est particulièrement privilégié, en priorité celui des 98 établissements bordelais, mais également de toute structure éducative qui en fait la demande. Les groupes accueillis viennent majoritairement de Bordeaux et de la CUB.

Hors temps scolaire, les centres de loisirs et d'animation, les organismes de formation et les instituts spécialisés sont très présents.

### **Aller à la rencontre des habitants dans les quartiers, en s'appuyant sur la maison écocitoyenne mobile**

**La Maison éco-citoyenne mobile** a sillonné les quartiers de la ville pendant 18 mois ; elle a reçu 9 300 personnes dont pratiquement 1000 enfants en 2009 autour d'une dizaine d'associations qui ont participé à l'animation du lieu et à la sensibilisation des visiteurs. Cette large mobilisation a permis de valider le projet de Maison écocitoyenne fixe, financé par la Ville, la région Aquitaine, la CUB et le programme européen FEDER.

### **Créer un site internet dédié à l'agenda 21, accessible également depuis le portail internet de la Ville**

Tous les rapports annuels de Développement durable de la Ville sont disponibles sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) ainsi que, depuis 2012, le blog <http://maisoneco.blog.bordeaux.fr> de la Maison écocitoyenne.

D'autres expériences ont été menées, notamment :

- Pour les agents, une trentaine de numéros de ***l'Ecolo-Flash*** a été diffusée de juillet 2006 à janvier 2010 par mail et/ou avec le bulletin de salaire. Cette lettre mensuelle d'écologie urbaine et de développement durable déclinait en brèves informations la posture "penser global et agir local".
- Pour le public, plusieurs Internet dédiés à l'agenda 21 ont été expérimentés, notamment ***agenda21.bordeaux.fr*** en 2009, puis ***atelier21.bordeaux.fr*** en 2010 (6 561 visites et 31 213 pages vues) et l'infolettre ***Bordeaux, Ville engagée*** (Direction de la Communication) et ont conduit, dans un cadre plus large, à l'ouverture du site ***jeparticipe.bordeaux.fr*** (voir action 53)



### **Pérenniser les rencontres éco-citoyennes thématiques animées par des personnalités**

Depuis 2009, des **rencontres écocitoyennes** ont été régulièrement organisées. Ouvertes au grand public, ces conférences-débats ont accueilli: Michel Serre, Isabelle Autissier, Jean-Louis Etienne, Serge Oru, Erik Orsenna, Yann Arthus-Bertrand, Martin Hirsch, Jean-Marie Pelt, Jean-Marc Jancovici, Anne Lauvergeon, Hubert Reeves, Francis Hallé, Denis Cheissoux accompagné de Frédéric Denhez et Yves Coppens.

Chaque rencontre fait l'objet d'une campagne de communication avec, systématiquement, l'envoi électronique d'un carton d'invitation à la signature du maire, l'annonce de la conférence dans Bordeaux Mag, sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr) et *Iris* (intranet municipal), un communiqué de presse et des messages dans les réseaux sociaux.

Selon les intervenants, l'information a également profité de son inscription dans des manifestations plus larges, telle fin 2013, la conférence du paléanthropologue Yves Coppens dans le cadre de la Semaine Campus 21 organisée par la DREAL Aquitaine

### **Mettre en place de nouveaux outils de promotion de bonnes pratiques, tels qu'un observatoire de l'agenda 21 des familles**

L'Agenda 21 des familles, initié en 2010 avec 25 familles de Bordeaux Sud, n'a pas évolué au rythme des autres outils. En 2012 et 2013, le dispositif **Familles à Energie Positive** a pris avec succès le relais sur la question des économies d'énergie (action 52).

### **Renforcer la sensibilisation la mobilisation des agents au développement durable à travers la communication interne (lettre mensuelle, boîte à idées, évènement festif...)**

De nombreux **outils de communication** et de sensibilisation ont été développés à destination des agents de la Ville, notamment l'Infolettre, le journal internet Regard, le concours du Printemps des idées, l'Intranet... (voir mesures précédentes).

### **Réaliser et diffuser un baromètre du développement durable**

La réalisation d'un baromètre du développement durable fait apparaître plusieurs attentes qui dépendent de l'utilisateur (aide-mémoire, pense-bête, support médiatique,...). Sa nature protéiforme doit s'adapter à l'usage ; ainsi, deux baromètres thématiques sur l'eau et l'écomobilité destinées au grand public ont été diffusés respectivement à l'occasion de la signature du Pacte d'Istanbul et de la Semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière.

▶ Travailler en réseau et assurer la promotion des associations et des acteurs locaux experts

**Associer les acteurs locaux pour leur expertise dans la mise en œuvre des projets thématiques développement durable**

La Ville soutient les associations investies dans le développement durable en portant une attention particulière à la pérennisation des actions relatives à l'éducation et à la sensibilisation (tableau 19). Ces associations sont devenues au fil des ans de véritables partenaires de la Ville dans l'accompagnement des Bordelais au changement de comportement. Ce partenariat fait l'objet d'une convention d'objectifs renouvelée chaque année. Parmi les missions soutenues régulièrement, on peut noter celles de la CLCV, du Creaq, du Pact HD, des Petits Débrouillards, de Récup'R, de l'ALEC et de Vélocité.

**Tableau 19 : Associations et budgets alloués de 2010 à 2014**

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'associations aidées	5	8	14	12	16
Budget correspondant (en €)	66 425	74 300	82 800	82 800	92 400

Aux associations spécialisées dans le Développement durable, on peut ajouter des initiatives originales proposées par les musées :

- le Muséum d'histoire naturelle a présenté en 2011 l'exposition *De la leçon de choses à l'éducation à l'environnement* en partenariat avec la société Deyrolle et a participé au projet *Biodiversité passée*
- l'exposition *Natura naturata* montée par le Musée d'Aquitaine à la Maison écocitoyenne.

Depuis 2012, l'Université d'été de la Communication du développement durable se tient à Bordeaux ; à ce titre, la Ville soutient l'association ACCID, organisateur de la manifestation. De même pour le réseau Mille Pattes, en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation des cars-à-pattes.

**Mettre en valeur le réseau associatif impliqué dans le développement durable sur le portail internet de la Ville**

Les associations disposent de la possibilité de valoriser leurs événements et manifestations sur **Bordeaux.fr**. On peut citer :

- le *Concert éco-énergétique* organisé par le Creaq qui, afin d'engager un dialogue plus large sur les économies d'énergie, était accessible gratuitement sur présentation d'une facture d'électricité. Ce concert avait lieu à la **Rock School Barbey**, qui accueille depuis 2008 chaque année un service civique particulièrement chargé de l'application d'éco-gestes à toute manifestation organisée ou non dans ses locaux. La Rock School Barbey participe également à la Semaine du développement durable depuis 2009.
- et fin 2013, **Campus 21**, opération organisée par la DREAL afin de sensibiliser le public étudiant aux enjeux du développement durable.

## Faire largement écho dans Bordeaux Magazine des actions conduites par les acteurs locaux et les habitants

**Bordeaux magazine** fait écho des informations liées à l'activité des associations intervenant dans les domaines de l'Agenda 21, qu'il s'agisse d'événementiels, d'ateliers réguliers ou de permanences. Le magazine de la Ville se charge également de relancer des informations sur des activités connues mais dont la notoriété s'affaiblit.

## Mettre en place un Espace Info Energie et eau dédié à la Ville

La Ville est partenaire du réseau des **Espaces Info Energie initié par l'ADEME**. A ce titre, elle a créé un espace Info Ville de Bordeaux. L'accueil des Bordelais s'est organisé en 2009 à l'Hôtel de Ville puis à la Maison écocitoyenne qui, depuis son ouverture, reçoit deux permanences par semaine, soit 80 contacts par an.

Parallèlement, le Pact HD, la CLCV et le Creaq, financés par la Ville, recensent en tout 3 500 contacts par an, dont 76% sont propriétaires (73% occupants + 3% bailleurs). L'isolation représente 47% des conseils.

En moyenne, 63% des contacts réalisent des travaux après conseils pour un montant moyen de 6 100 €<sup>34</sup>. Sur cette base, les conseils délivrés par les EIE génèrent potentiellement 13,4M€ de travaux directement liés à l'économie locale.

Une nouvelle animation a été lancée en décembre 2012 et en décembre 2013 : **les Familles à énergie positive (FAEP)**. Initié par l'ADEME, ce dispositif a pour objectif de mobiliser la population de manière concrète et conviviale autour des économies d'énergie à la maison avec un objectif de réduction de 8% par rapport à la précédente saison de chauffe et, par conséquent de la lutte contre les émissions de gaz à effet serre.

Ce dispositif mobilise chaque année, pendant 5 mois, près de 80 familles réparties en équipes par quartier. Trois associations conseillent les familles et organisent les rencontres. Des guides et des kits d'économie d'eau et d'énergie sont distribués aux participants. Des ateliers thématiques sur les éco gestes sont proposés chaque mois.

Lors de l'édition 2013-2014, les familles participantes ont réduit, en moyenne, leur consommation d'énergie de 16% soit 2 fois plus que lors de l'édition précédente et leur consommation d'eau de 17%. L'engagement des familles à énergie positive c'est :

- Une économie de 103 MWh soit la consommation annuelle électrique de 30 foyers,
- Près de 18 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées soit 6 fois le tour de la terre en Twingo
- Une économie d'eau de 500 m<sup>3</sup> représentant la quantité d'eau nécessaire au remplissage de 8 piscines

## Réaliser mensuellement un calendrier partagé avec les partenaires de la Ville afin de communiquer sur les actions et manifestations liées au développement durable sur le territoire

**La Maison écocitoyenne** édite **chaque mois un programme** de toutes les activités qu'elle propose. Ce programme est diffusé dans tous les réseaux de communication municipaux. Les associations impliquées font partie du comité de programmation de la Maison écocitoyenne qui rassemble, coordonne, définit et valide les sujets et les projets événementiels. Son **blog** diffuse de nombreuses informations sur ses activités propres mais également sur les activités de ses partenaires.

## Soutenir la rénovation et l'extension de la Maison de la Nature et de l'Environnement rue du Tazua

La Maison de la Nature et de l'Environnement est installée depuis fin 2008 au 5 de la rue de Tazua dont l'étage avait été ré-aménagé et mis à disposition sur décision du Conseil municipal. Les travaux ont repris en 2011 avec l'isolation des combles, suivie de l'installation du chauffage central et de la rénovation du système électrique en 2012 et, en 2013, de la réfection de la terrasse et de la création d'une verrière. Fin 2013, la Maison de la Nature a fêté ses 30 ans en présence de ses adhérents et des institutions, dont la Ville de Bordeaux.

---

<sup>34</sup> Etude Galliléo Business consulting

## Objectif 18 : Garantir l'accès à l'information pour tous

### Bilan et perspectives

La multiplicité des outils et des manifestations dédiés au Développement durable à Bordeaux est à l'image de l'engagement de la Ville. Deux exemples en donnent la dimension : les personnalités invitées en débat et la Maison écocitoyenne

Dans toutes les grandes villes, les conférences débats sont indispensables à la prise de conscience des habitants. A Bordeaux, une vingtaine de personnalités, invitées lors des Rencontres écocitoyennes ou lors des Forums depuis 2009, ont contribué à former le jugement des Bordelais en abordant tous les thèmes du développement durable.

La Maison écocitoyenne est devenue le lieu incontournable des rencontres et de toutes présentations liées au développement durable. De dimension humaine, elle reflète l'importance de l'engagement personnel autour d'une cause collective ; sa situation géographique en fait un outil touristique autant que pédagogique, comme une transition naturelle entre la ville patrimoniale et un futur enviable.

Autre source de l'information pour tous : le numérique. Comme l'éducation et la gouvernance alimentaire, c'est une des conditions de la ville durable, dont l'enjeu premier est de permettre à tout citoyen d'être connecté. C'est également un outil de croissance économique (1 emploi sur 3 ou 4 est issu directement ou indirectement des activités numériques – Semaine digitale 2012), un outil de pilotage des consommations pour la transition énergétique, un outil pédagogique efficace et un outil de dialogue social.

A Bordeaux, qu'il s'agisse du Node pour les professionnels du numérique, de l'opération Clic et Déclit pour la formation des habitants ou des tableaux numériques dans les écoles, le projet de *Cité digitale* progresse.

Dans le même esprit, l'investissement financier de la Région dans ce secteur ouvre de nouveaux champs tels que les lieux de télétravail en périphérie des agglomérations afin d'alléger les déplacements professionnels.

Une récente étude de l'Idate<sup>35</sup> montre que le passage à la fibre pour les collectivités suppose l'emploi de 6 000 personnes en 2015. Aujourd'hui, ce sont 3 000 emplois directs et 1,1 Md€ que génèrent ces réseaux mais, selon l'étude de l'Idate - réalisée pour le compte de la Fédération des industriels des réseaux d'initiatives publiques (Firip) - qui a interrogé 114 entreprises, les emplois directs seraient multipliés par deux quand on y ajoute le plan très haut débit et ses 20 Md€ d'investissement sur dix ans : les prévisions passent à 6 300 emplois<sup>36</sup>.

### Perspectives

- Pérenniser et amplifier les opérations menées depuis 2009
- Renforcer l'information sur les enjeux de la transition écologique et énergétique
- Accompagner et promouvoir l'information des élus face aux mutations environnementales de la société
- Répondre à la demande d'information sur les risques émergents dans un contexte de controverse scientifique et de manque de positionnement clair.

<sup>35</sup> L'IDATE, anciennement Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe, créé en 1977, est un think tank spécialisé dans l'économie numérique ([www.idate.org](http://www.idate.org))

<sup>36</sup> Regard sur le Numérique – Hautes technologies et emplois du futur le 27-3-13 (<http://www.rslnimg.fr/post/2013/03/27/Hautes-technologies-et-emplois-du-futur.aspx>)

## ► Multiplier des outils mobilisateurs de concertation

### Développer, en partenariat avec les acteurs locaux, des ateliers de concertation thématiques

De nombreux **ateliers de concertation thématiques** ont été développés par la Ville depuis 2009 sur des sujets aussi divers que l'économie sociale et solidaire, l'interreligieux, l'aménagement, les jeunes, la citoyenneté, le vélo ou la précarité, impliquant à la fois l'Agenda 21, le Projet social n°3 et le projet urbain Bordeaux 2030.

Cette mobilisation en faveur de la cause environnementale s'est exprimée au travers d'initiatives prises par des établissements municipaux ou des organisations para-municipales comme le CODES.

A titre d'exemples, on peut citer :

- les **conférences-débats** organisés / accueillis par la **Maison écocitoyenne** avec, par exemple, le cycle Energie (La Géothermie Basse Energie et ses applications concrètes dans l'habitat collectif ou 12 bonnes raisons de décentraliser la production et la distribution de l'énergie), le cycle Architecture et développement durable avec la DGA et le cycle Science et développement durable avec l'Inserm;
- les **conférences interreligieuses et citoyennes** de Bordeaux ; 5 se sont déjà tenues autour de sujets tels que *Mondialisation et religions dans la Cité* ou *Créer des liens pour un avenir solidaire*;
- le cycle de rencontres intitulé **Parole aux Jeunes**, échanges à bâtons rompus avec les 16/25 ans sur les sujets qui les préoccupent (emploi, formation, logement, culture, loisirs ou mobilité dans la ville);
- les **Bruits de la Rue**, cycle de conférences qui interroge l'action à mener contre les exclusions et les nouvelles précarités (8 conférences organisées à fin 2013);
- le **Muséum d'histoire naturelle**, a présenté en 2011 l'exposition *De la leçon de choses à l'éducation à l'environnement* en partenariat avec la société Deyrolle et a participé au projet *Biodiversité passée*;
- le Musée d'Aquitaine a monté l'exposition **Natura naturata** à la Maison écocitoyenne;
- Le CODES, Conseil du Développement Économique et Social, qui organise régulièrement des conférences débats sur des thèmes tels que «Bordeaux 2030: un modèle de développement durable», «Bordeaux : le pari de l'innovation et de la jeunesse» ou «L'économie sociale et solidaire : un levier pour l'emploi, demain»;

Fort de son expérience sur la concertation citoyenne, la Ville a été reconnue **ville pilote de l'élaboration du Label européen de la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe**. A ce titre, elle a co-organisé avec le Conseil de l'Europe et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, les 24 et 25 juin 2010, la première édition du colloque "Citoyen et Innovation locale".

### Mettre en place des espaces de concertation thématiques en ligne sur le site Internet dédié à l'agenda 21

Sur le **plan numérique**, en plus de la plate forme **jeparticipe.bordeaux.fr**, la Ville met à disposition des habitants un portail **Open Data** qui permet de télécharger gratuitement des lots de données municipales dans divers domaines : données cartographiques, urbaines, budgétaires ou de développement durable.

D'autres opérations originales ont été développées telles que :

- **des QR codes** patrimoniaux accessibles par smartphone pour mieux appréhender l'histoire du bâti de la ville ou obtenir des informations sur les arbres remarquables des parcs et jardins
- l'opération **Clic et dé clic aux Aubiers** organisée en 2011 avec Domofrance et Aquitanis (73 personnes formées aux outils informatiques, 54 postes installés chez les habitants et 29 accès internet ouverts)
- avec **350 tableaux numériques** installés dans les écoles de la Ville depuis 2010, Bordeaux est la seule ville de France dont toutes les écoles sont équipées de ces nouveaux matériels pédagogiques.

### **Organiser chaque année un Forum annuel agenda 21 afin que les Bordelaises et les Bordelais contribuent à la mise à jour du programme d'actions**

Chaque année, la Ville organise **le Forum Agenda 21**.

L'année 2010 a été dédiée à la concertation et a rassemblé 250 personnes au Musée d'Aquitaine. En 2011, le Forum a investi la question de la territorialisation de l'Agenda 21 en valorisant les initiatives Développement durable recensées dans chaque quartier de la ville depuis début 2010; de nombreuses associations formant un public de 450 personnes ont participé à cet événement organisé à la Maison écocitoyenne.

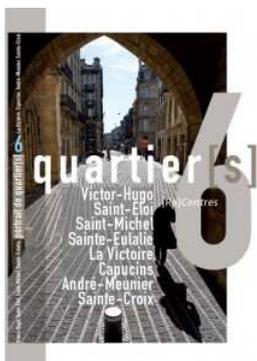
Le Forum 2012 s'est tenu en octobre au Hangar 14 ; dédié aux thèmes de l'énergie et du climat sous le titre *Y-a plus de saison !*, il a rassemblé près de 4000 personnes en présence de personnalités telles que Jean Jouzel, Yann Arthus-Bertrand et Joël de Rosnay. La journée proposait 3 tables rondes questionnant la ville durable, un jeu de découverte du tissu associatif impliqué et des expositions.

Le Forum Agenda 21 de l'année 2013 a dû être annulé en raison du calendrier électoral.

### **Associer les Bordelais à la connaissance et au développement des grands enjeux d'aménagement et de construction de la Ville (AGORA, ateliers d'urbanisme, ateliers projet...)**

Les bordelais ont été largement associés à la **connaissance et au développement des grands enjeux d'aménagement** et de construction de la Ville. Des tables rondes dédiées aux projets d'aménagement (Bastide, bassins à flots, Aubiers, ou de requalification d'espaces publics (Place Saint Michel, Place André Meunier, esplanade de Mériadeck, prochainement Place Gambetta...) et de création de jardins partagés sont organisées régulièrement dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

32 300 personnes ont participé, en 2012, à la 5<sup>ème</sup> édition d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design de Bordeaux. Expositions, visites, débats, projections et performances ont ponctué la Biennale autour de personnalités telles que Marc Barani, Rem Koolhaas ou Erik Orsenna. La 6<sup>ème</sup> édition d'AGORA aura lieu en septembre 2014 ; centrée sur le thème Espace public, elle aura pour commissaire l'architecte libanais Youssef Thomé et regroupera expositions, débats, entretiens, présentations de projet ainsi que la remise du Prix Agora pour valoriser les acteurs de la vie urbaine.



Les *Portraits de quartier[s]* publiés dans le cadre de Bordeaux [Re]Centres qui reprennent les concertations organisées avec les habitants dans 6 quartiers de la Ville (Bordeaux Sud, Bordeaux Maritime, La Bastide, le Centre, Caudéran et Centre ancien) ; disponibles en librairie et chez les marchands de journaux, ils ont été édités avec les Éditions Journal Sud Ouest.

## ► Affirmer une nouvelle gouvernance

### Conforter l'action de suivi du Comité de pilotage agenda 21, en lien avec le Conseil Consultatif et Participatif du Développement Durable

Les instances de gouvernance de l'Agenda 21 sont formées du Comité de pilotage et du Conseil consultatif et participatif du développement durable (CCP), composés de représentants de l'Etat (DREAL et ADEME), des Chambres consulaires et du milieu associatif. Le rôle du Comité de pilotage consiste à valider les orientations du plan d'actions et, pour ce qui concerne le CCP, à suivre et réajuster le plan d'actions.

Ces instances se sont réunies selon l'agenda suivant :

- le Comité de pilotage le 16 juillet 2009, le 9 juillet 2010, le 14 novembre 2011 et le 26 juillet 2012
- le Conseil consultatif et participatif (CCP) le 26 mai 2009, le 23 mars 2010, le 25 mars 2011, le 12 décembre 2011, le 3 juillet 2012 et le 17 octobre 2013.

Le bilan annuel puis, à partir de 2011, le Rapport de Développement durable ont été présentés régulièrement en Conseil municipal : le 20 juillet 2009, le 15 mars 2010, le 28 mai 2011, le 24 octobre 2011, le 26 juin 2012, le 24 octobre 2012 et le 23 septembre 2013

### Poursuivre la collaboration avec le Réseau des Agendas 21 de Gironde

Les collaborations avec le réseau des agendas 21 de la **Gironde** se sont poursuivies (notamment dans les domaines de la co-responsabilité sociétale, de la Participation, du Pacte de Solidarité et de l'Evaluation), de même que la participation de la Ville aux groupes de travail organisés par l'**Etat**, la **CUB** et la **Région**.

### Conforter le Conseil Scientifique du développement durable

Le Conseil scientifique du développement durable est composé de personnalités qualifiées et indépendantes de la communauté scientifique et universitaire bordelaise. Son rôle consiste à assister la Ville dans ses choix stratégiques. Redynamisé en 2013, il organise à la Maison écocitoyenne un cycle de conférences Science & Développement durable (Addictions - Pesticides et Alimentation - Nutrition et Santé – Ecotoxicologie).

### Développer les thématiques du développement durable dans le cadre de la dynamisation de la politique de proximité de la Ville, notamment à travers les instances de concertation citoyenne (conseils de quartier, conseil municipal des enfants...)

Les juniors disposent d'espaces de concertation thématiques (développement durable, économie, urbanisme, intergénérationnel...) avec le **Conseil municipal des enfants** (une soixantaine d'enfants élus pour 2 ans) et le **Conseil des Jeunes** (27 membres de 18 à 25 ans élus pour 2 ans).

Toujours en faveur des jeunes, la Ville soutient **UnisCité** à hauteur de 100 000 € par an pour l'accompagnement d'une cinquantaine de jeunes dans des missions de solidarité intergénérationnelle mais également de développement durable et d'écocitoyenneté.

**Actions nouvelles :**

- En 2011-12, les **Commissions permanentes**, nouvelle forme de démocratie locale, ont été expérimentées dans deux quartiers de Bordeaux. Appliqué depuis 2013 à tous les quartiers, ce dispositif réunit autour de chaque maire-adjoint 40 conseillers(ères) à parité homme/femme, issus pour moitié des forces vives locales, pour l'autre moitié d'un tirage au sort; 4 postes au sont réservés à des jeunes de 18 à 25 ans (délibération n°2014-179 du 28 avril 2014). Les conseillers(ères) peuvent s'emparer de sujets aussi divers que le développement durable, le cadre de vie ou l'économie de proximité.
- Nouvel événement dédié à la participation citoyenne et à la démocratie locale, **les Participiales** ont convié les Bordelais, par deux fois en 2012 et en 2013, à venir débattre, s'informer, discuter et échanger dans tous les quartiers de la ville.
- A partir du recensement de toutes les actions Développement durable initiées dans les quartiers depuis 2010, un **Guide du développement durable à l'usage des Elus** a été réalisé. Il favorise l'émulation en modélisant une vingtaine d'actions, proposées par les habitants ou par la Ville, duplicables dans les quartiers et en donne le mode d'emploi. La liste complète des initiatives est à la disposition de tous.
- Une **Charte de la participation** a été élaborée avec l'appui de nombreux conseillers de quartier et adoptée en Conseil municipal le 15 juillet 2013. Elle se décline autour de 10 engagements ; elle est assortie depuis mai 2014 d'un guide de bonnes pratiques à destination des élus et de l'administration municipale.

## Thème 6

Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance

### Objectif 19

Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

### Action 55

#### ▶ Partager les savoirs et les savoir-faire dans les réseaux des collectivités durables

##### Accroître sa collaboration avec le Comité 21

Le **Comité 21** développe 3 axes de travail : accompagnement à l'éducation au développement durable, ancrage du développement durable dans les territoires et promotion du développement économique responsable. La collaboration de la Ville au Comité 21 est constante et multiple, qu'il s'agisse d'achat de publications, de rédaction d'articles thématiques, de participation à des séminaires ou d'enquêtes en collaboration avec l'association des Maires des Grandes Villes de France, par exemple.



C'est dans ce contexte partenarial que Bordeaux a reçu par trois fois les **Rubans du développement durable**, pour les périodes 2008-2010, 2010-2012 et 2012-2014.

##### Conforter la participation de la Ville au réseau des villes durables ICLEI (Conseil International des Initiative Environnementales Locales)

L'**adhésion** et la **participation** de la **Ville** se pérennisent au sein des structures/manifestations/réflexions/mouvements les plus représentatifs, notamment Good Planet (10:10), EcoCités, EcoQuartiers, ICLEI, PCET, le programme Pagode, Plan Restaurer et valoriser la nature en ville, plan de déploiement de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, Energie Cité, ....

La Ville continue de siéger ou de participer à de nombreuses **instances internationales**, notamment à Energy Cities, Cités Unies, ICLEI, la Commission nationale de la coopération décentralisée (référent de la coopération France Chine), au Bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis, au Bureau exécutif du Conseil des Communes et Régions d'Europe...

Pour rappel, la Ville participe également à des échanges thématiques européens : **Inquire** depuis 2011 avec le Jardin botanique pour l'apprentissage à la biodiversité des professeurs des cycles 1 et 2 et le **changement climatique**, projet LITES sur l'expérimentation de l'éclairage public.

##### Poursuivre son engagement à la « déclaration européenne des villes Eurocities pour le changement climatique signée le 27 octobre 2008

Le réseau **Eurocities** est particulièrement actif dans le domaine du changement climatique, en particulier sur les questions des *smart cities* et du transport public d'électricité. Il organise à Singapour en juin 2014 le Sommet mondial des villes : « Villes durables et vivables, défis communs, solutions partagées »

##### Signer le pacte mondial des autorités locales mis en place par l'ONU

Lors du 3<sup>ème</sup> congrès mondial de Cités et gouvernements locaux qui s'est tenu à Mexico en novembre 2010. Bordeaux s'est engagée aux côtés de 70 autres villes à adopter des objectifs chiffrés et vérifiables de baisse de leurs rejets de CO<sub>2</sub>, pour lutter contre le réchauffement climatique.

## Objectif 19 : Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

### Bilan et perspectives

En France, la réglementation détermine les domaines de la participation citoyenne. Il s'agit principalement de projets d'urbanisme, d'opérations d'habitat, de transport, ou de protection de l'environnement. Trois lois recommandent de développer et de renforcer le dialogue au niveau local :

- en 1999, la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) qui a introduit l'information de la population, le débat et la formulation de propositions.
- la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 qui a rendu obligatoire la prise en compte de l'avis des habitants pour les SCOT et les PLU.
- et la loi relative à la Démocratie de proximité, de février 2002, qui a défini les règles de participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Elle rend obligatoire la création de Conseils de Quartiers pour les villes de plus de 80 000 habitants et prévoit que les communes de 100 000 habitants et plus se dotent de mairies annexes dans les quartiers.

A Bordeaux, le Forum Agenda 21 est le moment annuel de rencontre avec le public et les instances de gouvernance de l'Agenda 21 participent pleinement aux décisions environnementales de la Ville. Ce principe productif de discussion fait partie, à l'échelle du territoire, du vaste travail de concertation mis en place depuis 2010 avec l'ensemble des services, qui a permis la création du site *jeparticipe.fr* et qui débouche aujourd'hui sur la rédaction de la Charte de la Participation citoyenne.

Enfin, la concertation implique une participation active à tout réseau thématique ou sectoriel sur le plan local autant que sur le plan international; pour la Ville, en s'inscrivant dans ces réseaux, il s'agit de pouvoir prendre les décisions dans un espace conscient et critique, de faire valoir l'action municipale et mettre en débat le savoir avec les citoyens.

### Perspectives

- Adosser un volet participatif et éducatif à chaque niveau de politique publique en rapport avec les enjeux du développement durable
- Conduire avec les Elus, dans le cadre des Commissions permanentes, une politique de sensibilisation à la transition écologique et de promotion de projets d'avenir liés à celle-ci
- Soutenir, valoriser, accompagner et faciliter l'émergence de projets collectifs d'initiative citoyenne (type FAEP)
- Construire avec les habitants des solutions pour faciliter la prise de conscience personnelle dans une démarche partenariale



## THEME 7

# Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud

---

En 2015, la France accueillera la 25<sup>ème</sup> conférence Climat dite COP 21. Cette conférence devra marquer une étape décisive dans la négociation du futur accord international pour l'après-2020, avec comme objectif que tous les pays (dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre - pays développés comme pays en développement) soient engagés par un accord universel contraignant sur le climat.

Cette convergence implique de penser de nouveaux objectifs du développement durable tout en capitalisant sur les acquis des OMD (objectifs millénaires pour le développement), qui ont permis une mobilisation internationale sans précédent et des progrès spectaculaires : depuis l'an 2000, 600 millions de femmes et d'hommes sont sortis de la pauvreté, 43 millions d'enfants ont pu être scolarisés<sup>37</sup>.

Malgré ces progrès, en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès aux services sociaux comme l'éducation et la santé, il reste indispensable de maintenir les engagements au-delà de 2015.

L'objectif central est d'éradiquer l'extrême pauvreté en créant un nouveau partenariat mondial des pays développés. Une des principales réorientations est de replacer le développement durable au cœur des débats, d'une part en stoppant la progression du changement climatique et, d'autre part en promouvant des modèles de consommation et de production durable<sup>38</sup>.

L'approche de la France concerne les droits fondamentaux universels : droits sexuels et reproductifs à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation ou au logement.

Condition d'une vie décente pour tous, ces droits doivent bénéficier aux hommes comme aux femmes et reposer sur le principe de non-discrimination.

La France se fixe ainsi 10 priorités:

1. La sécurité alimentaire et nutritionnelle
2. Accès universel à l'eau potable et à l'assainissement
3. Une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie
4. L'égalité femmes-hommes
5. La santé pour tous
6. Un travail décent pour tous
7. Donner à tous un cadre de vie décent, durable et connecté
8. Une énergie durable pour tous
9. Un environnement durable pour tous
10. Une gouvernance démocratique et multi-niveaux pour le développement durable

A Bordeaux, les objectifs Agenda 21 fixés par la Direction générale des Relations internationales ont été refondus fin 2009 et ont permis de placer le développement durable parmi les priorités des jumelages et accords de coopération de la Ville de Bordeaux, à chaque renouvellement des conventions.

Au terme des 5 années d'exercice, les principales caractéristiques de la politique internationale de la Ville au travers de son Agenda 21 sont de 3 ordres :

- la position de référence de Bordeaux dans les relations franco-chinoises
- la qualité du travail de la Ville sur la question de l'eau dans ses relations Sud
- l'importance croissante du partage des expériences en termes de gouvernance locale.

---

<sup>37</sup> Agenda de travail du développement post-2015. Document de travail 2013. Papier de position française élaboré en concertation avec la société civile. Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Ministère des Affaires étrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr>)

<sup>38</sup> " Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies par le biais du développement durable ", rapport final du Panel de haut niveau des experts sur l'agenda du développement post-2015 (30 mai 2013)

**▶ Coopérer en matière de protection de l'environnement, d'insertion sociale des publics fragiles, de diversité et de gouvernance****Participer à la convention China-Europe, sur les thèmes de la mobilité urbaine durable et du traitement des déchets, en collaboration avec la ville jumelle de Wuhan (Chine)**

Depuis 2004, Bordeaux est chargé d'animer le dialogue entre collectivités françaises et chinoises au sein du Comité France-Chine de la Commission nationale de la Coopération décentralisée. Le Développement urbain durable a été choisi comme thème des 1ères Rencontres de la Coopération décentralisée franco-chinoise en 2005 puis à Bordeaux, en 2007, pour les 2èmes Rencontres (850 personnes, 100 collectivités, 120 entreprises et organismes économiques, 50 autres organismes). En 2010, Bordeaux a participé aux 3èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise sur le thème du développement durable à Nankin.

Wuhan, jumelle de Bordeaux depuis 1998, a été désignée par le gouvernement chinois ville pilote nationale pour le développement durable. En avril 2010, le ministère du DD et la province de Hubei, dont Wuhan est la capitale, ont signé un accord d'application de la coopération bilatérale sur la thématique « Stratégie de Développement Urbain Durable ». Cette ville de plus de 9 millions d'habitants et Bordeaux ont ainsi naturellement intensifié leurs échanges sur le thème du DD, dans le cadre des accords de coopération 2010-2012 qui privilégient notamment la gestion des ressources en eau, la dépollution des lacs et le bilan carbone.

Deux missions de Wuhan à Bordeaux conduites par le maire de Wuhan (en septembre et en novembre 2011) ont été l'occasion de réaffirmer la volonté des deux villes de poursuivre le projet de bilan carbone aux côtés des partenaires que sont l'ADEME et l'AFD (Agence française de développement). Cinq ingénieurs de la Ville de Wuhan ont ainsi été formés par Bordeaux au Bilan Carbone en février 2012.

Enfin, Bordeaux a participé à la conférence des villes jumelles de Wuhan les 20-21 novembre 2013 à laquelle 31 collectivités étrangères étaient représentées et pu assister à la signature officielle de l'accord entre Internat Energy Solutions (IES) et Wuhan Carbon Reduction Association (WCRA) portant sur l'adaptation de la méthode Bilan Carbone à Wuhan ainsi qu'à la signature officielle de l'accord entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le bureau de l'eau de Wuhan précisant les conditions de la mise en place d'un échange d'experts et de doctorant accueillis au sein du bureau de l'eau de Wuhan et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**Organiser une mission bordelaise exploratoire au Danemark sur les thèmes du chauffage domestique et de l'énergie éolienne**

Une délégation d'élus et de techniciens de la Ville conduite par le Maire de Bordeaux a réalisé un voyage d'observation et d'étude des actions et réalisations menées par la capitale danoise qui veut devenir la première capitale "décarbonée" du monde à l'horizon 2025. Les visites ont porté sur les installations de cogénération produisant la chaleur alimentant le réseau de chaleur urbain de la Ville de Copenhague, la visite d'un projet d'écoquartier dans les anciens locaux de Carlsberg et enfin celle d'un parc éolien off-shore, extension en mer d'un parc comportant plus de 5 000 machines.

En avril 2009, une mission bordelaise a été organisée à Helsinki sur les thèmes de la tri-génération, des pompes à chaleur, du tri des déchets ménagers et de la gestion de l'eau.

En novembre 2009, une délégation bordelaise a participé à la 15<sup>ème</sup> conférence des Parties des Nations Unies (COP15) à Copenhague, qui a également accueilli en juin le Sommet des Collectivités locales (Local Government Climate Change Leadership) sur le changement climatique (mesures en

matière d'émission de gaz à effet de serre de l'après Kyoto), durant lequel Bordeaux a présenté son bilan carbone.

### **Participer à l'établissement d'un diagnostic des besoins de la Ville de Ramallah en termes de gestion des déchets solides et de traitement des eaux usées**

La mission technique confiée par la Ville à deux universitaires bordelais en février 2008 a débouché sur plusieurs préconisations portant sur :

- La sensibilisation de la population et des personnels de la ville
- La formation à la gestion des sites de stockage ancien ou en fin d'exploitation en prévision de l'abandon du site actuel de la décharge
- La formation sur la valorisation des déchets solides et sur la gestion et l'optimisation de la collecte des déchets solides
- Le suivi de la qualité des flux entrants et sortants de la station d'épuration
- Des travaux de modification et d'aménagement de la station de traitement et de séparation des réseaux (eaux pluviales, eaux usées).

En janvier 2012, Bordeaux a participé aux Assises de la coopération décentralisée France-Palestine à Hébron et Ramallah; l'eau et l'assainissement faisaient partie des principaux sujets étudiés.

### **Apporter son soutien à l'assistance technique menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur un projet d'adduction dans la ville de Ouagadougou**



Le colloque international Eau et Solidarité internationale a été organisé le 9 novembre 2011 à Bordeaux en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. 25 villes membres de l'AIF ont été conviées à cette journée de réflexion, contribution de la Ville de Bordeaux à la préparation du 6<sup>ème</sup> Forum mondial de l'Eau.

En ouverture de ce colloque, Bordeaux a signé le Pacte d'Istanbul, texte d'engagement volontaire élaboré lors du Forum d'Istanbul en 2009, qui fait de la question de l'eau une priorité mondiale et des collectivités l'acteur majeur de sa préservation et de son partage.

Dans le cadre de la semaine de la Solidarité internationale, un séminaire de réflexion sur le thème Femmes, eau et développement durable a été organisé du 17 au 19 novembre 2011. Présente au 6<sup>ème</sup> Forum mondiale de l'Eau à Marseille en mars 2012, Bordeaux a été désignée *ville-pilote Eau et solidarité internationale*.

A Ouagadougou (Burkina Faso), un plan d'assainissement des eaux pluviales a été mis en œuvre en partenariat avec l'Agence Adour-Garonne et l'AIMF. La Ville continue d'appuyer financièrement (à hauteur de 85 000€) ce projet d'assainissement dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

A Casablanca (Maroc), Bordeaux continue de travailler sur l'alimentation en eau potable de quartiers défavorisés.

### **Former des secrétaires généraux et des fonctionnaires africains**

En 2009, un programme de renforcement des capacités locales de la Ville d'Oran a été mis en œuvre sur les thèmes de l'informatisation des services (8 fonctionnaires) et des espaces verts (4 fonctionnaires)

Bordeaux a débuté, en 2009, la formation de 50 agents sur les 286 recrutés par la ville de Bamako (Mali) pour la création de sa 1<sup>ère</sup> brigade verte, brigade urbaine de protection de l'environnement. Tous cadres A ou B diplômés, ils ont bénéficié de stages sur les moyens intellectuels et logistiques nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations des 6 communes du district ; l'objectif est

également de réfléchir au cadre institutionnel et législatif de la coordination et du contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement. Cette formation pourrait être élargie au plan national.

### **Former des jeunes oranais à la construction dans les chantiers urbains grâce à un partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs**

A Oran, 50 jeunes ont été formés par les Compagnons Bâtisseurs à l'auto-réhabilitation en partenariat avec l'école chantier de Santé Sidi el Houari.

Plusieurs actions ont été menées par le Centre d'animation St-Michel en relation avec l'association de Santé Sidi El Houari d'Oran, notamment la préparation en 2009-2010 du guide pédagogique écocitoyen, intitulé *Il est trop tard pour être pessimiste, Agissons !*, édité en 2012 dans le cadre du programme concerté pluri-acteurs Algérie/Joussour.

### **Procéder à un échange d'expertise avec le Québec en faveur de l'intégration durable des immigrants, de la lutte contre les discriminations, de l'accueil et de l'accompagnement des immigrants**

Dans le prolongement de la célébration, en 2010, du Cinquantenaire des Indépendances africaines, une *Journée de l'Afrique* est désormais organisée chaque année à Bordeaux. La 1<sup>ère</sup> s'est tenue en octobre 2012 et la 2<sup>ème</sup> en avril 2013 au musée d'Aquitaine. Ce temps fort est l'occasion de célébrer les liens de coopération qui, de longue date, unissent Bordeaux et l'Afrique et de mettre en valeur la présence d'une communauté africaine ou d'origine africaine qui enrichit la diversité culturelle de la ville et son dynamisme.

Plusieurs autres initiatives peuvent être citées parmi lesquelles les appels à projets *Méditerranée* et *Co-développement* en direction des associations bordelaises désireuses de développer des actions de coopération internationale intégrant les questions d'environnement et de développement durable dans leurs conditions.

### **Apporter son assistance technique dans la politique de développement durable et dans l'élaboration d'un agenda 21 de villes de pays du Sud**

La Ville de Bordeaux a participé à la 2<sup>ème</sup> conférence nationale du Développement durable à Ashdod en avril 2013. Cette conférence abordait principalement les questions de la croissance verte (ressources naturelles, ENR, transition énergétique, ...) ainsi que la place des collectivités locales en matière de développement durable (PCET, Agenda 21, ...)

Un échange d'expérience a été réalisé avec Casablanca en 2009 en matière d'urbanisme et de mobilité urbaine durable

### ▶ Financer des actions de co-développement dans le cadre de la compensation de nos émissions carbone incompressibles

**Soutenir des projets de « Mécanisme de Développement Propre » (MDP) qui sont des projets ciblés de compensation d'émissions de gaz à effet de serre, à vocation d'insertion dans les pays partenaires. Le montant de l'aide sera calculé sur la base des émissions de carbone incompressibles de la Ville**

Le mécanisme de compensation des émissions incompressibles de la Ville a été étudié mais n'a pas été mis en œuvre. Néanmoins, la Ville consacre une part importante du budget aux relations internationales à des actions de coopération qui peuvent être assimilées à une forme de compensation. Ainsi, en 2011 les dépenses ont atteint 510 320 €.

La ventilation des dépenses 2011 traduit un effort de représentation de la Ville sur la scène internationale. La thématique économique a été particulièrement développée cette année. Les thèmes du développement durable et de la solidarité internationale représentent respectivement 10 et 11% du budget global.

**Soutenir des associations membres du Conseil de la Diversité, engagées dans des actions de co-développement, pour tous les pays du sud**

Héritier du Conseil des Communautés instauré en 2002, élargi en 2006 à toute la diversité culturelle bordelaise, le Conseil de la Diversité créé en 2007 porte plusieurs axes de réflexion tels que l'interculturalité à l'échelle des 5 continents, l'engagement individuel de toute partie prenante et l'intergénérationnel au travers de tout porteur de mémoire. Il s'est également fixé pour objectif d'organiser de grands événements en lien avec l'Agenda 21 tel que le Forum interculturel de Bordeaux. Ce forum s'est tenu en mai 2011 à la Maison écocitoyenne; un débat portait sur le thème "Le développement durable et nos visions du monde" en présence de Katerina Stenou, directrice de la division des politiques culturelles et du dialogue interculturel à l'Unesco.

**Accompagner des actions de coopération avec le réseau associatif bordelais au Mali et au Burkina-Faso**

Bordeaux a formé 50 agents de la Ville de Bamako en 2009 dans le cadre de sa 1<sup>ère</sup> brigade verte.

En 2009, les relations Bordeaux – Ouagadougou ont été placées sous le signe de la solidarité internationale et de l'aide au développement. A cet égard il convient de citer :

- la participation, à hauteur de 20 000 €, au Fonds d'urgence mis en place par l'AIMF en faveur des sinistrés des récentes inondations à Ouagadougou;
- l'engagement, à hauteur de 20 K€, sur un projet de réhabilitation d'un quartier sinistré suite à ces inondations;
- l'engagement, à hauteur de 30 K€, dans un projet d'assainissement pluvial à l'échelle d'un canal de Ouagadougou – Zulong Wekré, en partenariat avec l'AIMF et l'agence Adour-Garonne et dans le cadre de la loi Oudin-Santini du 9 février 2005
- la participation, à hauteur de 25 000 €, sur un projet de protection à l'enfance pour l'adoption internationale (prise en charge pendant un an d'un « volontaire du progrès »).



La Délégation au développement durable de la Ville de Bordeaux a accompagné en 2011 sa ville jumelle dans l'animation et la conduite des rencontres économiques sur le thème du développement durable et de l'avenir des acteurs burkinabès dans la Ceinture Verte.

## Perspectives

Forte de ses bases et afin de participer pleinement à la politique nationale française, Bordeaux pourrait investir 4 domaines :

- Conforter la position de référence de Bordeaux en Chine dans le domaine environnemental
- Renforcer ses échanges d'expériences développement durable avec les pays du Nord
- Fédérer les jumelages de la Ville dans les pays de la Méditerranée autour de la question de l'eau en relation avec l'agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de la Loi Oudin-Santini.

## Listes des figures et tableaux

Fig. 1 : Evolution des émissions de GES entre 1990 et 2013 (Source Bilan carbone 2013 – BCO2).....	7
Fig. 2 : Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (2007-2013) .....	9
Fig. 3 : Evolution de la consommation d'énergie totale de l'éclairage public (2007-2013) .....	10
Fig. 4 : Bilan carbone territoire actualisé en 2012 (Source <i>Energies demain</i> ).....	13
Fig. 5 : Bilan carbone patrimoine et services actualisé en 2012 (Source <i>Energies demain</i> ).....	13
Fig. 6 : Part des énergies renouvelables dans la consommation du patrimoine municipal .....	17
Fig. 7 : Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (2007-2013) .....	18
Fig. 8 : Consommations brutes d'électricité et de gaz sur le territoire de Bordeaux en GWh .....	18
Fig. 9 : Puissance ENR installée entre 2009 et 2013.....	19
Fig. 10 : Consommation de carburant des véhicules municipaux (2007-2013).....	23
Fig. 11 : Parts modales des moyens de transport à Bordeaux .....	26
Fig. 12 : Principes d'aménagement durable.....	34
Fig. 13 : Evolution des températures à Bordeaux .....	34
Fig. 14 : bilan carbone "Bordeaux habite et travaille (Source Bilan carbone 2013 – BCO2).....	35
Fig. 15 : Poids des ordures ménagères et assimilés par habitant en kg sur le territoire de la CUB Source : CUB.....	39
Fig. 16 : Evolution de la collecte sélective sur la CUB depuis 2002 .....	39
Fig. 18 - Evolution de la consommation d'eau des parcs et jardins (2002-2013) .....	60
Fig. 19 - Evolution des consommations d'eau dans les équipements sportifs.....	61
Fig. 20 : Evolution des consommations d'eau dans les bâtiments de la Ville .....	62
Fig. 21 : Evolution des consommations d'eau de la Mairie de Bordeaux entre 2002 et 2013 .....	63
Fig. 22 : Volume des précipitations totales sur le territoire de la Gironde en millions de m <sup>3</sup> .....	65
Fig. 23 : Consommation d'eau par habitant en m <sup>3</sup> sur le territoire de Bordeaux Source CUB, 2013... ..	65
Fig. 25 : Nombre de jours d'alerte ou d'information PM10 sur la station de Gambetta (Bordeaux) au dessus du seuil (50 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) au 14 avril 2014.....	78
Fig. 26 : Moyenne annuelle des concentrations NO <sub>2</sub> (µg/m <sup>3</sup> ) de 2000 à 2013 .....	79
Tableau 1 : Evolution des micro-crédits (2011-2013) .....	93
Tableau 2 : Evolution de la collecte du Relais Textiles Gironde de 2009 à 2013 à Bordeaux .....	94
Tableau 3: Evolution des achats de produits éco-labellisés .....	100
Tableau 4: Consommation de papier au service de la Reprographie.....	101
Tableau 5 : Evolution du volume d'achats bio du SIVU Bordeaux Mérignac.....	102
Tableau 6 : Évolution du nombre AMAP en Aquitaine de 2009 à 2012.....	103
Tableau 7 :- Accompagnements et situations réglées par le Corist de 2010 à 2012.....	109
Tableau 8 : Accompagnements et situations réglées par la Ville de 2010 à 2012 .....	109
Tableau 9 : Nombre de personnes d'origine étrangère selon les formations .....	113
Tableau 10 : Permis de conduire pour les personnes en situation d'insertion de 2009 à 2013 .....	113
Tableau 11 : Montants annuels des budgets alloués par la DPJR à l'insertion .....	121
Tableau 12 : Evolution de la note moyenne d'accessibilité des équipements municipaux (APF) .....	123
Tableau 13 : mobilité et échanges es acteurs culturels de 2010 à 2013.....	126
Tableau 14 : Echanges et co-financements avec l'Institut français de 2010 à 2013 .....	126
Tableau 15 : Evolution du nombre de visiteurs aux Journées du Patrimoine, Bordeaux de 2009 à 2013 .....	128
Tableau 16 : Evolution du nombre de tournages à Bordeaux de 2009 à 2013.....	131
Tableau 17 : Nombre d'écoles et d'élèves en JDD de 2009 à 2013.....	135
Tableau 18 : Nombre de classes vertes, de découverte, de neige et en tri fermentescible .....	135
Tableau 19 : Associations et budgets alloués de 2010 à 2014.....	143

# Références bibliographiques

---

## **Lutter contre les causes et les effets du changement climatique**

ALEC, *Bilan énergétique de Bordeaux*, 2010.

ALEC, *Etude de planification énergétique*, 2011.

AIRAQ AQUITAINE, *Bilan des données 2012 – Région Aquitaine, mars 2013, disponible à l'adresse : <http://www.airaq.asso.fr/votre-air/1159-la-qualite-de-l-air-en-aquitaine-2003-2012.html>*

BC02 INGENIERIE, *Bilan Carbone® Territoire de la Ville de Bordeaux, mars 2014.*

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Observatoire et statistiques, 2014, disponible à l'adresse : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>*

CUB, *Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public direction Collecte et Traitement des déchets 2012, 2013, disponible à l'adresse : [http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/publications/RA/2012/RA\\_2012\\_dechets\\_menagers.pdf](http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/publications/RA/2012/RA_2012_dechets_menagers.pdf)*

GIEC, *Cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, volume 1 et volume 2, 2013-2014.*

INSEE – DREAL, *Émissions de CO2 liées aux déplacements : les longs trajets, en voiture, pénalisent l'Aquitaine*, novembre 2013.

INSEE – DREAL, *Enquête ménage et déplacements*, 2009.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables - Période 2009-2020, disponible à l'adresse : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825\\_plan\\_d\\_action\\_national\\_ENRversion\\_finale.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0825_plan_d_action_national_ENRversion_finale.pdf)*

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Projet de plan national de prévention des déchets : 2014-2020, novembre 2013, disponible à l'adresse : [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNPD\\_2013-11-15.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNPD_2013-11-15.pdf)*

## **Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau**

COMMISSION LOCALE DE L'EAU, *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux nappes profondes de Gironde*, 2003, disponible à l'adresse : <http://www.sage-nappes33.org/>

COMMISSION LOCALE DE L'EAU, *Arrêté préfectoral portant approbation du SAGE nappes profondes de Gironde révisé*, 2013, disponible à l'adresse : [http://www.sage-nappes33.org/images/stories/sage\\_telechargeable/1%20Arrêté%20préfectoral%2018%20juin%202013.pdf](http://www.sage-nappes33.org/images/stories/sage_telechargeable/1%20Arrêté%20préfectoral%2018%20juin%202013.pdf)

DATAR –CGDD, *Des indicateurs de développement durable pour les territoires – repères*, janvier 2014, disponible à l'adresse : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2113/1346/indicateurs-developpement-durable-territoires-1.html>

TERRA NOVA, *Constats et propositions pour les espaces verts de la ville d'Avignon et la valorisation du patrimoine naturel*, 2011, disponible à l'adresse : <http://www.orient-style.fr/wp-content/uploads/2013/10/Rapport-terra-nova-espaces-verts2-1.pdf>

## **Aqir pour un environnement respectueux de la santé**

ADEME, *Climat, air et énergie – chiffres clés*, 2013, disponible à l'adresse : <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/chiffres-cles-climat-air-energie-2013/appli.html>

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, *Objectif : "zéro phyto" dans les collectivités*, décembre 2013, disponible à l'adresse : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/objectif-zero-phyto.html>

ANSES – OQAI- CSTB, *Etude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur*, avril 2014, disponible à l'adresse : <http://www.anses.fr/fr/documents/AUT-Ra-CoutAirInterieurSHS2014.pdf>

ANSES, *Étude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur*, avril 2014, disponible à l'adresse : <http://www.anses.fr/fr/documents/AUT-Ra-CoutAirInterieurSHS2014.pdf>

GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT, *Plan régional santé environnement Aquitaine 2009-2013*, 2013, disponible à l'adresse : <http://www.prse-aquitaine.fr/>

GAZETTE DES COMMUNES, *Le Parlement adopte le «zéro phyto» dans les espaces verts*, 23 janvier 2014, disponible à l'adresse : <http://www.lagazettedescommunes.com/217592/le-parlement-adopte-le-zero-phyto-dans-les-espaces-verts/>

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE, *Programme de surveillance air et santé*, mars 2009.

JOFR, *Loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*, 24 mars 2014, disponible à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028772256&categorieLien=id>

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, *2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement - 2009-2013*, 2013, disponible à l'adresse : <http://www.sante.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante-environnement-pnse-2-2009-2013.html>

## **Développer une économie et une consommation solidaires et durables**

AQUITAINE CAP METIERS, *Métiers de la croissance verte*, mars 2001.

CN – CRES, *L'économie sociale et solidaire en France - chiffres clés 2013*, octobre 2013, disponible à l'adresse : <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/L'ESS%20en%20France-Chiffres%20cl%C3%A9s%202013-CNCRES.pdf>

MILLENIUM INSTITUT, *Analyse économique ITUC Confédération syndicale internationale IGB*, avril 2012

REGION AQUITAINE, *Diagnostic Partagé de L'Economie Solidaire et de l'Innovation Sociale en Aquitaine*, novembre 2011, disponible à l'adresse : [file:///C:/Documents%20and%20Settings/c.batais/Mes%20documents/Downloads/Diagnostic\\_partage\\_economie\\_solidaire\\_Aquitaine.pdf](file:///C:/Documents%20and%20Settings/c.batais/Mes%20documents/Downloads/Diagnostic_partage_economie_solidaire_Aquitaine.pdf)

## **Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie**

APF, *Baromètre annuel de l'Association des Paralysés de France*, 2013, disponible à l'adresse : <http://presse.blogs.apf.asso.fr/media/01/01/1824062542.pdf>

CAMPION Claire-Lise, *Réussir 2015 - Accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics*, mars 2013, disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000147/>

## **Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance**

CLERC, Olivier. *La Grenouille qui ne savait pas qu'elle était cuite et autres leçons de vie*, Marabout, 2014.

IGAC, *L'apport de la culture à l'économie en France*, décembre 2013, disponible à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/files/02-economie-de-la-culture.pdf>

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020*, mars 2014, disponible à l'adresse : [http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avant\\_projet\\_SNTEDD\\_20\\_mars\\_2014.pdf](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avant_projet_SNTEDD_20_mars_2014.pdf)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Circulaire n° 2011-186*, 24 octobre 2011.

RUBIN Martin, *The Boiled Frog Syndrome*, Paperback, 1987.

## **Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud**

**DIRECTION GENERALE DE LA MONDIALISATION, DU DEVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS**, *Papier de position française élaboré en concertation*, 2013, disponible à l'adresse : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/\\_Position\\_fr\\_agenda\\_post-2015\\_VF\\_cle0cb11f.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/_Position_fr_agenda_post-2015_VF_cle0cb11f.pdf)

**PANEL DU HAUT NIVEAU DES EXPERTS SUR L'AGENDA DU DEVELOPPEMENT POST 2015, Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies par le biais du développement durable, 30 mai 2013.**



**Délégation au développement durable**

05.56.10.20.30

dev.durable@mairie-bordeaux.fr

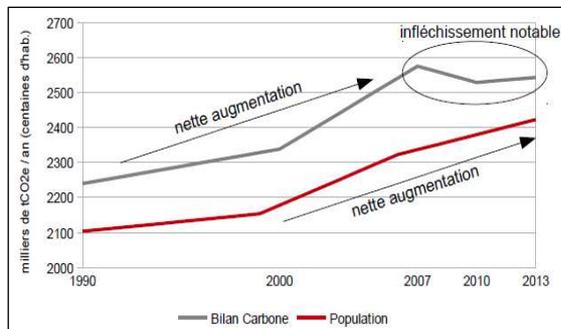


# Bilan Agenda 21 – Plan climat énergie territorial 2009-2013 Note de synthèse

## Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

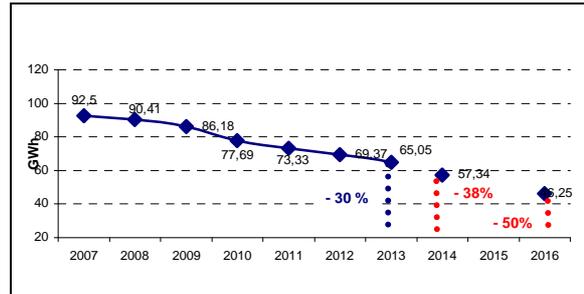
### Energie

Le 5<sup>ème</sup> rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) publié fin 2013 indique qu'au rythme actuel d'émissions de gaz à effet de serre (GES), l'augmentation des températures serait de l'ordre de 4°C à la fin du siècle. Alors que débutent les discussions pour établir les futurs objectifs européens 2030 en matière d'énergie et de climat, les collectivités locales évaluent le chemin parcouru à l'échelle de leur territoire et suivent les effets des politiques mises en place. Ainsi, alors qu'entre 1990 et 2007, les émissions de GES augmentaient de 0,1 à 0,3% par an, sans que l'on puisse affirmer qu'il soit totalement imputable à l'action volontariste de la Ville de Bordeaux, on observe un **net infléchissement des émissions à partir de 2007**. Pour autant la trajectoire "réduction d'un facteur 4" à l'horizon 2050 n'est pas encore atteinte.



**Evolution des émissions de GES entre 1990 et 2013** (Source Bilan carbone 2013 – BCO2)

La Ville de Bordeaux a été labellisée **Cit'ergie** en 2013. Grâce notamment à une politique conjuguant travaux d'économies d'énergie sur le bâti, amélioration des performances des installations techniques et actions sur le comportement des utilisateurs, la consommation des bâtiments publics a baissé de près de **30 %** en 6 ans, en ligne sur l'objectif très ambitieux de réduction de 50 % fixé par le nouveau PCET à l'horizon 2016. Sur cette même période, la consommation d'énergie liée à l'éclairage public a été réduite de **21 %** et la consommation de carburant des véhicules municipaux de 3,5 %.



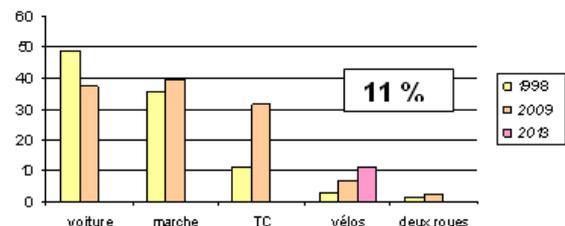
**Evolution de la consommation d'énergie (corrigée des DJU) du patrimoine bâti de la Ville (2007-2013)** (Source DCP Ville de Bordeaux)

La part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal est passée de 6 % en 2007 à **23 %** en 2013 grâce notamment à l'installation des panneaux photovoltaïques du Parc des expositions - 78 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de 12 MWc et une production annuelle de 13 000 MWh soit l'équivalent de 70% de la consommation d'électricité nécessaire à l'éclairage public. L'ambition du Plan climat 2012-2016 est désormais de porter la part des énergies renouvelables de 9 à 10% à l'échelle du territoire bordelais (mix électrique national compris).

### Mobilité

En 2009, la Ville s'est engagée au travers de la Charte de Bruxelles à atteindre l'objectif d'une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020 (11% en 2013 à Bordeaux selon une étude de l'INSEE).

Entre 1998 et 2009 les modes de déplacement ont considérablement évolué. La voiture est en recul de 12 points au profit du vélo (X3), des transports en commun (TC) et de la marche.



**Part modale des déplacements à Bordeaux** (Source enquête ménage, 2009 et enquête Insee 2013)

A la fin 2013, 48 carrefours sont équipés de "tourne à droite", 49 km de double-sens cyclables, 51 km en zone 20 et 30. Bordeaux offre 186 km de linéaires cyclables dont 24 km hors voiries (parcs et jardins). Afin d'inciter les Bordelais à utiliser des véhicules mutualisés et les véhicules dits "propres", la Ville met à disposition 31 places

de stationnement à l'autopartage. Depuis 2008 le disque vert permet d'accorder la gratuité de stationnement pendant 1h30 aux véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, GPL (gaz de pétrole liquide), ainsi qu'aux véhicules en autopartage. Chaque année, ce sont plus de 50 disques verts qui sont ainsi accordés. Signataire en 2010 de la Charte pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques, la Ville a installé 5 bornes de recharge et compte 36 stations Blue car.

### Aménagement durable

Elaboré en 2009, le projet urbain "Bordeaux 2030" définit les orientations d'aménagement et de construction de la Ville de demain afin d'accueillir plusieurs dizaines de milliers d'habitants supplémentaires et d'assurer une solidarité entre quartiers anciens et quartiers nouveaux. L'éco-quartier Ginko a accueilli ses premiers habitants en 2012 et un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois (3MW) permet d'assurer le chauffage des logements et des équipements publics (crèche, école...). De Belcier à Ginko, les éco-quartiers en devenir de l'arc de développement durable 2030 s'inscrivent tous dans une stratégie de recherche du mix-énergétique labellisée Ecocité par l'Etat. Des opérations innovantes (aménagement du Parc aux Angéliques, groupe scolaire et structure petite enfance sur le secteur Lucien Faure, aménagement d'un îlot smart grids – Amédée St-Germain et enfin desserte énergétique des Bassins à Flot...)... ont ainsi obtenu en 2012 le soutien de l'Etat à travers le programme des investissements d'avenir.

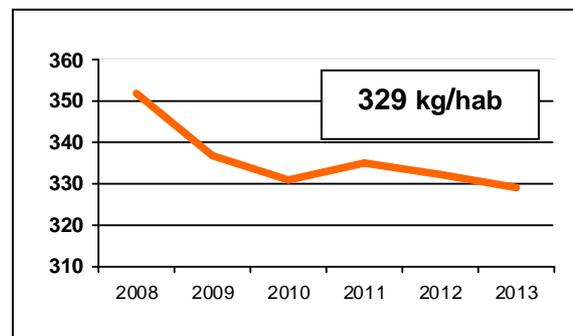
Plusieurs opérations de réhabilitation des quartiers anciens (Benauges, Aubiers et Bordeaux [Re]Centres) sont engagées avec le soutien de l'Etat.

Enfin, l'éco-construction et l'éco-réhabilitation sont favorisées (diffusion de guides, Charte de construction durable, accompagnement financier des bailleurs et des particuliers...). Dans 800 foyers ont été installés des kits d'économie d'énergie et d'eau avec suivi des consommations. Le dispositif "Allô énergie" lancé en 2013 prévoit l'accompagnement de 200 foyers modestes par an pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

### Réduire, mieux gérer et valoriser les déchets

Les Bordelais produisent 20 kg d'ordures ménagères en moins qu'en 2008. Le poids des OM et assimilées est passé sur la CUB de 352

en 2008 à 329 kg/an/habitant en 2013 au profit du tri et du recyclage. Le développement du tri sélectif en porte à porte, l'installation de bornes de collecte, la mise en place d'une brigade verte et la division par 2 des déchets des marchés de plein air ont permis d'atteindre en 2013 un taux de recyclage de 38,3 %. La collecte du verre en bornes a augmenté de 2,53 % entre 2011 et 2013 (15,6 contre 15,18 t).



**Poids des ordures ménagères et assimilées par habitant sur le territoire de la CUB**

(Source Cub, 2013)

La Ville a subventionné, pendant 3 ans, l'achat de 575 composteurs et depuis 2012, dans le cadre du plan de prévention des déchets, 15 000 composteurs ont été distribués dans l'agglomération.

Le tri sélectif dans les bâtiments municipaux a été élargi à 22 types de déchets. Par exemple, la collecte des déchets fermentescibles dans 47 écoles permet de valoriser 45 000 tonnes chaque année. Deux composteurs collectifs ont été installés au jardin de la Béchade et à Bacalan.

### Perspectives

- Poursuivre les actions de maîtrise de l'énergie (patrimoine municipal, particuliers, bailleurs, entreprises, lutte contre la précarité énergétique...).
- Développer les ressources alternatives aux énergies fossiles (énergies renouvelables, réseaux de chaleur, smart grids,...).
- Favoriser les déplacements doux (lutte contre les discontinuités piétonnes et cyclables, aménagements cyclables, formalisation du plan de déplacement urbain, développer les TCSP...).
- Porter l'ambition du facteur 4 dans les documents d'urbanisme, en veillant à mettre en œuvre une ambition énergétique forte dans les opérations d'aménagement, en mettant en cohérence les stratégies de rénovation des logements sociaux et des grands équipements publics avec une

planification territoriale de maîtrise de l'énergie et de déploiement des ENR

- Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement et dans les documents d'urbanisme (retrait-gonflement des argiles, risque d'inondation, lutte contre les îlots de chaleur...).
- Poursuivre et développer l'économie circulaire des recyclats (organiques et textiles), en accompagnant les structures de réemploi (recyclerie, ressourcerie)
- Etudier la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères.

## Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau

### Biodiversité

Avec 12 % de son territoire recouvert d'eau et près de 10 % par les seules zones boisées et espaces verts municipaux, la Ville centre appelée à se densifier a une responsabilité particulière dans le développement de continuités écologiques (trame verte, trame bleue) dans l'agglomération bordelaise. En 12 ans (depuis l'adoption du Plan vert), 166 hectares d'espaces verts ont été créés ou réhabilités.

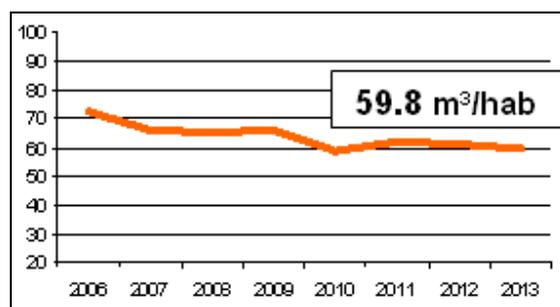
Des zones en gestion naturelle (prairies humides du bois de Bordeaux) et des zones de biodiversité positive (tontes ou fauches tardives) ont été créées au bois de Bordeaux, au parc bordelais, au Jardin public et au Grand Parc et un inventaire exhaustif de la biodiversité est en cours de réalisation.

De nombreux abris, installés dans les parcs et jardins de la ville, permettent à plusieurs espèces animales de trouver refuge (212 nichoirs, 10 ruches, quelques espèces d'animaux réintroduites au bois de Bordeaux et au parc bordelais...).

12 parcs ont été labellisés Espace Vert Ecologique, Ecojardin, "Refuge LPO", Jardin remarquable de France, enfin, la Ville a obtenu sa 2<sup>ème</sup> fleur dans le cadre du concours des Villes et villages fleuris.

### Préservation de la ressource en eau

La consommation moyenne d'eau par habitant est en nette diminution depuis 2006. Elle est passée de 72 m<sup>3</sup> par an et par habitant à un peu moins de 60 m<sup>3</sup> en 2013.



Consommation d'eau moyenne par Bordelais

(Source CUB, 2013)

Depuis 2006, la Ville a réduit sa consommation d'eau de 70 % et ses prélèvements en nappes profondes de 63% dépassant largement les objectifs du SAGE ainsi que l'objectif fixé en 2012 dans le nouveau Plan climat 2012-2016. Les efforts spécifiques dans la gestion des espaces verts (40 zones "zéro arrosage", détection du stress hydrique, "Ecrêtement jour de pointe" et choix des essences) ont permis de réduire la consommation d'eau de 88 % sur la même période.

L'installation de matériels hydroéconomiques, la sensibilisation des usagers, le suivi des consommations des bâtiments par gestion technique centralisée ont permis de réaliser une économie de l'ordre de 26 % dans les bâtiments municipaux.

Enfin, des ressources de substitution adaptées aux usages issues de la récupération d'eau géothermique, du refoulement des piscines et de forages superficiels ont été utilisées notamment pour l'arrosage et pour le nettoyage de la voirie.

### Perspectives

- Développer le maillage écologique et le développement d'une trame verte reliant progressivement les différents quartiers de la ville et poursuivre le travail de préservation des espaces verts privés dans le cadre du PLUI
- Utiliser largement le végétal comme régulateur thermique de lutte contre les îlots de chaleur
- Renforcer la végétalisation participative des rues pour favoriser le lien social et la solidarité,
- Développer les jardins de proximité (un jardin à moins de 400 mètres de chaque Bordelais).
- Poursuivre sur les équipements sportifs (terrains, gymnases, piscines) et sur les bâtiments municipaux les efforts de réduction (et de substitution) de la consommation issue des nappes profondes.
- Accompagner les Bordelais pour réduire la consommation d'eau sur l'ensemble du territoire notamment par la distribution de

matériels hydroéconomiques permettant de réaliser une économie pouvant atteindre 40% (opération MACeau, point info eau en partenariat avec le SMEGREG...).

## Agir pour un environnement respectueux de la santé

### Lutte contre les nuisances et l'insalubrité

Conformément aux travaux menés en 2009 par le Conseil scientifique du développement durable sur la question des antennes relais, la Ville a souhaité définir une stratégie de déploiement raisonné des antennes-relais et a mis en place une commission de concertation chargée d'examiner les projets d'implantation. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement est en cours de définition. L'inventaire des actions concourant à l'amélioration du niveau sonore a été réalisé pour la période 2003-2013.

Dans le contexte du changement climatique annoncé par le Giec, le risque inondation doit être pris en compte à la fois dans les documents d'urbanisme, dans le PPRI dont la révision est attendue en 2014 mais également dans le Plan communal de sauvegarde adopté début 2014.

Enfin, Bordeaux, comme toutes les métropoles européennes, est confrontée, dans le cadre de son développement et de sa densification, à la reconquête des friches et sols industriels pollués.

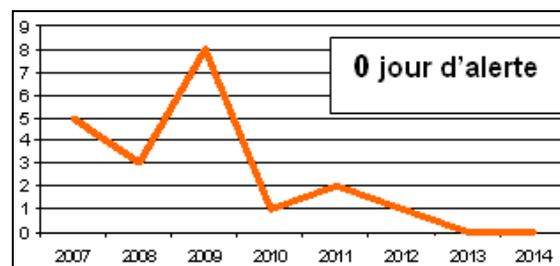
La phytoremédiation (dépollution des sols par les plantes et microorganismes associés) constitue une alternative au décapage des terres polluées et à leur confinement par mise en décharge spécialisée. Plusieurs zones du futur parc aux angéliques (le site dit Borifer et le terrain de la zone de chantier du pont Jacques Chaban-Delmas en particulier), vont bénéficier de cette technique de dépollution, en partenariat avec l'INRA.

La mise en place du dispositif de signalement dès 2010 a permis de mieux quantifier le mal logement et l'habitat indigne et de localiser les situations sur le territoire communal.

### Lutte contre les pollutions

Les concentrations en PM10 mesurées par AIRAQ sur la station Gambetta ont respecté les valeurs seuil réglementaires lors des 3 dernières années. La Ville est donc sortie du contentieux européen. Il apparaît cependant que la modélisation des pics de pollution par les PM10 est multiparamétrique et complexe. A titre d'exemple, un seuil d'information et de

recommandation a été atteint Place Gambetta, le 5 mars 2014, lors d'un dimanche sans voiture...



Nombre de jours d'alerte aux particules en suspension dans l'air (PM10)

(Source Airaq, 2014)

Deux diagnostics de qualité de l'air intérieur ont été réalisés en 2010 dans l'école Montaud et la crèche La courte échelle. La loi du 12 juillet 2010 pose l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains ERP accueillant des populations sensibles. La Ville devra engager une réflexion globale sur ses bâtiments des matériaux de construction aux revêtements en passant par le choix du mobilier et même de la trousse de l'écolier.

L'objectif zéro phyto a été atteint dans les parcs et jardins dès 2010. L'utilisation de produits phytosanitaires est quasiment nulle sur les espaces publics. Le Contrat local de santé de Bordeaux, signé fin 2013, permet à tous les acteurs responsables de la santé sur le territoire d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires, pour mieux répondre aux besoins des Bordelais.

### Perspectives

- Finaliser l'étude de vulnérabilité de Bordeaux au changement climatique engagée en 2013.
- Contribuer à la révision du PPRI
- Etudier la possibilité d'étendre le dispositif "Vivre dans un logement décent" à l'ensemble du territoire.
- Appliquer les dispositions de la loi du 12 juillet 2010 et engager la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les maternelles.
- Traiter le problème de fond de la qualité de l'air extérieur par des actions volontaristes : stationnement, développement des zones apaisées (zone 20, zone 30, extension du périmètre du secteur en contrôle d'accès), réduction de la vitesse, inciter au changement de mode de chauffage...
- Poursuivre la diffusion des différentes chartes et les animations de la Maison du jardinier sur la gestion raisonnée des jardins et accompagner les propriétaires d'espaces verts privés vers le "zéro phyto".

## Economie et consommation solidaire et durable

### Eco-responsabilité des entreprises

Le Club Climat Energie des entreprises de Bordeaux (38 entreprises ou 25% de la population active), Darwin Eco-système (80 structures) ou la Ronde des Quartiers (400 signataires) sont autant de réseaux bordelais pour lesquels le développement durable est une référence priorisée dans les chartes qui engagent leurs membres et adhérents. A ces opérations emblématiques s'ajoutent les actions de formation menées par le CDPEA, l'IFPEB ou Renaissance des Cités d'Europe ainsi que le travail de sensibilisation du milieu associatif mené par la Ville dans le domaine des éco-manifestations.

### Perspectives

- Repenser l'accompagnement des très petites et petites entreprises : structurer des formations DD adaptées, valoriser les entreprises engagées, promouvoir l'image qualitative du savoir-faire local.
- Intégrer l'économie circulaire
- Oeuvrer à un positionnement transversal du DD dans les grandes écoles
- Affirmer la notion d'éco-manifestation dans le monde associatif (culturel et sportif), accroître l'éco-responsabilité des grandes manifestations bordelaises.

### Aide au retour à l'emploi

Les structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent à Bordeaux plus de 18 000 emplois. La commande publique municipale soutient ce secteur en faisant intervenir des SIAE (société d'insertion par l'activité économique), en recrutant des personnes handicapées, en intensifiant la formation des stagiaires ou en incluant des clauses spécifiques à ses marchés, notamment dans le cadre de ses grands chantiers. En 2013, on recense 130 643 heures d'insertion pour la Ville (PLIE), un taux de 6,69% de personnes handicapées recrutées et un budget d'1 million d'euros dédié aux associations et régies spécialisées. Afin de soutenir la création d'entreprises dans des quartiers en transformation, Bordeaux a déjà ouvert 3 pépinières d'entreprises, une 4<sup>ème</sup> est attendue en 2015.

### Perspectives

- Conforter la part de l'ESS dans la commande publique notamment dans les grands chantiers

- Participer à la structuration du milieu de l'ESS et soutenir la création d'entreprises (SIAE, micro-crédit, porteurs de projet, ...)
- Penser la transition énergétique comme une source d'emplois.

### Consommation éco-responsable

Afin de promouvoir les achats éco-responsables, le réseau 3AR (association des acheteurs aquitains responsables) a été créé en 2012 en relais du RAA, initié par l'ADEME. Membre fondateur de ces groupes, la Ville accroît régulièrement le taux d'achats responsables de ses marchés publics ; parti de 0,82% en 2008, il a atteint 15,75% en 2013 sur 179 marchés d'un montant total de 12,6 M€. Il en va de même pour le taux de bio dans les 21 000 repas préparés quotidiennement par le SIVU Bordeaux-Mérignac pour les écoles, les clubs seniors, ... :

Années	2009	2011	2012	2013
Vol. d'achats Bio en %	9,91	20,00	27,33	28,01

### Evolution du volume d'achats bio du Sivu Bordeaux Mérignac

Considérée sous l'angle de la mutualisation et de la solidarité, la sobriété des politiques budgétaires publiques est un levier décisif (emploi, santé, intergénérationnel,...) qui s'ajoute aux autres leviers que sont les circuits courts, le commerce équitable, les produits éco-labellisés, la réduction du gaspillage alimentaire.

### Perspectives

- Amplifier la politique d'achat de produits éco-labellisés
- Eco-conditionner tous les marchés publics municipaux
- Mesurer la sobriété des comportements des agents
- Soutenir les recherches dans le secteur de la revalorisation des déchets
- Conforter Bordeaux dans son rôle de ville pilote de la gouvernance alimentaire.

## Intégrer les publics les plus fragiles

### Dispositifs d'accompagnement

La lutte contre l'exclusion passe par le travail, l'hébergement/ logement, les repas. Le CCAS, principalement, et le CEID (centre d'études et d'information sur la drogue) prennent en charge les personnes en errance et orchestrent des dispositifs destinés à faciliter leur insertion tels que Tapaj (travail alternatif payé à la journée) ou via la convention triennale pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en errance signée entre le CCAS, le CAIO, l'Etat et le CG33. Le Foyer Leydet et le Foyer du Levain répondent aux situations d'urgence de même que le centre d'hébergement Prodomo et la *bagagerie*, lieu de repos momentané. La distribution alimentaire est coordonnée toute l'année par le CCAS, qui a instauré depuis 2010 le CORIST (coordination du réseau des interventions sociales transversales), veille active des situations de grande marginalité.

En réponse à l'hétérogénéité des besoins de ces populations, la Ville multiplie les initiatives:

- le Conseil de la Diversité de Bordeaux pour enrayer toute forme de xénophobie
- les écrivains publics avec 4 structures financées par la Ville sur les fonds CUCS et les FIL
- des actions de valorisation du statut des femmes et leur formation (Promofemmes, Mission Emploi Bdx Nord et St Michel, Maison des femmes).

Au-delà de l'urgence, la Ville soutient une dynamique d'insertion en parcours résidentiel. Aux pensions de famille, vont s'ajouter dans le projet de construction de 60 000 logements d'ici 2030, 1000 logements sociaux par an dont l'attribution passe par le CCAS et les partenaires (Etat, CG33, bailleurs sociaux, Incité et associations). Créée en 2009, la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) travaille en amont à la résorption des squats.

### Perspectives

- Renforcer l'action de proximité pour éviter la stigmatisation de certains quartiers et prévenir les ruptures sociales
- Mesurer et promouvoir le bien-être au travers des Commissions permanentes dans les quartiers
- Elaborer des réponses adaptées aux typologies de populations (jeunes, seniors, immigrés, ...)
- Réinterroger l'offre de logement social à Bordeaux sous le prisme de la loi ALUR.

### Personnes handicapées

Récompensée en 2012 par une note de 16,3/20 attribuée par l'Association des Paralysés de France (APF), la politique volontariste de Bordeaux, en particulier la charte *Ma ville accessible*, se traduit par l'obtention de deux labels : *Tourisme et Handicap* (44 sites dans la ville) et *Destination pour tous* pour l'accueil des personnes en situation de déficience mentale ou motrice. Afin de coordonner toutes les actions, sous la houlette du Conseil Ville et Handicaps, deux chartes d'engagement ont été signées : une 1<sup>ère</sup> charte en 2011 avec 18 associations puis une 2<sup>ème</sup> en 2013 avec le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

La Ville progresse en interne sur les deux axes prioritaires de la loi *Handicap* du 11 février 2005 :

- l'avancement de la mise en accessibilité et en conformité des 259 ERP municipaux, en lien avec la Commission communale d'accessibilité créée en 2008
- l'accroissement régulier du taux d'emploi de personnes handicapées recrutées dans les services municipaux, depuis 2008.

Années	2008	2010	2011	2012	2013
Taux d'emploi handicap (%)	3,66	4,16	6,10	6,69	7,35

Taux d'emploi de personnes handicapées à la Ville de Bordeaux (2008-2013)

### Perspectives

- Multiplier les rencontres Emplois Handicaps
- Collaborer avec tout organisme favorisant la création d'emploi pour personnes handicapées
- Promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans les services municipaux
- Poursuivre le plan d'accessibilité en accord avec la Commission d'accessibilité
- Décliner un plan de mesures spécifique à la ville classée

## Education au développement durable

### L'accès à la culture

Les jumelages et la convention avec l'Institut français sont le cadre privilégié des échanges artistiques de la Ville.

La Ville poursuit sa politique de rayonnement patrimonial avec l'ouverture du CIAP, Centre d'interprétation de l'architecture et du

patrimoine, et au travers des Journées du patrimoine dont le succès perdure. Elle investit également une nouvelle discipline, le cirque, qui bénéficie depuis 2013 d'une vaste zone d'installation sur la rive droite.

Le soutien municipal au secteur associatif a été complété en 2013 par le Fonds d'aide à la création artistique dont la dotation de 500 K€, gérée par un comité de pilotage indépendant ; ensemble, ils concourent à faire de lieux de fabrique et de diffusion tels que Pola, la base sous-marine ou le théâtre L'Oeil-La Lucarne des éléments structurants du centre urbain et métropolitain.

### Perspectives

- Maintenir la diversité culturelle et la qualité de l'offre éducative
- Elargir et diversifier les publics de la culture en favorisant l'équité territoriale
- Affirmer la dimension économique de la Culture et son rôle structurant pour le territoire
- Encourager les capacités d'expression et l'accessibilité à la culture pour tous
- Appliquer les principes du développement durable aux équipements et événements culturels

### Le développement durable intergénérationnel

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle concerne tous les âges de la vie.

Bordeaux compte aujourd'hui 48 000 personnes de plus de 60 ans; elles seront 55 000 en 2020. Les jardins thérapeutiques, les Ateliers de fabrique, la Semaine bleue sont autant de rendez-vous importants pour les Seniors face aux enjeux environnementaux.

Pour les 15 400 enfants scolarisés dans les 98 écoles de Bordeaux en 2013-14, la Ville continue d'organiser des classes vertes, de neige ou de découverte qui complètent le programme d'actions de la convention éducative signée entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (2<sup>ème</sup> convention signée en 2012).

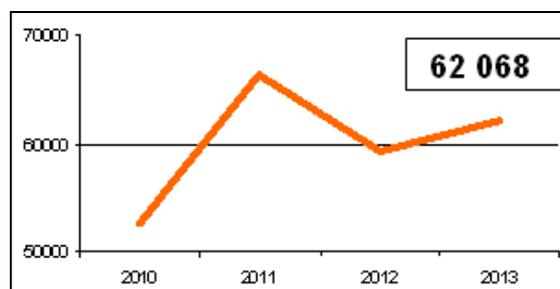
Pour les associations et pour tous, les éco-principes font l'objet d'une promotion systématique (Cap Asso, Quai des Sports, Ferme pédagogique, ...) ainsi que, avec l'appui des services de la Ville, via les dossiers de demande de subventions et d'occupation de l'espace public depuis 2011.

### Perspectives

- Multiplier les collaborations avec la communauté éducative
- Organiser une continuité de l'éducation tout au long de la vie
- Favoriser le travail de terrain au plus près des habitants
- Ouvrir vers plus de partenariats
- Qualifier les démarches participatives et la concertation.

### L'accès à l'information

De nouveaux outils font partie du dispositif d'information du citoyen responsable à Bordeaux. Les Forums, la venue de personnalités (une vingtaine depuis 2009), la concertation dans les quartiers ou le numérique (site, blog, lettre d'info,...) contribuent largement à former les Bordelais en abordant tous les thèmes du développement durable. Exemple de la volonté de la Ville, la Maison écocitoyenne ouverte depuis octobre 2010 dont 90 000 visiteurs ont franchi le seuil. De dimension humaine, elle promeut l'engagement personnel en proposant des conférences, des ateliers, des espaces Info Energie, des expositions, un blog, des animations,...



Nombre de personnes sensibilisées au développement durable

(Source : services de la Ville, 2013)

En partenariat avec l'ADEME, elle accueille également l'initiative FAEP (familles à énergie positive) qui mobilise les familles autour des économies d'énergie à la maison. Lors de l'édition 2013-2014, les 75 familles bordelaises engagées ont réalisé une économie d'énergie de l'ordre de 16%.

### Perspectives

- Pérenniser et amplifier les opérations menées depuis 2009
- Renforcer l'information sur les enjeux de la transition écologique et énergétique
- Accompagner et promouvoir l'information des élus sur les mutations environnementales
- Répondre à la demande d'information sur les risques émergents dans un contexte de

controverse scientifique et de manque de positionnement clair.

### **Concertation et gouvernance**

Ville pilote du référentiel national des démarches territoriales, ville test du référentiel européen des villes durables, ville pilote de l'élaboration du label européen de la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe, Bordeaux est présente dans les réseaux nationaux et internationaux (Comité 21, ICLEI, Good Planet, Pagode, Energie Cités, Pacte de Mexico, Pacte d'Istanbul, ...) et active nombre d'outils de mobilisation et de concertation. En interne, les instances de gouvernance de l'Agenda 21 (comité de pilotage, conseils consultatif et scientifique) ont réuni régulièrement élus et spécialistes autour des objectifs environnementaux de la Ville depuis décembre 2008. En externe, le déploiement de la politique de proximité municipale a généré la création de Commissions permanentes aux côtés des maires-adjoints de quartier, l'élaboration de la Charte de la participation et la rédaction du *Guide du développement durable à l'usage des Elus dans les quartiers*. Pour son engagement, Bordeaux a reçu par 3 fois depuis 2008 les Rubans du développement durable.

### **Perspectives**

- Adosser un volet participatif et éducatif à chaque niveau de politique publique en rapport avec les enjeux du développement durable
- Conduire avec les Elus, dans le cadre des Commissions permanentes, une politique de sensibilisation à la transition écologique et de promotion de projets d'avenir liés à celle-ci
- Soutenir, valoriser, accompagner et faciliter l'émergence de projets collectifs d'initiative citoyenne
- Construire avec les habitants des solutions pour faciliter la prise de conscience personnelle dans une démarche partenariale.

## **Coopération internationale et solidarité nord-sud**

---

### **Réseaux d'échanges et solidarité**

Dans le contexte de la préparation de la 25<sup>ème</sup> conférence Climat dite COP 21, les principales caractéristiques de la politique internationale de la Ville sont :

- la position de référence de Bordeaux dans les relations franco-chinoises avec, notamment, le rôle d'animateur du dialogue des

collectivités des deux pays au sein du Comité France-Chine de la Commission nationale de la Coopération décentralisée et l'expertise de la Ville auprès de sa jumelle Wuhan pour l'adaptation de la méthode du Bilan Carbone

- la qualité du travail de la Ville sur la question de l'eau avec, notamment, en partenariat avec l'Agence Adour-Garonne, le colloque international Eau et Solidarité internationale organisé en novembre 2011, en préparation du 6<sup>ème</sup> Forum mondial de l'Eau, le plan d'assainissement des eaux usées à Ouagadougou (Burkina Faso) ou le réseau d'alimentation en eau potable de Casablanca (Maroc)

- l'importance croissante du partage des expériences en termes de gouvernance locale avec le programme de renforcement des capacités locales à Oran (Algérie) ou la formation de la brigade verte de Bamako (Mali).

La Ville consacre une part importante de son budget à des actions de coopération assimilables à une forme de compensation d'émission de gaz à effet de serre. En 2011, ses dépenses ont atteint 510 320 €.

### **Perspectives**

- Conforter la position de référence de Bordeaux en Chine dans le domaine environnemental (Bilan GES et ressource en eau)
- Renforcer ses échanges d'expériences développement durable avec les pays du Nord
- Fédérer les jumelages de la Ville dans les pays de la Méditerranée autour de la question de l'eau en relation avec l'agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de la Loi Oudin-Santini.

# LE BAROMETRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE BORDEAUX

## Un outil stratégique de développement durable

Le baromètre de Bordeaux est un outil de suivi et de positionnement du territoire bordelais par rapport à un panel de 8 collectivités. Il illustre de manière synthétique les résultats des actions engagées en matière de politique de développement durable. Cet état des lieux comparé permet de définir des marges d'amélioration et des perspectives.

## Un panel de villes

Afin de relativiser la situation de Bordeaux, un panel de 8 collectivités de taille comparable a été défini. Ces collectivités sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et portent des projets identiques à ceux de Bordeaux.

Les 8 villes du panel sont : Grenoble, Montpellier, Rennes, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Lille et Bordeaux.



Figure 1: Carte des villes du panel

## Les indicateurs :

Pour être intégrée, chaque donnée doit être pertinente, actualisable et suivie par les collectivités du panel.

Les indicateurs sont rassemblés selon quatre grandes thématiques : énergie, mobilité, qualité de vie et environnement, économie, solidarité et consommation responsable

Trois types d'indicateurs sont présentés :

- **L'indicateur agrégé** est l'indicateur représentatif du thème. Il permet de connaître rapidement le positionnement de Bordeaux. Certains sont calculés à partir de plusieurs indicateurs de la thématique.
- **Les indicateurs "Bordeaux /panel"** permettent de comparer Bordeaux aux villes du panel. Les résultats de Bordeaux sont comparés à la moyenne des résultats du panel. A côté de chaque indicateur figure le nombre de villes comparées (ce chiffre ne peut être inférieur à 3).
- **Les indicateurs locaux** montrent l'évolution annuelle de la collectivité depuis 2008. Ils caractérisent uniquement le territoire de Bordeaux et contribuent à l'évaluation de la stratégie de développement durable.

## > Energie

Grâce à une politique conjuguant travaux d'économies d'énergie sur le bâti, amélioration des performances des installations techniques et actions sur le comportement des utilisateurs, la consommation des bâtiments municipaux a baissé de près de 30% en 6 ans (objectif : -50% en 2016). Sur cette même période, la consommation d'énergie liée à l'éclairage public a été réduite de 21% et la consommation de carburant des véhicules municipaux de 3,5%.

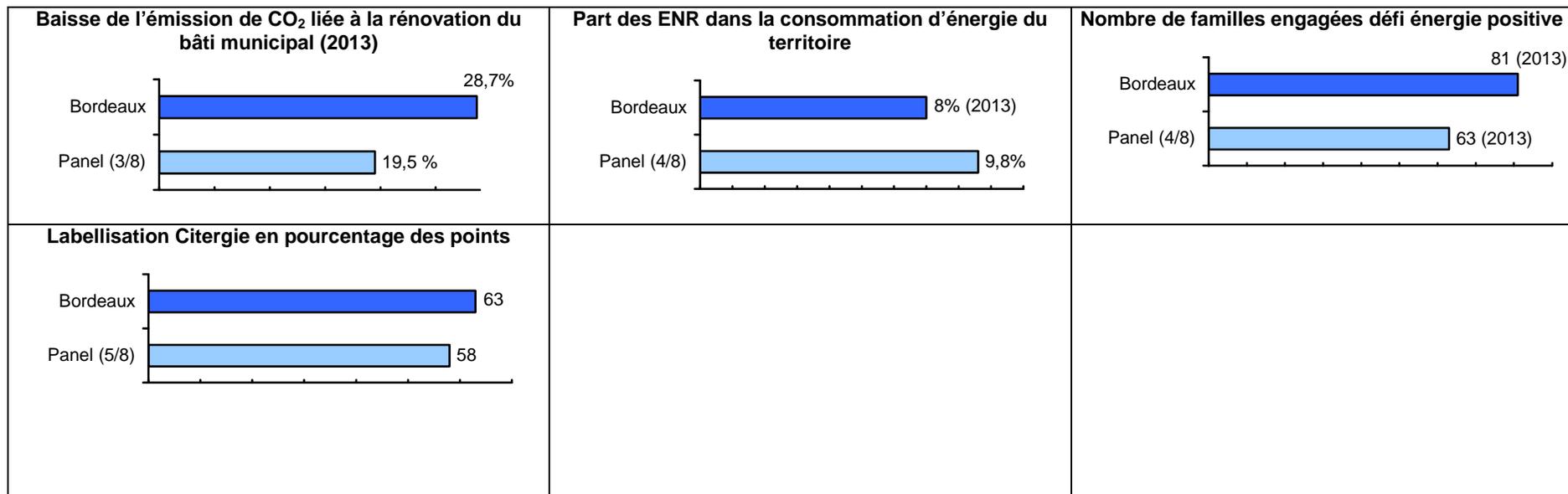
La part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal est passée de 6% en 2007 à 23% en 2013.

Les résultats de Bordeaux comparés au panel montrent la nécessité de poursuivre les actions de maîtrise de l'énergie (patrimoine municipal, particuliers, bailleurs, entreprises, lutte contre la précarité énergétique...) et de développer les ressources alternatives aux énergies fossiles (énergies renouvelables, réseaux de chaleur, smart grids,...).

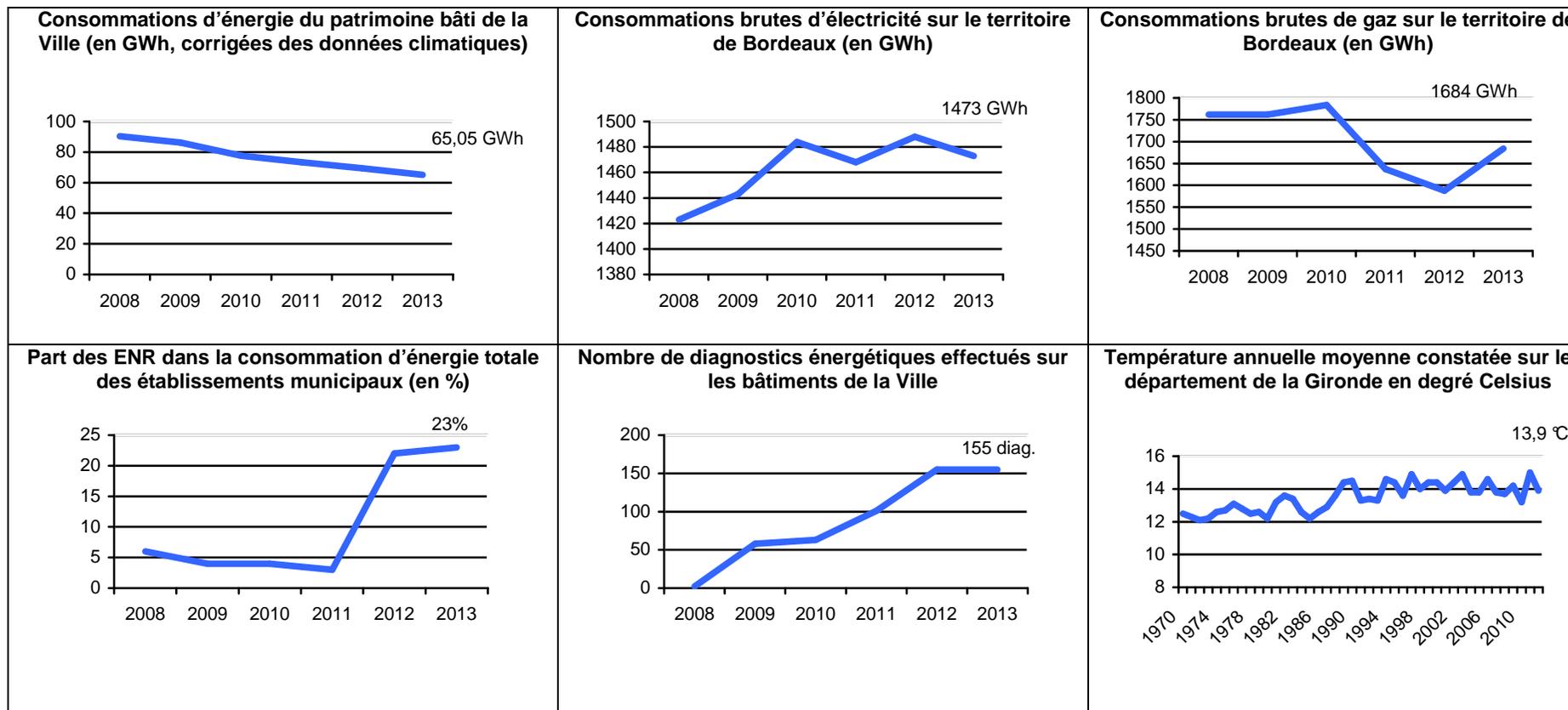
### Emissions de GES par habitant



### Bordeaux / panel



## Indicateurs locaux



## > Mobilité

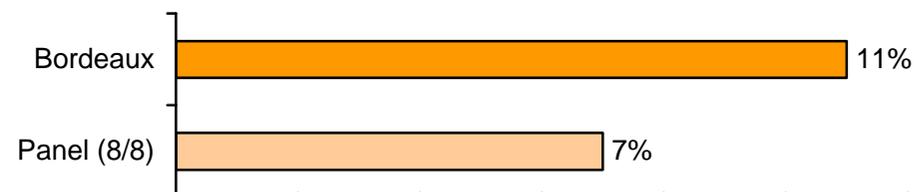
En 2009, la Ville s'est engagée au travers de la Charte de Bruxelles à atteindre un taux d'usage du vélo d'au moins 15% dans le partage modal des moyens de déplacements à l'horizon 2020.

Entre 1998 et 2009, les modes de déplacement ont considérablement évolué. La voiture est en recul de 12 points au profit du vélo (multiplié par 3), des transports en commun (TC) et de la marche.

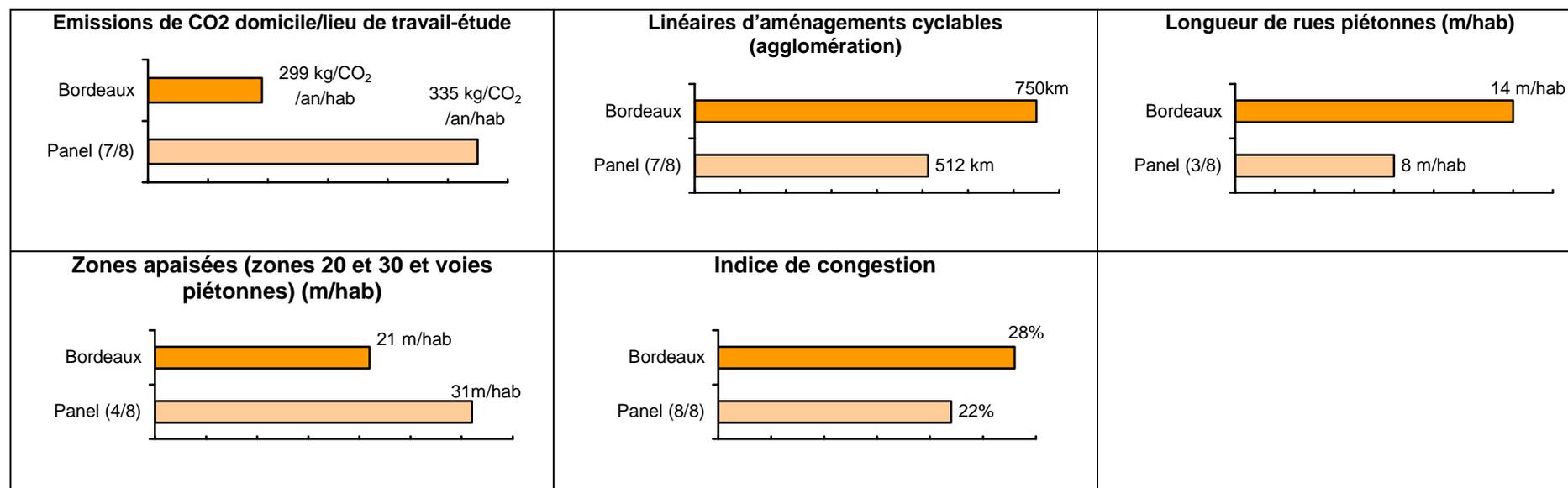
Les résultats de Bordeaux sont en tête du panel mais des efforts restent nécessaires pour favoriser les déplacements doux : réduire les discontinuités piétonnes et cyclables, poursuivre les aménagements cyclables, formaliser le plan de déplacement urbain, développer les TCSP,....

### Part modale du vélo

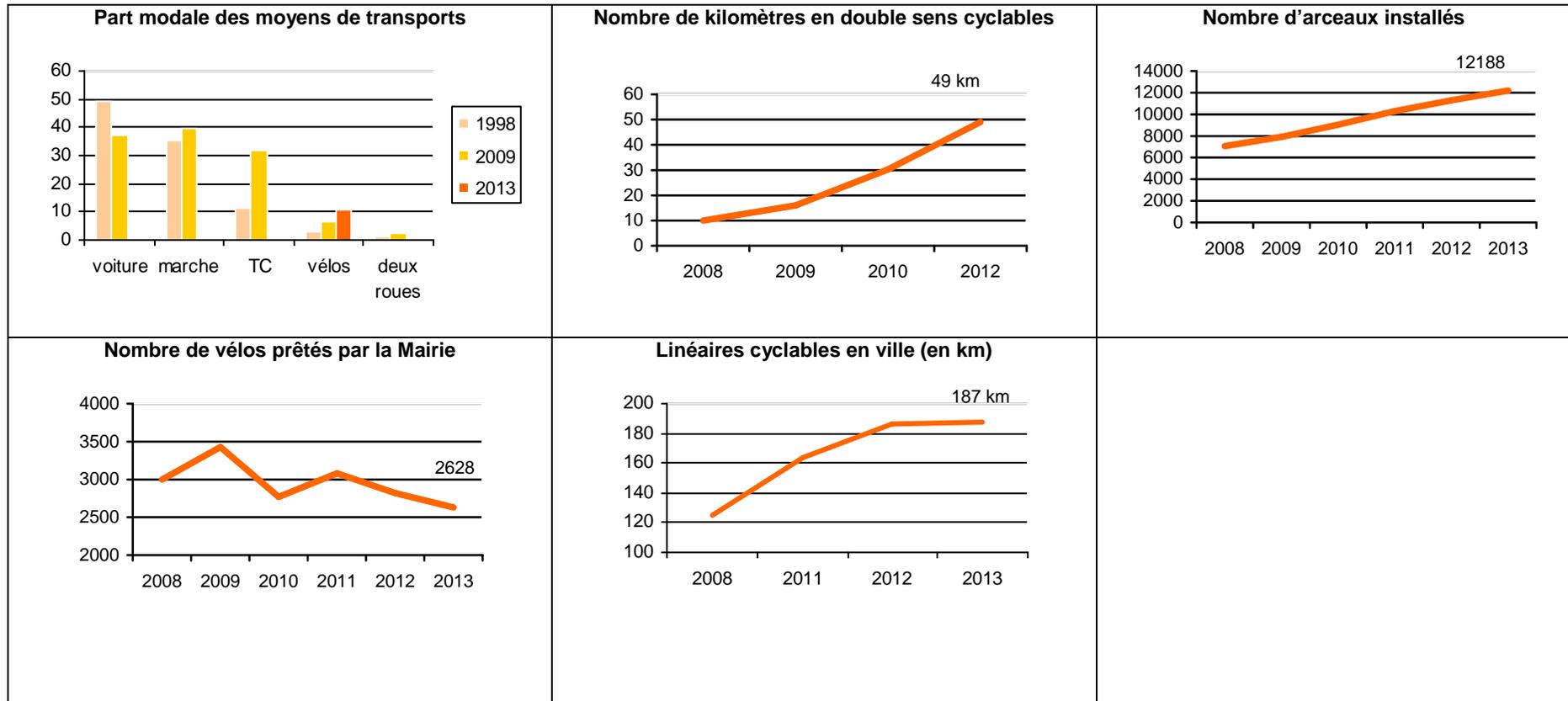
Objectif de la charte de Bruxelles : 15%



### Bordeaux / panel



## Indicateurs locaux



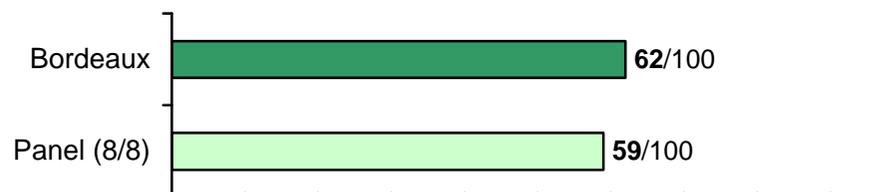
## > Qualité de vie et environnement

Avec 12 % de son territoire recouvert d'eau et près de 10 % par des zones boisées et des espaces verts gérés durablement par les services municipaux, la Ville offre une haute qualité de vie et environnementale aux Bordelais.

Dans les prochaines années, la Ville devra intensifier le développement de la trame verte, effacer les discontinuités écologiques, poursuivre ses actions de sensibilisation (eau, déchets, gestion écologique...) et traiter le problème de la qualité de l'air extérieur par des actions de fond, notamment en termes de circulation, de chauffage,....

### Indicateur agrégé « qualité de vie »

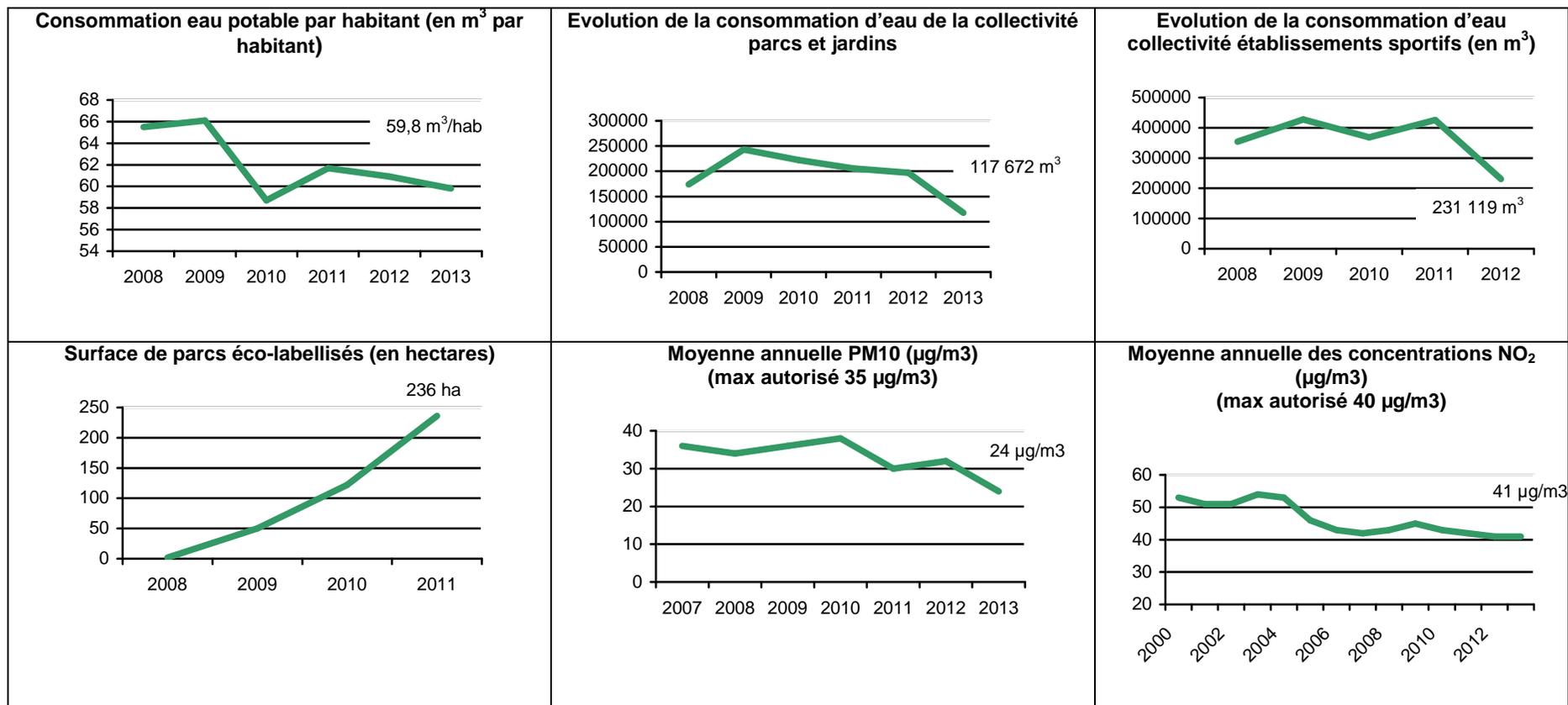
Issu de la synthèse de quatre indicateurs : qualité de l'air, part des déchets assimilés, surface d'espace vert et qualité de l'eau. Chacun contribue pour 1/4 à la notation finale et a pour valeur de référence maximale la donnée la plus exemplaire répertoriée parmi les huit villes du panel. Le choix des indicateurs agrégés et leur mode de calcul sont dictés par la pertinence des indicateurs et la représentativité du panel.



### Bordeaux / panel

<p><b>Surface d'espaces verts par habitant</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>20 m<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td>Panel (5/8)</td> <td>29 m<sup>2</sup></td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Valeur	Bordeaux	20 m <sup>2</sup>	Panel (5/8)	29 m <sup>2</sup>	<p><b>Qualité de l'air : indice ATMO, nombre de jours situés entre 6 et 10</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>58 jours</td> </tr> <tr> <td>Panel (7/8)</td> <td>49 jours</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Valeur	Bordeaux	58 jours	Panel (7/8)	49 jours	<p><b>Qualité de l'eau : mg de nitrates par litre d'eau</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>8,8 mg/L</td> </tr> <tr> <td>Panel (8/8)</td> <td>11 mg/L</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Valeur	Bordeaux	8,8 mg/L	Panel (8/8)	11 mg/L
Entité	Valeur																			
Bordeaux	20 m <sup>2</sup>																			
Panel (5/8)	29 m <sup>2</sup>																			
Entité	Valeur																			
Bordeaux	58 jours																			
Panel (7/8)	49 jours																			
Entité	Valeur																			
Bordeaux	8,8 mg/L																			
Panel (8/8)	11 mg/L																			
<p><b>Nombre d'arbres publics par hectare</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>10 arbres/ha</td> </tr> <tr> <td>Panel (4/8)</td> <td>17 arbres/ha</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Valeur	Bordeaux	10 arbres/ha	Panel (4/8)	17 arbres/ha	<p><b>Poids des déchets collectés par habitant</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>352 kg/hab</td> </tr> <tr> <td>Panel (8/8)</td> <td>467 kg/hab</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Valeur	Bordeaux	352 kg/hab	Panel (8/8)	467 kg/hab							
Entité	Valeur																			
Bordeaux	10 arbres/ha																			
Panel (4/8)	17 arbres/ha																			
Entité	Valeur																			
Bordeaux	352 kg/hab																			
Panel (8/8)	467 kg/hab																			

## Indicateurs locaux



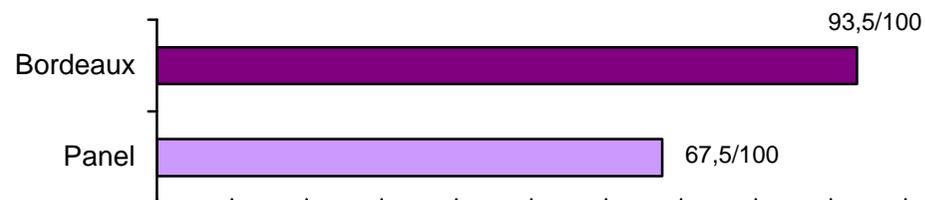
## > Economie, solidarité et consommation responsable

Le PIB n'est plus considéré comme le seul moyen de mesurer la richesse d'un pays. L'objectif est désormais d'adopter des comportements responsables permettant de transformer les économies et de déployer un mode de croissance inclusif. De nouveaux modèles, tels que l'économie sociale et solidaire, la responsabilité sociétale des organisations/ entreprises ou l'économie circulaire, émergent progressivement au bénéfice de tous, y compris des plus fragiles, en créant du lien et de l'emploi. La sensibilisation des habitants (Maison écocitoyenne), la biodiversité (jardins, rues végétalisées), la proximité (concertation, participation) ou la qualité de la restauration collective (taux de bio) participent de la notion de *haute qualité de vie* voulue par la Ville pour ses habitants.

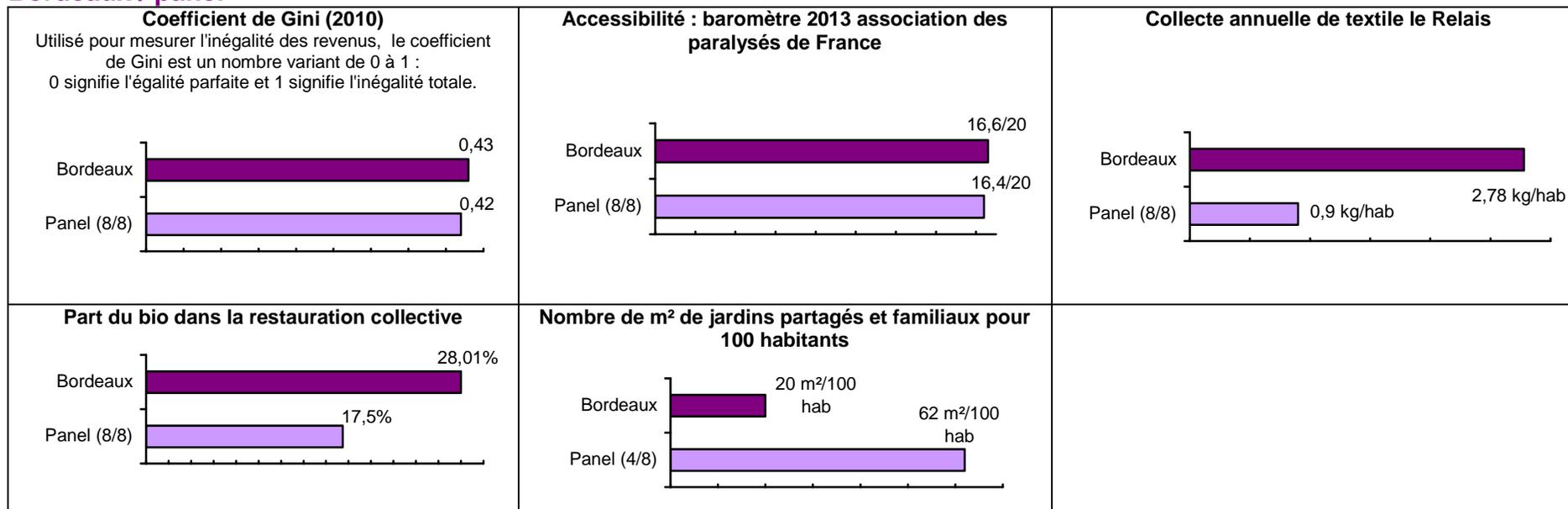
### Indicateur agrégé

Issu de la synthèse de 4 indicateurs : coefficient de Gini (inégalité), accessibilité, collecte annuelle de textile et part du bio dans la restauration collective. Chacun contribue pour 1/4 à la notation finale.

Le choix des indicateurs agrégés et leur mode de calcul sont dictés par la pertinence des indicateurs et la représentativité du panel.



### Bordeaux / panel



## Indicateurs locaux

